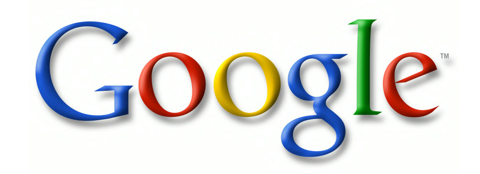
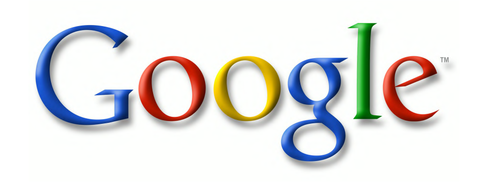
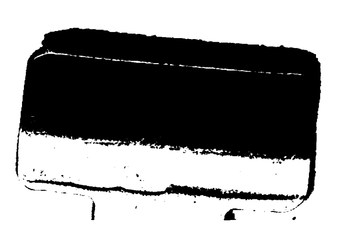






HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

TYPOGRAPHIE
EDMOND MONNOYER
AU MANS (SARTHE)

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

—

TOME NEUVIÈME

PARIS

DUMOULIN, LIBRAIRE

QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 13

—

1876

HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MAINE

PACCORI (Ambroise).

Né, en 1649, à Ceaulcé, paroisse de l'archidiaconé de Passais et de l'élection de Mayenne, d'une famille qui n'était pas riche et qu'un journaliste du temps appelle « assez médiocre (1), » Ambroise Paccori fit ses premières études dans le collége fondé récemment au lieu de sa naissance. Là, parmi quatre ou cinq cents élèves qui suivaient les cours, il se fit remarquer par sa piété et par son goût pour les lettres. On n'enseignait dans ce collége ni la philosophie, ni la théologie; il alla donc entendre à l'Université d'Angers quelques philosophes assez remuants et quelques théologiens plus disciplinés, mais plus obscurs. Ayant profité des leçons des uns et des autres, il entra dans l'Église et fut reçu diacre. Ambroise Paccori avait à peine atteint sa vingt-troisième année, quand l'évêque du Mans, M. de La Vergne de Tressan, qui faisait un

( ) *Nouvelles ecclésiastiques* du 11 mars 1730.

cas particulier de son savoir et de son caractère, le nomma principal du collége de Ceaulcé. C'était une charge difficile, surtout pour un si jeune homme; cependant Paccori ne refusa pas d'y laisser joindre encore l'obligation d'enseigner la rhétorique. Personne n'était plus laborieux que lui ; il ne connut jamais le repos et ne voulut jamais connaître aucune des commodités de la vie. On louait encore sa modestie tout à fait rare. Vainement ses supérieurs l'invitèrent à se laisser conférer la prêtrise; ils ne purent l'y décider. Comme il employait à donner des leçons particulières le temps que n'exigeaient pas ses leçons publiques, il était en règle avec sa conscience, et la prêtrise lui aurait imposé des devoirs qu'il n'aurait pu remplir.

En 1684, un événement fort grave vint porter le trouble dans le collége de Ceaulcé : le principal avait été empoisonné par un de ses élèves. Des secours lui furent donnés à temps et prévinrent l'effet du poison. Cependant les suites de cette affaire furent assez graves. Voici comment l'abbé Goujet les raconte, dans le supplément du *Dictionnaire historique* de Moreri : « La modération du principal lui interdit tout éclat ; « cependant, le fait n'ayant pu être ignoré, plusieurs « écoliers furent arrêtés et mis en prison malgré lui. « M. le chancelier Le Tellier, informé de cette affaire, « ordonna à M. l'official du Mans de faire publier un « monitoire pour tâcher de découvrir les auteurs ou « les moteurs de cette action. Le monitoire fut donné

« le dernier de février 1685, et M. Le Tellier obligea « M. Paccori de dresser un mémoire pour lui être en- « voyé sur ce sujet, avec tous les éclaircissements que « ce ministre demandait. Le mémoire fut envoyé par « M. Anjubault, principal du collége de Mayenne, qui « avait écrit à M. Le Tellier sur la même affaire, et, le « dixième de janvier 1685, il y eut un arrêt du conseil, « qui commettait M. le lieutenant criminel du Mans « pour en connaître. M. Paccori demanda aussi « une assemblée de la ville de Mayenne, pour justi- « fier sa conduite dans l'éducation de la jeunesse, et « montra lui-même qu'elle n'avait rien de répré- « hensible par une lettre écrite le 11 juillet de la « même année 1685. Mais tout était assoupi à la fin « de la même année. » On possède un grand nombre de pièces manuscrites sur cette affaire. Réunies, dit-on, par un des compatriotes de Paccori, Jean-Baptiste Louail, elles forment un volume, inscrit sous le n° 1443 dans la bibliothèque de Troyes. Ambroise Paccori quitta le collége de Ceaulcé peu de temps après sa fâcheuse aventure, et se retira dans l'Anjou; d'où il fut appelé par M. de Coislin, évêque d'Orléans, pour diriger le petit séminaire de Meung. Il exerça cet emploi jusqu'en 1706, c'est-à-dire pendant dix-huit ans, et fonda un grand nombre d'écoles publiques dans le diocèse d'Orléans. Paccori vint ensuite à Paris, où il vécut dans la retraite la plus absolue, et où il mourut le 12 février 1730, à l'âge

de quatre-vingt-un ans. Il fut enterré à Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Les écrits qu'a laissés Ambroise Paccori sont nombreux. Nous en ferons connaître les titres et les éditions, d'après l'abbé Goujet et M. Quérard. — *Avis salutaires à une mère chrétienne*, pour se sanctifier dans l'éducation de ses enfants; Orléans, 1689, 1691, in-8°. — *Entretiens sur la sanctification des dimanches et fêtes;* Orléans, 1691, in-8°. Il y a eu plusieurs autres éditions de ce petit traité, à Orléans et à Paris; nous en avons sous les yeux une de 1719; Paris, Fr. Muguet. — *Avis salutaires aux pères et aux mères, qui veulent se sauver par l'éducation chrétienne qu'ils doivent à leurs enfants.* La première édition de cet opuscule est, suivant M. Quérard, de 1696; Orléans, in-8°. On en compte quinze éditions publiées successivement à Orléans, à Troyes, à Paris. La dernière est de 1767; Vienne, Trattner, in-8°. — *Règles chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions*, 1700, in-12; Orléans et Paris, 1727, in-12. Ce traité, qui a été souvent réimprimé pour les écoles chrétiennes, avait été composé par l'auteur à l'usage des écoles du diocèse d'Orléans et du séminaire de Meung. — *Abrégé de la loi nouvelle.* Paccori s'associa pour rédiger ce manuel l'abbé de Vernage. La première édition est de 1711; Paris, Fr. Muguet. La dernière est de 1714. — *Suite de l'Abrégé de la loi nouvelle;* Paris, 1714. — *Instruction chrétienne sur la ma-*

nière dont on doit se conduire dans le temps qui précède le carême, et sur les désordres du carnaval; Paris, Lottin, 1722, in-18. Cet ouvrage avait été publié quelques années auparavant, à Orléans, mais sous la forme d'entretiens. — *De l'honneur qu'on doit à Dieu dans les mystères;* Paris, 1726, in 12. — *Instructions chrétiennes sur les représentations déshonnêtes;* 1726. — *Règles pour travailler utilement à l'éducation chrétienne des enfants;* Paris, Després, 1726, in-12. — *Règles pour vivre chrétiennement dans l'engagement du mariage;* Paris, Després, 1726, in-12. — *Devoirs des vierges chrétiennes, tirés de l'Écriture et des Pères de l'Église;* Paris, Lottin, 1727, in-18. — *Vie de Jésus Christ;* Orléans, Rouzeau. — *La manière de faire l'école;* Paris, Muguet. — *Journée chrétienne;* Paris, Després, 1730, in-12. Cet ouvrage a été réimprimé fort souvent. — *Pensées chrétiennes pour tous les jours du mois;* Paris, Després, 1733, in-18. On a quelquefois mis au compte de Paccori l'*Idée de la religion*, publiée sans nom d'auteur en 1723; mais cet ouvrage est de Jean-Baptiste Louail. M. Desportes ajoute encore au nombre des écrits de Paccori le petit livre intitulé : *Regrets d'une âme touchée d'avoir abusé longtemps de la sainteté du Pater;* ce petit livre est du P. Proust. Nous lisons, en outre, dans l'article de l'abbé Goujet : « On a aussi une édition des *Histoires choisies* de « M. Genevaux, prêtre du collége de Fortet, que

« M. Paccori avait retouchées en quantité d'endroits. « On lui doit de plus une nouvelle édition, avec une « continuation, des *Épîtres et Évangiles, avec des « Explications par demandes et par réponses*, que « M. Perdoux avait fait imprimer à Orléans, chez « Rouzeau, en 2 volumes in-12. L'édition de M. Pac- « cori forme 4 gros volumes in-12; à Paris, chez « J. Mariette, en 1727. Enfin il avait achevé deux « autres écrits. Le premier, qui est considérable, est « un traité des Devoirs des Ecclésiastiques. Le ma- « nuscrit était entre les mains de M. d'Arnaudin, qui « l'avait approuvé, lorsque ce docteur est mort, et il « ne s'est point retrouvé. Le second est une Instruc- « tion sur le Chapelet, qui est entre les mains d'un « libraire de Paris. » Nous n'apprenons pas que cette instruction ait été publiée.

Il y a une notice nécrologique sur Ambroise Paccori dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 11 mars 1730. On y parle de son séjour au séminaire de Meung. Ainsi se termine la notice : « Il a laissé, en « forme de testament spirituel, deux déclarations de « ses sentiments sur la Constitution et le Formulaire, « dans lesquelles il rend à la vérité, qu'il a toujours « singulièrement aimée, un témoignage digne d'un « si grand serviteur de Dieu. » En d'autres termes, ce dévot écrivain était du parti des jansénistes. N'ayant pas attaqué publiquement les promoteurs et les auteurs de la bulle, parce qu'il avait voulu vivre

en paix, il était mort en protestant contre leurs doctrines et leurs pratiques. Ces déclarations *in extremis* furent, on le sait, très-nombreuses. Tous les adversaires des Jésuites n'avaient pas eu le courage de les braver en face.

PAGEAU (Guy).

Nous n'avons trouvé rien de particulier sur ce Guy Pageau. Né au Mans, suivant La Croix du Maine, il entra dans l'Église, gouverna quelque paroisse et composa des *Noëls* qui prirent place dans plusieurs recueils de Jérôme Olivier. Il vivait encore en 1584.

PAILLARD (Pierre).

Pierre Paillard nous est connu par quelques vers élégiaques en l'honneur d'Hildebert, évêque du Mans. Ces vers, tirés d'un volume de Marmoutier qui porte aujourd'hui le n° 137 parmi les manuscrits de la

bibliothèque publique de Tours (1), ont été imprimés par Beaugendre devant le poëme d'Hildebert : *De sacrificio missæ*. Ils n'ont rien de remarquable. Tel en est le titre : *Fratris Petri Paillardi, Cenomanensis, in concordiam veteris ac novi sacrificii divini*. Ce « frère » Pierre Paillard était, selon Beaugendre, un moine de Marmoutier. Nous adhérons volontiers à cette conjecture; mais quand l'éditeur ajoute que ce moine était contemporain d'Hildebert, *suppar Hildeberti*, nous n'hésitons pas à dire qu'il se trompe. Hildebert de Lavardin, ancien évêque du Mans, archevêque de Tours, ne saurait être appelé par ses contemporains « Hildebert le Manceau : » *Hildebertus adest Cenomanus*. De plus, un des contemporains d'Hildebert n'aurait pu s'applaudir d'avoir retrouvé son poëme si moral sur le sacrifice de la messe :

« Moribus eximium deerat meminisse libellum
Quo Christi cœnæ mystica sancta leges. »

Copiés au xv[e] siècle sur un manuscrit beaucoup plus ancien, les vers de Pierre Paillard nous semblent avoir été composés très-longtemps après la mort d'Hildebert.

(1) Dorange, *Catalog. des Mss. de Tours*, p. 58.

PARÉ (AMBROISE).

Ambroise PARÉ, cet homme extraordinaire, a rencontré tant de panégyristes, qu'il ne reste plus rien d'obscur, ni dans sa vie, ni dans ses œuvres. Qu'on ne cherche donc pas ici des détails nouveaux, des faits inconnus ; après le dernier des biographes de Paré, M. Malgaigne (1), nous n'avons qu'à reproduire des témoignages vérifiés par la critique la plus scrupuleuse et la plus éclairée.

Né dans la ville de Laval, au Bourg-Hersent, vers l'année 1517, Ambroise Paré employa les premières années de sa vie à des travaux qui n'avaient rien de littéraire. La profession de son père était de fabriquer des coffres, et le jeune Ambroise commença par manier la scie et le marteau, ne soupçonnant pas encore à quelle fortune devait l'appeler son heureux génie. Mais il avait un frère aîné qui devait un jour recueillir l'héritage de l'atelier paternel. Dès qu'il connut ce privilége de la naissance, Ambroise prit une résolution par laquelle il témoigna qu'il avait déjà formé

(1) *Introduction* à la dernière édition des *Œuvres* d'Ambroise Paré; 1840.

d'ambitieuses espérances; il entra chez un barbier. Les barbiers n'étaient pas, au XVI[e] siècle, de médiocres personnages. Ils rasaient, mais, en outre, ils saignaient; pour être reçu maître dans leur corporation, il fallait avoir subi des examens et s'être fait autoriser par un diplôme à pratiquer les œuvres subalternes de la chirurgie, c'est-à-dire la saignée et la cure des clous, bosses, anthrax et charbons. Si l'on refusait de les compter parmi les savants, ils arrivaient quelquefois à la réputation et à la fortune, au titre d'habiles opérateurs. Paré eut pour premier maître un barbier de Laval ou d'Angers : il vint ensuite à Paris.

Il était bien jeune encore, et il avait le goût de sa profession. Avec du travail et du temps, il pouvait devenir (c'était là son rêve de gloire!) maître chirurgien dans la célèbre confrérie de Saint-Côme ; mais d'abord il devait entrer dans quelque boutique et faire l'office d'apprenti, c'est-à-dire promener le rasoir sur le menton des plus vulgaires chalands, et, par aventure, assister le patron du lieu dans ses opérations chirurgicales. Tels furent les commencements de Paré. Cependant il ne fit pas un long séjour à cette première étape de l'apprentissage ; protégé sans doute par quelque grand personnage, il fut bientôt affranchi des plus pénibles et des plus humiliantes épreuves de ce noviciat, et admis à l'Hôtel-Dieu comme élève résidant. Il y passa trois années, pen-

dant lesquelles il apprit beaucoup de pratiques et de secrets, ne négligeant rien pour être admis dans la confiance des chirurgiens, surveillant sur les malades les effets divers des affections et des remèdes, poursuivant ses recherches sur les cadavres, et, dans ses loisirs, allant aux écoles de médecine entendre les docteurs-régents de la Faculté. On n'avait pas encore acquis une grande expérience dans l'art de guérir ; la médecine commençait à peine à se dégager des théories spéculatives du moyen âge, et la chirurgie en était à chercher une méthode. A quelle condition devaient-elles obtenir un plus noble rang parmi les sciences? A la condition de répudier le syllogisme pour l'observation. Le jeune Paré ne le soupçonnait pas ; mais il était novateur sans le savoir, puisqu'il observait. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de ses progrès rapides, de ces connaissances profondes et variées dont il doit faire preuve un jour dans sa pratique, dans ses écrits. Lorsque son incomparable savoir causa tant d'étonnement aux principaux docteurs de France et d'Italie, il avait beaucoup observé.

Paré quitta l'Hôtel-Dieu pour être reçu maître barbier-chirurgien, et, comme il était très-jeune encore, il y a lieu de croire que son expérience précoce écarta bien des difficultés, car les arbitres ne se montraient pas ordinairement trop faciles. A peine eut-il obtenu son diplôme, qu'on vint lui proposer un emploi des plus honorables. Le sieur de Montejan,

qui allait marcher contre les Impériaux déjà campés dans les plaines de Provence, avait besoin d'attacher un chirurgien au service de sa personne ; ce fut Paré qu'on lui présenta. Ils partirent ensemble et rencontrèrent les Impériaux près de Brignole. Ce fut pour eux une fâcheuse rencontre. Le parti commandé par Montejan fut dispersé, et il tomba lui-même entre les mains des ennemis. Ce que devint Paré dans cette déroute, nous l'ignorons ; mais quand Montejan, mis en liberté, reçut l'ordre d'aller commander en Piémont, Paré l'y suivit, et ne revint en France qu'en 1539, à la mort de son protecteur. Quelques années après, en 1542, il fit la campagne des Pyrénées à la suite du duc de Rohan, et prit ensuite part à l'expédition de Landrecies. C'est ainsi qu'il continuait dans les ambulances militaires son éducation commencée dans les salles de l'Hôtel-Dieu. Mais il n'y avait rien de semblable entre les blessures faites par les armes et les tumeurs, les affections cancéreuses, auxquelles les règlements limitaient la compétence de l'apprenti barbier. Aussi grand avait été son embarras quand pour la première fois il s'était trouvé devant une plaie déchirée par une balle ou par le fer d'une lance : « J'étais en ce temps-là, dit-il, bien doux de sel, « parce que je n'avais encore vu traiter les plaies « faites par arquebuses (1) : » cependant, après avoir

(1) *Discours sur le livre des plaies par harquebuses.*

quelque temps hésité, non-seulement il pratiquait avec assurance les opérations recommandées par les maîtres, mais il tentait encore des remèdes nouveaux, et voyait ses entreprises couronnées par les résultats les plus heureux. De ces expériences naquit une théorie, et, de retour en France, il crut devoir, avec l'approbation de l'illustre Fernel, enseigner dans un livre cette théorie nouvelle. C'est le premier ouvrage d'Ambroise Paré ; il a pour titre : *La méthode de traiter les plaies faites par les arquebuses et autres bâtons à feu ; et de celles qui sont faites par flèches, dards et semblables*, etc., etc.; Paris, V. Gaulterot, 1545, in-8°. Il n'était question dans ce livre ni des préceptes de Galien, ni des canons d'Avicenne ; il n'y avait ni digressions, ni déductions, ni démonstrations syllogistiques : l'auteur, simple comme un praticien, se contentait de rappeler des expériences faites par ses mains ou sous ses yeux, de condamner de mauvais procédés et d'en recommander de meilleurs ; mais il s'exprimait avec tant d'assurance, qu'il disposait dès l'abord à tenir compte de ses avis. Son petit livre eut de nombreux lecteurs.

Il en avait à peine achevé la première impression, qu'il quittait Paris pour suivre l'armée française sous … murs de Boulogne. C'est là que le duc de Guise … cette affreuse blessure, qui fut guérie contre … de tous les chirurgiens, et dont les traces … le firent surnommer *le Balafré*. La plupart

des historiens attribuent à Paré l'honneur de cette cure merveilleuse; mais on remarque que Paré raconte le fait et ne nomme pas l'opérateur. Avait-il besoin de le nommer? Toute l'armée, toute la France savait le détail de cette affaire. Quand il revint à Paris, il y avait été précédé par la renommée de ce grand succès. Pour montrer que de tels résultats sont non pas d'heureux hasards, mais le fruit laborieux de l'expérience, Paré revit son traité sur les plaies et l'augmenta ; ce fut la matière d'une seconde édition. Vers le même temps il publia : *Brève collection de l'administration anatomique, sur la manière de conjoindre les os et d'extraire les enfants tant morts que vivants du ventre de la mère;* Paris, 1550, in-8°. Ainsi la vie de Paré se partageait entre l'étude et la pratique. Dès qu'il revenait d'un champ de bataille, il achevait dans les hôpitaux, sur des corps insensibles, quelques observations incomplètes, il rédigeait un mémoire sur les expériences nouvelles dont il avait obtenu de bons effets, et chacun de ses mémoires reculait d'un pas les limites de la science ; mais aussitôt que la rupture de la paix était proclamée, ce qui ne tardait guère, il partait de Paris et se rendait au lieu désigné pour les méurtrières rencontres. Dans les premiers mois de l'année 1552, il accompagnait le duc de Rohan sur les frontières d'Allemagne ; puis il se trouvait au siége de Damvilliers, et se signalait en tous lieux par quelque heureuse opération. Nous le

voyons quelque temps après appelé par le duc de Vendôme, inscrit sur l'état de sa maison, et faisant à la suite de ce prince une course dans la Flandre.

Vers la fin de l'année 1552, le roi témoignait le désir de connaître un homme signalé par tant de succès, et Ambroise Paré lui était présenté. Après cette entrevue, une condition brillante était désormais assurée au fils de l'artisan de Laval ; le roi lui avait dit « qu'il lui ferait du bien, » et commençait à remplir cet engagement en le faisant porter sur la liste de ses chirurgiens ordinaires. Il le chargea bientôt d'une entreprise pleine de périls, mais dont l'issue devait être glorieuse : il s'agissait de traverser les lignes ennemies qui assiégeaient la ville de Metz, et de pénétrer dans cette ville avec les médicaments qui manquaient aux soldats blessés ou malades. Les ordres du roi furent exécutés. Paré s'introduisit dans la place sous la conduite d'un capitaine italien, qui reçut pour cette expédition quinze cents écus, et la garnison, ranimée par la présence d'un homme dont le nom était déjà plus populaire que celui des principaux officiers, se comporta si bravement devant l'ennemi que Charles-Quint se vit contraint de lever le siége. Quand Paré fut de retour auprès du roi, celui-ci lui donna pour récompense deux cents écus. Quelque temps après, il était dans la ville de Hesdin, qui soutenait avec moins d'avantage les efforts de l'armée impériale. Il fallut se rendre. Paré fut au nombre des

prisonniers; mais, pour n'avoir pas à payer cher sa liberté, il se dépouilla de ses vêtements officiels et courut se confondre au sein de la multitude, dans la tenue du dernier des goujats. Il a fait lui-même le récit de tous les périls auxquels il fut exposé durant cette captivité. Plusieurs fois il eut en perspective le gibet ou les galères, mais, toujours favorisé par d'heureuses circonstances, il parvint à sauver sa tête. C'est une histoire pleine d'incidents bizarres. A tout propos l'habile chirurgien trahit le vulgaire prisonnier. Qu'on traite mal, qu'on panse mal un infirme, un blessé, il ne peut se défendre d'intervenir et de conseiller l'opérateur, et, s'il réussit à cacher son nom, il fait trop parler de son adresse. Enfin il eut sa liberté pour prix d'une guérison inespérée, et courut en toute hâte retrouver Henri II près d'Aufimon, après avoir, comme son maître Hippocrate, repoussé les présents et, bien mieux, bravé les menaces d'Artaxerce, c'est-à-dire du duc de Savoie, qui prétendait le retenir dans ses quartiers.

A la suite de toutes ces aventures, Ambroise Paré jouit de quelque repos. La France et l'Empire étaient restés sous les armes, et se livraient encore quelques combats; mais, de part et d'autre, on ne cherchait qu'une occasion de conclure la paix. Charles-Quint abdiqua. Cet événement eut, du moins, pour résultat d'interrompre la guerre. Paré revint à ses études anatomiques. Il ne put, toutefois, les continuer long-

temps. En 1557, Philippe II envahit la Picardie avec cinquante mille hommes et se porta sur la ville de Saint-Quentin. Le connétable de Montmorency courut défendre cette place, mais, entouré par les Impériaux, il perdit la bataille et fut fait prisonnier. Comme il avait été blessé dans le combat, Henri II envoya vers lui le plus renommé de ses chirurgiens, Ambroise Paré; mais l'entrée du camp lui fut refusée, et il dut rester à La Fère, où s'était retiré le corps d'armée du connétable, après la désastreuse journée de Saint-Quentin. L'année suivante, il se rendait avec une escorte de cinquante hommes dans la ville de Dourlan menacée par les Espagnols. C'étaient toujours des entreprises périlleuses. Sous les murs de Dourlan il fut accueilli par les feux de la place, avant d'avoir pu se faire reconnaître. Ce n'était rien encore lorsque la ville assiégée n'était pas forcée de se rendre. La défense de Dourlan fut, du moins, plus heureuse que celle de Hesdin; après de vaines tentatives, les ennemis décampèrent.

Aussitôt que Paré reçut la nouvelle de leur retraite, il se hâta de rentrer à Paris. Il y revint pour assister à la mort de son maître Henri II, et, peu de temps après, à celle de François II. Mais il ne se trouva pas moins en faveur auprès de Catherine de Médicis et de Charles IX. Il était suffisamment protégé contre les défaveurs éventuelles de la fortune par ses livres, ses cures réputées prodigieuses, et l'estime que lui

témoignaient tous les savants. A la venue des nouveaux règnes, on voit changer le personnel des courtisans. Ceux qui disparaissent devaient leur position éminente soit à des complaisances honteuses, soit à la conformité de leurs goûts, de leur humeur, de leurs habitudes, avec les habitudes, l'humeur, les goûts du prince qui n'est plus. Ce ne sont pas là des titres qui fondent les positions durables. Quant aux hommes vraiment utiles, les changements qui surviennent ne sauraient les atteindre ; comme on a toujours besoin d'eux, le prince nouveau, loin de les congédier, travaille à les retenir par de nouvelles faveurs.

Dès les premiers jours du règne de Charles IX, ainsi que vers la fin du règne d'Henri II, Paré fut le plus occupé des chirurgiens ordinaires. Il trouva néanmoins le temps de composer quelques traités et de les donner au public. C'est à cette date que parut : *La Méthode curative des plaies et fractures de la tête humaine, avec les portraits des instruments nécessaires pour la curation d'icelles;* Paris, J. Le Royer, 1561, in-8°. Ce livre venait à propos ; l'Europe entière s'entretenait encore du trépas tragique d'Henri II, atteint à l'œil d'un tronçon de lance dans le tournoi fait pour célébrer la paix de Cateau-Cambrésis. Peu de temps après, il donna : *Anatomie universelle du corps humain;* Paris, Le Royer, 1561, in-8°. Il s'était associé, pour composer ce dernier ouvrage, un

des meilleurs chirurgiens de Paris, Rostaing du Bignosc, et il avait fait, en les avouant, de notables emprunts à un livre récent d'André Vesale. Mais Paré dut bientôt s'arracher à son cabinet. Aux guerres étrangères avaient succédé les guerres civiles, qui n'étaient ni moins acharnées ni moins meurtrières. Il assistait bientôt, dans l'armée des catholiques, au siége de Rouen, où il eut la douleur de voir mourir un de ses anciens patrons, le roi de Navarre, atteint d'une balle qui s'était introduite dans la cavité de l'os du bras. Comme il avait seul prévu la mort de ce prince et l'avait seul annoncée, contre l'avis de ses confrères, toute la cour admira la sûreté de son jugement et le roi le nomma son premier chirurgien. Pour se montrer plus digne encore de cette haute situation, Paré se mit à préparer une troisième édition de sa *Chirurgie*. Il publia de nouveau en l'année 1562 sa *Méthode de traiter les plaies*, augmentée de plusieurs chapitres. Il ne s'agissait plus seulement, dans cette édition, des plaies faites par les armes à feu; il y dissertait encore, selon sa méthode, sur divers autres cas, sur les blessures de toutes sortes auxquelles peut convenir le traitement chirurgical. Ayant repris une troisième fois cet ouvrage, il y ajouta des traités nouveaux, et en fit un gros livre qui parut en 1564, sous le titre de : *Dix livres de la Chirurgie, avec le magasin des instruments nécessaires à icelle;* Paris, J. Le Royer, 1564, in-8°.

L'impression de ce livre achevée, Paré fut contraint de quitter Paris pour satisfaire aux obligations de sa charge. Le roi se rendait à Nancy, et le premier chirurgien du roi l'accompagnait dans tous ses voyages. De Nancy Charles IX se dirigea sur Dijon, sur Lyon, sur Montpellier et séjourna tout l'hiver en Provence. Il en fut chassé par la peste. Ayant eu l'occasion d'observer et de traiter, durant ce voyage, un grand nombre de pestiférés, Paré voulut que ses observations ne fussent pas perdues. Dans ce dessein, il publia : *Traité de la peste, de la petite-vérole et rougeole, avec une brève description de la lèpre ;* Paris, Wechel, 1568, in-8°. Il avait composé ce volume par les ordres de la reine. C'est, du moins, ce qu'il déclara dans une lettre dédicatoire, pour n'avoir rien à démêler avec les médecins qui n'aimaient pas voir les chirurgiens pénétrer sur leur domaine. Après la peste, la guerre civile ; il semblait que tous les fléaux se fussent donné rendez-vous pour décimer la jeunesse française. Encore une fois Paré laissa les hôpitaux pour courir vers les champs de bataille. Bientôt, la renommée portant en tous les lieux la nouvelle de ses cures extraordinaires, quelques princes étrangers supplièrent Charles IX de vouloir bien autoriser son premier chirurgien à faire un voyage dans leurs états. C'est avec cette autorisation qu'il traversa les Flandres, se rendant à Mons, près du marquis d'Avret. Dans toutes les villes où il passait, à Mons, à Malines, à Bruxelles,

à Anvers, les principaux citoyens allaient le recevoir aux portes et lui offrir des repas somptueux. Quand il revint en France, il fut accompagné jusque dans sa maison par le maître d'hôtel et deux pages du marquis d'Avret : « Jamais, dit M. Malgaigne, jamais dans « l'âge moderne, jamais même dans les plus beaux « temps de l'antiquité, aucun médecin ou chirurgien « n'avait été l'objet d'un pareil triomphe (1). »

Nous ne pouvons raconter tous les détails d'une vie si bien employée. Assuré de vivre dans la mémoire des hommes, Paré s'est occupé de leur transmettre ces détails; ce qu'il a fait en des termes où l'on remarque qu'il avait bonne opinion de lui-même. Mais si les petits mérites sont tenus à la modestie, aux grands mérites on pardonne volontiers un peu d'orgueil.

Ayant achevé son voyage dans les Flandres. Paré revint auprès du roi. Les affaires de l'État étaient fort dérangées; tous les vents apportaient à la cour du Louvre des bruits sinistres, précurseurs d'une formidable tempête. Cependant, quoique les calvinistes eussent délibéré de prendre les armes et transmis partout l'ordre d'agir, on ne voyait paraître sur aucun point du territoire des rassemblements assez nombreux pour engager quelque lutte sérieuse. Paré eut donc encore quelques loisirs. Il en profita, suivant

(1) *Introduction* aux *Œuvres complètes* d'Ambroise Paré.

son habitude, pour corriger ses livres et leur donner de nouveaux développements. C'est ainsi qu'en 1572 il publia *Cinq livres de chirurgie*, ouvrage mentionné par Haller, mais dont on ne retrouve plus l'édition séparée. Tout à coup il fut interrompu dans ses travaux par les massacres de la Saint-Barthélemy. On raconte qu'il était fort engagé dans le parti des religionnaires et qu'il avait été désigné comme une des victimes promises au poignard des catholiques, mais que le roi le protégea. C'est le récit de Brantôme et de Sully. M. Malgaigne le rejette comme invraisemblable. Nous croyons, pour notre part, qu'il s'éloigne un peu de la vérité. Rien n'autorise à prétendre qu'Ambroise Paré s'était séparé de la communion catholique pour adopter la réforme de Calvin ; mais il y a lieu de croire qu'il avait plus d'une fois regretté le sang versé par les sectes belligérantes et qu'il avait d'ailleurs, en matière de religion, l'indifférence d'un savant occupé de tout autres affaires. Or cette indifférence devait être suspecte aux gens qui avaient organisé le massacre, et le nom de Paré pouvait assurément se trouver sur leurs tables de proscription, à côté de celui de Jean Goujon. Ainsi serait expliquée la narration de Brantôme, confirmée par le grave témoignage de Sully. Quoi qu'il en soit, Paré conserva sa charge à la cour, et, quand l'émotion causée par ces tragiques événements fut apaisée, il publia : *Deux livres de chirurgie;* Paris, Wechel, 1573, in-8°. Ces

deux livres, écrits pour compléter certaines parties des précédents traités, ont pour objet principal la théorie de la génération et de l'accouchement.

Charles IX mourant en 1574, Paré se trouva premier chirurgien d'Henri III. Alors il ne quitta plus guère Paris, et put travailler avec plus de liberté. Il s'occupa d'abord de rassembler tous les traités qu'il avait déjà donnés au public sur diverses parties de la chirurgie, et ces fragments réunis formèrent un beau volume qui parut sous ce titre : *Les œuvres de M. Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du roi, avec les figures et portraits tant de l'anatomie que des instruments de chirurgie et de plusieurs monstres;* Paris, G. Buon, 1575, in-folio. C'était une grande nouveauté qu'un ouvrage de cette étendue, publié dans une langue vulgaire. Défenseurs des coutumes traditionnelles, les docteurs de la Faculté de médecine avaient à peine supporté les petits livres de M. Paré; quand ils apprirent qu'il allait publier sans leur autorisation un traité complet de chirurgie, écrit en bon français, sans trop de pédantisme, et livrant à la multitude les arcanes de la science, ils éprouvèrent cette espèce d'émotion que cause un grand scandale. Il y a plus; quelques uns d'entre eux, doués d'une clairvoyance particulière (ce qui n'est pas un rare phénomène dans les temps de guerre civile), dénoncèrent le livre encore inédit comme dangereux pour les mœurs, et pouvant contribuer, s'il voyait le

jour, à la ruine de l'État. Cette dénonciation fut faite, le 9 juillet 1575, au collége de Bourgogne, devant les députés de l'Université, par l'illustre Gourmelen, doyen de la Faculté de médecine (1). En conséquence, au nom de ladite Faculté, Gourmelen demandait que le Parlement de Paris voulût bien examiner lui-même ce prétendu livre de chirurgie, avant de le laisser mettre en vente par Gabriel Buon. Mais déjà le Parlement de Paris était saisi de l'affaire autrement présentée. La question qui lui était soumise était celle-ci : Un docteur peut-il publier un livre quelconque sans le consentement des autres docteurs ? Quand on plaida, Chauvelin, pour la Faculté, demanderesse, dit et prouva qu'aucun livre de médecine ou de chirurgie ne devait être imprimé sans l'approbation des docteurs composant la Faculté; Baultru, pour Ambroise Paré, défendeur, s'efforça de justifier la conduite de son client en accusant la Faculté d'intolérance et de tyrannie. Le Parlement donna provisoirement gain de cause aux demandeurs, le 14 juillet 1575. Cependant, malgré le dépit des latinisants, le livre de Paré fut avidement recherché, non-seulement en France et dans les pays où l'on parlait la langue française, mais encore en Italie et en Allemagne. Quelques années après, en 1579, il en donnait une édition nouvelle, sous le même titre et chez le même libraire.

(1) D'Argentré, *Collect. judicior. de nov. error.*, t. II, prem. art., p. 458.

Cette édition contient, outre les traités de chirurgie déjà publiés, une dissertation spéciale ayant pour objet et pour titre : *La façon d'embaumer les corps.* L'épuisement rapide de la première édition et de la seconde était la preuve d'un grand succès. Le public se rangeait au parti du novateur. Il faut, toutefois, reconnaître que l'autre parti formait encore un assez gros bataillon. Telle était la puissance du préjugé, que des hommes, considérables par leur position officielle et par leur mérite, refusaient obstinément de lire un ouvrage écrit dans une langue qui n'avait pas encore acquis le titre de langue savante. Pour les satisfaire, Paré consentit à laisser traduire ses *Œuvres* en latin. L'auteur de cette traduction est inconnu ; elle parut avec le nom de Jacques Guillemeau, chirurgien du roi par quartier, sous ce titre : *Opera Ambrosii Parei, regis primarii et Parisiensis chirurgi ;* Parisiis, J. Dupuys, 1582, in-folio.

Ces premières éditions des *Œuvres* ne sont pas complètes. A peine Ambroise Paré venait-il d'achever un ouvrage, qu'il éprouvait le besoin de le corriger et de l'augmenter. Il ajouta d'abord à ses œuvres complètes un traité sur la momie. On croyait alors à la vertu souveraine de certaine composition de poix et d'asphalte, jointe, disait-on, à quelques résidus de matières animales, et l'on appelait cet élixir *momie* ou *mumie.* Il est facile de comprendre d'où venait ce préjugé. On supposait que la tradition avait conservé

l'art d'embaumer les corps, et l'on admettait sans hésitation qu'un onguent employé avec tant de succès contre la corruption des cadavres devait avoir la même efficacité sur les chairs vivantes et les préserver des altérations de la vieillesse. On attribuait d'autres qualités à la corne de l'animal nommé monocéros ; c'était, disait-on, le plus énergique des antidotes. Paré s'était déjà déclaré contre ces prétendus remèdes; mais comme les médecins, convaincus qu'il n'entendait rien à la médecine, n'avaient pas cessé d'en faire usage, il crut devoir publier un traité spécial contre ces chimères de la fausse science; il a pour titre : *Discours d'Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du roi, à savoir de la mumie, des venins, de la licorne et de la peste;* Paris, Buon, 1572, in-4°. Quelqu'un osa lui répondre, et sur le ton le plus hautain. C'était lui fournir l'occasion d'une facile victoire. Il ne la dédaigna pas, et publia contre son adversaire anonyme : *Réplique d'Ambroise Paré, premier chirurgien du roi, à la réponse faite contre son Discours de la licorne;* Paris, Buon, 1584, in-4°. Nous disons victoire; ce terme est impropre. Paré ne remporta sur son contradicteur qu'un succès équivoque, car, après son *Discours* et sa *Réplique*, et pendant bien des années encore, les médecins les plus éclairés recommandèrent l'emploi de la momie, de la licorne et de mille autres onguents secrets. L'imagination se complaît dans les ténèbres du mystère; il n'y a rien

de si persistant dans l'esprit de la multitude qu'une opinion condamnée par l'expérience, dès qu'elle a été agréée par la foi.

Paré consacra les dernières années de sa vie à la révision de ses ouvrages. La troisième édition de ses *Œuvres* parut en 1585, chez G. Buon, in-folio. Elle contient un opuscule encore inédit, qui porte le titre d'*Apologie*. Attaqué par Étienne Gourmelen, il lui répond. Il s'agit de savoir si, dans les opérations de la chirurgie, il vaut mieux, pour arrêter l'effusion du sang, lier les veines et les artères qu'appliquer des huiles et des emplâtres. Gourmelen tenait encore pour ce dernier procédé, et décriait les pratiques du nouvel art. A la suite de l'*Apologie* est le récit des voyages, c'est-à-dire des campagnes d'Ambroise Paré. C'est là que nous avons trouvé la plupart des faits qui sont rapportés dans cette notice. Il mourut, suivant Pierre de L'Estoille, le 20 décembre de l'année 1590. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-André-des-Arts, au bas de la nef.

Ambroise Paré avait joui, durant sa vie, d'une grande renommée ; après sa mort, cette gloire ne rencontra plus que de rares détracteurs, et la grande voix de la reconnaissance publique eut bientôt étouffé les dernières protestations de l'envie. Ses *Œuvres* complètes furent imprimées de nouveau : à Paris, par la veuve Buon, en 1598; par B. Macé, en 1607; par N. Buon, en 1614 et en 1628, in-folio; à Lyon, par

la veuve de Cl. Rigaud, en 1633; par Cl. Prost, en 1641; par P. Rigaud, en 1652; par J. Grégoire, en 1664; par P. Valtray, en 1685, in-folio. La dernière édition des *Œuvres* de Paré est toute récente; elle a été publiée par les soins de M. J.-F. Malgaigne, en 1840, chez J.-B. Baillière, en trois volumes, grand in-8°. Nous en avons déjà fait connaître une traduction latine, publiée, en 1582, sous le nom de J. Guillemeau; cette traduction fut réimprimée à Francfort, chez J. Feyrabend, en 1594, in-folio; par Uffenbach, dans son *Thesaurus*, à Francfort, en 1610, et, dans la même ville, chez J. Fischer, en 1612; puis, en 1641 et en 1652, in-folio. Nous désignerons enfin la traduction anglaise de Walter Hammond, publiée à Londres, en 1617, in-4°; celle de Th. Johnson, imprimée dans la même ville en 1634, in-folio, sous le titre de : *The workes of theat famous chirurgeon Ambros Parey;* puis en 1665 et en 1678. Une troisième traduction anglaise, mise au jour à Londres en 1634, in-4°, a pour titre : *An explanation of the fashion and use of three and fifty instruments of chirurgery.* Nous mentionnerons quatre éditions d'une traduction hollandaise : Amsterdam, 1615; Harlem, 1627; Amsterdam, 1636 et 1649; et cinq éditions d'une traduction allemande : Francfort, 1610, 1611, 1614, 1631, 1635. Jusque vers la fin du XVIIe siècle, le recueil des œuvres de Paré fut considéré comme le répertoire classique de toute la science chirurgicale. Un hom-

mage solennel vient d'être rendu à la mémoire de ce grand homme : la ville de Laval vient de lui élever une statue, reconnaissant que sa principale gloire est le fils de cet artisan qui fabriquait des coffres dans une sombre échoppe du vieux faubourg.

PÉAN (MICHEL).

Né à Saint-Pierre-la-Cour, près Sillé-le-Guillaume, en l'année 1650, Michel PÉAN entra dans la congregation de l'Oratoire. Il professa la philosophie et la théologie au collége du Mans, puis au collége de Nantes. Il revint ensuite au Mans vers l'année 1713, et mourut, le 24 septembre 1731, d'une attaque d'apoplexie. Le P. Péan avait travaillé pendant longtemps à une somme de Théologie, et il mourait n'ayant achevé qu'un traité de l'Église, qui devait faire partie de ce grand ouvrage. Tous ses papiers furent envoyés au P. de La Tour, général de l'Oratoire. On croit qu'ils sont perdus aujourd'hui.

PÉAN DE LA TUILLERIE.

L'abbé PÉAN DE LA TUILLERIE, né à Château-Gontier, dans la première moitié du XVIII[e] siècle, est auteur de l'ouvrage suivant : *Description de la ville d'Angers, et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*; Angers, 1778, in-12. Cet ouvrage n'est qu'une compilation. L'abbé Péan, qui n'était pas érudit, a pris partout et n'a rien contrôlé. Sa *Description* étant néanmoins devenue rare et très-recherchée, à cause de l'affection qu'un certain nombre d'Angevins ont encore pour leur ville bientôt complétement transformée, M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, en a fait, en l'année 1869, une édition nouvelle, avec des notes. Les notes de M. Port sont nombreuses et savantes. Non-seulement elles rectifient beaucoup d'erreurs, mais elles suppléent au silence de l'auteur sur des particularités intéressantes. Ainsi la *Description* de Péan, auparavant très-fautive, sera désormais le guide le plus sûr des curieux qui visiteront la ville d'Angers.

PECCATE (Guy).

Voici dans quels termes la Croix du Maine s'exprime au sujet de Guy Peccate : « Guy Peccate, dit en latin « *Pacatus*, natif de la paroisse de Saint-Remy du- « Plain, près Domfront, au Maine, autrefois prieur « de Sougé et curé de Spay, et enfin secretain en « l'abbaye de la Couture, près le Mans, de laquelle il « était religieux profès, etc. Je serais bien digne « d'être blâmé de ceux qui ont connaissance de la « doctrine et savoir qui était en ce personnage, et « encore plus digne d'être accusé d'ingratitude pour « la grande amitié qu'il m'a portée durant sa vie, si « je ne déclarais ici ce que j'ai connu de recomman- « dable en lui. Car, en premier lieu, il était si bien « versé en plusieurs arts et bonnes disciplines, et « surtout en la poësie latine, qu'il a été admiré de « son temps pour ses doctes compositions, et prin- « cipalement de Ronsard, prince des poëtes français, « son plus grand ami, lequel a fait très-honorable « mention de lui en ses poësies, et avoue avoir eu « intelligence des poëtes latins par son moyen (sans « vouloir ici ôter l'honneur dû à M. d'Aurat). Il n'a « point fait imprimer ses œuvres et ses compositions « latines ou françaises. Il mourut en la susdite abbaye

« de la Coûture, le mardi, cinquième jour de juillet,
« l'an 1580, en laquelle il fut enterré le jour ensui-
« vant. Je ferai mention plus ample de lui et de ses
« écrits latins autre part. »

La Monnoye n'a pas annoté cet article de La Croix du Maine. Il a sans doute cherché vainement, comme nous, dans les œuvres de Ronsard, les vers adressés par le «prince des poëtes» à son humble ami. Nous trouvons, dans un registre provenant de la Couture, l'acte de profession de Guy Peccate, revêtu de sa signature. Cet acte est du 11 février de l'année 1528(1). Au mois de novembre de l'année 1576, les clercs du Maine chargeaient Guy Peccate et René Flacé de rédiger le cahier de leurs doléances, que Pierre Viel et Jean Belot devaient présenter aux états de Blois(2).

PELETIER (Jean).

Pierre Le Peletier, ou plutôt Peletier, syndic de la ville du Mans, puis bailli de Touvoie, eut, de son mariage avec Jeanne Le Royer, sept enfants qu'il sut tous bien pourvoir : ses filles furent recherchées par les

(1) Man. de la biblioth. du Mans, num. 96, fol. 32, recto.
(2) Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. V, p. 518.

plus riches, et, si l'on peut ainsi parler, les mieux nés des bourgeois de la ville; trois de ses fils, sur six, exercèrent des emplois importants. Nous ne parlerons pas de l'aîné, Victeur Peletier, puisqu'il se contenta, comme il paraît, de dépenser convenablement les revenus de son patrimoine, et de perpétuer sa race par une abondante reproduction. C'est assurément le devoir d'un chef de famille; mais, pour avoir bien rempli ce devoir, on n'a pas acquis un titre suffisant à la célébrité. Jean PELETIER, qui n'avait pas les mêmes obligations, se fit homme d'Église. C'était un parti que prenaient, dans le Maine, non-seulement les cadets, mais quelquefois encore les aînés des meilleures familles. Pierre Trouillart, parlant de la ville du Mans, l'appelle « la véritable Terre sainte et « la tribu des Lévites; tant, dit-il, il y a d'ecclésias« tiques, de religieux et de religieuses, et tant ils « possèdent de grands biens et de grandes seigneu« ries(1). » Cette perspective d'honneurs et de richesses décidait bien des vocations. Jean Peletier n'eut pas à se repentir d'avoir préféré l'Église au monde. Après avoir obtenu de grands succès comme professeur de mathématiques et de philosophie, il étudia la théologie et fut reçu docteur en cette faculté dans le cours de l'année 1539 (2). Nous le trouvons ensuite, en

(1) *Mémoires des comtes du Maine*, pag. 12.
(2) De Launoy, *Regii Navarr. gymn. hist.*, dans ses *Œuvres*, t. IV, prem. part., p. 643.

1555, élu grand maître du collége de Navarre. Envoyé quelque temps après au colloque de Poissy, il fut, en 1558, un des douze théologiens que le roi Charles IX chargea d'aller représenter l'Université de Paris au concile de Trente (1). On le nomma dans ce concile curé de Saint-Jacques-la-Boucherie. Vers le même temps nous le voyons joindre à ses titres celui de doyen de la Faculté de théologie. En 1576, il alla siéger aux états de Blois. A la cour et au Parlement de Paris il s'était fait autant d'amis qu'à la Sorbonne; par sa probité, sa prudence, son savoir-faire, il avait partout acquis la plus grande autorité. On raconte qu'un très-riche particulier avait laissé toute sa fortune à la disposition d'un des frères de Jean, lui permettant même de se l'attribuer. Mais le testament de ce particulier offrant quelques termes d'un sens douteux, le Parlement eut à donner son avis sur la validité de cette pièce. Les juges embarrassés, ou feignant de l'être, renvoyèrent à Jean Peletier le jugement du débat. Pouvaient-ils lui faire un plus grand honneur? Il se montra digne de cette rare confiance, et décida que le testament si favorable à l'un de ses proches devait être cassé. Jean Peletier mourut le 28 septembre 1583, et fut enseveli dans l'église du collége de Navarre.

Il mourut ne laissant aucun écrit, s'il faut en croire

(1) *Ibid.*, p. 442.

Jean de Launoy. Une note conservée dans les papiers des Bénédictins (1) lui attribue l'oraison funèbre d'Henri VIII qui se trouve dans le numéro 4813 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale. Mais cette attribution est une erreur; l'oraison funèbre d'Henri VIII est de Jacques Peletier, frère de Jean.

PELETIER (Jacques).

Le troisième fils de Jean Peletier, qui se nommait Julien, fut avocat au Parlement de Paris. S'étant marié dans cette ville avec demoiselle Germaine Ledanois, il eut d'elle un fils, autre avocat, qui fit souche de conseillers laïques ou clercs au même parlement. La fortune sourit à cette branche de la maison Peletier (2). Quant au dernier fils de Jean, nommé Jacques Peletier, il fut le plus célèbre des grammairiens, des médecins, des mathématiciens de son temps, et un des poëtes les plus goûtés de l'académie

(1) Mémoires pour l'*Histoire littér. de la France*, à l'Institut de France.

(2) Gilles Ménage, *Histoire de Sablé*, deuxième partie, p. 154.

fondée par la reine de Navarre. Nous devons à cet important personnage une notice étendue.

Né au Mans, le 25 juillet 1517, Jacques Peletier ne séjourna pas longtemps dans la maison paternelle. Comme il ne pouvait faire ses études sous un meilleur maître que son frère Jean, il fut envoyé près de lui très-jeune encore, quand il avait à peine atteint sa cinquième année. Ce fut bientôt un des plus brillants écoliers du collége de Navarre. On remarquait à la fois la vivacité de son esprit et la gravité de son jugement. Ses études achevées, il entra chez un procureur. Cela ne voulait pas dire qu'il eût un goût prononcé pour la profession d'avocat. Mais tel était l'usage ; quand on avait fait de fortes études, on devait aspirer après l'une ou l'autre robe, et fréquenter la Sorbonne ou le Parlement. Jacques Peletier montra d'abord qu'il était peu jaloux d'employer les dernières années de sa jeunesse à commenter, selon l'usage, les *Sentences* de Pierre le Lombard, et après une assez longue pratique de la chicane, il reconnut qu'il avait encore moins d'inclination pour les *Institutes* de Justinien (1).

(1) Il écrivait à son frère, en 1559, en lui envoyant ses *Démonstrations des Eléments d'Euclide :* « Scis me, Victorio impulsore, totum penè quinquennium in legum studio consumpsisse. Quod institutum mihi novitatis studio aliquandiu non displicuit; certe cum ætas ad maturitatem spectare cœpisset, meique juris ac mancipii essem, vaga illa rerum forensium tractatione deterritus, ad philosophiam redii... »

Ayant donc quitté son procureur, il revint près de son frère, au collége de Navarre, étudier avec une nouvelle ardeur les philosophes, les érudits, les mathématiciens et les poëtes. Il avait un insatiable désir d'apprendre et d'apprendre toutes choses, excepté la théologie et les lois : « Esprit divers et changeant, « comme nous le représente Scévole de Sainte-« Marthe, qui ne voulait se laisser enfermer dans « aucun espace, afin de se promener librement d'une « science à l'autre (1). »

Bientôt la variété des objets d'étude n'offrit plus des distractions suffisantes à cette imagination capricieuse. On menait au collége de Navarre une existence bien tranquille, mais bien triste. Incapable de rester longtemps en repos, avide d'émotions et de jouissances toujours nouvelles, Jacques Peletier se sentait naturellement attiré vers les lieux qui différaient le plus de cet asile silencieux et sombre, où la main fraternelle avait tenu son enfance asservie à une rigoureuse discipline. Or il comptait au nombre de ses amis son compatriote Nicolas Denisot, poëte et peintre très-goûté, qui, jouissant à la cour de la plus grande faveur, pouvait facilement l'introduire au Louvre, en le recommandant comme un des lauréats du collége de Navarre, qui connaissait à fond toutes les sciences profanes, qui faisait avec la même aisance des vers

(1) *Elogia Scævolæ Sammarthani*, pag. 133.

français et des vers latins, qui avait l'humeur vive, enjouée, et ne demandait qu'à se rendre plaisant. Admis, en effet, à la cour sur la recommandation de Denisot, Peletier fut ensuite présenté à la reine de Navarre, reçut d'elle le plus gracieux accueil et devint en peu de temps un des oracles de sa compagnie. Il y représentait l'érudition, les lettres savantes, et « le docte » était son nom.

C'était une assemblée de beaux esprits, qui avaient tous le même penchant pour l'indépendance, et qui près des hommes au grave sourcil, près des tuteurs officiels de toutes les traditions, passaient pour des libertins. Ils se firent longtemps une gloire de cette mauvaise renommée, et travaillèrent si bien à la justifier qu'ils appelèrent l'orage sur leurs têtes. On les dispersa. Marguerite ayant été contrainte d'interdire le seuil du Louvre à ces professeurs de liberté qui osaient tourner en dérision les choses réputées les plus saintes, à ces agitateurs, devenus redoutables, qui prétendaient tout réformer, la langue, les mœurs, la religion, et même l'État, Peletier courba sa tête sous le vent de la persécution et s'exila de Paris, pour retourner dans le Maine. C'est alors que René Du Bellay l'appela près de lui, dans sa résidence de Touvoie, et s'attacha comme secrétaire cet aimable étourdi : emploi facile, et qui laissait beaucoup de loisir.

Peletier employa ce loisir à revoir ses essais poéti-

ques. Ils avaient été bien reçus par les plus délicats des arbitres ; mais comment devaient-ils l'être par le juge suprême, le public ? Avant de leur faire subir cette épreuve, Peletier les remit, comme on dit, sur l'enclume et livra bientôt à la pressse une traduction de *l'Art poétique* d'Horace. M. Patin suppose que cette traduction vit le jour dès l'année 1540 (1). Il est vrai que l'édition publiée par Vascosan en l'année 1545 porte ce titre : *L'Art poétique d'Horace, traduit en vers français, par Jacques Peletier, du Maine, reconnu par l'auteur depuis la première impression ;* mais cela signifie simplement que l'édition de 1545 vint après une autre. Or La Croix du Maine nous fait connaître la date de cette première édition, devenue si rare qu'on ne la retrouve plus, et il l'inscrit à l'année 1544. La traduction de *l'Art poétique* eut un grand succès. Aujourd'hui même, on reconnaît qu'elle est facile et naïve, ferme sans raideur, concise sans obscurité (2). Pour en apprécier le mérite, il faut savoir quelles étaient, du temps de Peletier, les licences prises par les traducteurs. Ils imitaient en paraphrasant, et, ne sachant se maintenir dans aucun ton, ils s'élevaient tour à tour jusqu'aux limites de l'emphase et descendaient jusqu'à celles de la trivialité, sans avoir d'autre règle que leur fantaisie. Peletier a connu les devoirs qui sont imposés à un traducteur, et il les

(1) *Journal des Savants*, janvier 1843, pag. 45.
(2) *Ibid.*

aurait toujours observés s'il s'était exprimé dans une langue moins imparfaite. Il y a deux autres éditions de *l'Art poétique* traduit par J. Peletier; l'une de Lyon, 1555, l'autre de Paris, 1583, dans un recueil des *Œuvres* d'Horace traduites en français, recueil publié par Luc de La Porte.

En 1544, Peletier avait quitté Le Mans pour revenir à Paris. En 1547, nous le voyons au collége de Bayeux, occupant dans cette maison la charge de principal. Il n'avait que trente ans; on avait donc mis un lourd fardeau sur de jeunes épaules. Ajoutons que le naturel fantasque de Peletier et ses habitudes frivoles ne le désignaient peut-être pas pour une fonction aussi grave que celle de principal; mais, à cette époque, il y avait beaucoup de légèreté dans les mœurs, dans les esprits beaucoup de dédain pour les choses traditionnelles, et, quand le don d'une abbaye ou d'un siége aux conseils du prince était la récompense ordinaire d'un sonnet galamment tourné, il n'y avait pas d'emploi qui parût mieux convenir au traducteur d'Horace que le gouvernement d'un collége. C'est sans doute pour justifier cet heureux choix que Peletier fit paraître, en 1547, chez Vascosan et Gilles Corrozet, in-8°, le recueil de ses *Œuvres poétiques*. On y rencontre, il est vrai, quelques vers libres; mais, puisqu'ils n'offensèrent pas les oreilles austères des prélats qui avaient à leur charge la haute tutelle du collége de Bayeux, nous ne pousserons pas la pruderie

ısqu'à méconnaître la charmante facilité de ces imes :

En contemplant cette jeune femelle,
Sa grâce, sa ronde mamelle,
Elle me semble être marrie
Si bientôt on ne la marie
A un mari aussi gentil comme elle.

Et en cela, si mon esprit ne faut,
Je sais bien quel il le lui faut;
Et puis elle est si bien apprise
Qu'impossible est qu'elle ne prise
Un tel présent, y eût-il du défaut.

Je veux qu'au plus de dix ans il la passe ;
Stature ni haute, ni basse, etc., etc.

Ces vers et ceux qui les suivent sont incontestablement d'une bonne facture, et, on le voit, ils appartiennent plutôt à l'école de Marot qu'à celle de Ronsard. Le recueil de 1547 renferme d'autres morceaux remarquables. Nous ne pouvons louer sans réserve les traductions d'Homère (1) et de Virgile; le vers de dix syllabes dont Peletier fait usage est loin d'avoir la majesté de l'alexandrin, et, s'il offre quelques facilités particulières, il abaisse le caractère du poëme épique. Les traductions lyriques de Peletier sont d'une qualité supérieure. C'est une question de savoir s'il fit le premier des odes françaises. Joachim Du Bellay

(1) Il y a trois éditions séparées des deux chants de l'Odyssée traduits par Peletier; Paris, 1570, 1574 et 1578, in-8°.

lui attribue ce mérite, qui lui est contesté par Guillaume Des Autels(1). Quoi qu'il en soit, le recueil de 1547 contient des odes, et les presses de Vascosan n'avaient encore fait connaître au public aucun essai dans ce genre. Ajoutons que les odes de Peletier supportent quelquefois la comparaison avec celles de Ronsard. Ce n'est pas l'opinion de l'abbé Goujet ; mais il nous semble que l'auteur de la *Bibliothèque française* est beaucoup trop sévère à l'égard de Peletier. Un grave critique du XVIIe siècle, Antoine Arnauld, dit dans une de ses lettres : « Ç'a été un déshonneur « pour la France d'avoir fait tant d'estime des pitoya« bles poésies de Ronsard (2). » C'est une censure pleine d'aigreur. Méprisant à ce point Ronsard, Arnauld n'aurait pas moins méprisé Peletier, s'il l'avait connu ; mais on ne comprend pas qu'après « avoir fait tant d'estime » des plus méchants poëtes du XVIe siècle, l'abbé Goujet se soit montré si d[ur] envers un de leurs maîtres.

Si grand qu'ait été le succès obtenu par les *Œuvres* de Peletier, on parla plus encore d'une oraison funèbre qu'il prononça dans le cours de la même année. Henri VIII venait de mourir et François I[er] oubliait un instant les griefs de l'Église et ceux de la France cont[re]

(1) M. Max de Clinchamp, notice sur Peletier, dans le *Bulletin du Bibliophile* de juillet 1847.

(2) Lettre à M. Perrault, au sujet de la dixième satire [de] Boileau.

ce forcené, pour faire célébrer à Notre-Dame un service solennel en l'honneur du premier gentilhomme de l'Angleterre. Par déférence pour la volonté du roi, le clergé de Paris récita des prières; mais on n'osa pas le condamner à faire l'éloge d'Henri VIII. Un laïque, Jacques Peletier, fut employé dans cette affaire délicate et occupa, contre l'usage, la chaire métropolitaine. Dans l'excellente notice que M. Max de Clinchamp a publiée sur Peletier, nous lisons que ce discours « n'est point parvenu jusqu'à nous. » C'est une erreur. Nous possédons le texte original, chargé de ratures et de corrections ; il occupe cinq pages in-folio dans un recueil de la Bibliothèque nationale qui porte le n° 4813 parmi les manuscrits de l'ancien fonds du Roi. On y peut voir comment avec des mots on travestit les choses, et comment un affreux bourreau peut devenir un homme de « ver« tueuse » mémoire, dès qu'un habile écrivain s'est chargé de son panégyrique.

Jacques Peletier avait, nous l'avons dit, l'humeur vagabonde. Il trouva bientôt que l'emploi de principal en l'Université de Paris exigeait un maintien beaucoup trop sévère, que le collége de Bayeux était une étroite résidence, et que la méthode de bien vivre est de ne dépendre de personne, de n'être responsable que de soi-même, de parler, d'agir et surtout de courir librement à travers le monde. Il abdiqua donc son grave ministère et se retira du collége de Bayeux,

annonçant à ses amis qu'il partait pour l'Italie. il n'alla pas si loin, car il ne franchit pas les ; de la ville. Ayant fait la rencontre d'un certain Martin, autrefois secrétaire dans plusieurs amb des, homme de goût et homme d'intrigue, qui a les vers et recherchait les poëtes, il ne tarda pa: laisser gagner par ses manières faciles et ne le q plus. Jean Martin habitait la maison de l'impri Michel Vascosan ; Peletier y alla demeurer avec Comme c'étaient d'aimables compagnons, leur fut bientôt fréquenté par toute la jeunesse let On y voyait souvent accourir le sieur d'Auron, un familiers de l'évêque de Montpellier, et Théodor Beze, qui venait à l'heure du dîner pour s'entret jusqu'à la nuit de réformes littéraires, après a passé la première partie du jour à méditer sur réformes politiques et religieuses. Le plus assidu tous ces visiteurs était Denys Sauvage, sieur du Pa traducteur estimable de Paul Jove et de Rabbi Ju qui devait acquérir un renom plus durable par éditions de Froissard et de Monstrelet. Ils dissertai ensemble sur les sciences, sur les arts, et se trouvai rarement d'accord (1). Très-jaloux de signaler s nom par une éclatante nouveauté, Peletier voul réformer l'orthographe française. Ses amis s'efforçaie de lui faire entendre qu'on ne saurait lutter cont

(1) *Dialogue de l'Ortografe*, pag. 46 et suiv.

l'usage sans mettre tout le monde contre soi, et qu'une telle entreprise est le comble de l'audace ; mais celui-ci, loin de céder à ses contradicteurs, devenait chaque jour plus obstiné dans son opinion. Enfin, il mit le public dans la confidence de son projet.

C'est la matière de l'ouvrage qu'il publia sous ce titre : *Dialogue de l'ortografe et prononciation françoese, departi an deus livres*, par Jacques Peletier, du Mans; Poitiers, de Marnef, 1559, in-8°. Quand Peletier acheva cet ouvrage, il n'était plus à Paris. Si vive que fût son amitié pour Jean Martin, il l'avait quitté pour aller faire un voyage à Bordeaux, dans la compagnie d'un seigneur espagnol nommé Jean Gelida (1), et, de Bordeaux, il était venu s'établir à Poitiers. Son plan de réforme n'eut pas grand succès. Il prétendait supprimer toutes les voyelles muettes, substituer, en quelques cas, des consonnes rudes à des consonnes douces et, en d'autres cas, des douces à des rudes, enfin régler en tout point la manière d'écrire sur la manière de prononcer. C'est ce qu'avaient déjà proposé Jacques Dubois, Geoffroy Tory et Louis Maigret (2), et leur exemple a trouvé, même de nos jours, plus d'un imitateur. L'orthographe subit des transformations presque quotidiennes; mais c'est l'usage qui les opère ; on peut, on doit résister

(1) *Dialogue de l'Ortografe*, pag. 45.

(2) Voir la *Biblioth. française* de l'abbé Goujet, tom. I, p. 76 et suiv.

à l'usage quand il enfreint par ignorance les lois les mieux fondées ; mais, d'autre part, il faut se défendre d'innover quand on ne peut le faire sans violenter l'usage. Quoi qu'il en soit, le *Dialogue* de Peletier est un livre très-curieux, puisqu'on y voit quelle était la prononciation vulgaire au XVIe siècle. A ce titre, il mérite d'être consulté.

L'année suivante, Peletier publia : *L'Arithmétique départie en quatre livres ;* Poitiers, de Marnef, 1551, n-8°. Ce livre, dédié à Théodore de Beze, alors prieur de Ville-Serve et de Longjumeau, eut un grand succès. Il est attesté, suivant M. Max de Clinchamp, par trois éditions postérieures. Nous en connaissons cinq : Poitiers, de Marnef, 1552, in-4° ; Lyon, de Tournes, 1554, in-8°; Poitiers, de Marnef, 1563, in-8°; Paris, N. du Chemin, 1570, in-8°, et 1581, in-12. Nous ne saurions rien dire de plus sur ce livre.

Vers la fin de l'année 1552, Peletier fit ses adieux à la ville de Poitiers, et alla, pour la seconde fois, à Bordeaux, où il exerça la profession de médecin. Il fut recherché par toutes les personnes considérables de cette grande ville, et s'y concilia pour amis Pierre de Brach, Florimond de Rémond, Martial Monnier, le poëte de Limoges, Salluste Du Bartas et Michel de Montaigne (1). L'auteur des *Essais* nous fait connaître

(1) Notice sur J. Peletier, par M. Max de Clinchamp.

qu'il eut pour hôte, pendant quelque temps, cet aimable voyageur (1). Cependant, Peletier eut à Bordeaux plus d'une fâcheuse aventure. S'il y rencontra des amis, il s'y fit, d'autre part, de très-redoutables ennemis. Ayant été chargé de gouverner le collége de Bordeaux, il fut bientôt dépossédé de cette fonction par les consuls de la ville. On l'avait choisi sur la renommée de ses livres; mais bientôt on reconnut qu'un homme de son caractère n'était pas fait pour conduire la jeunesse, et on lui suscita divers embarras pour l'obliger à quitter la place. Il s'obstina, forma des cabales, et prétendit braver la mauvaise volonté des consuls. Ceux-ci prirent alors le parti de le congédier, après sept mois d'expériences, et ce congé lui fut donné d'une manière assez brutale. L'affaire alla jusqu'au Parlement de Bordeaux. Peletier produisit contre ses adversaires un mémoire latin que la Bibliothèque nationale conserve dans le n° 84 du fonds Bouhier. En voici le titre : *Jacobi Peletarii contra sex viros Burdegalenses defensio in senatu*. C'est un morceau d'éloquence dont les périodes sonores durent être goûtées par les érudits de Bordeaux; mais il paraît que les conseillers au parlement se montrèrent insensibles aux charmes de ce beau langage, car Peletier perdit son procès.

De Bordeaux, Peletier se rendit à Beziers, puis à

(1) *Essais*, liv. I, ch. 20.

Lyon. Lyon fut le terme de son voyage. C'était l'autre capitale de la France, la digne rivale de Paris; il voulait y faire un long séjour. Le maréchal de Brissac fut un des premiers personnages qu'il rencontra dans cette ville. Celui-ci, qui le connaissait pour l'avoir vu chez René Du Bellay, le pria de diriger l'éducation de son fils, le jeune Charles Timoléon de Cossé. Peletier y consentit, et c'est à cette occasion qu'il publia : *Enseignements de vertu au petit seigneur Timoléon de Cossé;* Lyon, de Tournes, 1554, in-16. Mais Peletier n'était pas venu chercher à Lyon un emploi qu'avait dédaigné sa jeunesse. Le maréchal de Brissac étant bientôt parti pour Paris, il s'applaudit d'avoir recouvré sa liberté, et ne fréquenta plus que les compagnies galantes.

La plus recherchée par les beaux esprits était celle que présidait l'illustre fille du cordier Pierre Charly, Louise Labé. Cette assemblée se tenait rue *Confort*, dans un hôtel plein de magnificence. Là se rendait chaque jour une société choisie de savants, de poëtes, de musiciens renommés, de femmes brillantes et de vaillants capitaines : on y lisait des vers, on y chantait, on y causait, et l'on y faisait, suivant Du Verdier, *des* collations d'exquises confitures ; mais l'occupation principale du plus grand nombre des conviés était d'admirer la reine de cette cour, *la belle cordière*. Peletier eut le malheur de trop se complaire dans cette admiration, et cette faiblesse lui fit, comme il paraît,

verser bien des larmes. Mariée à l'un des plus riches marchands de la ville, Ennemond Perrin, Louise Labé n'avait pas fort à cœur le respect des obligations conjugales ; mais elle aimait trop, pour céder à l'amour de Peletier, le plus galant et le plus beau des poëtes, Olivier de Magny (1). Peletier finit par comprendre qu'il devait chercher à se consoler de ses mépris. Il paraît, toutefois, qu'il ne put trouver cette consolation ailleurs que dans l'étude de l'algèbre. En 1554, il donna : *L'Algèbre, départie en deus livres ;* Lyon, de Tournes, in-8° (2), et, l'année suivante : *L'art poëtique*, également en deux livres, chez Jean de Tournes et Guill. Gazeau, in-8°. Dans la préface de ce dernier ouvrage, il écrit à Zacharie Gandart, receveur général à Lyon, en observant les règles de son orthographe : « En ma retrète, je ne trouve jamès « consolation plus grande, ni qui mieus me face ou- « blier mes pansemens fluctueus, que mes matéma- « tiques. » Il ajoute : « Mais après i avouèr travailhé « d'une ardeur extraordinère,... j'é pensé de me « devoèr recréer sus quelque autre ganre d'étude plus « facile et de moindre spéculation... ; quele recréa- « cion n'è su mieus choesir que sus la poësie. »

(1) Notice sur J. Peletier, par M. Max de Clinchamp.

(2) Autre édition, chez le même libraire, 1609, in-8°. Quelques exemplaires portent : Cologne, J. de Tournes, 1609. Il y a encore une édition du même ouvrage publiée à Genève, chez de Tournes, en 1620, in-8°.

Peletier n'a pas cru sans doute devoir confesser au public les sérieux motifs de sa tristesse et de sa retraite, mais il a, du moins, déclaré dans quelle situation d'esprit il composait ses traités de l'*Algèbre* et de l'*Art poëtique*. Il paraît donc qu'il trouvait en cet état d'heureuses inspirations, puisque le public ne goûta pas moins l'*Art poëtique* que l'*Algèbre*, ces deux traités ayant eu l'un et l'autre un grand succès. Leur principal mérite fut de venir à propos, car ils ne contiennent rien d'original et n'attestent chez l'auteur que de fortes études et un bon jugement (1). A la fin de l'*Art poëtique*, on voit quelques opuscules en vers. Jusqu'alors Peletier n'avait pas reconnu qu'il convient, en français, d'alterner les rimes longues et les rimes brèves. Cette règle se trouve presque toujours observée dans les poëmes qui suivent l'*Art poëtique*. M. Max de Clinchamp a reproduit un de ces poëmes, l'ode à Louise Labé. Nous citerons ici quelques vers plus légers, et qui nous paraissent d'une facture encore plus heureuse :

Alors que la vermeille aurore (2)
Le bord de notre ciel colore,
L'alouette en ce même point
De sa gentille voix honore
La faible lumière qui point.

(1) C'est l'opinion d'Adrien Baillet, *Jugem. des Savants*, t. III, p. 291 de l'édit. in-4°.

(2) Nous ne croyons pas devoir toujours reproduire l'orthographe bizarre de Peletier. Elle fatigue l'œil et l'esprit.

Tant plus ce blanc matin éclaire,
Plus d'elle la voix se fait claire;
Et semble bien qu'en s'efforçant
D'un bruit vif elle veuille plaire
Au soleil qui se vient haussant.

Elle, guindée de Zéphyre,
Sublime en l'air vire et revire,
Et y décligne un joli cri,
Qui rit, guérit et tire l'ire
Des esprits; mieux que je n'écri.

Soit que Junon son air essuie,
Ou bien qu'ell' le charge de pluie,
En haut pourtant elle se tient,
Et de grignoter ne s'ennuie
Fors quand le neigeux hiver vient.

Même n'a point la gorge close
Pour avoir sa nichée éclose,
Et en ses chants si fort se plait,
Que vous diriez que d'autre chose
Ses allouetaux elle ne pait.

En plein midi, parmi le vide,
Fait défaillir l'œil qui la guide;
Puis tantôt, comme un peloton,
Subite en terre se dévide,
Et pour un temps plus ne l'oit-on.

Nous ne voulons pas dire que ces vers soient irréprochables. Nous reconnaissons très-volontiers qu'il ne faut pas pousser la recherche de l'harmonie imitative aussi loin que Peletier l'a fait dans la troisième strophe de cette ode, et nous n'excusons pas, d'autre part,

certaines aspérités de langage qui ne devraient pas se rencontrer ici ; mais on nous accordera que tout ce morceau se distingne par un tour facile et une grande richesse de rimes.

Ces qualités, et de plus louables, recommandent un autre recueil de vers qui fut publié par Peletier vers la même époque: *Les amours des amours, vers lyriques;* Lyon, de Tournes, 1555, in-8. M. Sainte-Beuve refuse de compter Peletier parmi les poëtes (1). C'est un jugement bien sévère. Pour trouver la matière de quatre-vingt-douze sonnets sur l'amour, il ne faut pas être dépourvu d'imagination, et, parmi les vers du XVIe siècle que M. Sainte-Beuve a cités comme les plus dignes d'estime, nous en trouvons qui ne valent pas quelques-uns de ces sonnets. Le vers de Peletier manque le plus souvent d'harmonie ; il a rarement cette souple cadence qui recommande les *Bergeries* de Belleau : mais il a d'autres mérites ; il est vif, alerte et facile.

Il était dans les habitudes de Peletier de conduire à la fois plusieurs entreprises et les plus diverses. Poëte et géomètre, il traduisait un sonnet de Pétrarque aussitôt après avoir démontré quelque problème d'Euclide. C'est ainsi que, par principe et par goût, il partageait son temps :

Quelquefois, pour se défâcher
Des choses trop spéculatives,

(1) *Tableau historique et critique de la poésie française*, p. 39 de l'édit. de 1843.

C'est le meilleur que de lâcher
L'esprit aux plus récréatives.
Rien, fors les changements divers,
Ne maintient beau cet univers.

En mon laborieux repos,
Ores d'un vol bas je sautelle
De fleur en fleur ; or, plus dispos,
Je fends l'air d'une plus haute aile.
Ores j'écris joyeusement,
Et ores sérieusement (1)...

Ce fut le principe et le goût de La Fontaine :

Diversité, c'est ma devise.

En conséquence, après les *Amours des amours*, Peletier publiait chez Jean de Tournes : *In Euclidis Elementa geometrica Demonstrationum libri sex;* .yon, de Tournes, 1557, in-folio. Autres éditions ; .yon, de Tournes, 1610, in-4°, et Genève, 1611, n-4° (2). Ces *Démonstrations* ne forment pas seulenent un livre d'une noble apparence et d'une respecable gravité ; on assure que Peletier ne s'est pas ontenté d'interpréter Euclide, mais qu'il l'a corrigé ·ès-heureusement, et que son travail est, pour le

(1) *Opuscules*, à la suite de l'*Art poétique*, pag. 107.
(2) Il existe une traduction française de ces Démonstrations, ır le libraire Jean de Tournes, qui avait eu Peletier pour aître en mathématiques : Les six premiers livres des Eléments éométriques d'Euclide, avec les Démonstrations de J. Peletier ı Mans ; Lyon, de Tournes, 1611, in-4°. Ce volume est porté ır le catalogue de la bibliothèque de M. M... (Techener, 1850.)

temps, digne des plus grands éloges. Il y comptait bien ; s'il espérait simplement arriver à une longue célébrité pas ses œuvres poétiques, il était certain que ses découvertes en géométrique seraient éternelles comme la vérité (1).

Vers la fin de l'année 1557, Peletier revint à Paris. Il ne tarda pas à faire connaître son retour, en publiant : *Exhortatio pacificatoria ad christianos principes Carolum V et Henricum II, Galliæ regem*; Paris, 1558, in-8°. Ce n'était pas une œuvre tout à fait nouvelle, puisqu'il en parle dans une lettre à son frère Jean, imprimée en 1557 à la suite des *Démonstrations* (2) ; mais elle était restée quelque temps inédite. Elle parut bientôt en français, sous le titre de : *Exhortation de la Paix*, etc., etc. ; Paris, A. Wechel, 1558, in-8°. Dans le même temps, Peletier s'occupa de mettre en ordre et de publier les *Nouvelles Recréations* de son illustre et malheureux ami, Bonaventure Des Periers. Nous avons déjà donné quelques explications à cet égard. Nous allons encore une fois résoudre en peu de mots toutes les difficultés qu'on semble avoir pris soin d'accumuler autour de cette

(1) Cette présomptueuse confidence se trouve dans une lettre latine, imprimée à la fin des *Démonstrations :* « Quæ in poetico genere scripsimus ad temporum memoriam transitura speramus... Quæ vero in mathematicis scribuntur, ex rata et firma veritatis professione, suum habent genium immortalitatis ! »

(2) « Oratio nostra pacificatoria nos rerum non ignaros esse testatur. »

question : Quel est l'auteur véritable du livre élégant, ingénieux, plein de finesse et de bon sens, qui porte le nom de Bonaventure Des Periers? Tabourot, dans ses *Bigarrures*, l'attribue comme de plein droit à Jacques Peletier (1) ; d'autres l'ont inscrit parmi les œuvres de Denisot. Il n'est ni de l'un ni de l'autre; mais, comme l'a fait remarquer M. Charles Nodier, il y a, dans ce recueil, des passages que Des Periers ne peut avoir écrits, puisqu'on y parle d'événements accomplis après sa mort, et rien ne s'oppose à ce qu'on regarde Denisot et Peletier comme les auteurs de ces additions.

Quand Peletier avait quitté Paris pour la première fois, c'était avec le dessein d'aller jusqu'à Rome, et, comme tous les chemins y conduisent, il avait été d'abord rendre visite à ses amis de Bordeaux. Étant à Lyon, il avait irrévocablement formé la résolution de quitter la France, qu'il appelait une ingrate patrie, et d'aller chercher une condition plus heureuse et plus honorable dans la capitale des États-Romains. Il écrivait alors à Pontus de Tyard : *Nunc ad Romanos transeo!* (2). Cependant quand il avait fait ses adieux aux murs de Lyon, il avait tourné le dos à la route des Alpes. De retour à Paris depuis quelques mois, il avait peut-être abandonné tous ses plans de courses

(1) *Bigarrures du sieur des Accords*, pag. 18, verso, et p. 74, verso.

(2) Cette Lettre est à la suite des *Démonstrations*.

lointaines, lorsqu'un emploi considérable lui fut promis à Rome. Sur cette promesse, il ne tarda pas à partir. Mais il eut à regretter d'avoir fait ce long et difficile voyage, car, d'une part, il ne fut pas jugé digne de l'emploi qu'il était venu chercher, et, d'autre part, Rome lui parut la plus triste, la plus inhospitalière de toutes les villes où le démon de la fantaisie avait jusqu'alors dirigé ses pas. Il s'empressa donc de revenir à Paris.

Cette malheureuse expérience le mit pour quelque temps en garde contre les entraînements de son naturel folâtre. Redevenu citoyen de Paris, il se confina dans la retraite et se consacra tout entier au travail. C'est alors qu'il publia : *In Christophorum Clavium de contactu linearum Apologia; De conciliatore locorum Galeni sectiones duæ ; De peste*, etc.; Paris, Guill. Cavellat, 1559, in-4°. C'est un recueil de petits traités, dont les uns se rapportent à la géométrie, les autres à l'arithmétique, à l'astronomie, à la médecine. Dans le même temps, Peletier faisait imprimer chez Jérôme de Marnef : *Demonstrationes tres; prima de anguli rectilinei et curvilinei æquitate*,etc.; Paris, 1559, in-4°. Ce sont encore des *Démonstrations* mathématiques. Ces divers opuscules eurent assez de succès pour être bientôt réimprimés isolément ou en d'autres recueils. Ainsi le traité sur la peste fut publié de nouveau, à Bâle, chez Oporinus, in-8°, sans date. Le traité *De conciliatore locorum Galeni*

le fut par Wechel, en 1560, in-4°. La censure du P. Clavier reparut à Bâle, chez Jean Oporinus, en 1563, in-folio, avec d'autres opuscules, sous le titre suivant : *Commentarii tres, primus de dimensione circuli, secundus de contactu linearum*, etc. etc. On retrouve encore la même censure dans un recueil qui contient, en outre, les trois *Démonstrations* sur les angles; cette édition est de Paris, Marnef, 1579, in-4°; enfin, elle a eu l'honneur d'être impriméepar les Aldes, sous ce titre : *Jacobi Peletarii, medici et mathematici, de contactu linearum commentarius*, Paris, J. Mettayer, 1581, in-8°, et d'offrir à son tour la matière d'une dissertation au docte et célèbre Henri Monantheuil, professeur royal de mathématiques : *H. Monantolii de angulo contactus ad Jac. Peletarium Admonitio;* Paris, Mettayer, 1581, in-4°. Montucla nous fait connaître, dans son *Histoire des Mathématiques* (1), quelle était la matière le ce grand débat entre Clavier et Monantheuil, d'une part, et, d'autre part, notre Jacques Peletier. Il s'agissait de déterminer la nature de l'angle de coningence. L'opinion de Peletier, qui fut plus tard souenue par Grégoire de Saint-Vincent et Wallis, était qu'une ligne droite rencontrant une courbe ne forme pas un angle véritable, et que, par conséquent, il n'y a pas d'angle de contingence. Que d'autres tranchent

1) Tom. I, pag. 575.

cette question! C'est déjà beaucoup pour nous d'en comprendre les termes.

A la même série de travaux appartiennent encore plusieurs volumes, que nous ne trouvons mentionnés dans aucune des notices publiées jusqu'à ce jour sur Jacques Peletier Ses premiers ouvrages sur les mathématiques étant en français, on affectait de les considérer comme indignes d'occuper l'attention des hommes graves, on l'accusait de rechercher des succès faciles en écrivant pour le vulgaire, et d'ignorer les langues classiques. Il voulut, pour répondre à ses détracteurs, donner en latin une Algèbre et une Arithmétique. L'Algèbre parut sous ce titre : *Jacobi Peletarii, Cenomani, de occulta parte numerorum quam Algebram vocant libri duo;* Paris, Cavellat, 1560, in-4°. Qu'on ne prenne pas ce livre pour une simple traduction de l'*Algèbre départie en deux livres*. Dans l'un et dans l'autre ouvrage Peletier a suivi le même plan: cependant ils diffèrent souvent l'un de l'autre, et ces différences en font deux traités parfaitement distincts. L'Arithmétique en latin fut publiée quelques années après: *Arithmeticæ practicæ Methodus facilis;* Paris, Cavellat, 1563, in-8°. Ce n'est pas non plus l'*Arithmétique en quatre livres* de l'année 1551. C'est l'*Arithmétique* de Regnier Gemma, de Frise, avec des additions considérables. Cette Méthode a été réimprimée, avec les mêmes additions, à Paris, chez de Marnef, en 1569 et en 1578, in-8°. Si donc

Du Verdier, Niceron et M. Max de Clinchamp n'ont pas désigné ces ouvrages, c'est qu'ils en ont ignoré l'existence. Ils n'ont pas connu davantage : *Jac. Peletarii Disquisitiones geometricæ;* Lyon, de Tournes, 1567, in-8°. C'est cependant un traité de quelque étendue. Les *Démonstrations* de Peletier sur Euclide ayant été vivement attaquées par un docte chanoine de l'ordre de Saint-Antoine, Jean Borrel, de Romans, qui se faisait appeler en latin *Joannes Butero*, Peletier lui avait fait une réponse peu civile, dans une lettre à Séraphin *Razallius* qu'on lit à la suite du traité plus haut cité : *De occulta parte numerorum.* Aussitôt Borrel avait répliqué par : *Adversus epistolam Jac. Peletarii depravatoris Elementorum Euclidis.* Ainsi la querelle s'était échauffée, et les assertions contradictoires de l'un et de l'autre interlocuteur partageaient les savants. Peletier voulut avoir le dernier mot. C'est dans ce dessein qu'il publia les *Disquisitiones geometricæ.* Terminons enfin cette nomenclature des œuvres mathématiques de Peletier, en parlant de son traité sur l'usage de la géométrie. Rédigé d'abord en français, il parut pour la première fois en latin vers le mois de novembre de l'année 1572 : *Jac. Peletarii de usu Geometriæ liber unus ;* Paris, Gourbin, 1572, in-4°. Une autre édition, du même format, porte la date de l'année 1573. Le même éditeur, Gilles Gourdin, publia l'ouvrage en français : *De l'usage de Géométrie;*

Paris, 1573, in-4°, avec une dédicace au com
Retz (1).

Peletier aimait peu le bruit des armes, et,
n'être pas contraint d'adopter un des partis
durant ces tristes années, ensanglantaient tou
coins de la France, il avait traversé les Alp
s'était retiré dans la petite ville d'Annecy, en Sa
Depuis longtemps il n'avait pas été visité pa
démon des vers; mais qu'a-t-on mieux à faire
champs que de rêver, et quelle est la langue des ré
si ce n'est pas la poésie? Peletier employa ses l
sirs à composer un poëme en trois chants sur
Savoie. Nous l'avons sous ce titre: *La Savoie;* A
necy, J. Bertrand, 1572, in-8°. Il n'y a pas, da
ce poëme, la moindre invention. Dans le premi
chant, Peletier compte les fleuves qui trave
sent la France, et cela le conduit à parler d
lacs savoisiens. La description des lacs achevée
il commence celle des montagnes, qui, suivie de l
description des villes, des salines, etc., etc., s
prolonge jusqu'à la fin du second chant. Dans le
troisième, il dresse le catalogue des plantes, et spécialement des plantes médicinales, qui naissent sur le

(1) Le grand succès des œuvres mathématiques de Peletier nous est attesté par ces vers d'Antoine Mornac, dans ses *Feriæ forenses*, pag. 74:

« Orontium, Peltariumque et Vietam
Orbi erudito, Euclidem ut olim et Græcia,
Gallia decus peperit triplex matheseôn. »

sol de la Savoie. Ces vers n'ont qu'un mérite : s'ils sont communs, ils sont faciles. Il paraît qu'ils furent très-goûtés par le grand-duc de Savoie et par ses courtisans. Peletier aurait voulu jouir de ce succès, et finir ses jours dans la fraîche vallée qu'arrose le lac d'Annecy ; mais à peine eut-il passé deux ans dans cette retraite, qu'il fut rappelé par ses frères et qu'il revint à Paris pour être nommé principal du collége du Mans.

On a peu de renseignements sur cette époque de sa vie. Il n'était plus jeune, et préférait déjà le repos aux agitations du monde. Il se renferma dans son collége et y donna rendez-vous aux amis de sa jeunesse. Ronsard, Belleau, Baïf, Desportes, Jamyn, Fontaine (1), Scaliger et d'autres encore répondirent à cette invitation et vinrent former, sous la présidence de Peletier, une nouvelle académie (2). Pour la plupart, ils s'étaient connus autrefois dans les assemblées du Louvre ; mais, hélas ! qu'étaient devenus ces galants compagnons, dont les glorieuses amours excitaient l'envie des plus brillants seigneurs ? Courbés et blanchis par le temps, ils étaient condamnés désormais à n'avoir plus d'autre souci, d'autre sujet d'entretien, que la science et les lettres. Chaque nouvelle année en voyait disparaître quelques-uns de la scène, et les amis survivants menaient en grande pompe le deuil de l'ami qui s'en

(1) Il y a dans les *Ruisseaux de Fontaine*, p. 202, quatre vers en l'honneur de Peletier.

(2) Notice sur Peletier, par M. Max de Clinchamp.

allait. Ainsi devaient successivement s'éteindre tous les flambeaux de l'éclatante pléiade.

Malgré les précautions qu'il avait prises pour vivre tranquille, Peletier ne put se garantir contre les attaques d'un de ses anciens adversaires, Maurice Brès, ou Bressius, professeur de mathématiques dans la chaire de Ramus. Quelque ami de Peletier prit d'abord sa défense dans l'écrit suivant : *Admonitio Philomusi in gratiam Nic. Bergeronii ad M. Bressium ;* mais l'assaut avait été si vif, que Peletier se crut obligé de rompre le silence et de justifier sa vie entière, calomniée par l'agresseur. C'est l'objet de cet opuscule : *Jac. Peletarii in Mauricium Bressium Apologia ;* Paris, J. Richer, 1580, in-8°. Il contient plus de mots que de faits. L'année suivante, Peletier publia le dernier de ses ouvrages qui aient vu le jour, un recueil de poésies composées, pour la plupart, au collége du Mans : *Euvres poëtiques intitulez Louanges ;* Paris, Coulombel, 1581, in-4°. Guillaume Colletet préfère les *Louanges* au recueil de l'année 1547. M. Max de Clinchamp s'inscrit contre cette préférence. Il faut reconnaître, avec M. Max de Clinchamp, que les vers des *Louanges* sont encore plus raides, plus âpres, plus dépourvus de mollesse et d'abandon que ceux des précédents recueils ; mais nous accorderons, d'autre part, à Colletet, qu'en exagérant les vices de sa manière, Peletier les a, si l'on peut ainsi parler, perfectionnés : ainsi les vers des sonnets et des odes

étaient moins sentencieux, moins solennels, moins corrects que ceux des poëmes didactiques qui composent le dernier recueil de Peletier. Les *Louanges* appartiennent non pas à l'école du XVIe siècle, mais à celle du XVIIe : elles sont classiques, dans la bonne et dans la mauvaise acception de ce mot ; elles le sont comme les poëmes de Chapelain.

Ajoutons enfin au catalogue des œuvres de Peletier une lettre latine à Jacques de Billy, abbé de Saint-Michel en l'Herm, publiée par De Launoy au livre III, ch. VII, de son *Histoire du collége de Navarre* (1) et une Dissertation sur les ouvrages de Cicéron, *De Ciceroniana lectione*, qui nous a été conservée dans les manuscrits du président Bouhier (2). Ce sont des notes, quelquefois très-étendues, sur les textes de Cicéron publiés par Lambin et par Robert Estienne. On peut placer cet ouvrage à un rang honorable parmi les monuments d'érudition littéraire que nous a laissés le XVIe siècle. Du Verdier donne encore à Peletier un poëme en trois chants, intitulé : *Le Génie ;* mais ce poëme paraît perdu.

Jacques Peletier mourut, au mois de juillet de l'année 1582, dans les bras de Guillaume Plançon, son compatriote et son élève.

(1) MSS. de la Biblioth. nat., fonds Bouhier, n° 84.

(2) Cette lettre, qui porte la date de 1582 dans le texte de Jean de Launoy, doit être de l'année 1563, comme le fait remarquer Bayle; *Dictionn. hist.*, art. *Billy*.

PELETIER (JULIEN).

Julien PELETIER, né, dit-on, dans le Maine, vers l'année 1535, prêtre et curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris, était, selon Jean de Launoy, frère de Jean et de Jacques. Gilles Ménage a signalé cette erreur de Jean de Launoy (1). Julien Peletier, frère de Jean et de Jacques, fut, nous l'avons dit, avocat. Gilles Ménage suppose, non sans vraisemblance, que le curé de Saint-Jacques la-Boucherie, neveu de Jacques, de Julien et de Jean, était fils de Victeur, l'aîné des enfants du bailli de Touvoie.

Nous le voyons d'abord, en 1576, maître des artiens du collége de Navarre, et trois ans après, en 1579, recteur de l'Université de Paris (2). La date de son élection à cette charge glorieuse est le 23 juin de cette année. Il fut ensuite curé de Saint-Jacques, membre du conseil des Seize et l'un des plus violents d'entre les ligueurs. Les discours et les actes les plus coupables lui sont imputés; on raconte même que, toujours armé d'un coutelas, il tua de sa main, à la porte de son église, un pauvre homme dont un propos

(1) *Histoire de Sablé*, deuxième part., p. 154.
(2) De Launoy, *Regii Navarr. gymn. hist.*; lib. III.

lui avait déplu (1). Mais nous n'avons pas à raconter, sur des témoignages plus ou moins fidèles, les sanglants exploits de ce forcené, qui finit, dit-on, comme beaucoup d'autres, en royaliste pénitent; il n'appartient pas à l'histoire littéraire, car il n'est aucunement l'auteur d'un livre qu'on a eu grand tort de lui attribuer (2). Ce livre, intitulé *Dissertation sur l'arche de Noé*, et publié en 1700, in-12, est d'un Jean Le Peletier, rédacteur du *Journal de Trévoux*, né à Rouen en 1633, qui mourut en 1711. Comment l'a-t-on pu confondre avec le ligueur du XVIe siècle?

PERCHERAT.

Né vers l'année 1660, à La Flèche, PERCHERAT se fit recevoir dès sa jeunesse chez les religieux franciscains et devint bientôt un des hommes considérables de sa congrégation. Comme il s'était fait appeler en religion le P. Timothée, il n'a plus été connu sous un autre nom. Ainsi, M. Desportes a pu se tromper et nous tromper ensuite sur le nom de sa famille. Nous corrigeons l'erreur que nous avons commise en

(1) Voir Ch. Labitte, c. VII. *Prédicateurs de la Ligue*, p. 29, 141, 116, etc., etc.
(2) M. Desportes, *Bibliographie du Maine*.

l'appelant *Péchard*. Les mémoires, récemment publiés, de Pocquet de Livonnière désignent son père, apothicaire à La Flèche, sous le nom de Percherat (1).

Après avoir été quelques années gardien des couvents de son ordre à Vannes et à Château-Gontier, le P. Timothée se rendit à Rome, avec le titre de député de la province de Bretagne. Il exerçait dans cette ville l'emploi de définiteur quand, le 8 septembre 1713, Clément XI, circonvenu par les Jésuites, publia la bulle trop célèbre qui commence par ces mots *Unigenitus Dei filius*. On craignait à Rome qu'elle ne fût pas admise en France, où les Jésuites avaient beaucoup d'ennemis, et ce fut le P. Timothée *que le* pape envoya vers le roi de France, ses ministres et ses évêques, le chargeant d'expliquer cette bulle et de la recommander. C'est ce que l'abbé de Grécourt raconte à sa manière dans son *Philotanus*. Le diable, dit le poëte, ayant obtenu du pape, son ami, la bulle *foudroyante*, accourt à Paris et va travailler à la faire accepter par les évêques, par le roi ; mais, pour mener à bonne fin cette difficile entreprise, il a dû prendre le masque du P. Timothée. Il faut citer le passage où le diable fait l'aveu de ce déguisement :

C'en est donc fait, et la bulle est en forme !
Ne croyez pas qu'ensuite je m'endorme ;

(1) *Revue de l'Anjou*, troisième série, t. IV, p. 189.

Car, ayant dit humblement grand merci
Au bon saint Père, à mes parents aussi,
Dispos et gai, l'*Unigenit* en poche,
Devers Paris à grand pas je m'approche.
De nos coureurs je prends le casaquin,
Barbe, pieds nus, en un mot capucin,
Et, me guindant en légère calèche,
Je me nommai Timothée de La Flèche...

Le P. Timothée ayant obtenu les adhésions qu'il était venu chercher, le roi, content de lui, voulut le nommer coadjuteur de l'évêque de Babylone; mais le pape préféra le nommer lui-même évêque de Béryte et lui faire donner par le roi une pension de 6,000 livres. Il était désigné pour l'évêché de Clermont en l'année 1715, quand le roi mourut; le régent, mieux inspiré, fit choix de Massillon. Plus tard, son parti devenu tout-puissant dans l'église de France, le P. Timothée persécuta les gens du parti contraire. On peut lire dans les *Nouvelles ecclésiastiques* le récit de ses exploits. En 1722, le cardinal Léon de Gesvres lui proposa d'aller à Bourges faire à sa place les fonctions épiscopales. « Rien ne convenait « mieux, dit Pocquet de Livonnière, aux deux pré- « lats : au premier qui ne résidait pas; au deuxième « qui avait besoin d'asile. » Cependant cet arrangement n'eut pas lieu.

L'abbé de La Tour a publié : *Mémoires du P. Timothée, capucin, évêque de Béryte, contenant plu-*

sieurs anecdotes historiques du pontificat de Clément XI et de la fin du règne de Louis XIV; 1774, in-12.

PERCHERON (Luc).

Vers l'an 1592, dans la ville de Beaumont-sur-Sarthe, se trouvait un certain Luc PERCHERON, qui, après avoir étudié les lois, on ignore à quelle école, était revenu dans le Maine, sa patrie. Nous ne disons pas que Beaumont fût le lieu de sa naissance. Comme il était, dit-il, d'une famille vassale de la maison de Beaumanoir, il est plus probable qu'il vit le jour sur les domaines de cette maison, c'est-à-dire au territoire de Lavardin, de Milesse ou de La Guierche. Voilà tous les renseignements qu'il nous a laissés sur lui-même, dans la dédicace d'une tragédie en cinq actes, achevée à Beaumont vers le mois d'avril de l'année 1592. Un exemplaire manuscrit de cette tragédie, le seul peut-être qui ait jamais existé, est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque du Mans. C'est sur cet exemplaire que MM. Max de Clinchamp et Raoul de Montesson, regrettés compagnons de

notre jeunesse, publiaient en 1845 le rare volume qui a pour titre : *Pyrrhe, tragédie de Luc Percheron, du pays du Maine;* Paris, Crapelet, in-8° (1).

Une tragédie française de l'année 1592, ignorée de tous les historiens du Théâtre-Français, même des frères Parfait, est assurément une pièce curieuse. Jodelle fit jouer *Cléopâtre* en 1552, et l'on ne connaît, avant la *Cléopâtre* de Jodelle, que des farces et des mystères. Entre Jodelle et Robert Garnier, on ne mentionne guère comme dignes de souvenir que Grévin et les frères de La Taille; entre Garnier et Hardy, le nombre des tragiques n'est pas beaucoup plus considérable. Or, d'après les historiens de nos origines théâtrales, la première fable scénique de Hardy, *Théagène et Chariclée*, fut représentée vers l'année 1600. Le *Pyrrhe* de Luc Percheron est donc plus ancien. Quand il s'agit d'un art nouveau, prenons toujours soin de constater la date des œuvres. Si Percheron doit quelque chose à son compatriote Garnier, il ne doit rien à l'auteur de *Théagène*. Cependant il ne lui est pas inférieur; *Pyrrhe* ne vaut pas moins, à notre avis, que les ouvrages les plus prisés de Hardy.

Assurément, la langue poétique de Percheron n'est pas celle de Corneille. En 1592, la réforme de Ron-

(1) Il n'a été tiré que seize exemplaires de ce volume.

sard est accomplie, mais aucune autre réforme n'est prévue : on n'a pas encore distingué les termes familiers des termes nobles; on n'a pas fait, à l'usage des tragiques, un vocabulaire particulier; aucune entrave ne gêne leur liberté, cette liberté de tout oser qui est, suivant Horace, le privilége des peintres et des poëtes, et ils en usent avec tant de confiance, soit dans leur droit, soit dans leur génie, qu'on serait mal venu de leur proposer l'établissement d'une censure académique. Ils ne sont pas en révolte, mais ils ne comprennent pas la nécessité d'une autre loi sur le langage que le goût muable du public. Quant à ce qui regarde l'arrangement des scènes, la contexture de la fable, ils ont pour modèles les Grecs, et les imitent le mieux qu'ils peuvent. Ce mieux, sans doute, n'est pas toujours le bien. Les Grecs ont été étudiés avec plus de goût et plus de fruit par les tragiques du siècle suivant. Il faut toutefois reconnaître qu'au XVI[e] siècle l'imitation est plus naïve, plus fidèle, par cela même qu'elle est moins savante.

C'est aux Grecs que Percheron a emprunté le sujet de la tragédie que nous allons faire connaître. Voici d'abord la légende grecque. Pyrrhus ou Néoptolème, fils d'Achille et de Déidamie, roi d'Épire, introduit par le cheval de bois dans les murs de Pergame, y a commis une foule de crimes héroïques. On n'a pas compté le nombre des Troyens vulgaires qui sont tombés sous ses coups; mais, parmi ses illustres victimes,

›n cite Astyanax, fils d'Hector, précipité du haut des ·emparts de la ville, et Polyxène, sœur d'Astyanax, iancée d'Achille, immolée sur la tombe de ce héros. Après la ruine de Troie, Pyrrhus retourne dans ses provinces, emmenant avec lui, comme sa part de butin, le devin Hélénus et la veuve de Priam, Andromaque. Andromaque est admise comme esclave à partager la couche du meurtrier de ses enfants. Cependant Pyrrhus a été uni, d'autre part, devant les autels de Vénus légitime, à Hermione, fille de Ménélas. Celle-ci, jalouse de la préférence que son époux accorde à une esclave, se jette dans les bras de l'aventurier Oreste, qui massacre Pyrrhus dans le temple de Delphes, et fuit avec Hermione en Arcadie. De ces divers épisodes, Percheron n'en a mis en scène qu'un seul, la mort de Pyrrhus.

Euripide avait traité le même sujet; mais, dans la tragédie d'Euripide, le personnage principal est Andromaque. Hermione, jalouse d'Andromaque, conspire avec Ménélas la perte de l'esclave troyenne et d'un fils qu'elle a de Pyrrhus. Pelée, aïeul d'Andromaque, arrive à son aide et la protége. Le complot éclate et avorte en l'absence du roi. Hermione, que tant de témoins vont accuser, craint le retour de Pyrrhus. Survient Oreste, qui offre galamment à la reine jalouse le secours de son glaive, et qui calme ses terreurs en lui promettant de la délivrer au plus tôt d'un perfide mari. En effet, au cinquième acte, un

envoyé de Delphes apprend à Pelée que le crime est accompli, que le sang de Pyrrhus a coulé sur les degrés du temple d'Apollon. Tel est le drame d'Euripide. Nous ne pouvons ne pas y trouver des invraisemblances; nous le jugeons plus horrible que vraiment tragique, et l'*Andromaque* de Racine flatte bien plus notre goût. Mais nous ne voulons ici comparer que l'*Andromaque* d'Euripide et le *Pyrrhe* de Percheron. C'est une comparaison assurément plus inattendue. Cependant on voudra bien ne la pas trouver choquante. Nous professons une vive admiration pour les anciens; mais on peut rendre justice aux modernes, sans faire preuve d'irrévérence à l'égard des gloires consacrées par l'hommage des siècles.

Dans la tragédie de Percheron il n'est pas même fait mention d'Andromaque. Hermione, unie à Pyrrhus par l'ordre de son père, refuse de partager son lit, et lui avoue sans détours qu'elle aime Oreste. Quand Oreste se présente, elle ne l'engage à tuer Pyrrhus ni pour exercer une vengeance, ni pour éviter un supplice mérité, ni même pour s'affranchir d'un lien odieux. Elle déclare seulement au fils d'Agamemnon qu'elle l'aime, et qu'elle hait Pyrrhus. C'est Oreste qui, de son chef, accomplit le meurtre. On le voit, les situations sont moins compliquées, moins forcées, et le détail scénique est moins sauvage dans la pièce de Percheron que dans celle d'Euripide.

L'acte premier est un long et solennel entretien entre Diane et Polyxène : Diane, la déesse des chastes amours ; Polyxène, l'épouse vierge, la triste victime offerte aux mânes d'Achille. Quel est le lieu de la scène? Diane nous l'apprend au début de son discours, composé suivant les préceptes des rhéteurs. Voici en quels termes elle adresse la parole à Polyxène :

O victime de Pyrrhe, épouse infortunée
D'un tombeau furieux, après ton hyménée,
Fille du vieil Priam, Polyxène, voici
Le lieu qui finira ton deuil et mon souci.
Cet antre que tu vois, où, soucieux, se range
Un monde de mortels, soit du nord ou du Gange,
C'est l'antre delphien, dont mon frère fit choix,
Qui de tout le destin y abîma la voix,
Sous la nuit caverneuse, effroyable en miracles,
D'un oblique verset mugissant les oracles.
Ce temple que tu vois, richement précieux,
Qui flambe sans cesser d'un feu dévotieux,
C'est où sont à Phébus les victimes menées
Des peuples retournant riches de destinées.
Le meurtrier de Priam, bravant les immortels,
A ton meurtrier époux y dresse ses autels :
Chétif, qui ne sait pas que la puissance humaine
N'est que l'ombre d'une ombre, ou qu'une enflure vaine
D'un peu de terre et d'eau, des Dieux le passe-temps,
Jouet de la Fortune, et dépouille du temps !
Chétif, qui ne sait pas qu'il nourrit la vipère
Qui, nous vengeant du fils, nous vengera du père,
Et que son Hermione alluma le flambeau
De sa noce sanglante au feu de son tombeau.

On ne peut ne pas remarquer le ton noble de ce début. C'est déjà le ton de Corneille. Assurément il y a dans ce morceau plus d'une locution surannée. Le style est du xvi[e] siècle ; le poëte parle la langue poétique de son temps ; mais sa période a l'ampleur vraiment tragique. Diane dit ensuite quel triste sort les Dieux vengeurs réservent à quiconque ose les braver, et elle fait un tableau de la félicité qu'ils accordent à leurs élus :

... Le nombre est petit de ceux que Jupiter
Favorable a voulu de la terre emporter.
Ceux-là, d'un pied léger et d'aile non connue,
Tout chargés de destins outrepercent la nue,
Et souvent leurs esprits, dédaignant leurs tombeaux,
Vont volant pair à pair des anges les plus beaux.
Devant les yeux des rois ils marchent honorables,
Ils sont aux plus petits doucement vénérables ;
Héros sauve-cités, droit-jugeants, aime-paix,
Les peuples sous leur main par les champs sont épais ;
L'été riche de grains ses usures foisonne ;
Sur les cousteaux pampreux se cuit un bel automne ;
Pour eux tout est plus beau ; pour eux même les cieux
Allument leur azur d'un or plus gracieux ;
Ils meurent pleins de temps, et la pompe éplorée
Du pays gémissant suit leur bière honorée...

Après avoir parlé de sa puissance, avec une emphase glorieuse qui rappelle le monologue de Junon dans le premier livre de l'*Enéide*, Diane s'indigne contre Pyrrhus et le menace de sa colère. Elle veut

venger la ruine de Priam et le meurtre de Polyxène; crimes encore impunis, dont elle raconte le détail avec un luxe d'images qui eût plus charmé Lucain que Virgile. Voici la fin de ce récit. Les traditions païennes et les chrétiennes se confondent dans l'esprit de la sœur d'Apollon lorsqu'elle fait la poétique description du séjour céleste, et cette confusion donne à tout le morceau que nous allons citer une tournure fort originale :

... Ainsi que le tigre horriblement affreux,
De son gîte laissant l'épouvantable creux,
Déchire les troupeaux, gourmande le carnage..,
Pyrrhe non autrement, tigre sans amitié,
Lorsqu'un chacun plorait attendri de pitié,
Sans larmes regarda tant de grâces mourantes,
Tant de graves beautés doucement éclairantes.
Il a son coutelas dans ton beau sein caché,
Sein paravant non vu, paravant non touché.
Sans force tu tombas, et lors ton soin suprême
Fut couvrir ton honneur, honnête en la mort même (1).
Une clameur se fit, le peuple s'en alla;
Ton âme avecque moi jusqu'au ciel s'envola,
Où l'alme chasteté, d'étoiles couronnée,

(1) Imitation d'Euripide : *Hécube*, vers 568 et suivants. Le passage d'Euripide a été aussi traduit par La Harpe, *Cours de Littérature* :

« Elle tombe expirante, et, par un dernier soin,
Elle rassemble encor la force qui lui reste,
Pour n'offrir aux regards qu'une chute modeste. »

Ces vers n'ont pas assurément l'ampleur de ceux de Percheron.

Regarde rarement la terre profanée ;
Où, mirant son facteur, la troupe des heureux
Hume de ses yeux doux le nectar amoureux.
Le ciel, te regardant son hôtesse nouvelle,
Admira tes beautés en une âme si belle...
Cruel ! qui, de la mort d'une fille bravant,
Te vas un si long temps sur les Dieux élevant,
Ne pense pas pourtant leur puissance être morte ;
La vengeance te suit, la mort est à ta porte.
Ce puissant, ce tout bien qui les biens entretient,
Qui, rayonneux d'éclairs, en sa flamme se tient,
Dont nous sommes partis, égouts de sa puissance,
Ombres de sa clarté, miroirs de son essence,
C'est lui qui, quand il veut, nous donne le courroux,
Qui, quand il veut, nous fait amiables et doux,
Qui, tenant de nous tous la force mesurée,
Nous tient même liés en sa chaîne dorée ;
C'est lui, Pyrrhe, attendant ton tardif repentir,
Lequel ne t'a permis ma colère sentir,
Qui m'a lié les mains ; car toujours sa clémence
Est soudaine au pardon et lente à la vengeance.
Mais, Pyrrhe, maintenant ton destin balancé,
Pesant de tes forfaits vers la terre est baissé ;
Voici le jour venir des quenouilles fatales ;
J'entends le noir portier de ces royaumes pâles ;
Oreste, je te vois ; je vois Pyrrhe assommé
De son père saignant sur l'autel diffamé.
Va, Pyrrhe, et maintenant Apollon désestime !...

A cette imprécation Polyxène répond d'abord par quelques compliments précieux à l'adresse de sa divine tutrice. Puis elle continue sur le mode sublime :

Déesse, je me plains que l'humaine prudence
Veuille arracher aux Dieux leur sainte providence;
Que, voyant les méchants pleins de prospérité,
Jouir si sûrement de leur méchanceté,
On estime le ciel et toute la nature
N'être qu'un roulement d'une aveugle aventure!
Depuis que cette rouille eut gagné les esprits,
Que, pour être estimés entre les mieux appris,
De la crainte des Dieux on fit une risée,
La justice, traînant sa balance brisée,
Dans les astres cousins aussitôt retourna,
Et au fer et au feu la terre abandonna.
Les Fureurs, qui pleuraient paravant prisonnières,
Lors montrèrent au jour leurs affreuses crinières,
Et le prince des nuits longuement combattu
En triomphe mena la pleurante vertu.
Mocque-toi des hauts Dieux, troupe faible et rebelle!...

Ayant interpellé les méchants en ces vers dont nous recommandons la belle et noble facture, Polyxène ajoute que le crime de Pyrrhus, en l'arrachant à la vie, a du moins sauvé sa virginité. L'amour qu'inspire Vénus est et doit être odieux à cette vierge de l'âge héroïque; mais quand elle décrit les extases que procure à une âme pieuse la contemplation des « saintes « beautés, » elle s'exprime en des termes qui n'appartiennent aucunement à la langue de l'antiquité profane. La fille de Priam semble avoir lu, dans ses loisirs, les méditations séraphiques de sainte Catherine de Sienne. Nous ne pouvons ne pas signaler ce péché contre la règle des convenances; mais on sait que nos

meilleurs tragiques ont rarement observé cette règle; et même de nos jours, où l'on en fait si grand état, qui ne la viole pas?

Après avoir prêté l'oreille la plus complaisante au discours de Polyxène, Diane prend congé d'elle et retourne « à Dieu. » En la quittant, elle lui recommande d'être attentive à ce qui va se passer dans les lieux où elle l'a conduite. Polyxène, restée seule, achève son amplification sur les vanités et les misères humaines :

Hélas! où est le temps que le sceptre trompeur
Éblouissait mes yeux de son lustre pipeur!
Que j'allais révérant la majesté barbare
D'un roi tout chargé d'or, courbé sous la tiare!
Las! que j'étais perdue! Ores je connais bien
Que la grandeur des rois est semblable à un rien.
Je vois que les soupçons et que les craintes blêmes
Se perchent volontiers sur ces grands diadèmes!
Rois, comme tout vous craint, vous craignez tout aussi;
Bourreaux, vous vous gênez d'un continu souci :
Vous mourez mille fois et n'en perdez l'envie;
Vous redoutez la mort, vous redoutez la vie.
Grands colosses sans cœur, qui paraissez dorés,
Des peuples gémissants saintement adorés,
Vous semblez un fantôme à l'apparence vaine,
Que le vers du sorcier par les tombes pourmène,
Dont la voix est sans voix, dont le corps est sans corps,
Qui n'est rien au dedans et n'est rien au dehors...
Allez et caressez une grandeur si vaine!
Ce n'est qu'un désespoir de l'espérance humaine.

L'homme est un vrai jouet des destins s'ébatants,
Sujet infortuné des astres inconstants.
Contemplez donc, mortels, sous combien de ténèbres
Croupissent de vos jours les lumières funèbres!
Regardez qu'abîmés en l'humaine prison,
Vous n'étouffiez dans vous la céleste raison!
C'est la seule raison qui, du haut ciel cousine,
De l'essence de Dieu votre essence avoisine;
Fille de Jupiter, qu'il vous faut révérer!
Mortels, en l'adorant c'est son père adorer;
Elle-même est un Dieu, les Dieux ont agréable
Qu'on adore les Dieux; tout chérit son semblable.
Fuyez-moi donc ce corps, ce corps est la prison
Qui si longtemps des Dieux nous défend la maison!

Ici finit l'acte premier. Aujourd'hui, nous appelons cette manière d'introduire l'action un prologue. Le plus grave reproche que La Harpe adresse aux contemporains de Hardy, c'est de n'avoir pas connu la dignité tragique, et d'avoir abaissé leurs personnages au niveau de la nature réelle. Nous n'avons pas besoin de beaucoup insister pour faire comprendre que le prologue de *Pyrrhe* ne mérite pas cette critique. Non-seulement les personnages entrent en scène avec une allure solennelle, mais les paroles qu'ils échangent sont graves, élevées, et nous doutons même qu'il eût été possible de leur attribuer une tenue plus héroïque. Il nous faut d'ailleurs reconnaître que ce prologue est trop indifférent à l'action. Un tragique grec eût fait apparaître de nouveau, dans un épilogue, après le

dénouement, les interlocuteurs fantastiques de l'introduction.

Au second acte, Pyrrhus arrive sur la scène, suivi d'Hermione, sa femme, et de Phénix, sa mère. Il reproche à Hermione ses rigueurs. Bien qu'il ait vengé sa race sur les bords du Simoïs « roulant tant « d'armets et d'écus; » bien qu'il ait, promenant le fer et la flamme « dans les champs où fut Troie, » offert aux mânes d'Hélène et de son époux outragé toutes les victimes que pouvait réclamer une juste colère, Hermione refuse un gage à son amour. Elle aime Oreste.

Ce n'est pas, d'ailleurs, qu'elle dissimule avec son ravisseur. A ses déclarations, à ses reproches elle répond avec assurance qu'en effet il ne l'a su toucher, qu'elle ne croit pas aux beaux sentiments dont il fait étalage devant elle, et qu'elle n'a pas oublié les engagements que son cœur a pris avec Oreste. S'il est vrai qu'Oreste ait commis un crime, les Dieux lui ont pardonné. D'ailleurs c'est pour venger le meurtre d'Agamemnon qu'il a tué Clytemnestre, et un fils doit plus à son père qu'à sa mère. Hermione développe cette thèse étrange dans les vers suivants, que nous citons moins pour faire valoir les mérites littéraires de notre poëte, que pour donner un spécimen des lieux communs qui étaient dans le goût de ses contemporains :

Des pères nous avons les armes et le nom ;
Le père de son fils honore le renom ;

Il agence, il polit cette masse de terre
Que lui donne la mère ; il le pousse à la guerre,
Il le fait tel qu'un Dieu des peuples écouté,
Conduisant, généreux, les cœurs d'une cité.
Bref, lui faisant chemin parmi maintes épines,
Il le mène au sentier des âmes plus divines.
Car naturellement nous naissons imparfaits,
Par l'art tant seulement nous pouvons être faits.
Nous avons tous de lui la seconde naissance ;
Sans lui, l'âge plus mûr est encore en enfance.
Ainsi, deux fois naissants, aux pères nous devons
Et le corps et l'esprit par lequel nous vivons.
Quoi plus ? pour leurs enfants ils ont bâti les villes,
Ils se sont policés de coutumes civiles ;
Pour eux ils ont appris l'œuvre sanglant de Mars,
Méprisant tout hasard au milieu des hasards ;
Pour eux, entre la mort et la vie douteuse,
Ils ont suivi des flots l'espérance venteuse.
Bref, nous tenons le vivre et bien vivre d'eux.
Et doutons-nous auquel nous devons plus des deux ?
Nous, nous ne pouvons rien, nous naissons prisonnières,
Notre sexe et la loi nous ont fait casanières ;
Inutiles en guerre, inutiles en paix,
Du ménage sans plus nous soutenons le faix ;
C'est notre vrai honneur d'un chacun être tues,
Et ne devons jamais savantes être vues.
Sage est celle vraiment dont le nom inconnu
N'est oncques des voisins aux oreilles venu... ;
Des rayons du mari sa nuit est éclairée,
Son honneur sans honneur la peut rendre honorée :
Morte elle vit par lui ; c'est son roi, son seigneur,
Son tout, son bien, sa vie, et, bref, tout son bonheur.
Celle doncques vraiment qui a tué sa vie,

Celle qui sa clarté soi-même s'est ravie
Est indigne de vivre, et son chef détesté
Indigne de jouir de la belle clarté.

A cette apologie du crime d'Oreste, qui n'est, il faut le dire pour rendre toute justice à notre auteur, qu'une paraphrase de ces vers d'Euripide,

Πατὴρ μὲν ἐφύτευσέν με, σὴ δ'ἔτικτε παῖς,
Τὸ σπέρμ'ἄρουρα παράλαβοῦσ'ἄλλου πάρα (1),

Hermione ajoute une malédiction très-énergique contre Pyrrhus, assassin de Priam et de Polyxène. Celui-ci, qui a commencé l'entretien par des paroles flatteuses, rendu furieux par les dédains insolents de l'amante d'Oreste, l'interrompt et s'écrie :

Va, tu ne fus jamais fille de cette Hélène
Qui suivait le Troyen, pitoyable à sa peine !
Une noire Furie, ingrate, te porta ;
Une noire Furie, ingrate, t'allaita. .
Puis asservissez-vous, faites-les vos maîtresses !
C'est vraiment entreprendre adoucir des tigresses,
Arrêter le soleil, avec un chien boiteux
C'est vouloir devancer un cerf au pied venteux...
Hélas ! sexe cruel, nos soupirs et nos pleurs

(1) *Oreste*, vers 552. On peut comparer toute la défense d'Oreste, se justifiant devant Tyndare, aux vers que nous venons de citer.

Dans les *Euménides* d'Eschyle, Apollon présente la justification d'Oreste à peu près dans les mêmes termes. Le meurtre de Clytemnestre ne lui semble pas même une expiation suffisante du meurtre d'Agamemnon.

Ne vous sont rien que ris, nos épines que fleurs,
Nos travaux que soulas; joyeuses au rivage,
Vous allez regardant des amours le naufrage!
Sage doncques celui, pour fuir cette mer
Qui fuit vos attraits, qui se garde d'aimer,
Qui vit libre et content, dont l'âme généreuse
Pour vous donner plaisir ne se fait malheureuse...

Après cette complainte sur le sort des amants mal traités, Pyrrhus s'élance sur Hermione et va lui plonger son glaive dans le sein, décidé à s'immoler ensuite sur son cadavre. Phénix le retient.

Phénix a sur l'amour l'opinion de Polyxène; elle célèbre cet amour,

..... Ce saint amour qui n'employe ses ailes
Qu'à voler au séjour des beautés immortelles,
Et qui, fondant son heur sur une éternité,
Se pâme aux doux baisers de la Divinité;
Puis parfois néanmoins regarde notre monde,
Qui éclaire nos nuits de sa clarté féconde...
Et qui nous fait aimer la mortelle beauté
Pour nous faire une échelle à l'immortalité...
Mais quand cet autre amour, lourd enfant des désirs,
Nous a fait une fois esclaves des plaisirs,
Tout l'homme est renversé; la civile tempête
De folles passions orage notre tête!

Ce sont là, remarquons-le, de très-beaux vers. Poursuivant son discours, Phénix dit que l'homme sage doit écouter les conseils qui lui sont donnés au

nom de la sagesse, et ne pas suivre à tout hasard l'élan de ses passions :

..... Celui-là qui dédaigne d'user
Des bons avis d'autrui, ni soi-même aviser,
C'est un lourd faix de terre, une souche inutile,
Un homme qui sera la perte de la ville,
S'il a jamais en main l'entier gouvernement,
Ne se laissant guider qu'à son aveuglement.
Ah! trois fois, quatre fois malheureuses provinces
Auxquelles Jupiter a donné de tels princes!
Tandis que leur oreille est close à la raison,
Pour humer des flatteurs le chatouilleux poison,
Qu'ils n'écoutent personne et font tout à leur tête,
Ils versent, et chacun se sent de la tempête.

Phénix les compare tour à tour au pilote ignorant qui s'obstine à ne pas prévoir l'orage, et à ces hommes vigoureux, à ces athlètes aux formes herculéennes, qui s'admirent dans leur vigueur, et qui tombent frappés subitement par une congestion cérébrale, alors même qu'ils bravent la mort avec le plus d'assurance. Pour conclure, elle exhorte vivement son fils à vaincre l'empire qu'exercent sur lui de funestes charmes, et à imiter l'exemple qui lui est donné par les princes dont les peuples honorent les vertus. Cette admonition termine le second acte.

Dans le premier acte, Diane et Polyxène, venues de la région supérieure, nous ont annoncé les personnages terrestres qui doivent occuper la scène ; dans le second,

ces personnages terrestres se présentent, s'entretiennent devant nous et nous font connaître ainsi les passions diverses qui les animent. L'action n'est pas encore commencée. Ces discours préliminaires ne sont plus goûtés aujourd'hui. Nous voulons, dès le lever du rideau, des effets de scène d'une succession précipitée. Les passions tragiques nous émeuvent peu ; nous ne nous intéressons qu'aux événements imprévus, aux catastrophes violentes, et si la Fortune n'a pas, dans le cours d'un acte, transporté plusieurs fois le héros de la pièce du sommet à la base de sa roue, nous restons indifférents. Le débit oratoire nous est insupportable ; il nous faut un dialogue bref, pressé, heurté. Quand un acteur occupe les planches assez de temps pour nous permettre d'analyser les traits de son visage, il nous fatigue déjà, et nous en appelons un autre. Dans cette disposition d'esprit, nous ne pouvons goûter l'ancienne tragédie. Du moins, ne soyons pas injustes envers les anciens tragiques. A juger le second acte de *Pyrrhe* suivant les règles de la scène nouvelle, il est plein de longueurs, ce ne sont que sermons monotones et insipides. Pour le défendre contre cette critique, nous ferons simplement observer que les règles auxquelles Percheron s'est conformé, sont celles qui ont été suivies par Sophocle, Euripide et Corneille.

Le troisième acte s'ouvre par un autre colloque entre Oreste et Pylade. Ils ont traversé les mers pour

venir défendre Hermione contre les entreprises de Pyrrhus. Cette scène peut être comparée à l'exposition de l'*Andromaque* de Racine. Si cette comparaison n'est pas à l'avantage de notre Percheron, encore devra-t-on reconnaître que, dans quelques passages, il n'est pas très-inférieur au maître de la scène française.

Oreste parle le premier :

Pylade, mon doux soin, seul repos de mon âme,
Unique parangon de ma loyale flamme,
Nous sommes arrivés, après tant de dangers;
Nous saluons enfin les démons rivagers;

et après avoir, en peu de mots, fait connaître à Pylade les soucis de son amour, il invoque les puissances supérieures, leur demandant de s'associer à sa vengeance. Cette invocation a bien le caractère antique. Pour le fond et pour la forme, elle rappelle heureusement les belles scènes d'Eschyle :

..... Apollon loin-dardant,
Roi lequel puissamment sur Parnasse commandes,
O Roi, entends, benin, d'Oreste les demandes.
Si le rayon fatal de ton astre puissant
Favorable œillada mon génie naissant,
Et si par ton moyen mon enfance échappée
De ma mère trompa la parricide épée,
Si tu m'as élevé vengeur de ma maison,
Si de tous mes haineurs tu m'as fait la raison,
Fais que ce ravisseur de toute ma richesse

Attéré dessous moi rende l'âme traitresse,
Et fais que, ce poignard épongé dans le cœur,
Ses yeux laissant le jour me confessent vainqueur!
Que ce brave là-bas (1) à son père raconte
L'honneur qu'il a gagné à procurer ma honte;
Si qu'un autre en après, révérant mon renom,
Craigne de s'égaler aux fils d'Agamemnon!
Mais, Roi, si tu ne veux (la nature divine,
Chiche du sang humain, volontiers est benigne)
Si tu ne veux, ô Roi, me guider en ceci,
Et si, comme de moi, de lui tu as souci,
Fureurs, je vous invoque!... O Fureurs, s'il vous reste
Fureurs dignes de vous ou plus dignes d'Oreste,
Venez toutes ici. Voici la même main,
Voici le même fer qui rougit, inhumain,
Dans le sang maternel; le sanglant Aracide
Ne doit ensanglanter un fer moins homicide.
Déesses, je vous vois, je vois votre flambeau!
Mais qui est ce fantôme appali du tombeau,
Qui me poursuit, affreux? J'en reconnais la face,
C'est ma mère... Ah! ma mère! ah! ma mère! De grâce,
Défendez-moi, Pilade...

Ces vers, que l'on nous pardonne cette locution, sont assaisonnés avec toutes sortes d'épices d'un goût détestable; mais la façon en est heureuse. Remarquons le dernier trait: « Mais qui est ce fantôme?» Oreste vient de saisir son glaive et en menace Pyrrhus; aussitôt le souvenir d'un autre meurtre s'éveille dans sa conscience, et l'ombre ensanglantée de Clytemnes-

(1) Aux enfers.

tre lui apparaît. Ce mouvement est d'un bel effet; il est d'ailleurs bien préparé, et il émeut vivement l'auditeur, devant lequel le passé d'Oreste est remis en scène d'une manière tout à fait tragique.

Pylade s'occupe moins de consoler son ami que de le conseiller. Il accorde bien qu'il faut tuer Pyrrhus; mais il est besoin, dit-il, d'agir avec prudence, et de ne pas donner tête baissée dans les périls de l'entreprise. Pyrrhus peut être facilement abusé......

Je le connais si fier qu'il pense que les cieux
Ne lui sauraient plus nuire, et ces audacieux
Sont souvent combattus par leur propre simplesse...

D'ailleurs, il importe avant tout de savoir si la fille d'Hélène est restée fidèle au souvenir d'Oreste ; car, ainsi que l'a toujours observé le sentencieux conseiller,

Il n'y a point de foi à la foi d'une femme.

Voici donc le moyen que Pylade propose pour abuser Pyrrhus et pour éprouver Hermione. Il n'est pas connu du roi; il se présentera devant lui, lui dira qu'Oreste a été jeté demi-mort sur le rivage, mais qu'avant d'expirer il a donné soin à quelques matelots de recueillir ses cendres, et de les aller déposer au « giron » d'Hermione ; que de ces matelots deux seulement ont survécu, et qu'il annonce au roi l'approche de son compagnon, porteur de l'urne qui contient les

cendres du héros. Oreste remplira lui-même cette mission funèbre.

Cette fable vraiment dramatique n'est pas, on le sait, une invention de notre poëte; il l'a empruntée à l'*Electre* de Sophocle. Mais nous ne lui reprocherons pas cet emprunt; les tragiques plus modernes se sont permis d'en faire d'autres à la même source, et elle n'est pas encore épuisée (1).

Oreste adopte le conseil de Pylade. Cependant voici qu'Hermione se présente sur la scène avec sa nourrice. Les deux complices s'écartent pour entendre, sans être vus d'elle, ce qu'elle va dire. Hermione gémit sur l'absence d'Oreste; elle se rappelle avec bonheur le temps, le jour où elle le vit pour la première fois :

Je bénis le beau jour que de tes yeux ravie,
Je conjurai la mort pour te livrer ma vie.
Depuis ce jour heureux, qu'oublier je ne puis,
Tous autres n'ont été à mes yeux que des nuits.
Il me souvient de tout ; — les amants se souviennent!
C'était au mois d'avril, que les beaux jours reviennent,
Que d'un œil gracieux le soleil blandissant
Caresse la beauté du monde renaissant,
Que je te vis, Oreste...
De tes yeux doux-riants les amoureuses flammes
Dardaient un feu secret, douce fièvre des âmes.
La blancheur de ton teint, honteusement vermeil,
Ces pommes ressemblait qu'un murissant soleil

(1) Sophoclis *Electra*, vers 1101.

Vermeillonne sur l'arbre, et ta bouche pourprine
Promettait le baiser et le ris de Cyprine ;
Et, plus que tous les traits de ta jeune beauté,
Ta taille et ton maintien sentaient leur royauté...

Cette description des charmes juvéniles d'Oreste n'est pas, nous le reconnaissons, irréprochable ; il y a trop de pittoresque; l'imitateur de Ronsard a péché contre le goût en écrivant un monologue tragique dans le style d'une ode galante. Il ne nous semble pas, toutefois, que ce monologue soit plus répréhensible que ce dialogue en pointes rimées, dans le deuxième acte de l'*Andromaque* de Racine :

HERMIONE.

..... Qui vous a dit que, malgré mon devoir,
Je *n'ai* pas quelquefois souhaité de vous voir ?

ORESTE.

Souhaité de me voir? Ah! divine princesse ..
Mais, de grâce, est-ce à moi que ce discours s'adresse?
Ouvrez vos yeux. Songez qu'Oreste est devant vous,
Oreste si longtemps l'objet de leur courroux.

HERMIONE.

Oui, c'est vous dont l'amour, naissant avec leurs charmes,
Leur apprit le premier le pouvoir de leurs armes, etc., etc.

De bonne foi, Racine ne peut être absous si Percheron est condamné. Condamnons-les donc l'un et l'autre; non pourtant sans admettre, en faveur de l'un et de l'autre, des circonstances très-atténuantes. En effet, il ne faut jamais juger un poëte à part du temps

où il a vécu. Il n'y a pas de génies tellement particuliers, nés et façonnés en de telles conditions d'indépendance, que la mode du jour n'exerce sur eux aucun empire. Racine a trop fréquenté l'hôtel de Rambouillet; Percheron a eu trop de commerce avec les astres de la fameuse pléiade. C'est pourquoi l'un et l'autre ont fait parler leurs amoureux, leurs amoureuses, en des termes diversement affectés. S'ils avaient vécu quelques siècles plus tôt l'un et l'autre, ils auraient sans doute exprimé les mêmes choses dans un langage plus simple, mais plus grossier. Ce qui manque aux héroïnes des chansons de gestes, ce n'est pas le naturel, c'est la délicatesse.

Après avoir si tendrement décrit les grâces d'Oreste, Hermione exprime sa haine contre Pyrrhus, et invoque la mort. Sa nourrice la reprend :

Madame, apaisez-vous, la douleur vous transporte;
Le malheur est trop grand où l'espérance est morte.
L'espoir est aux vivants, les morts n'espèrent plus.

HERMIONE.

Ah! aussi suis-je morte. Eh quoi! ce corps perclus
Ne vous apparaît-il une tombe récente,
Où mon dolent esprit sans cesse se lamente?
Pensez-vous que la mort ait rien plus malheureux?

NOURRICE.

Nul n'est heureux vraiment qui ne se pense heureux.
Ces chers mignons des Dieux, enfants de la Fortune,
Ne l'ont pourtant jamais éprouvée toute une.

L'aigre est voisin du doux, les jours suivent les nuits,
Les plaisirs sont comptés avecques les ennuis.
Ainsi va-il de nous; car ce n'est rien, en somme,
Se dire malheureux, que se confesser homme...

Cet entretien, durant lequel Hermione éclate plus d'une fois en imprécations contre Pyrrhus, tandis que sa nourrice lui conseille la patience, se prolonge jusqu'au moment où paraît Pylade. Pylade attend pour remplir son message l'arrivée de Pyrrhus. Pyrrhus se présente et demande à l'étranger ce qui l'amène. Les détails avec lesquels Pylade, sous le nom de Phorbas, raconte la mort d'Oreste, sont beaucoup trop longs. Comme nous ne voulons pas défendre les mauvais endroits de la tragédie que nous avons sous les yeux, nous reprocherons à l'auteur de s'être écarté, dans le troisième acte de *Pyrrhe,* des traditions de la scène grecque, pour suivre celles de la scène latine ; mais, pour que notre critique ne soit pas injustement sévère, rappelons que Lucain fut, avant la venue de Racine, plus estimé que Virgile par tous nos poëtes tragiques, même par Corneille. Il y a, du reste, dans la description mensongère de la tempête qui a fini les jours d'Oreste, des vers qui méritent d'être cités :

Sous la pâle maison des langoureux hivers,
Loin vers le Pont-Euxin, est un peuple pervers
Qui habite Tauris ; et ce peuple profane
Du sang des étrangers sacrifie à Diane.

Oreste en retournait ; nous voguions, à nos yeux
Il n'apparaissait plus que la mer et les cieux.
C'était devers le soir, et du haut des montagnes
Jà les ombres tombaient sur les noires campagnes,
Quand le vent se changea ; lequel premièrement
Nous ouismes gronder d'un faiblet hurlement,
Et son murmure sourd, devancier de l'orage,
Caché dessous les flots, bruyait sur le rivage.
Puis à coup ramassant ses forces dedans l'air,
Gros de pluie et d'éclairs, il se prit à hurler.
Ensemble tous les vents, des quatre coins du monde,
Vinrent bouleverser les abîmes de l'onde.
Tout aussitôt le ciel, qui luisait étoilé,
Es nuages cacha son visage voilé.
Le vent bruit, l'enfer bout, l'éclair luit, tout l'air tonne.
Le Noth tempêtueux qui ès voiles s'entonne
Les découpe en deux parts, sans que peussions prévoir
D'un secours opportun le favorable espoir.
Jà notre mat froissé toute la nef secoue,
Et la vague à tous coups donne de poupe en proue ;
La carène se rompt, les pleurants matelots
Rejettent sans cesser les flots dedans les flots... etc., etc.

Ces vers ne sont, à vrai dire, que la traduction un peu libre d'un passage de l'*Énéide*. Ce qui suit ne les vaut pas. Les lamentations d'Hermione apprenant la mort d'Oreste sont emphatiques et précieuses. La vraie douleur parle peu ; elle s'abstient surtout d'équivoquer sur les mots, et l'amante d'Oreste sacrifie même la pudeur sur l'autel du calembour. Si les demoiselles de Beaumanoir, auxquelles *Pyrrhe* est dédié, ont pu

lire tout haut, sans rougir, tous les vers de cette longue complainte d'Hermione, leurs oreilles étaient bien chastes ou l'étaient bien peu.

A la fin du troisième acte, nous approchons déjà de la péripétie. Au début du quatrième, Pyrrhus et et Phénix occupent la scène. Pyrrhus a eu un rêve qui l'épouvante ; d'autres signes encore lui annoncent quelque grande calamité. Il fait part à sa mère de ses inquiétudes :

Les cimes de ce lieu noircissent de corbeaux
Qui croassent sans fin...
Depuis quatre ou cinq nuits l'abominable orfraye
Au contour du château, épouvantable, abaye,
Et mes molossiens d'un horrible hurlement
Me semblent présagir un triste événement...

Phénix lui conseille de faire aux Dieux quelque sacrifice, et de chasser de son cœur un amour qui le remplit d'alarmes. Ils entrent dans le temple.

Oreste et Pylade se présentent alors, et forment le dessein de massacrer Pyrrhus au pied des autels. Dans l'*Andromaque* de Racine, Oreste est poussé par Hermione à porter la main sur Pyrrhus. Malgré les vives instances de cette femme qu'il aime, et qui s'offre à lui comme récompense du forfait, il hésite, même devant elle ; il discute, même quand elle commande :

Vengeons-nous, j'y consens, mais par d'autres chemins ;
Soyons ses ennemis et non ses assassins.

Après avoir promis, il ne sait encore s'il doit remplir sa promesse. Une lutte s'engage entre l'amour et le devoir :

Il respecte en Pyrrhus l'honneur du diadème;
Il respecte en Pyrrhus Achille et Pyrrhus même;
Il craint la Grèce, il craint l'univers en courroux,
Mais il se craint, dit-il, soi-même plus que tous...
Le seul nom d'assassin l'épouvante et l'arrête.

Tel n'est pas l'Oreste de Percheron. Celui-ci n'a besoin des conseils de personne pour se résoudre à massacrer le ravisseur de son amante ; il ne délibère pas même avec sa conscience ; l'inspiration du crime est, chez lui, soudaine, en quelque sorte naturelle, et rien ne vient la contredire. Si l'Oreste de Racine nous touche plus, parce qu'il nous ressemble davantage, il faut dire que celui de Percheron est plus conforme à l'idéal d'Eschyle et de Sophocle. On se figure mal l'Oreste de la fable grecque, instrument des Dieux vengeurs, ayant assassiné par devoir Clytemnestre, sa mère, poursuivi devant l'Aréopage par les Euménides, défendu par Apollon et justifié, ayant quelques scrupules lorsqu'il ne s'agit que de tuer Pyrrhus, un rival odieux.

Tout l'acte cinquième est un bref dialogue entre Phénix et le chœur. Pyrrhus a été tué, Phénix provoque le peuple à la vengeance ; puis, accablée par sa douleur, elle se poignarde sous les yeux du public. La

mort de Phénix est la dernière scène du cinquième acte.

Nous ne nous sommes proposé que de faire connaître par une analyse fidèle cette tragédie dont nous avons fait l'heureuse découverte. Un critique délicat, judicieux, M. Sainte-Beuve, nous disait un jour qu'il avait rencontré « bien du bon » dans les vers de Percheron par nous tirés de l'oubli. Cette opinion, qui a été sans doute celle des éditeurs, sera, nous l'espérons, celle du public lettré.

PEROT (René).

Nicolas Bergeron, avocat au parlement de Paris, un des savants les plus ingénieux du XVIe siècle, est ordinairement désigné comme auteur de l'opuscule suivant : *Table historiale, contenant un abrégé de ce qui est advenu de plus notable depuis le commencement du monde jusqu'à présent;* Paris, 1580, 1584. Du Verdier fait, toutefois, observer qu'il connaissait une édition de cette table, imprimée « longtemps auparavant, » à Lyon, chez J. de Tournes, sous le titre de : *Sommaire des temps.* Or, suivant La Croix

du Maine, ce *Sommaire des temps depuis la création du monde jusqu'à présent*, aurait été publié pour la première fois, à Paris, chez Vascosan, en 1562, par René Pérot, du Mans, et celui-ci n'aurait fait que traduire de latin en français l'ouvrage d'un certain Rodolphe Coudun

Il est fort difficile de démêler ce qu'il peut y avoir de faux ou de vrai dans ces assertions diverses. Quel est ce Rodolphe Coudun? Quel nom d'auteur allemand, italien, La Croix du Maine a-t-il ainsi transformé? Nous ne le devinons pas. Nous ne trouvons pas, d'ailleurs, sur les rayons de nos principales bibliothèques, le *Sommaire des temps* de René Pérot. Quoi qu'il en soit, La Monnoye nous informe que ce René Pérot vivait encore en l'année 1566, puisqu'en cette année Jacques Gohorry, sous le nom de *Leo Suavius*, lui dédia son édition du traité de Paracelse *De vita longa*. A moins que La Monnoye ne se trompe et ne confonde ici René Pérot, du Mans, avec René Pérot, médecin à Dôle, son contemporain.

PHILIPPEAUX (Pierre).

On a fait naître Pierre Philippeaux tantôt dans le département de l'Oise et tantôt dans le Maine ; il est né, en 1759, dans la petite commune de Ferrières-aux-Etangs, près d'Alençon, distraite, en 1801, du diocèse du Mans. Il fut d'abord avocat au siége présidial du Mans, et se distingua dans l'exercice de sa profession. C'est alors qu'il publia : *Projet de législation civile, dans lequel on se propose de substituer un code général et simple aux coûtumes nombreuses et contradictoires qui régissent les diverses contrées de la France ;* Le Mans, 1789, in-8°. Cette substitution était appelée par tous les vœux : mais comment eût-elle été faite par un gouvernement qui ne croyait pas pouvoir s'engager dans la voie des réformes sans ouvrir une brèche à la révolution? La révolution arriva. Philippeaux ne pouvait hésiter entre les deux partis que des intérêts opposés venaient de précipiter l'un contre l'autre. Par sa naissance comme par ses opinions, il appartenait au parti qui venait protester contre les iniquités de l'ancien régime ; il se déclara sur-le-champ pour la liberté, c'est-à-dire pour la révolution. Au mois de février 1790, quand la municipalité du Mans fut organisée, il y fut appelé par la

confiance de ses concitoyens, avec Duhail, de Guibert, Mortier des Varannes et Levasseur. La lutte continuant entre les deux partis, la royauté disparut elle-même dans la tourmente. Philippeaux, qui avait, dit-on, redouté l'avénement de la république (1), se prononça néanmoins, avec la vivacité de son tempérament, pour le nouvel ordre de choses. Il fut alors élu par les républicains de la Sarthe membre de la Convention.

Il avait de l'activité, du zèle, mais peu de mesure. Avec moins d'emportement, toutefois, que de légèreté, il se signala dès l'abord par des écarts de conduite. A l'assemblée, tous les partis eurent à se plaindre de ses motions improvisées. Un journal, dont il commença la publication en arrivant à Paris, *Le Défenseur de la liberté, ou l'ami du genre humain*, n'eut pas plus de succès. S'il avait suffi, pour bien servir la cause de la révolution, d'aimer ardemment la liberté, on aurait pu compter Philippeaux parmi les meilleurs interprètes du vœu national; mais aux vertus du citoyen le représentant du peuple doit joindre certaines qualités sans lesquelles il dévie ordinairement de la bonne route. Il ne faut pas seulement qu'il ait la passion du bien public; il faut encore qu'il ait le jugement éclairé, qu'il ne s'engage jamais à l'aventure, qu'il s'efforce de régler ses sentiments sur

(1) Piolin, *Souvenirs de la Révolution*, p. 23.

ceux des électeurs dont il occupe la place, qu'il s'inquiète des conséquences de tous ses actes, et qu'il ait même un salutaire effroi de la responsabilité qui pèse sur lui. Or nous ne voyons pas, dans les premières motions faites par Philippeaux à l'assemblée, dans son journal, dans son *Opinion sur la formation du tribunal révolutionnaire*, cette prudence et cette fermeté d'esprit qui dénotent le véritable législateur. Il se fait d'abord remarquer par des propositions violentes ; il prend ensuite avec la même ardeur l'initiative des mesures réactionnaires, et reparaît, quelques jours après, au milieu des révolutionnaires les plus intempérants. C'est ainsi qu'avec un certain talent de parler et d'écrire, Philippeaux n'arriva jamais à conquérir ce qu'on appelle, dans les assemblées, l'autorité.

Après le 31 mai, il fut envoyé par la Convention dans les départements de l'Ouest. Il visita tour à tour La Rochelle, Niort, Nogent-le-Rotrou. Au mois de juillet 1793, il était à Angers et marchait contre les bandes royalistes à la tête des troupes républicaines. C'est à cette date, le 27 juillet, qu'il faisait afficher sur les murs d'Angers une Proclamation aux administrateurs et aux fonctionnaires publics de cette ville. Il se rendait ensuite à Nantes, d'où il annonçait à la Convention la reprise de Clisson et de Montaigu, et où il publiait un écrit intitulé : *Catéchisme moral et religieux*, an II, in-8°.

Cette mission dans les départements de l'Ouest fut

la cause de tous ses malheurs. De retour à Paris, il écrivit au Comité de salut public une lettre véhémente où il dénonçait les généraux de l'armée républicaine, si chers aux clubistes, comme n'étant pas moins incapables qu'arrogants et les accusait de perpétuer la guerre civile par une politique meurtrière. Momoro lui répondit dans son *Rapport politique sur l'état de la Vendée.* Hébert porta ce débat à la tribune des Jacobins, et dénonça lui-même Philippeaux comme un mauvais citoyen, qui regrettait les nobles, les talons-rouges et ne pouvait supporter les généraux de la Révolution. Les accusations de Philippeaux étaient, sous beaucoup de rapports, bien fondées ; mais, pour vouloir trop prouver, il compromettait son témoignage. Il parlait de conspiration, il désignait Rossignol et Ronsin comme des agents de l'Angleterre, et il invoquait la rigueur des lois contre eux, contre le ministre de la Guerre, contre leurs amis, leurs complices des Jacobins, des Cordeliers, de la Commune et même du Comité de salut public. Comment pouvait se terminer une dispute engagée dans ces termes ? Vainement Danton et Robespierre parurent à la tribune des Jacobins, et s'efforcèrent de calmer les esprits. De part et d'autre, on s'était trop avancé pour reculer. Malgré l'appui que prêtèrent à Philippeaux, en cette difficile circonstance, les membres les plus exaltés de la société populaire du Mans, il perdit ce procès mal engagé.

Les clubs des Cordeliers et des Jacobins ayant tour à tour jugé sa conduite, le condamnèrent ; ce qui le fit expulser de ces deux clubs. Étant sous la menace de cette sentence à bon droit redoutée, Philippeaux publia pour se défendre divers libelles intitulés : *Philippeaux, représentant du peuple, au Comité de salut public* (16 frimaire an II) ; *Philippeaux à ses collègues et à ses concitoyens* (6 nivôse an II) ; *Discours à la séance des Jacobins* (le 16 nivôse ; *Aux amis de la justice et de la vérité* (6 pluviôse). Ces libelles pleins de violence, qui ne contenaient pas moins de calomnies que de vérités, firent à peu près le même tort au parti qu'il dénonçait et à celui qu'il prétendait servir. Ronsin, Hébert et leurs partisans furent condamnés à mort le 4 germinal, et, le 16 du même mois, le même tribunal condamnait à la même peine Philippeaux, Camille Desmoulins et leurs amis. Philippeaux avait été arrêté dans la nuit du 10 au 11 germinal (du 30 au 31 mars 1794). Conduit à l'échafaud, il mourut avec courage. Quelques mois après sa mort, son parti reprit l'avantage. On publia ses *Œuvres posthumes* et une *Réponse à tous les défenseurs officieux des bourreaux de nos frères dans la Vendée*. Merlin de Thionville fit, en outre, son éloge dans la Convention, et sa veuve obtint une pension.

PICARD (Jean).

Jean Picard, né à La Flèche, le 21 juillet 1620, s'appliqua d'abord à la théologie, reçut les ordres et fut prieur de Rillé. Il exerçait cette charge ecclésiastique lorsqu'il se sentit une vocation plus prononcée pour l'étude des sciences naturelles. Pour obéir à cette voix intérieure, il laissa de côté les livres des théologiens et prit ceux des mathématiciens et des astronomes. Il les comprit bientôt, et, ayant continué quelques expériences inachevées, il ne tarda pas à se faire considérer par ses maîtres comme un très-habile homme. Il devait un jour être appelé le plus grand astronome de son temps (1), pour avoir imposé de nouvelles règles à l'observation des phénomènes célestes ; pour avoir fait, avec des instruments perfectionnés par lui-même, des calculs vérifiés, approuvés par Newton, et dont la science moderne proclame encore l'exactitude.

Il avait été le collaborateur de Gassendi. Il le remplaça dans sa chaire d'astronomie au Collége de France. Vers ce temps-là, Colbert se proposait de former une académie composée d'illustres praticiens, qui fût pour les sciences ce que l'Académie française

(1) Delambre, *Biogr. univers.*, au mot *Picard*.

était pour les lettres, le tribunal suprême. Picard fut agréé par Colbert, avec Roberval, Huygens, Auzout, Carcavi, comme étant désigné par la renommée parmi les savants qui devaient être les premiers membres de cette compagnie. Un local leur fut attribué à la Bibliothèque publique du roi, et ils y tinrent séance au mois de juin de l'année 1666.

Ils furent dès l'abord très-occupés. Deux éclipses devaient avoir lieu à quelques jours d'intervalle, et de tels accidents sont très-rares. Ils ne négligèrent rien pour les bien observer ; mais, comme ils ne possédaient pas des instruments d'une grande perfection, ils furent obligés de recourir à des expédients. L'abbé Picard inventa dans cette circonstance le micromètre à filets mobiles qui a été décrit par Auzout dans un mémoire intitulé : *Manière exacte pour prendre le diamètre des planètes, etc., etc.* (1). On peut apprécier, en lisant l'*Histoire de l'Académie*, quel était le degré d'ignorance ou de savoir de ces illustres fondateurs de la science moderne, et reconnaître combien grande était l'autorité de l'abbé Picard parmi ses collègues. Pour rendre hommage à son mérite, le roi l'admit, en l'année 1667, au nombre de ses pensionnaires. Il lui donna d'abord 1,200, puis 1,500 livres par an (2). En l'année 1668,

(1) *Mémoires de l'Acad.*, tom. VII, p. 118.

(2) *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. P. Clément, t. V, p. 473, 475, 477.

nous voyons Picard observer plusieurs éclipses des satellites du soleil. Ces observations sont consignées dans les notes intitulées : *Immersions et émersions des satellites de Jupiter* (*Mémoires de l'Académie*, tom. X, pag. 486), et *Observations de Saturne, faites à la Bibliothèque du Roi* (*Ibid.*, pag. 487). Le même savant renouvela plus tard les mêmes expériences à l'île de Hwen, au milieu des eaux de la Baltique.

En 1669, l'abbé Picard rend compte à l'Académie de ses remarques sur les hauteurs méridiennes du soleil, sur les variations des pendules déterminées par le dégré de pesanteur de l'atmosphère (1), et sur l'action du froid (2). En 1770, il s'occupe de calculer la mesure de la terre et fait de ses observations l'objet du mémoire suivant : *Mesure de la terre*; Paris, 1671, in-fol. Cet ouvrage ne se retrouvait plus en 1730, quand l'Académie publiait le *Traité du nivellement* de l'abbé Picard (3). Aussi prit-elle soin d'en faire une édition nouvelle, qui parut dans le tome VII de ses *Mémoires* (pag. 131). Condorcet s'exprime en ces termes sur la *Mesure de la terre* : « Un des éléments les plus essentiels de l'astro-« nomie, la valeur exacte du diamètre de la terre, « manquait à cette science. Il paraissait que, pour en

(1) *Hist. de l'Acad.*, tom. I, p. 109, 110.
(2) *Ibid.*, p. 116.
(3) *Mém. de l'Acad.*, tom. VI, p. 654.

« déterminer la longueur, on n'avait besoin que de « mesurer un degré du méridien. Cette mesure avait « été tentée par Snellius et par Riccioli ; mais il y « avait entre leurs résultats une différence de sept « mille toises ; et cette différence énorme aurait suffi « pour faire soupçonner l'inexactitude de tous les « deux, quand bien même on n'aurait pas connu « celle de leurs opérations. L'abbé Picard apporta « pour les sciences des précautions inouïes jus- « qu'alors. D'abord il mesura astronomiquement la « distance en latitude de Paris à Amiens. Il fallait « ensuite mesurer cette distance sur la surface de la « terre. En conséquence, après avoir pris sa base « sur le grand chemin de Villejuif à Juvisy, et l'avoir « exactement mesurée, il calcula une suite de trian- « gles dont chacun des angles avait pour sommet un « point remarquable, et qui aboutissaient enfin au « clocher de la cathédrale d'Amiens. Les angles « furent mesurés avec un quart de cercle de trois « pieds de rayon, garni de deux lunettes ; et on « employa la toise du Châtelet de Paris (1). » Ainsi Picard sut inventer une nouvelle méthode pour mesurer la terre, et bien que ses supputations aient été plusieurs fois attaquées, elles sont restées dans les fastes de la science, où elles occupent une place très-honorable. Elles fournirent une nouvelle preuve de

(1) Condorcet, *Eloges des Académiciens*, p. 37.

son aptitude pour les découvertes, et, quand on résolut d'envoyer un astronome en Suède, avec la mission d'étudier en quelles circonstances avait été construit à Uranienbourg le célèbre observatoire de Tycho-Brahé, ce fut à lui qu'on s'adressa.

Il partit de Paris au mois de juillet de l'année 1671, avec son aide, son ami, Étienne Vieillard. Une lettre de Colbert au chevalier de Terlon, ambassadeur de France à Copenhague, donnait à celui-ci quelques détails sur l'objet de leur mission (1). Après avoir fait, dans le cours de son voyage, plusieurs observations qui furent communiquées plus tard à l'Académie, Picard était rendu le 24 août dans les murs de Copenhague. Sa première visite fut à une tour construite par les soins de Longomontanus. Ayant lié des rapports d'étude avec Érasme Bartholin, professeur de mathématiques et de médecine, il obtint la communication des manuscrits de Tycho-Brahé. Le gouvernement danois avait formé le projet de les publier; mais, dès que l'abbé Picard les demandait pour les apporter en France, le roi de Danemark s'empressait de lui remettre ce précieux dépôt. Ce ne fut pas un des résultats les moins importants de sa mission. Il se fit ensuite conduire dans l'île de Hwen, à l'entrée de la mer Baltique, reconnut les lieux d'où s'élevait dans les airs l'observatoire fameux d'Uranienbourg

(1) *Lettres, instructions et mém. de Colbert*, publ. par M. Pierre Clément, t. V, p. 311.

et y fit un grand nombre d'expériences dont il prit soin d'informer Colbert, son zélé protecteur (1). Quand il revint en France, il emmenait avec lui un jeune Danois plein de goût et d'aptitude pour les recherches astronomiques, Olaus Roëmer, qui devait un jour siéger avec honneur dans notre Académie des sciences. Les études faites par Picard sur les ruines de l'observatoire d'Uranienbourg sont relatées dans un Mémoire dont voici le titre : *Voyage d'Uranienbourg, ou observations astronomiques faites en Danemarck, par M. Picard* (*Mémoires de l'Acad.*, t. VII, p. 198, et *Recueil d'observations faites par ordre de S. M.*, 1693, in-folio).

A son retour de Danemark, Picard se rendit à La Flèche où l'appelaient ses affaires domestiques, et de là dans la ville de Loudun. C'était au mois de septembre de l'année 1672 (2). Il fit aussi dans ce voyage diverses expériences, qu'il se proposait de renouveler en d'autres lieux ; mais ses travaux astronomiques furent alors interrompus par ordre du roi. On ne connaissait pas encore la pratique du nivellement, et, si l'on formait quelque entreprise sur les calculs des ingénieurs, on allait à l'aventure ; et chaque jour ils engageaient ainsi l'État et les particuliers

(1) *Lettres*, etc., p. 318, 319, 331.

(2) C'est sans doute à cette année qu'il faut rapporter une lettre de Picard, datée de La Flèche, 30 septembre, qui est mentionnée dans le *Catalogue des autographes* de M. Ch. Brunet, p. 36.

en de ruineuses erreurs. Louis XIV ayant chargé l'abbé Picard, en 1674, de rechercher s'il était possible de détourner le cours de quelques rivières et de les conduire à Versaillles, celui-ci fit cette recherche avec son docte ami Olaus Roëmer, et leurs études eurent pour résultat principal une théorie du nivellement. Ils démontrèrent, en outre, par de simples calculs, qu'on ne pouvait, ainsi que l'avait proposé le célèbre Riquet, amener à Versailles les courants de la Loire, et se contentèrent d'aller chercher, à trois mille toises de Versailles, l'eau du puits des Essarts. Ces travaux opérés, Picard lut à l'Académie son *Traité du nivellement*, suivi de : *Relation de plusieurs nivellements faits par ordre de S. M.* Ces mémoires furent imprimés dans le recueil de l'Académie, t. VI, p. 629, 693. La Hire en fit une nouvelle édition en 1684, in-12 (1).

Le même recueil nous apprend que, durant les années suivantes, Picard passa la meilleure partie de son temps à l'Observatoire de Paris, considérant avec Roëmer et Cassini les mouvements des corps célestes. L'Académie reçut la communication de leurs découvertes dans les mémoires suivants : *Observation de l'éclipse de lune du 11 janvier* 1675 (*Mémoires de*

(1) Lambert les a traduits en allemand, avec des additions considérables; Berlin, 1770, in-8°. On trouve quelques opuscules de Picard, de Richer, d'Auzout, de Roëmer, etc., etc., dans un recueil publié à La Haye; Gosse, 1731, in-4°.

l'Académie, t. X, p. 544); *Observation de l'éclipse de lune du 7 juillet* 1675 (Ibid., p. 555); *Expérience faite à l'Observatoire sur le baromètre simple* (Ibid., p. 569); *Occultation de Saturne par la lune* (Ibid., p. 602).

C'est à Picard qu'on doit la *Connaissance des temps*. Il publia le premier volume de ces éphémérides en l'année 1679, et le dernier en 1683, date de sa mort. On sait combien cet ouvrage est utile aux savants. L'Académie l'a fait continuer par les plus illustres de ses astronomes.

Picard employa les dernières années de sa vie à parcourir les diverses provinces de la France, dans la compagnie de La Hire, jaloux de contrôler par des observations nouvelles celles qu'il avait déjà recueillies en divers lieux. En 1679, ils se rendaient à Brest (1), puis à Nantes, à Vitré. Quelques lettres de Picard, longtemps conservées par M. Jacques Brunet (2), relatent les expériences qu'ils firent dans ce voyage. Elles sont, en outre, plus savamment exposées dans le mémoire suivant : *Observations astronomiques faites à Brest et à Nantes* (*Mém. de l'Acad.*, t. VII, p. 378). En 1680, ils étaient à Bayonne et visitaient toutes les côtes de la Guyenne et de la Saintonge : *Observations faites à Bayonne, Bordeaux et Royan* (Ibid., p. 391). En 1681, Picard parcourait seul la

(1) *Lettres, instr. et mém. de Colbert*, t. V.
(2) *Catalog. des autogr.* de M. Jacques Brunet, p. 36, 37.

Bretagne, tandis que La Hire allait jusque dans les Flandres : *Observations astronomiques faites sur les côtes septentrionales de France* (Ibid., p. 399). On doit compter encore parmi les résultats de ces voyages : *Observations astronomiques faites en divers endroits du royaume, par M. Picard* (Ibid., p. 327).

Ajoutons au catalogue des œuvres de l'abbé Picard quelques autres mémoires insérés dans le recueil de l'Académie : *De la pratique des grands cadrans par le calcul* (Ibid., t. VI, p. 481). C'est un ouvrage assez étendu, que Condorcet appelle « une « excellente gnomonique ; » il a été réimprimé séparément ; Paris, 1730. — *De mensuris* (Ibid., p. 532). — *De mensura liquidorum et aridorum* (Ibid., p. 548). — *Fragments de dioptrique* (Ibid., p. 550). La bibliothèque de l'Observatoire possède encore quelques-unes de ses lettres. Elle en regrette d'autres, nous dit-on. Ne sont-ce pas celles qu'on a vues dernièrement figurer dans quelques ventes ? Rappelons enfin que Picard avait consigné par écrit une série d'observations presque quotidiennes, de l'année 1666 à l'année 1682, sur les choses les plus mystérieuses des régions sidérales, et que ces observations, longtemps restées inédites, ont été publiées par Le Monnier dans son *Histoire céleste* ; 1741, in-4°.

Il mourut à Paris, en 1684 suivant Condorcet, le 12 juillet 1682 suivant M. Desportes, après avoir été plusieurs années malade d'une chute qu'il avait faite

dans une observation difficile. Il habitait l'Observatoire, qu'il avait eu l'honneur de voir construire sur ses plans, et qu'il avait eu la douleur de voir placer sous la direction d'un rival, Cassini.

PICHARD (Pierre).

« Pierre Pichard, licencié ès lois, natif de Sillé-« le-Guillaume, au pays et comté du Maine. Il a « traduit de latin en vers français un petit livre « écrit en vers latins, intitulé *De lubrico temporis* « *curriculo*, autrement appelé *La mer du temps qui* « *court*, etc., etc.; imprimé au Mans, l'an 1556, chez « Gaingnot. Il florissait en la ville de Fresnay, au « Maine, l'an 1555. » Tels sont les termes de La Croix du Maine. Il faut donc distinguer ce Pierre Pichard, de Sillé, d'un autre Pierre Pichard, du Maine, *Petrus Pichartus Cenomanensis*, qui, ses études achevées au collége de Navarre, fut reçu docteur en théologie en l'année 1590. Jean de Launoy les ayant confondus, nous corrigeons cette erreur (1).

(1) J. de Launoy, *Regii Navarræ gymn. Hist.*, dans ses Œuvres, t. IV, p. 661.

Pierre Pichard, le théologien, neveu de Jean Pichard, proviseur du collége de Navarre, était peut-être le fils du légiste. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pu retrouver la traduction publiée chez Gaingnot en 1556. L'original latin, dont il y a eu plusieurs éditions, est de Simon Nanquier. C'est une complainte sur la mort de Charles VIII, qui parut pour la première fois à Paris, en 1505, in-8°.

PICHETON (R.).

L'abbé R. PICHETON, archi-chapelain de Saint-Pierre-de-la-Cour, un des amis de Gervais Alton, a composé, pour rendre hommage à son mérite, un anagramme de six vers latins qui se trouve en tête de l'*Enchiridion*. On a lieu de supposer que cet archi-chapelain très-occupé faisait rarement des vers, car on n'en trouve pas d'autres imprimés sous son nom.

PICHON (ANTOINE).

« Antoine PICHON, dit La Croix du Maine, natif de « La Chartre-sur-le-Loir, au Maine, principal du « collége de Saint-Martin de Tours, orateur latin et « français. » Si La Croix du Maine ne faisait pas connaître le lieu natal d'Antoine Pichon, on en serait encore sur ce point à discuter des conjectures. Quand, en effet, celui-ci joint à son nom l'épithète de *Chartrensis*, il ne peut être compris. La Chartre-sur-le-Loir est une ville ancienne, qui s'appelle en latin *Carcer* et non *Chartra*. Ayant achevé ses études à l'Université de Paris, Pichon fut envoyé dans la ville de Tours par François de Valois, dernier fils d'Henri II, duc d'Alençon. On dit qu'il professa dans le collége de Saint-Martin la langue latine et la langue grecque, avec le titre de professeur royal. Plus tard il revint à Paris. « Il florissait à Paris, selon La Croix du Maine, « l'an 1575. » Dès l'année 1574 il habitait le collége du Cardinal, à Paris, puisqu'il date en ces termes un de ses livres : *Lutetiæ Parisiorum, e museolo nostro Cardinalitio*, 12 *kal. sept.* 1574. Ce collége du Cardinal est le collége du cardinal Lemoine, que Du Boulay nomme tantôt *Collegium Cardinalitium*, et tantôt *Collegium cardinalis Monachi*.

« Il a écrit, dit La Croix du Maine, quelques « œuvres françaises, non encore imprimées, que j'ai « vues. Quant à ses latines j'en ferai mention autre « part. » La mort, on le sait, ne permit pas à La Croix du Maine d'exécuter son projet de Bibliothèque latine, et nous avons à regretter qu'il n'ait pas pris le soin de nous donner les titres de ces œuvres françaises, qu'il avait « vues » ou dans le cabinet d'Antoine Pichon ou dans les mains de ses amis. La Monnoye dit qu'on ne les a jamais imprimées (1); cela est vraisemblable. Nous pouvons, du moins, mentionner quelques-unes des œuvres latines d'Antoine Pichon Il a traduit en latin les *Epîtres grecques* de Guillaume Budé, qu'il publia dans l'une et l'autre langue; Paris, Bienné, 1574, in-4°. Cette traduction est dédiée aux chanoines de Saint-Gatien et de Saint-Martin de Tours. Pichon y a joint des vers qu'il envoya, en même temps que son livre, à plusieurs de ses amis: Gilles Du Verger, président de Tours et chancelier de la reine d'Écosse, Michel Aubourg, grand maître du collége du cardinal Lemoine, Nicolas Le Clerc, juge à Tours, Jean Forget et de Chanzelles, avocats au même siége, Nicolas Nancel, médecin, Pierre Brice, aumônier du roi, etc., etc. En outre, Pichon a traduit du grec en latin le second livre des *Lettres* de Libanius: *Libanii epistolarum liber secundus*, *latine*,

(1) Dans l'édition de La Croix du Maine publiée par Rigoley de Juvigny, au mot *Antoine Pichon*.

Ant. Pichonio interprete; Paris, J. de Bordeaux, 1576, in-4°; et, plus tard, le livre de Synésius qui a pour titre *Des songes*, avec les scholies de Nicéphore Grégoras : *Synesius de Insomniis græce, cum versione A. Pichonii, et scholiis Gregoræ latine versis;* Paris, Fr. Morel, 1586, in-8°. Dans l'édition de Synésius, publiée par le P. Petau chez le même Frédéric Morel, en 1612, in-fol., se retrouve la traduction de Pichon. Enfin, Antoine Pichon est encore auteur de deux petits poëmes latins dont les exemplaires sont devenus rares. L'un a pour titre pompeux : *Ad augustissimum invictissimumque Gallorum ac Navarræ regem Henricum IV, et ad sanctum inviolatumque senatum musarum Turonensium congratulatio, auctore Antonio Pichonio;* Tours, *Jamet. Messor*, 1589, in-4°. L'autre est une complainte sur la mort d'Henri III : *De Henrici III, Gallorum ac Poloniæ regis, indignissima acerbissimaque morte lamentatio, per Ant. Pichonium, regium professorem;* Tours, *Jamet. Messor*, 1591, in-4°.

PICHOT DE LA GRAVERIE.

Pichot de la Graverie, juge au siége de Laval, né peut-être dans cette ville, ne paraît avoir publié qu'un de ses discours : *Discours pour l'ouverture des audiences du siége ordinaire du comté-pairie de Laval;* Tours, 1751, in-4° de huit pages. Ses œuvres inédites sont beaucoup plus considérables. On nous désigne d'abord un *Traité des fiefs*, en plusieurs volumes, que terminent des remarques intéressantes sur l'histoire de Laval (1); puis un *Recueil de sentences*, également en plusieurs volumes (2); enfin un grand nombre de notes sur Laval et sur les environs de cette ville. Il a aussi copié de sa main les études historiques de Le Blanc de la Vignole, et cette copie a été conservée (3).

(1) M. Boullier, *Recherches hist. sur la Trinité*, p. 82, 85.
(2) *Id.*, *Ibid.*, p. 87, 165, 166, 253.
(3) *Id.*, *Ibid*, p. 17.

PINAULT (MATTHIEU).

Matthieu PINAULT, sieur des Jaunaux, né à Château-Gontier, se fit d'abord admettre chez les Jésuites, puis les quitta pour entrer chez les Oratoriens. Mais il n'était pas fait pour demeurer dans les ordres religieux, car il ne fit pas un plus long séjour chez les Oratoriens que chez les Jésuites.

Reçu docteur en droit à l'Université de Douai, il était, en 1691, avocat au Parlement de Tournay et professeur de mathématiques d'une compagnie de gentilshommes cantonnés dans la citadelle de Cambray (1), quand il publia l'ouvrage suivant : *Coutumes générales de la ville et duché de Cambray, pays et comté de Cambrésis*; Douay, Mairesse, 1691, in-4°. Ce livre est un commentaire assez étendu. Plus tard, il achetait une charge de conseiller au Parlement de Tournay, où il était reçu le 3 octobre 1693 (2). Enfin il devenait, en 1695, président à mortier au même parlement : « Le 3 de décembre, je pris, dit-il, pos-
« session de la charge de président à mortier vacante
« par le décès de M. le président Obert, dont le roi

(1) Ces titres se lisent au privilége des *Coutumes*.
(2) *Histoire du Parlement de Tournay*, p. 183.

« m'avait fait l'honneur de me pourvoir, ensuite de « la résignation faite en ma faveur par les sieurs « Ernest Obert, chanoine de Saint-Pierre à Lille, et « Jean-Baptiste Lagace, bailli général de Phalempin, « tuteur des enfants mineurs de feu ledit sieur prési- « dent (1). » C'est vers ce temps qu'il entreprit l'ouvrage d'où nous avons tiré ces renseignements sur sa vie : *Histoire du Parlement du Tournay, concernant l'établissement et le progrès de ce tribubunal*, etc. ; Valenciennes, Henry, 1701, in-4°. En tête de cet ouvrage se trouve un beau portrait de Louis-François de Boufflers, gouverneur des provinces de Flandre et du Hainaut, qui en avait accepté la dédicace. Il a été analysé dans le *Journal des savants* de 1703. On doit encore à Matthieu Pinault : *Recueil d'arrêts notables du Parlement de Tournay*; Valenciennes, Henry, 1702, 2 vol. in-4°. Ces deux premiers volumes furent suivis de deux autres, qu'il publia, en 1715, sous ce titre un peu différent : *Suite des arrêts notables du Parlement de Flandres;* Douay, Mairesse, 1715, in-4°. M. Quérard n'a pas mentionné ces deux derniers volumes.

(1) *Histoire du Parlement de Tournay*, p. 211.

PINCÉ (PIERRE, JACQUES ET RENÉ DE).

Le bourg de Pincé, près de Sablé, distrait du diocèse d'Angers, en 1801, pour être joint au diocèse du Mans, a donné son nom à une famille dans laquelle nous comptons trois écrivains.

Il faut faire connaître leur généalogie. Elle nous avait d'abord semblé tellement obscure, que nous désespérions de jamais comprendre par quel lien de parenté se tenaient les uns aux autres René, Jacques et Pierre de Pincé. Cependant, après une longue et pénible enquête dans les amas de titres que possède la Bibliothèque nationale, nous avons enfin découvert ce que nous avions d'abord vainement recherché.

Jean de Pincé, qui habitait Angers dans les premières années du xv[e] siècle, eut, de son mariage avec Guillelmine d'Alencé, trois enfants, entre lesquels Pierre de Pincé, sieur de la Roe, du Bois et de Saint-Léonard, qui testa le 14 octobre 1527. Ce Pierre de Pincé, qui mourut maire d'Angers, eut pour sa part six enfants. Nous n'avons besoin d'en désigner ici qu'un seul, Jean de Pincé, sieur du Bois, des Brosses, de Noirieux, de Chambresais et du Couldray, maire et capitaine général d'Angers, mort le 4 septembre 1538, qui, de Renée Fournier, avait eu : Pierre de Pincé, sieur du Bois, conseiller au parlement, reçu le

18 octobre 1556, mort le 22 mai 1566, et Christophe de Pincé, sieur des Brosses et de Noirieux, lieutenant criminel d'Angers. Terminons cette généalogie en disant que deux de nos auteurs, Pierre et Jacques de Pincé, étaient fils de Pierre, sieur du Bois, mort le 22 mai 1566 (1), et de Françoise Aubery, fille de Jacques Aubery (2); et que Christophe, sieur des Brosses, avait eu le troisième, René de Pincé, de son mariage avec Jeanne Chalopin.

Pierre de Pincé, sieur du Bois de Pincé en Anjou, fut pourvu de titres et d'emplois considérables. Nous le voyons reçu maître des comptes en 1598 : il est, en outre, désigné comme chevalier de Saint-Michel et maître ordinaire de l'hôtel du roi. Il siégeait en 1602 dans le conseil du commerce assemblé par Henri IV; son nom figure dans tous les procès-verbaux rédigés par Barthélemy de Laffémas et récemment publiés par M. Champollion-Figeac (3). Il mourut en 1610, ayant eu de Madeleine Prévost, fille de Jean Prévost, sieur de Saint-Cyr, conseiller au Parlement de Paris, Nicolas et Anne de Pincé. Pierre de Pincé fut, comme son père, enterré dans l'église de Saint-Jean-en-Grève (4). Il avait composé, selon La Croix du Maine, « plusieurs fort doctes poëmes, en latin et en fran-

(1) Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, annotée par M. Cocheris, t. v, p. 357.
(2) *Hist. littéraire du Maine*, t. I, p. 119.
(3) *Documents histor. extraits de la Biblioth. roy.*, t. IV.
(4) M. Cocheris sur Lebeuf, t. I, p. 357.

« çais. » Mais ces poëmes, connus de La Croix du Maine, n'ont pas été imprimés. Des œuvres diverses de Pierre de Pincé nous n'avons qu'une ode française, datée du 3 juillet 1610, *Sur le trépas du roi très-chrétien Henri le Grand*. Cette ode, qui se trouve dans quelques recueils et notamment dans celui de G. Du Peyrat, se compose de trente-trois strophes de quatre vers. Voici les premiers :

Notre soleil est éclipsé,
Et ne nous reste, en ces ténèbres,
Que larmes et chants funèbres
Pour plorer ce qui s'est passé.

Jacques de Pincé, sieur de Coudray, frère de Pierre, fut reçu maître des comptes en 1584. Dans son recueil intitulé *Deliciæ poetarum Gallorum*, Gruter publie six épigrammes latines de Jacques de Pincé sur la main d'Étienne Pasquier. A la première de ces épigrammes, Pasquier répondit par un sonnet et par une lettre où on lit cet éloge de Jacques de Pincé : « Je m'assure que ne faudrez de m'envoyer bientôt « vos répliques, étant d'un esprit fertile et abondant « en mille inventions plus que nul que j'aie vu de « votre âge. » Jacques de Pincé mourut le 31 juillet 1598, et fut aussi déposé, près de son père, en l'église de Saint-Jean-en-Grève.

René de Pincé, sieur des Brosses et de Noirieux, conseiller au parlement, épousa, par contrat du 14 février 1580, Marie de Dormans, fille de Charles de

Dormans, seigneur de Bièvre-le-Châtel. Malgré cette alliance, il mourut non-seulement pauvre, mais fort endetté. Il était en prison, détenu pour dettes, le 26 mai 1615, quand son hôtel, sis à Angers, fut vendu par adjudication à Pierre Lechat, président au présidial (1). La Croix du Maine nous le recommande comme auteur de poésies latines, grecques et françaises. Nous ne connaissons de lui que ce qui a été inséré dans le recueil dont voici le titre : *M. Antonii Mureti, Renati Pincœi et Fed. Morelli Numismatographia ;* demi-feuille in-8°, sans date. C'était un des nombreux amis de Juste-Lipse. Deux des lettres de Juste-Lipse lui sont adressées (2).

PINÇONNEAU (PIERRE).

Il faut d'abord citer la courte notice de La Croix du Maine sur cet écrivain : « Pierre PINÇONNEAU, « natif de la ville de Laval, fils aîné de M. Pinçon- « neau, lieutenant de ladite ville de Laval, au Maine. « Il a écrit plusieurs poësies françaises, non encore

(1) Notes de M. Cél. Port sur Péan de la Thuillerie, p. 336. — Le même, *Dictionn. hist. de Maine-et-Loire,* t. I, p. III.

(2) Justi Lipsii *Epistol.,* centur. II, epist. 85. — Centuria singul. ad German. et Gallos, epist. 43 (1585 et 1598).

« mises en lumière ; entre autres, soixante-quatre « sonnets et plusieurs odes, élégies, stances, chan- « sons et autres genres de poësie française, lesquels « se voient écrits à la main au cabinet de madame « de Polligny, près de Laval, surnommée de Beau- « manoir, sœur de M. de Lavardin, au Maine, à « laquelle dame il les a dédiés en l'an 1579. Il florit « en son pays de Laval cette année 1584. » Les poésies de Pierre Pinçonneau sont restées dans le cabinet de madame de Polligny, et ne méritaient peut-être pas d'en sortir. Qui les possède aujourd'hui? Nous l'ignorons. Cette dame de Polligny, à laquelle Pinçonneau paraît avoir dédié tous ses œuvres poétiques, était fille de Charles de Lavardin et de Marguerite de Chaourses. Charles de Lavardin fut une des victimes de la Saint-Barthélemy. De son mariage avec Marguerite de Chaourses il avait eu Jean III, marquis de Lavardin, qui fut un des plus fameux capitaines du XVIe siècle, et Madeleine de Lavardin, mariée en 1571 à Olivier de Feschal, seigneur de Polligny.

Plusieurs Pinçonneau, sieurs de La Brochardière, avaient été magistrats de Laval. Robert Pinçonneau mourait en 1525 avec le titre d'élu. Cette fonction d'élu était conférée à un autre Robert Pinçonneau, en l'année 1547 (1).

(1) Guill. Ledoyen, *Annales*, p. 201. — M. La Bauluère, *Notes sur Ledoyen*, au même lieu.

PLANCHER (Urbain).

Urbain Plancher naissait en l'année 1666 dans l'humble bourg de Chenu, près Le Lude. On ne nous apprend pas où il fit ses premières études. Il les fit sans doute aux petites écoles ; son nom plébéien semble dire qu'il était né pauvre. Quoi qu'il en soit, à l'âge de dix-neuf ans, déjà signalé comme un jeune homme de grande espérance, il fut admis dans l'ordre de Saint-Benoît et envoyé à l'abbaye de Vendôme. Après avoir enseigné tour à tour la philosophie et la théologie avec un égal succès, il parvint au titre de supérieur, et il exerça l'emploi que lui donnait ce titre dans divers monastères de l'ancienne Bourgogne.

Il était depuis quelque temps à Saint-Bénigne de Dijon et s'était fait décharger de tout autre soin pour se livrer entièrement à des recherches historiques, lorsqu'en 1738 il annonça, dans un prospectus, une *Histoire de Bourgogne.* Le premier volume parut l'annéesuivante, à Dijon, chez Ant. Dufay, in-folio ; le second en 1741. La méthode observée par les historiens de l'ordre de Saint-Benoît leur imposait les plus scrupuleuses recherches ; ils préparaient lentement

leurs gros volumes et les rédigeaient ensuite avec la même lenteur. Urbain Plancher ne put achever son *Histoire de Bourgogne ;* il mourut en 1750, âgé d'environ quatre-vingt-trois ans, lorsqu'il était sur le point de faire imprimer son troisième volume.

Il eut pour continuateurs Dom Salazar et Dom Merle. Le quatrième et dernier volume de l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne* parut en 1781. C'est un livre dont nous n'avons pas à faire l'éloge. Il ne manque dans aucune bibliothèque historique.

PLANÇON (Guillaume).

Les travaux littéraires de ce docte écrivain ont été publiés sous le nom énigmatique de *Gulielmus Plantius*, qui est diversement traduit par la plupart des biographes. Le Corvaisier, Le Paige et les derniers éditeurs de Moréri, pour s'épargner toute recherche, ont conservé le nom latin. Les auteurs de la *Biographie médicale* reprochent à quelques écrivains d'avoir traduit *Plantius* par *La Planque;* mais ils ont négligé de nous apprendre sur la foi de quelle autorité ils ont à ce nom substitué celui de *Plancy*. Jean Liron, dans l'*Almanach Manceau*, et après lui M. Lebrun, dans

son *Essai de topographie médicale*, ont fait mention du même auteur sous le nom de *Guillaume Planche;* il est désigné sous celui de *Guillaume de la Plançonnière* dans le manuscrit de l'abbé de La Crochardière que nous avons cité plus d'une fois ; enfin nous lisons dans la *Galliade* de Lefebvre de la Boderie :

. . . .
Toi docte Laforest, qui la forêt obscure
De l'art de médecine et de l'art de nature
As premier éclaircie, et rendu singuliers
En pratique et savoir mille et mille écoliers,
Burgensis et Houlier, Goupil et de Flesselles
Plançon, Le Grand, Duret et Fernel, qui décèles
Les causes et secrets en nature cachés...

C'est évidemment notre *Gulielmus Plantius* qui est désigné dans ces vers. Lefebvre de la Boderie a pu le connaître, car ils étaient contemporains. Nous croyons donc devoir adopter le nom qu'il lui donne, bien que ce nom ne semble pas être traduit exactement par celui de *Plantius*.

Guillaume Plançon, né à Javron, chef-lieu de doyenné, dans l'archidiaconé de Passais, étudia tour à tour la médecine, les mathématiques et la théologie. Il eut pour maîtres Jacques Peletier et Fernel. Lefebvre de la Boderie le place au nombre des plus doctes médecins de son temps; mais il n'est plus aujourd'hui permis d'apprécier quelle fut l'étendue de ses connaissances médicales, puisqu'il n'a laissé que des

traductions. Les auteurs de la *Biographie médicale* nous le recommandent surtout comme helléniste.

On lui doit une des meilleures versions du commentaire de Galien sur les *Aphorismes* d'Hippocrate. Suivant Van der Linden, cité dans le *Dictionnaire* de Moréri, cette traduction parut pour la première fois à Lyon, en 1536. La première édition que désigne Lipenius est celle de Lyon, 1561, in-12; Le Paige et les auteurs de la *Biographie médicale* en mentionnent une autre de l'année 1555; Paris, Martin Lejeune, in-16. Van der Linden a commis une erreur : aucune édition du *Commentaire des Aphorismes*, traduit par Plançon, ne porte la date de l'année 1536; mais celle de Paris n'est pas la plus ancienne, car nous en avons une de l'année 1551; Lyon, Guillaume Rouille, in-8° (1). Elle a pour titre : *Galeni in Aphorismos Hippocratis Commentarii septem, recens per Gulielmum Plantium, Cenomanum, latinitate donati*, etc. Plançon n'a pas seulement traduit le commentaire de Galien; il a de plus annoté les endroits obscurs du texte grec.

Le Paige et La Crochardière ont, après Le Corvaisier, attribué à Guillaume Plançon diverses traductions de Philon, de Synésius et de saint Jean Chrysostome. Nous ne connaissons que celle-ci : *Joannis*

(1) Voici la date de quelques autres éditions de la traduction des *Aphorismes*, par Plançon : 1573, in-16; Genève, 1580, in-12, *ibid.*, 1595, in-12; Paris, 1621, in-16; *ibid.*, 1637, in-12.

Chrysostomi Homilia, quod neminem viventem aut etiam vita functum anathemate dirisve imprecationibus insectari oporteat, cum versione latina Guilelmi Plancii; Paris, Boyard, 1547, in-8°.

Guillaume Plançon obtint de Guillaume Budé la communication de ses *Lettres grecques*, et en publia, en 1540, une édition plus correcte que les précédentes, à Paris, chez Chrétien Wechel, in-4°. Nous trouvons ce renseignement bibliographique dans la préface de cette édition des *Lettres grecques* de Guillaume Budé. Elle est signée par Guillaume Plançon, et est elle-même en grec. Il fut aussi l'éditeur de Jean Fernel, dont il avait épousé la nièce : *J. Fernelii universa Medicina XXIII libris absoluta, ab ipso quidem auctore ante obitum recognita...; postea autem studio Guillelmi Plantii, Cenomani, postremum elimata et in librum therapeutices cum doctissimis scholiis illustrata.* Cette édition de toutes les œuvres de Fernel est de l'année 1578, in-folio. Plançon y a joint une vie de l'illustre médecin.

Enfin on trouve un mémoire de Guillaume Plançon inséré dans les œuvres de Jacques Dubois, édition de Genève, 1634, in-folio, page 881. La question qui est l'objet de ce mémoire fut posée aux plus doctes médecins, en l'année 1554 (1). Plançon exerçait alors la médecine à Paris.

(1) *Disputatio de partu cujusdam infantulæ Agennensis : — « An sit septimestris an novem mensium ? »*

Il vint finir ses jours au Mans. Le cardinal de Rambouillet le pourvut d'une prébende en l'église cathédrale, et il fut enterré dans cette église, en 1611. C'est, du moins, ce que nous apprenons de Le Corvaisier. Quoi qu'il en soit, il est certain que les auteurs de la *Biographie médicale* commettent une grave erreur lorsqu'ils le font mourir en l'année 1568.

Guillaume Plançon était un des amis du poëte parisien Charles Fontaine, qui a fait des vers en son honneur (1). Ces vers ne méritent pas d'être cités.

PLUMARD (Louis-Joseph).

Louis-Joseph Plumard, sieur de Dangeul, né au Mans en avril 1722, fut à la fois membre de l'Académie des sciences de Stockholm, maître en la chambre des comptes et maître d'hôtel de la maison du roi. Ces titres ont pu lui faire honneur pendant sa vie; pour illustrer son nom après sa mort, il a laissé de bons livres.

Le premier en date n'est qu'une traduction. Don

(1) *Ruisseaux de Fontaine*, p. 185.

Bernardo de Ulloa ayant publié, en 1740, un long mémoire sur la décadence des manufactures espagnoles, Plumard de Dangeul jugea que la France pouvait profiter des sages conseils donnés à l'Espagne par le gentilhomme de Séville, et traduisit son mémoire en français. Cette traduction fut remise au roi le 27 mars 1752, comme nous l'apprend une note écrite sur la garde du manuscrit original (1), et elle fut publiée l'année suivante sous ce titre : *Rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne ;* Amsterdam, 1753, in-12. On remarque quelques différences entre le contenu du manuscrit et celui de l'imprimé : en tête du manuscrit se trouve une nomenclature assez étendue de tous les termes employés par les Espagnols pour désigner les choses qui appartiennent à l'administration des finances. La traduction imprimée n'est pas non plus tout à fait conforme à la traduction manuscrite.

Quelques années après, Plumard de Dangeul publia : *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne, par rapport au commerce et aux autres sources de la puissance des États ;* traduction de l'anglais du chevalier John Nickolls ; Leyde, 1754, in-8°. John Nickolls n'est qu'un personnage imaginaire et l'original anglais une fiction, comme l'a reconnu M. Barbier, dans son *Dic-*

(1) Bibliothèque nationale, ancien fonds de Versailles, n° 7660[4] — Voir le Catalogue des Mss. français, t. I, p. 285.

tionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes. Toutes les *Remarques* de Plumard sur le gouvernement de la France se résument dans cette phrase énergique : « En France, l'état religieux, la constitu-« tion militaire, les préjugés de la nation sur la « noblesse, l'excessive inégalité de la distribution des « richesses, le luxe, la pauvreté, se réunissent pour « arrêter la propagation de l'espèce des hommes (1). » L'état religieux, parce qu'il condamne au célibat cinq cent mille individus des deux sexes ; l'état militaire, parce qu'il réduit temporairement cent cinquante mille hommes à la même condition ; la noblesse, qui appauvrit l'État de deux manières, en vivant à sa charge et en ne travaillant pas, parce qu'elle ne produit que des citoyens oisifs, c'est-à-dire inutiles ; le luxe, parce qu'en créant la gêne au sein de l'abondance il diminue le nombre des mariages ou les condamne à la stérilité ; la pauvreté, parce qu'une famille nombreuse ne peut habiter l'étroite demeure du malheureux artisan. Or, en l'année 1753, un maître d'hôtel de la maison du roi n'osait présenter en son propre nom des *Remarques* aussi manifestement séditieuses. De là ces fraudes : faux nom d'auteur et faux nom de lieu.

Ces fraudes, qui devait le premier les démasquer ? L'auteur lui-même. On ne prévoit jamais la fortune

(1) Page 19.

d'un livre. Les *Remarques* eurent dès l'abord le plus grand succès à la ville : « J'ai vu cet ouvrage, « dit Suard, accueilli comme le roman le plus inté- « ressant, réimprimé en quinze jours et l'objet de l'en- « tretien des soupers de Paris ». Ainsi d'Argenson, l'ayant lu, s'empresse d'écrire sur ses tablettes, d'une plume passionnée : « C'est le livre des livres ; c'est « avec regret que je le trouve si court. Cela est bien « au-dessus de *L'Esprit des lois* pour la solidité du « raisonnement. » C'est, on le voit, un enthousiasme qui va jusqu'au fanatisme, et perd la faculté du discernement. Eh bien ! après la ville cet enthousiasme gagne la cour : tous les courtisans, évêques, gentilshommes, généraux, — car il y avait alors des généraux lettrés et philosophes, — exposent, commentent les *Remarques*, et déclarent adhérer aux sentiments de l'auteur, non sur leur classe, mais sur la classe des autres. N'entendant plus parler que de ce maître des comptes, subitement proclamé par tant de voix le plus rigide et le plus éloquent censeur de toutes les institutions sociales, le roi lui-même et les princes désirent le voir et jouir de son entretien. On lit dans les *Mémoires* de d'Argenson : « Le sieur Dangeul, maître des « comptes, a présenté au roi et aux princes son livre « des avantages et des désavantages de la France et « de la Grande-Bretagne quant au commerce et aux « autres sources de l'abondance. C'est un excel- « lent livre et qui fronde beaucoup notre ministère.

« Cependant le roi prétend le lire, ainsi que les « autres courtisans, et, en attendant, ils le louent « sans savoir ce qu'ils disent (1). » Ce grand succès n'a pas duré ; *L'Esprit des lois* a repris l'avantage, dans l'opinion de la postérité, sur les *Remarques* de John Nickolls.

On doit encore à Plumard de Dangeul : *Examen de la conduite de la Grande-Bretagne à l'égard de la Hollande, depuis la naissance de la République ;* Paris, 1756, in-8°. Cet ouvrage est mentionné dans les tables de M. Quérard; mais nous n'avons pu le rencontrer.

POLIN (François).

François Polin, né à Beaumont-le-Vicomte, ne nous est connu que par une Thèse philosophique conservée dans un recueil de la bibliothèque du Mans (2). Il est vraisemblable qu'il ne fit rien de plus.

(1) D'Argenson, *Mémoires*, t. VIII, p. 274.
(2) Num. 2417* a.

PORTHAISE (JEAN).

Jean PORTHAISE, Portaise ou Portheis, né à Saint-Denys-de-Gâtines, dans l'archidiaconé de Laval et le doyenné d'Ernée, passe pour avoir été un des controversistes les plus passionnés du XVIe siècle. Il faut l'avoir été bien au-delà de toute mesure, pour s'être fait noter comme turbulent dans un siècle où l'on rencontre si peu d'hommes pacifiques.

Le premier gage que Jean Porthaise offrit à la cause catholique, fut de prendre l'habit et le cordon de Saint-François ; il était en 1564 au couvent des Sables-d'Olonne, et il est à croire qu'il y avait fait sa profession. Luc Wadding, l'historien de son ordre, nous atteste qu'il savait le grec et l'hébreu (1). On raconte, il est vrai, que, prêchant à Poitiers, il débita plus d'une fois à ses auditeurs de grandes tirades de bas breton, sa langue maternelle, leur donnant à croire qu'il citait le texte même des livres saints ; on ajoute que cette ruse coupable fut découverte et dénoncée par le docte Scaliger (2). Mais cela doit être une fable imaginée par quelque plaisant. Au rapport de La Croix du

(1) Luc Wadding, *Script. Ord. Minorum.*
(2) *Scaligerana*, seconde édit., p. 192.

Maine, Porthaise, « homme fort docte ès langues, » s'était acquis par la variété de ses connaissances un renom mérité. Isaac Casaubon, dont le témoignage ne peut être suspect, nous prouve suffisamment que Porthaise savait l'hébreu lorsqu'il lui dit dans une de ses lettres : « C'est proprement une chose divine que la « critique des Hébreux appelée par eux la Massora; « ce que tu n'ignores pas, toi qui, comme je le vois, « as cultivé cette partie de la science (1). » Enfin de Thou, qui n'a pas manqué de raisons pour le détester, confesse, le taxant de pédanterie, qu'il avait un savoir partout reconnu, *litterarum ostentatione clarus* (2). Les pamphlets protestants du XVIe siècle, aussi bien que les pamphlets catholiques, contiennent un grand nombre d'anecdotes auxquelles il ne faut pas croire sur la parole du narrateur.

En voici une qui mérite plus de foi. Un certain Jean Trioche, ministre de l'église réformée à Châteauneuf près Sablé, en Anjou, avait eu quelques succès dans ses prédications. Porthaise en reçut la nouvelle, et aussitôt il entreprit d'aller au-devant de ce Goliath, pour le réduire à merci. Il se rendit donc en la paroisse d'Estriché, bourg du diocèse d'Angers et de l'élection de La Flèche, où il espérait le rencontrer et où se trouvaient d'ailleurs quelques sectaires. Mais Jean Trioche n'était pas en ces lieux, et, après avoir

(1) I. Casaubon, *Epistolæ;* epist. 281 ; édit. de Grævius.
(2) Ch. Labitte, *Les prédicat. de la Ligue*, p. 208.

eu quelques entretiens avec des fidèles chancelants sur les prières pour les défunts, le purgatoire, la définition de la parole sacrée, l'autorité du livre des Machabées, le nombre des livres canoniques et la communion sous les deux espèces, etc., etc., Porthaise ne voulut pas se retirer sans adresser au moins une provocation en bonne forme au perturbateur de la contrée; il mit donc par écrit une série de questions, qu'il soumit à maître Jean Trioche, le priant, ou plutôt le sommant d'y répondre. Cette réponse, au sujet de laquelle deux des principaux docteurs du parti protestant furent, dit-on, consultés, se fit attendre près de deux mois. Nous avons la réplique de Porthaise aux déclarations de son adversaire ; elle a pour titre : *Les catholiques Démonstrations sur certains discours de la doctrine ecclésiastique, par F. J. Porthæsius;* Paris, 1565, in-8°. Le privilége est de l'année 1564. Il y a une autre édition du même livre ; Paris, Julian, 1567, in-8°. Ce livre est sans intérêt ; il ne contient rien qui ne se trouve dans les nombreux traités des autres controversistes du même temps. Il est dédié par l'auteur à la maréchale de La Vieuville.

Porthaise, qui paraît avoir été satisfait de ses débuts, conçut ensuite le hardi projet d'aller attaquer l'hérésie au centre même de ses possessions, dans ses places les mieux défendues. Après avoir prêché dans plusieurs villes des Pays-Bas, il passa par Anvers, où nous le

voyons provoquer les calvinistes en l'année 1567. C'est dans cette ville qu'il publia, contre Matthias Francowitz (*Flaccus Illyricus*), un opuscule sur la cène, sous ce ce titre : *De verbis Domini : « Hoc facite in meam « commemorationem ;»* Anvers, Ph. Tronæsius, 1567, in-8° (1). Il fit imprimer dans la même ville et en même temps, sur le livre intitulé *La chute et ruine de l'Église romaine*, un volume qui paraît avoir obtenu des catholiques un accueil fort honorable, et dont le titre est : *Chrétienne déclaration de l'Église et de l'Eucharistie, par F. J. Porthæsius, Cordelier postulé l'an* 1566, *prédicateur en l'insigne église de Saint-Martin, à Tours ;* Anvers, Ph. Tronæsius, 1567, in-8°. Ce titre nous apprend que Jean Porthaise était attaché à l'une des églises de Tours avant son voyage dans les Pays-Bas. Il est à croire, comme le suppose Liron (2), qu'il revint dans cette église, vers l'année 1568, exercer sa charge de prédicateur ; mais il ne la conserva pas longtemps : en effet, son mérite et son zèle le firent bientôt élire, dans son ordre, provincial de la province de Touraine.

Quelques années après, nous le voyons à Poitiers, prêchant avec un grand succès, et publiant un traité sur l'astrologie : *De la vanité et vérité de la vraie et fausse astrologie, contre les abuseurs de notre siècle;* Poitiers, Fr. Le Page, 1578, in-8°. Les

(1) Il y a une autre édition de ce livre : Anvers, 1586.

(2) *Singul. hist. et litt.*, t. III, p. 85 et suiv.

protestants racontent, au sujet de ses prédications à Poitiers, une historiette plus gaie qu'édifiante. Voici le fait. Il y avait dans cette ville un médecin nommé Lumeau, qui possédait une femme fort avenante et qui ne laissait pas d'aller quelquefois au change. On parlait beaucoup de ses galantes équipées. Porthaise, prêchant un jour contre le désordre des ménages, flétrit d'abord avec énergie toute contravention aux préceptes de l'Église et de la loi touchant la foi conjugale; puis il en vint à quelques exemples particuliers, et, faisant allusion aux déportements notoires de Lumeau : « Nous apprenons, dit-« il, avec douleur, qu'il y a des gens assez perdus « pour s'abandonner à l'adultère, bien qu'ils aient en « leurs maisons des femmes qui sont telles que, quant « à nous, nous nous en contenterions bien (1). » Nous le répétons, c'est un récit fait par des adversaires, et qu'il ne faut peut-être pas admettre comme véridique. Cependant, il n'est pas hors de propos de rappeler qu'au temps de Porthaise les maîtres de la chaire avaient eux-mêmes peu de réserve, et qu'ils prenaient avec leurs auditeurs d'étranges licences. Quelques recueils de leurs sermons nous ont été conservés ; on y trouvera les apostrophes les plus burlesques, et, pour tout dire, les plus inconvenantes.

Le zèle de Porthaise pour la cause catholique ne

(1) *Scaligerana*, au lieu déjà cité.

connaissait pas de relâche ; il employait à écrire tout le temps que la chaire ne lui prenait pas. En 1580, il publiait : *Interdits des catholiques, vrais et légitimes enfants de l'Église de Jésus-Christ, où sont déduits certains points contre les modernes hérétiques*. Un de ces modernes hérétiques ayant cru devoir lui répondre, il répliqua dans l'écrit suivant : *Défense à la Réponse faite aux Interdits de Bernard de Pardieu par les ministres de la religion prétendue réformée ;* Poitiers, in-8°.

Le courage et les mérites de J. Porthaise l'ayant mis en crédit près de ses supérieurs et de ses confrères, il fut élu définiteur de l'ordre (1). C'était une fonction difficile, qui réclamait, outre beaucoup de courage, beaucoup de prudence. Vers l'année 1582, un différend s'éleva, entre le général des Cordeliers et les religieux du couvent de Paris, au sujet de l'élection du frère gardien. J. Porthaise avait reçu de son général, François de Gonzague, l'ordre de présider à cette élection ; mais ses pouvoirs n'ayant été reconnus ni par le roi, ni par le supérieur du couvent des Cordeliers, on s'empressa d'élire, avant l'arrivée du commissaire, un certain Jean Duret. L'affaire eut des suites : le nonce du pape murmura ; le parlement, qui voyait dans ce débat une question intéressant la liberté de l'Église gallicane, approuva la résistance

(1) Voir la dédicace du livre d'Ives Magistri intitulé *Ocularia et Manipulus*.

des Cordeliers de Paris. François de Gonzague ayant suspendu leur supérieur de ses fonctions, ils en appelèrent au pape, et il y eut à ce sujet de longs pourparlers entre Grégoire XIII et Henri III, par l'intermédiaire de Paul de Foix, ambassadeur de France près la cour de Rome. Quelle que fût l'habileté du négociateur, le différend devint si grave, que le général de l'ordre prit le parti de venir à Paris et d'entrer en accommodement avec les rebelles. Mais Porthaise n'entendait rien aux transactions. Il mit tant d'âpreté dans ses poursuites et continua de protester avec tant de violence, que le parlement le fit mander à sa barre pour lui adresser une admonestation. Il refusa de s'y rendre. Un second mandat lui fut alors signifié. Loin de s'y montrer plus docile, il s'emporta, proféra contre la cour des paroles injurieuses. Cette indiscipline méritait un châtiment : ordre fut donné à Porthaise de quitter Paris, et finalement le pape, ayant connu tous les détails de l'affaire, crut opportun de le sacrifier à la vindicte du parlement et du roi (1).

En 1594, nous le retrouvons théologal de Poitiers. Il avait pris une grande part aux émeutes de la Ligue, et il voyait avec peine les affaires de son parti gravement compromises. Alors même que la plupart des villes de l'Union eurent ouvert leurs portes aux roya-

(1) *Lettre de Messire Paul de Foix*, p. 361, 381 et 558.

listes, et qu'Henri de Navarre, après avoir fait le désaveu solennel de ses erreurs, eut été consacré par l'évêque de Chartres, Porthaise, ayant à cœur de se montrer un des derniers sur la brèche, publia contre le vainqueur un recueil d'amères diatribes, sous ce titre : *Cinq sermons du R. P. F. J. Porthaise, de l'ordre de Saint-François, théologal de l'église de Poitiers, par lui prononcés en icelle, esquels est traité tant de la simulée conversion du roi de Navarre que du droit de l'absolution ecclésiastique ;* Paris, Bichon, 1594, in-8°. Ce sont des sermons de franc ligueur. Les rois y sont traités avec mépris, l'autorité des papes y est emphatiquement exaltée, on y prêche ouvertement l'insurrection contre les princes qui négligent leurs devoirs envers la religion. Quelques phrases de ces sermons ont été publiées par M. Ch. Labitte (1). Il y a des traits d'une hardiesse sanguinaire ; on y voit Jacques Clément comparé à Samson, à Judith, à Jéhu. Isaac Vossius, dans ses additions au *Scaligerana*, raconte, au sujet des sermons de Porthaise contre Henri IV, qu'après la soumission de Paris le ligueur se convertit et vint à Saumur faire sa cour à Du Plessis, qui en était gouverneur. Vossius ajoute que Porthaise, ayant obtenu la permission de prêcher à Saint-Pierre, à la charge de célébrer les vertus du roi contre lequel il avait

(1) *Les prédicat. de la Ligue*, p. 209-214.

déclamé jusqu'alors avec tant de véhémence, s'en acquitta fort bien, et termina son discours par cette burlesque palinodie : « Que si, mes chers auditeurs, « vous me reprochez que vous m'avez ouï parler « autrefois tout autrement, j'avouerai qu'il est vrai « que j'ai fort déclamé contre le roi de Navarre. Mais « quel roi de Navarre pensez-vous que j'entendais? Ce « n'était pas notre bon roi, que Dieu conserve, qui « est, en effet, roi de Navarre de droit et de justice; « mais c'est ce méchant don Philippe, usurpateur et « injuste possesseur de Navarre que je nommais ainsi, « parce qu'effectivement il possède ce royaume dont « notre roi n'a que le nom et la prétention. » Assurément nous voudrions ici mettre en doute le témoignage d'Isaac Vossius; mais nous lisons dans l'*Histoire universelle* de d'Aubigné : « Ce qui donna encore plus mauvais « lustre aux invectives des chaires contre le roi Henri « quatrième, ce fut que les prêcheurs les plus violents « ne se contentèrent pas de mettre bas leurs langues, « quand ils virent bas les armes qui les soutenaient ; « mais tel qui venait de dire *Il nous faut un Aod*, ou « de prêcher les meurtres des rois en titre de coup « du ciel, ceux-là mêmes se mirent sur les louanges, « et, au lieu de dire *le Béarnais* et *le Bâtard*, ils le « nommaient *Restaurateur* et *Noble présent du ciel*. « Cela même en plusieurs lieux arrivé par corruption « d'argent, comme à Poitiers où Protaise, en même « semaine et en même chaire, étonna ses auditeurs

« d'un infâme changement... » Il faut bien qu'il y ait quelque vérité dans une accusation produite et reproduite avec cette assurance.

En 1601, Porthaise publia : *De l'institution de l'Eucharistie*, Poitiers, in-8°, et, la même année, un autre traité sur le même objet, sous le titre de : *Parascève général à l'exact examen de l'Institution de l'Eucharistie*; Poitiers, Jean Blanchet, in-8°. Dans l'épître dédicatoire de ce livre, adressée à Henri IV, l'auteur se plaint d'avoir été calomnié par les protestants. Le dernier écrit qu'il mit au jour, a pour titre: *Traité de l'image et de l'idole*; Poitiers, veuve Blanchet, 1608, in-8°. Wadding ne nous apprend pas l'année de sa mort. La Croix du Maine mentionne un poëme fait en son honneur par Jean Le Masle, Angevin, imprimé à La Flèche en 1575. Nous n'avons pu nous le procurer.

POUCHARD (Julien).

Julien Pouchard, né en 1656, près la ville de Domfront, en Passais, fit ses premières études au Mans, chez les Pères de l'Oratoire. A l'âge de douze

ans, il fut envoyé à Paris, au collége de Lisieux. Ses parents étaient pauvres. Le directeur du collége de Lisieux l'ayant pris en amitié, à cause des progrès rapides qu'il faisait dans toutes les sciences, refusa le prix de sa pension. Quelque temps après il lui confia le gouvernement des jeunes élèves qui recevaient dans sa maison une éducation gratuite. Pouchard ne négligeait pas pour cela ses études particulières, et il eut bientôt occasion de faire preuve de son grand savoir. Melchisédec Thévenot ayant entrepris sa belle édition des Mathématiciens grecs, chargea Julien Pouchard de comparer quelques manuscrits et de revoir les traductions latines qu'il faisait imprimer (1). Ces travaux ne sont ni glorieux ni lucratifs. Après avoir pâli durant plusieurs années sur les manuscrits grecs de la Bibliothèque du roi, revisant, corrigeant des textes défectueux, Pouchard, toujours très-pauvre, entra chez le marquis de La Marselière, qui lui confia l'éducation de son fils. Ce jeune homme étant mort, l'intendant des finances Caumartin le donna pour gouverneur à son fils unique, M. de Saint-Ange (2).

(1) Nous lisons dans la préface de cette édition : « Athenæi, Apollodori, Philonis Bitonisque opuscula quinam latine interpretati sint non satis exploratum... Eadem illa opuscula Heronisque ipsius libros vir eruditissimus D. Pouchard antequam ederentur recognovit, atque ut hæc omnia in lucem quam emendatissima prodirent operam dedit. Idem et Heronis Spiritalium paginas ultimas duas e græco in latinum convertit. »

(2) *Éloge* de J. Pouchard, par l'abbé Lallemant, dans l'*Histoire de l'Acad. des Inscript.*, t. I, p. 343.

En 1701, le nouveau règlement lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions. Il fut appelé d'abord comme membre associé. On remarqua bientôt sa profonde érudition dans ses mémoires sur l'*Antiquité des Égyptiens*, et sur les *Libéralités du peuple romain*. Il en communiqua quelques autres à l'Académie, mais nous ignorons sur quels sujets ; aucun n'a été publié, et nous le regrettons d'autant plus qu'ils ont été fort estimés. On ne trouve, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions* (1), que l'analyse d'un de ces mémoires sur les Obélisques de Sésostris. Quand fut créé le *Journal des Savants*, la direction de ce journal fut confiée à Julien Pouchard. C'était une fonction difficile, périlleuse ; très-nombreux sont, parmi les écrivains, les gens qu'on ne loue jamais assez et que la moindre critique exaspère. Pouchard paraît avoir exercé très-consciencieusement l'office de censeur littéraire, et on lui en a su fort mauvais gré. Après sa mort, le *Journal des Savants* a répondu quelques mots à ses détracteurs. Nous reproduisons ce passage de son éloge funèbre : « Certains auteurs, qui se crurent « maltraités, murmurèrent contre lui. Les plus ani- « més étaient souvent ceux dont il n'avait fait qu'ex- « poser simplement les paroles et les sentiments ; « mais, comme il exerçait sa critique peut-être avec « trop peu de ménagement et dans une entière liberté,

(1) T. I, p. 193.

« il souffrait volontiers celle que se donnaient ses « adversaires, et il méprisait leurs injures. — Ils sont « fâchés, disait-il, de ce que je fais connaître leurs fau- « tes, et moi je le suis de ce qu'ils font de mauvais « livres (1). » On était alors moins tolérant à l'égard de la critique qu'on ne l'est aujourd'hui. Nous avons eu la curiosité de lire ceux des articles de Pouchard qui ont le plus agité la république des lettres, qui ont soulevé contre lui les plus violentes tempêtes, et nous les avons trouvés fort peu agressifs. Parmi les écrivains qui en appelèrent au public de ses arrêts, nous citerons Gibert et de Sacy. Le père Lamy venait de publier un traité dans lequel il ne traitait pas favorablement l'art des rhéteurs. Gibert, professeur de rhétorique au collége Mazarin, crut qu'il était dans les devoirs de sa charge de répondre aux épigrammes du père Lamy. Il s'éleva donc sur ce point un grave débat, dans lequel le rédacteur du *Journal des Savants* dut nécessairement intervenir. Ses conclusions, si réservées qu'elles fussent (2), n'étant pas favorables au professeur de rhétorique, celui-ci répondit avec aigreur (3). De Sacy fit encore plus de bruit au sujet d'un article sur son *Traité de l'amitié* (4). Deux ans après la mort de Pouchard, faisant une

(1) *Journal des Savants*, 1706, p. 199.
(2) *Ibid.*, 1703, p. 347 et suiv.
(3) *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. I, p. 392 et suiv.
(4) *Journal des Savants*, 1703, page 140.

lecture dans une séance solennelle de l'Académie française, de Sacy profita de cette occasion pour se plaindre, et rendre le public témoin de la persistance de son ressentiment (1).

En 1704, la chaire de professeur royal en langue grecque étant vacante, Pouchard fut appelé à la remplir. Il ne l'occupa pas longtemps, car il mourut le 12 décembre 1705, à l'âge de quarante-neuf ans. Il a laissé en manuscrit une *Histoire universelle*, dont l'auteur de son Éloge, dans le *Journal des Savants*, parle en ces termes : « Les faits y sont rapportés avec beau- « coup de netteté ; le style en est pur, simple et pré- « cis. Les mœurs, la discipline et les lois des diffé- « rents peuples y sont décrites d'une manière aussi « utile qu'agréable, et, quoique d'autres aient déjà « travaillé avec succès sur le même dessein, nous « sommes persuadés que, quand cette histoire sera « mise au jour, la réputation des premiers n'effacera « point le mérite de ce dernier ouvrage. » Elle n'a pas été imprimée depuis la mort de Pouchard, et nous ignorons quelle a été la fortune du manuscrit (2).

(1) *Journal des Savants*, 1708, p. 6 et suiv.

(2) M. Barbier lui attribue la publication de la troisième édition des *Recherches sur l'histoire de la captivité de Babylone*, du P. Boyer. Cette édition a été publiée trente ans après l'époque que M. Barbier (n° 9021 de ses *Anonymes*) assigne à la mort de Pouchard lui-même.

POUILLOT (R.).

R. Pouillot, curé de Sainte-Sabine, est auteur de *Cantiques ou Noëls nouveaux,* publiés au Mans, chez G. Olivier, en l'année 1624, in-8°. Ce recueil se compose de sept pièces. Voici celle dont le texte est le plus original :

Ayons tous le cœur joyeux
En ce lieu,
Puisque Dieu
A pris humaine naissance.
Aujourd'hui tous nos péchés
Et méchefs
Seront mis en oubliance.
Marie nous l'a produit,
Cette nuit ;
Demenons réjouissance (*ter*.

Ayant chassé le sommeil
De mon œil,
Au réveil,
Il m'était pris une envie,
Du tourment des amoureux
Malheureux
Composer chanson jolie ;
Car, le précédent matin,
Ma catin
M'avait mis en fantaisie (*ter*).

Je gardais sous deux ormeaux
Mes troupeaux;
Mes agneaux
Se paissaient d'herbe nouvelle;
Lorsque j'ai ouï une voix
Sur ces bois,
Pareille du Philomèle.
Qui m'a le plus emporté,
Transporté,
Il est né d'une pucelle! (*ter*).

Puis soudain, ayant repris
Mes esprits,
Je m'écrie
Aux bergers en la prairie:
« Pasteurs, faisons tous bon bruit,
Cette nuit,
Et allons voir le Messie.
Un ange m'a étonné;
Dieu est né
De la pucelle Marie (*ter*).

« Prenez tous votre attirail,
Le bergeail
Et bestial
Laissez paître en la prairie.
Mais prenez de vos agneaux
Les plus beaux
Pour présenter à Marie,
Puisqu'elle nous a prodnit,
Cette nuit,
Jésus, le vrai fruit de vie (*ter*).

« Viença, dis moi, garçonnet
Robinet,

Collinet
T'a-il rendu ta musette,
Qu'il emprunta l'autre jour
Pour l'amour
De son amie Perrette?
Car il nous faut entonne,
Fredonner
Quelque belle chansonnette (*ter*).

Puis nous prierons à genoux
L'enfant doux
Qu'en courroux
De nous ne fasse justice;
Au jugement général,
L'infernal
Ne nous attente du vice;
Prions-le à jointes mains
Qu'aux humains
Il veuille être propice (*ter*).

Nous permettons assurément qu'on blâme le ton de ces couplets. Cependant, qu'on le remarque, le ton des noëls est précisément ce mélange burlesque du profane et du sacré. C'était même encore, au commencement du XVII[e] siècle, le ton des sermons. Il n'y a pas de péché que l'Église n'ait commis contre les règles du goût, dans le dessein de caresser le penchant du plus grossier populaire pour l'indécence et la trivialité. Nous citerons encore quelques strophes de R. Pouillot. Le poëte ayant eu la fantaisie de mettre en scène, dans un noël, les habitants les plus connus de Sainte-Sabine et des bourgs voisins, les fait accourir en

toute hâte, sous la conduite de M. de Sévillé, seigneur du lieu, près de la crèche où repose le fils de Marie :

Premier Monsieur de Sévillé (*bis*)
En gaieté a réveillé
Madamoiselle,
Et sa mandorre attelé
Au son de sa vielle.

Après fait battre le tambour (*bis*).
Et envoie Guibert au bourg
Sonner la cloche ;
Là où si vitement il court
Qu'il y rompt sa galoche...

Messir' Mathurin et Bedeau (*bis*)
Savaient déjà ce fait nouveau,
Car, sans feintise,
Étaient avec Guy Cosnuau
Ensemble à l'église,

Ambroys Fouchart et Le Teissier (*bis*)
Ont éveillé Le Chappelier,
Buon encore ;
Le Boullauger et les Ouzier
Commençaient à éclore.

Les deux Gipteau ne pensaient pas
Qu'il nous survînt un si grand cas
En ce mystère...

Le Cormier s'y en est venu (*bis*),
Un pied chaussé et l'autre nu,
Tant avait hâte ;
En passant lui a convenu
Faire lever La Chatte.

Puis le tabellion Courtin (*bis*)
Ne veut attendre au matin;
Lui et Hélye
Sont venus avec Prémartin,
Menant joyeuse vie...

Ce mystère n'est point caché (*bis*)
Car tous les bourgeois de Poché
En veulent être... etc., etc.

Les *Noëls* de R. Pouillot sont fort rares. Aucun bibliographe n'a parlé de ce poëte facétieux.

POULLARD (Barthélemy).

Barthélemy Poullard ne nous est connu que par cette courte notice de La Croix du Maine : « Barthé-« lemy Poullard, natif de la ville de La Ferté, au « Maine, avocat au siége présidial du Maine, jeune « homme bien docte, et lequel a beaucoup voyagé « pour se rendre de plus en plus instruit en la juris-« prudence. Il a écrit en latin et depuis traduit en « français une Oraison de l'immortalité de l'âme et « du mépris de la mort. Le latin a été imprimé au « Mans, chez Hiérosme Olivier, et le français n'est

« encore en lumière. Il florit en ladite ville du Mans « cette année 1584. »

Cet écrivain ignoré ne paraît pas avoir eu beaucoup de renom comme avocat. Louis des Malicottes ne le cite pas.

POUPART (François).

Né au Mans, en 1661, d'un père qui avait beaucoup d'enfants et peu de fortune, François Poupart fit ses études chez les PP. de l'Oratoire du Mans. Il les quitta pour venir à Paris suivre les cours d'histoire naturelle du Jardin du Roi. Personne ne méprisait autant que lui la fortune et les plaisirs qu'elle procure; personne n'eût fait plus volontiers et n'eût observé plus rigoureusement le vœu de pauvreté. Il pouvait donc trouver une vie tranquille dans quelque couvent ou quelque monastère. Mais, s'il n'avait aucunement le goût de la richesse, il avait beaucoup celui de l'indépendance; c'est ce qui le détourna d'entrer en religion. Cependant l'existence la plus modeste a des nécessités auxquelles il est impossible de se soustraire; il faut vivre. Pour satisfaire à cette obligation, Pou-

part sacrifia chaque jour quelques heures de sa liberté, et donna des leçons de latin et de grec. Puis il s'affranchit de cette servitude, et partagea son temps entre les cours de Duverney, de Bourdelot, et l'étude des insectes. Rien n'avait pour lui plus d'attraits que l'anatomie comparée. Il en étudia toutes les parties avec tant de zèle et de succès, que, s'étant présenté dans un concours pour une place d'élève chirurgien, il fut reçu, bien qu'il n'eût jamais pratiqué la chirurgie. Il étonna beaucoup ses juges, quand il leur déclara qu'il ne savait pas même faire une saignée.

Il fut trois ans élève en chirurgie à l'Hôtel-Dieu, et obtint ensuite, à l'Université de Reims, le grade de docteur en médecine. Il n'avait recherché qu'un titre. La profession de médecin pouvait sans doute lui procurer de grands avantages, mais il s'en souciait peu. Il négligea tout pour continuer ses études en histoire naturelle, en philosophie et même en géométrie. Quelques articles publiés dans le *Journal des Savants* le firent bientôt connaître. On n'apprit pas sans étonnement que cet homme sombre, mal vêtu, qui suivait assidûment les cours publics, était un véritable savant (1). En 1699, il fut admis à l'Académie des sciences comme élève du chirurgien Méry, et il donna bientôt d'intéressants mémoires au recueil académique. Il mourut à Paris, le 31 octobre 1709.

(1) Fontenelle, *Eloge de Poupart.*

Voici le catalogue de ses écrits : I. *Observation touchant une écume qui se trouve sur des plantes, dans laquelle on aperçoit des œufs d'insectes et des insectes encore imparfaits* : dans le *Journal des Savants* de 1693, p. 290. Poupart a fait imprimer le même mémoire, avec quelques additions, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1705, p. 124, sous ce titre : *Des écumes pritannières*. —II. *L'analyse des cornes du limaçon des jardins* : dans le *Journal des Savants* de 1693, p. 376. — III. *L'analyse des vaisseaux prolifiques du limaçon des jardins* : dans le *Journal des Savants* de 1694, p. 75.—IV. *La progression du limaçon aquatique, dont la coquille est tournée en spirale conique* : dans le *Journal des Savants* de 1694, p. 142.—V. *Le saut du vermisseau qui s'engendre dans le fromage* : dans le *Journal des Savants* de 1695, p. 363. —VI. *Histoire anatomique du scarabée, ou de la cantharide aquatique* : dans le *Journal des Savants* de 1696, p. 252. — VII. *Histoire anatomique de la sangsue* : dans le *Journal des Savants* de 1697, p. 292.—VIII. *Description d'un insecte aquatique, qui paraît argenté lorsqu'on le plonge dans l'eau, l'ayant auparavant exposé à l'air* : dans le *Journal des Savants* de 1698, p. 215. — IX. *Remarques sur une plaie faite au ventre par un coup de corne* : dans le *Journal des Savants* de 1707, p 390. — X. *Observations sur les insectes hermaphrodites* : dans les *Mémoires de l'Académie des scien-*

ces, année 1699. — XI. *Etranges effets du scorbut : ibid.* L'Histoire de l'Académie des sciences contient, en outre, une sommaire analyse de divers Mémoires de Poupart sur les plumes des oiseaux (1697, p. 43), sur un homme mort à l'âge de cent ans (1699, p. 50), sur la dissection d'une fille de sept ans qui présentait de remarquables difformités (1700, p. 35), sur les suites funestes d'une plaie faite à la suture sagittale (1700, p. 44), sur le formica-leo (1704, p. 235), etc. Il passe pour être encore l'auteur d'une compilation de divers traités, qui parut, en 1694, sous le titre de: *La Chirurgie complète.*

POUSSET (JACQUES).

Né au Mans dans les premières années du XVIIe siècle, Jacques POUSSET, sieur de Montauban, était fils de René Pousset, avocat au parlement de Paris et d'Anne Maréchal. Des documents manuscrits nous apprennent qu'il fut marié deux fois : la première fois à Geneviève Juif, fille d'un maître chirurgien de Paris ; la seconde à Catherine Prud'homme, fille d'un baigneur étuviste de la même ville. Les mêmes docu-

ments nous font connaître ses enfants : du premier lit, Matthieu Pousset, né le 26 mars 1643, et Nicolas Pousset, né le 10 juin 1656 ; du second, Catherine Elisabeth, née le 21 novembre 1660, et Claude, née le 1er novembre 1662. Un membre de sa famille, qui paraît avoir été son oncle, Charles Pousset de Montauban, fut prieur de Pezé-le-Robert, de Tannay et de La Chapelle des Choux. Ce religieux mourut à Paris le 20 septembre 1645 (1).

Jacques Pousset embrassa la profession de son père. La date de son admission parmi les avocats au parlement de Paris est le 14 avril 1633. Ses débuts furent brillants, et bientôt il fut chargé, malgré sa jeunesse, de représenter des clients considérables en des affaires importantes. Ainsi nous le voyons, en l'année 1647, plaider pour le maire et les échevins de sa ville natale dans un procès où des questions de droit fort délicates étaient soumises au jugement de la cour (2). Cependant ces questions de droit ou de coutume, qu'on ne pouvait bien traiter devant un grave auditoire sans faire preuve de science et de méthode, avaient peu d'attraits pour le jeune avocat et ne convenaient pas, en effet, au tempérament de son esprit. Les questions d'état, par exemple, où l'on peut toujours user

(1) Biblioth. nat. Imprimés, Thoisy, in-fol., Z, 9. mat. bénéficiales.

(2) *Journal des audiences du parlement*, par Jean Dufresne, t. I, p. 386.

et même quelquefois abuser des effets dramatiques, lui plurent davantage, et il eut dans ces causes de plus grands succès. Un de ses contemporains, jurisconsulte érudit et judicieux critique, Pocquet de Livonnière, dit de lui dans les meilleurs termes : « Peu de « personnes ont eu les qualités de la nature qui sont « propres à former un orateur dans l'excellence « comme les a eues M. de Montauban : un esprit vif « et pénétrant, une imagination ingénieuse et féconde, « une mémoire heureuse. Il a cultivé ces talents par « l'étude des belles-lettres et des sciences humaines. « Dès son avénement au palais il parut avec beaucoup « d'éclat. Il faut avouer qu'il réussit merveilleusement « dans les sujets susceptibles de déclamation. De plus « on a vu qu'il avait plus de brillant que de soli- « dité, qu'il cherchait plus dans ses causes à faire « paraître son esprit qu'à persuader les juges ; et, « pour dire ce qu'on pense, je me souviens d'avoir « été charmé quand je l'ai entendu parler dans des « sujets où il pouvait donner l'essor à son imagination « et y mêler de la littérature, mais je le trouve vide « et faible dans les questions de droit et de procédure. « Je ne sais si c'est que son esprit est trop resserré dans « les matières sèches et arides, et ne produit pas « pour ne pouvoir agir dans toute son étendue, ou si, « par un défaut de jugement, il abandonne le point « décisif de la cause pour s'attaquer à ce qui brille et « qui flatte. Il a quelquefois des saillies admirables,

« et par un enchaînement de belles paroles il tient « l'esprit de l'auditeur dans une espèce d'extase; « mais aussi quelquefois, pour vouloir dire de belles « choses, et ne les mesurant pas à sa matière, il « enchasse pour ainsi dire des diamants dans le « fer (1). » Nous pouvons donc négliger de rappeler toutes ces affaires d'étroite chicane que Jacques Poussel plaida, comme on nous l'atteste, avec si peu de goût. Le détail du plus grand nombre de ces affaires se trouve dans le *Journal des Audiences*, et il suffit d'y renvoyer ; mais il faut insister davantage sur quelques-unes des causes plus émouvantes, où, donnant carrière à son éloquenee, il parut, dit-on, avec tant d'éclat.

La plupart des plaidoiries qu'il fit dans ces occasions solennelles ont été recueillies ; les libraires leur ont fait l'honneur très-rare de les publier, certains qu'ils étaient de les voir rechercher aussi bien par les gens de la cour que par ceux de la ville. Le 9 juillet 1659, Pierre Lamy, libraire à Paris, obtenait la permission, alors appelée privilége, de publier un volume intitulé : *Plaidoyers, harangues et remontrances des sieurs de Montauban*, etc., etc. (2) Aucun volume ne parut sous ce titre ; mais, en l'année 1660, le même libraire mit aux mains du public un volume entier,

(1) *Sentiment de Cléante sur les plus fameux avocats.*

(2) Bibliothèque nationale, départ. des Mss.; Registres des priviléges de la librairie.

in-4°, des plaidoyers de Jacques Pousset, sous ce titre différent : *Arrêt de la cour de parlement intervenu dans la cause des Daubriot de Courfraut, avec les plaidoyers de M. Talon et de M. Pousset, sieur de Montauban et quelques autres plaidoyers du sieur de Montaub m.* Ce recueil des plaidoyers de Jacques Pousset n'est pas unique. Dans le *Supplément* à son *Nouveau traité des criées* (1), Bruneau mentionne, à l'année 1686, un volume in-4° formé de plaidoyers prononcés en diverses causes par Mes Langlois, Petit-Pied, de Fourcroy, Pousset de Montauban. Bruneau n'est jamais un témoin sûr; beaucoup de ses désignations sont inexactes, et nous ne trouvons sur les rayons de nos bibliothèques aucun volume, antérieur à l'année 1686, qui nous offre plusieurs plaidoyers réunis de Langlois, de Pousset, de Fourcroy ; mais en l'année 1687 parut, chez le libraire Jean Guignard, un volume in-4°, sous le titre de *Recueil de Plaidoyers*, qui contient, en effet, un certain nombre de plaidoyers de Pousset, de Fourcroy, sans aucun autre de Langlois et de Petit-Pied. Ainsi nous pouvons lire en deux volumes, l'un celui de Lamy, l'autre celui de Guignard, quelques-unes de ces compositions oratoires où notre Jacques Pousset fit preuve d'un si grand mérite, au jugement de ses contemporains. Comme elles avaient soit ému, soit charmé l'auditoire, qui n'avait pu les entendre fut curieux de

(1) Page 235.

les lire. Elles avaient d'ailleurs été prononcées en des causes auxquelles tout le public avait pris intérêt.

La première en date est celle de Jean Gautheu. Sur ce procès singulier les documents abondent. Au *Journal des Audiences* on en trouve une succincte analyse, sous la date du 5 juillet 1655. On en peut lire encore le sommaire dans le *Nouveau recueil d'Arrêts*, de Desmaisons. Enfin le *Recueil de Plaidoyers* publié par Jean Guignard nous offre toutes les plaidoiries prononcées dans cette affaire, à l'exception de la plus curieuse, celle de Pousset. Marie Pipelier, femme de Jean Gautheu, ayant fait rompre son mariage par l'official du Mans, pour cause d'impuissance avouée, s'est déjà fiancée à Matthieu Bail et va bientôt l'épouser en l'église de Meslay. Mais à cette union s'oppose Mathurin Bail, frère de Matthieu, alléguant que, durant le mariage dont la dissolution a été trop légèrement prononcée, il est né un fils dont la légitimité n'est pas contestable, quoique la mère désigne pour son père *adultérin* Matthieu Nail, et quoique Jean Gautheu persiste à reconnaître son impuissance. Voilà le procès. Plaident pour Marie Pipelier : Levayer de Boutigny, Jacques Abraham pour Mathurin Nail, le célèbre Jérôme Bignon, futur avocat général, pour l'enfant représenté par son curateur, et Jacques Pousset pour Jean Gautheu. Jacques Pousset, nous dit l'éditeur du *Recueil* de 1687, « se surpassa lui-même

« et fit paraître un chef-d'œuvre d'éloquence en cette « déclaration. » Qu'on ne s'étonne pas toutefois si Jean Guignard n'a pas publié ce « chef-d'œuvre » ; en l'année 1660 le public l'avait reçu du libraire Pierre Lamy (1). Nous avons dû rechercher une déclamation aussi vantée. De nos jours l'avocat chargé de la cause vraiment scabreuse de Jean Gautheu s'abstiendrait de tout éclat de voix ; il voudrait simplement, brièvement énoncer, en s'imposant le respect des plus chastes oreilles, le peu qu'il convient de dire pour un client aussi honteux de paraître. Pour Jacques Pousset cette plaidoirie fut l'occasion d'écrire avec emphase et de réciter avec apparat une vraie parodie de la grande rhétorique. Ce ne sont que périphrases et que paraphrases, ce ne sont que périodes prolongées jusqu'à perte d'haleine ; ce que devait dire l'orateur en quelques mots, se développe d'une façon burlesque en des phrases sans fin, où le jargon des précieuses ne tempère pas assez la dose trop forte des obscénités. Jacques Pousset prit évidemment plaisir à rédiger ce morceau d'éloquence et le public en prit à l'entendre. Aujourd'hui, telles sont les

(1) *Arrêt de la cour de Parlement intervenu dans la cause des Daubriot de Courfraut;* Paris, Lamy, 1660, in-4°. Un volume manuscrit de la Bibliothèque des avocats à la cour d'appel de Paris contient, outre le plaidoyer pour Jean Gautheu, cinq autres plaidoyers de Jacques Pousset, imprimés par Lamy ou par Guignard. Ce volume, autrefois possédé par M. Monteil, a été donné à la bibliothèque des avocats par M. Jules Janin.

variations du goût, nous pouvons nous étonner qu'un tel discours ait été prononcé.

On cite encore le plaidoyer de Jacques Pousset pour la duchesse d'Aiguillon, dans les contestations qui s'élevèrent, après la mort du cardinal de Richelieu, sur la légitime possession de la terre de Champigny. Il ne s'agit pas ici d'attendrir ou d'égayer l'auditoire ; la qualité des personnes et l'importanee du litige élevent le débat. Le duc d'Orléans ayant vendu la terre de Champigny au cardinal de Richelieu, Mademoiselle d'Orléans, sa fille, vient après la mort du cardinal, contester la légalité du contrat de vente. Pierre-François Petit-Pied commence par établir les termes de cette contestation. Lambin lui répond pour le duc de Richelieu. Pousset de Montauban parle pour la duchesse d'Aiguillon et les autres héritiers du cardinal. Mais on ne redoute plus cette main que la mort a désarmée, et les ressentiments qu'ont provoqués l'ambition, les convoitises, les fraudes, les violences du cardinal plaident avec une singulière énergie contre les héritiers de son nom, de ses biens. Mademoiselle d'Orléans gagne son procès, sur les conclusions de Denys Talon, le 24 avril 1657. Le plaidoyer de Jacques Pousset, qui paraît avoir été goûté, se trouve dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, Saint-Germain fr., num. 633, p. 184. De plus il a été imprimé en 1660 par Pierre Lamy.

A la même année appartient l'affaire de Saint-

Géran. Marie Pigoreau, veuve du sieur de Beaulieu, se dit mère d'un enfant que Mme de La Guiche, comtesse de Saint-Géran, appelle son fils, et qu'elle prétend lui avoir été ravi par un inconnu. Sur la plainte de la dame de Saint-Géran, divers arrêts sont intervenus, qui ont ordonné contre la dame de Beaulieu une instruction criminelle. Mais, celle-ci s'étant pourvue contre ces arrêts par lettres en forme de requête civile, Pousset de Montauban plaide sa cause. L'arrêt fut rendu par la cour le 18 août 1657. Le *Journal des Audiences* ne le rapporte pas; mais on peut lire un ample compte rendu de cette affaire, ainsi qu'une partie du plaidoyer de Jacques Pousset, dans les *Causes célèbres* de Desessarts, t. I, p. 179-339. En outre, le même plaidoyer est tout entier dans le recueil publié par Lamy (1).

Placé désormais tout à fait au premier rang parmi les avocats du barreau de Paris, Pousset avait à plaider l'année suivante dans l'affaire, non moins célèbre, des Daubriot de Courfraut (2). Françoise Daubriot, veuve d'Antoine de Bonneval, sieur de Jouy et de Charlemaison, proteste contre la validité du mariage de Christophe Daubriot, sieur de Courfraut, et de demoiselle Claude Chevalier. Elle a pour avocat Guil-

(1) On en trouve un exemplaire manuscrit à la Bibliothèque nationale, résidu de Saint-Germain, p. 17, nº 8.
(2) *Journal des Audiences*, t. I, p. 747.

laume Chenuot. Lambin plaide pour demoiselle Claude Chevalier, et Pousset de Montauban pour Hilaire, Lancelot et Anne Daubriot, ses enfants. Un résumé de ces trois plaidoiries nous est offert par le *Journal* de Dufresne. La plaidoirie complète de Jacques Pousset, qui paraît avoir été la plus remarquée, est dans le recueil de Pierre Lamy. Sur notre rapport, on voudra bien croire qu'il y a plus de phrases creuses et de citations inutiles que de véritables mouvements d'éloquence.

Nous retrouvons Jacques Pousset, en 1659, dans l'affaire étrange et compliquée de Guy de Veré (1). Il eut encore à plaider vers le même temps une cause, qu'il sut rendre touchante, dans le procès du Gueux de Vernon, un des plus fameux de tout le siècle, qui fut un des siècles les plus féconds en crimes dramatiques. Cette mystérieuse aventure du Gueux de Vernon a été racontée par Desmaisons, dans son *Nouveau recueil d'Arrêts*, p. 192; plus longuement par Desessarts, dans ses *Causes célèbres*, t. I, p. 64; plus sommairement par M. Berryer, dans ses *Leçons et modèles d'éloquence judiciaire*, p. 116. Le plaidoyer de Pousset de Montauban pour la fille Vacherot, une des parties principales du procès, se trouve dans le *Recueil* déjà cité de Jean Guignard, p. 159. Il est encore dans un volume intitulé : *Divers plaidoyers*

(1) *Journal des Audiences*, t. I, p. 797. — Le plaidoyer complet de Pousset est dans le recueil du libraire Lamy.

touchant la cause du Gueux de Vernon ; Paris, Billaine, 1665, in-4°. Quoique les contemporains de Jacques Pousset aient trouvé quelquefois, comme ils l'ont déclaré, « ses saillies admirables, » nous refusons d'admirer aucune partie de ce discours; quoiqu'il ait souvent ému ses auditeurs jusqu'à les ravir « en extase, » certainement la lecture de ce discours n'a pas produit sur nous un effet aussi violent. Nous y avons, il est vrai, remarqué plus de talent, c'est-à-dire plus d'adresse, et un plus naturel « enchaînement de belles paroles » que dans la plupart des autres plaidoyers du même avocat ; mais nous avons eu beaucoup de peine à découvrir ces « belles paroles » dans un fatras de sentences banales, amplifiées avec une prolixité rebutante. « Quand, dit Ménage, L'Intimé répond au juge « qui lui demande s'il sera long, en disant *Oui*, c'est « M. de Montauban (1). » Ainsi le trait n'est pas de l'invention du poëte. Cependant ce *oui* est grossier ; « Je ne réponds de rien » a plus de délicatesse. Quoi qu'il en soit, nous tenons l'avocat faisant l'aveu de son insupportable défaut, la longueur.

Enfin le *Recueil* du libraire Guignard contient encore un ploidoyer de Jacques Pousset, prononcé, durant le mois de décembre 1661, dans une affaire qui dut beaucoup exciter la curiosité, disons mieux, la malignité publique. La dame Damilly, religieuse cis-

(1) *Menagiana*, t. III, p. 26.

tercienne, conteste à la dame d'Apremont un bénéfice assez opulent, le prieuré des Filles-Dieu de Chartres, ordre de Saint-Augustin. Rien de plus fréquent que les contestations de ce genre durant le XVIIe siècle; mais, ce qui l'est moins, c'est le fait allégué par la dame Damilly à la charge de la prieure qu'elle prétend remplacer. Elle dit, en effet, elle déclare hautement par l'organe de son avocat, elle s'engage à prouver devant témoins que la dame d'Apremont est androgyne, et que le sexe masculin prévaut en elle. C'est à cette imputation que Pousset de Montauban, avocat de la dame d'Apremont, fut chargé de répondre. Il eut cette fois vraiment de l'esprit; en lisant son plaidoyer, où il y a des traits délicats, on sourit encore. Cependant l'avocat ne put faire absoudre sa cliente. Quatre médecins, quatre chirurgiens et deux matrones ayant confirmé les déclarations de la dame Damilly, un arrêt du grand conseil condamna la dame d'Apremont à recevoir le fouet de la main du bourreau et à finir ses jours en prison; le même arrêt déclara ses bénéfices vacants et impétrables. On peut consulter sur les diverses circonstances de ce procès les *Causes célèbres et intéressantes*, t. VII, p. 401.

Telle est la série des plaidoyers imprimés de Jacques Pousset. Il y en a d'autres dont on a seulement conservé des exemplaires manuscrits, comme celui-ci : *Plaidoyer pour Anne Verdier contre le sieur de*

Laffémas. Le président Seguier avait cette intéressante pièce. Transmise quelque temps avant sa mort aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, elle a fait ensuite partie du numéro 643 parmi les manuscrits français de cette abbaye, à la Bibliothèque nationale.

Il est, d'ailleurs, vraisemblable que Jacques Pousset a fait imprimer divers mémoires judiciaires; mais nous n'en retrouvons qu'un, intitulé : *Factum pour dame Marie de Roquetun La Tour;* Paris, 1673. Si les mémoires ou factums du XVIII[e] siècle sont encore très-nombreux dans nos bibliothèques juridiques, ceux du XVII[e] sont devenus beaucoup plus rares. Ceux-ci, pour la plupart, étaient courts, rédigés avec peu de soin, pour venir en aide aux plaidoiries, non pour les suppléer ; c'est à cause de cela, sans doute, qu'on a négligé de les conserver.

Mais nous sommes loin d'avoir achevé cette notice. Jacques Pousset, sieur de Montauban, ne fut pas seulement, dans l'opinion de ses contemporains, un avocat digne du premier rang ; il eut encore une grande renommée comme poëte tragique. Un quatrain, dont nous regrettons de ne pas connaître l'auteur, est ainsi conçu :

Faire des vers comme un Homère
Et comme un Cicéron régner par le discours ;
C'est ce que Montauban sait faire
Et dont on n'a point vu d'exemple de nos jours.

Rien de plus, mais rien de moins. Si l'on abuse encore trop souvent de cette figure de rhétorique qui s'appelle l'hyperbole, on ne tombe plus en d'aussi graves écarts. Quoi qu'il en soit, on connaît le Cicéron ; il nous reste à faire connaître l'Homère.

On sait à peine les titres de ses tragédies, et nous ne croyons pas qu'elles aient été jamais analysées. La grande renommée de Racine a fait oublier tous les contemporains de P. Corneille. Quand les oreilles du public eurent entendu les vers d'*Andromaque* et de *Britannicus*, quand elles eurent goûté le tour élégant, harmonieux, de cette noble poésie, elles ne purent supporter la manière moins correcte et plus rude des disciples ou des rivaux de Corneille, et ceux-ci tombèrent aussitôt en discrédit. Nous ne blâmons pas, même dans son intolérance, la révolution qui porta Racine au sommet du Parnasse. Ayant toutefois à parler d'un de ces poëtes jadis fameux, maintenant ignorés, nous devons avec plus de justice rechercher et faire valoir ses titres inconnus.

La première en date de ses compositions dramatiques, est une tragédie dont voici le titre : *Zénobie, reine d'Arménie;* Paris, G. de Luine, 1653, in-12. Zénobie, fille du roi d'Arménie, a été donnée pour femme à Rhadamiste, roi d'Ibérie. Durant le repas nuptial, Rhadamiste a fait empoisonner le père et le frère de Zénobie, pour se rendre maître de leurs domaines. A la nouvelle de ce double crime, les Arméniens

se sont révoltés, et Rhadamiste vaincu par leurs milices, errant sur la plage étrangère, a voulu tuer Zénobie avant de tomber lui-même aux mains des insurgés. Celle-ci, frappée de trois coups de poignard, s'est réfugiée mourante dans la cabane d'un pêcheur, et, dans cette obscure retraite, elle a mis au jour une fille. Cependant Tyridate, roi des Parthes, instruit de la naissance et des malheurs de Zénobie, l'a fait venir à sa cour, et l'a persuadée de partager sa couche. Zénobie s'est engagée dans ce nouvel hymen, croyant à la mort de Rhadamiste. Une autre fille est née de cette union. Mais, pendant une longue absence de Tyridate, cette fille est morte, et Zénobie, qui a eu déjà beaucoup à se plaindre de son nouveau maître, a cru devoir substituer à la fille née de Tyridate, mystérieusement ensevelie, la fille née de Rhadamiste, laissée pendant quelques années à la garde du pêcheur. Telle est la première partie de l'exposition. Elle n'est pas fort claire. Ce qui suit l'est moins encore. Rhadamiste, ayant eu des nouvelles de Zénobie, réclame sa femme et veut prendre possession de l'Arménie; Tyridate s'obstine à garder Zénobie, et fait aussi de grands efforts pour s'emparer des états de sa famille. Repoussant à la fois Rhadamiste et Tyridate, les Arméniens appellent les Romains à leur secours. Les Romains envahissent le territoire contesté; Tyridate et Rhadamiste sont vaincus, et le consul de Rome, Helvidius, vient, au nom du sénat, dire à Zénobie

que le sort des deux rois est entre ses mains, qu'elle peut leur donner ou la mort ou la liberté :

HELVIDIUS.

Enfin vos ennemis sont en votre puissance,
Madame, et les Romains vous vengent par mon bras
Et de leurs cruautés et de leurs attentats,
Ces deux rois vous sont joints par le même hyménée,
Au gré de vos souhaits faites leur destinée.
Par eux sensiblement le sénat offensé,
Comme vous dans leur mort se voit intéressé.
N'ont-ils pas des consuls fait abattre l'image?
A tous ses alliés n'ont-ils pas fait outrage?
Cependant il vous fait l'arbitre de leur sort ..

Perside, fille de Rhadamiste, qui se croit fille de Tyridate, veut sauver celui qu'elle appelle son père, et, dans ce dessein, elle a feint d'aimer Helvidius. Celui-ci, cédant à ses prières, intercède auprès de Zénobie en faveur des deux captifs. La cause de Tyridate est encore plaidée par son fils Phraarte, lequel, né d'une autre mère que Zénobie, sait que Perside n'est pas sa sœur et l'aime sincèrement. Mais c'est en vain qu'on sollicite la reine d'Arménie : elle veut la mort de Rhadamiste et la mort de Tyridate. Elle dit à Helvidius :

Pour recevoir mes lois Rome vous a commis;
N'examinez donc rien et suivez ma colère.
Vous savez mon arrêt ; que rien ne le diffère.
De ce plaisir si doux à mon ressentiment
J'attendrai le succès en mon appartement.

Ainsi finit le premier acte. Au début du second, Phraarte vient ouvrir son cœur à Zénobie. Il aime Perside, mais, avant de lui déclarer cet amour, il faut qu'il lui révèle le secret de sa naissance. Or, s'il lui fait cette déclaration, elle ne prendra plus aucun intérêt au sort de Tyridate, et, s'il ne la fait pas, il verra Perside devenir l'épouse d'Helvidius. Dans cette alternative, il sacrifie son amour, et, se dévouant pour son père, il ne dira rien. Après lui, Helvidius et Perside viennent supplier la reine d'épargner Tyridate. Enfin Tyridate et Rhadamiste sont amenés devant Zénobie par les ordres du consul. C'est une scène de cruels reproches. Zénobie reste inflexible.

Mais il est à craindre qu'Helvidius, disposé par Perside à la clémence, n'agisse contre les volontés de Zénobie. Elle a donc fait parvenir des plaintes au sénat contre la mollesse du général, et, attendant Corbulon, qui a été désigné comme successeur à Helvidius, elle veut paraître revenue à d'autres sentiments à l'égard des rois. Elle s'adresse d'abord en ces termes à Phraarte :

Je ne résiste plus, prince, et votre prière
A sur mes sentiments une puissance entière.
Je me souviens toujours que tous mes déplaisirs,
Qui me coûtaient des pleurs vous coûtaient des soupirs,
Et comme ces deux rois, par le même hyménée,
Se trouvent engagés en même destinée,
Je veux qu'également ils partagent le fruit

**Que la pitié pour eux dans mon cœur a produit;
Je ne demande plus leur mort, ni ma vengeance ;
C'est assez d'en avoir témoigné la puissance,
Que Rome s'intéresse, et que, par son secours,
Je me voie aujourd'hui maîtresse de leurs jours;
Je veux, quand mon courroux ne trouve plus d'obstacle,
Dompter ma propre haine...**

A cette nouvelle, Phraarte est plein de joie, et il s'empresse d'aller tout redire à Perside. Celle-ci lui confesse qu'elle a pour le consul une affection feinte. Il lui raconte alors qu'il n'est pas son frère, et la conjure de l'accepter pour amant. Elle accueille favorablement cette prière, et, quand Helvidius vient lui dire qu'il est prêt pour lui plaire à mépriser les ordres qu'il a reçus du sénat, elle lui répond qu'elle n'a plus affaire de lui, puisque la reine a changé de résolution. Irrité par ses dédains, Helvidius jure de se venger dans le sang des deux rois. Zénobie parle aussitôt un autre langage ; elle ne veut plus pardonner, et, pour sauver Tyridate, Phraarte se voit contraint de dire à Perside qu'il l'a trompée et qu'il est vraiment son frère. Rhadamiste et Tyridate sont introduits de nouveau sur la scène. Ils commencent par faire l'un et l'autre une déclamation solennelle sur le rôle humiliant qu'on fait jouer à deux rois :

RHADAMISTE.

**Seigneur, c'est mal user du pouvoir qu'on vous donne,
Et blesser un peu trop l'honneur de la couronne,**

Que de nous appeler, loin de nous écouter,
Pour plaire à votre haine et pour nous insulter,
Pour voir deux souverains pleurer votre victoire,
Pour faire dans leur honte éclater votre gloire,
Pour fouler à vos pieds la majesté des rois
Qui sont indépendants de vous et de vos lois,
Et pour nous voir, au gré des caprices d'un homme,
Les divertissements d'une femme et de Rome.

HELVIDIUS.

Ne le présumez pas, et je suis plus humain.

TYRIDATE.

Vous maltraitez les rois et vous êtes Romain!
A quelque grands effets que votre haine aspire,
Nous ne saurions ni voir ni souffrir rien de pire.
Nous mourrons sans pâlir, notre cœur est trop haut.
Mais cachez cette femme et montrez l'échafaud!
Allons au lieu fatal d'où tombent les couronnes;
Mais de plus d'un supplice épargnez nos personnes!

Cela dit, Rhadamiste et Tyridate apprennent que le consul, touché par les larmes de Perside, lui a promis de sauver du moins la vie de son père ; ils demandent donc à Zénobie de résoudre le plus cruel des doutes, de déclarer duquel d'entre eux Perside est la fille. Mais Zénobie refuse obstinément de s'expliquer :

PERSIDE.

Qui de vous est mon père?
Me l'enseignerez-vous, mère, prince, et vous rois?
Me viendrez-vous tirer de la peine du choix?
Voix du cœur, voix du sang, êtes-vous sans murmure?

Sur ces entrefaites, Corbulon arrive. Il censure noblement les faiblesses d'Helvidius; mais, ce devoir rempli, il réclame, au nom de l'humanité, la grâce de Rhadamiste et de Tyridate. Zénobie va céder, quand on vient annoncer que les deux rois se sont frappés au milieu du camp romain et qu'ils expirent. Telle est l'analyse de cette tragédie.

Les infortunes de Zénobie ont inspiré bien des poëtes : l'abbé Boyer et Crébillon ont tour à tour traité le même sujet que Pousset de Montauban (1); mais comme ils ont, les uns et les autres, fort peu respecté les témoignages de l'histoire, il se trouve que, sous le même titre, ils ont mis en scène des situations bien différentes. Aucune comparaison n'est donc possible entre ces diverses tragédies. On a pu remarquer que la fable imaginée par Pousset de Montauban, est un tissu d'incidents fort bizarres, et que l'auteur, quoique très-libre dans ses inventions, a plusieurs fois recours aux mêmes moyens pour produire les mêmes effets. Dans sa pièce mal conçue, où la multiplicité des incidents gêne, trouble l'action principale, nous ne saurions louer que la haute tenue des personnages et des discours qu'ils récitent. Ce sont des

(1) Dans sa tragédie en prose qui porte le titre de *Zénobie*, l'abbé d'Aubignac a mis en scène une reine de Palmyre qui n'a de commun que le nom avec la triste femme de Rhadamiste. La tragédie de Magnon, qui porte aussi le titre de *Zénobie*, est celle de l'abbé d'Aubignac mise en vers.

héros parents de ceux de Corneille; ils ont le langage fier, tranchant, sentencieux de tous les membres de cette illustre famille. Il y a des vers énergiques et vraiment beaux dans la *Zénobie* de Montauban; mais on en rencontre beaucoup trop qui flattent l'oreille seule, et n'expriment ni des sentiments vrais ni des idées justes.

Nous avons lu avec plus d'intérêt la tragédie plus simple du même auteur qui porte le titre d'*Indégonde;* publiée par G. de Luine, en 1654, un an après *Zénobie.* Hermenigilde, fils de Levilgilde, roi d'Espagne, a épousé Indégonde, fille de France. Goisinthe, femme en secondes noces de Levilgilde, a fait subir la persécution la plus cruelle au prince Hermenigilde. Pour protéger ses jours contre les fureurs de cette marâtre, celui-ci s'est retiré dans les murs de Séville, et, depuis deux ans, cette ville est assiégée par les armées du roi. Enfin on propose la paix, le roi pardonne à son fils, le fils accepte avec dignité le pardon de son père et revient à la cour. Alors Goisinthe invente le plus odieux complot. Au moyen d'une lettre supposée, elle accuse Hermenigilde d'avoir conspiré contre son père avec les Romains (nous sommes au temps de Tibère), et d'avoir (voilà certes d'étranges anachronismes) abandonné la croyance des rois ses aïeux, l'arianisme, pour embrasser la foi chrétienne. Le prince repousse avec horreur la première de ses accusations; mais il avoue qu'en effet il a

été converti par Indégonde à la croyance des Francs, au christianisme :

C'est la source où, sans peur des peuples irrités,
Mon esprit a puisé ces hautes vérités,
Ces mystères du ciel dont mon âme est certaine,
Adorables écueils de la science humaine.
Je sais que cette foi, dont mon cœur a fait choix,
Passe pour un grand crime en l'esprit de vos lois;
Mais sachez que ce crime, au milieu des supplices,
A fait de ses bourreaux quelquefois ses complices,
Sa conquête autres fois des plus grands conquérants
Et ses adorateurs de ses propres tyrans.
Le trépas pour ce crime est toute mon envie.
Ceux qui meurent ainsi ne changent que de vie.
Que je serais heureux si j'avais acheté,
Au prix de tout mon sang, cette immortalité !

Vainement l'on lui promet la vie et le trône, s'il veut renoncer à cette coupable croyance; vainement Récarède, son frère, vient le supplier de prendre ce parti. Il répond par un refus héroïque, et meurt de la main du bourreau. Indégonde lui a dit elle-même de marcher au supplice, et, quand elle apprend sa mort, elle ne fait pas entendre les tragiques imprécations de la colère; sa douleur est celle d'une épouse chrétienne :

A ce triste récit dont mon âme est surprise,
Mon courage se perd, ma constance s'épuise;
Mais il faut résister à de si rudes coups,
Et dedans ma douleur rencontrer mon époux...

Ne versez point, mes yeux, de larmes sur son sang.
Mon époux naquit prince, il est en plus haut rang;
Il porta la couronne, il en porte une encore
Qui ne pèse pas tant et qui bien plus l'honore;
Qui ne relève point ni des lois ni du temps,
Et que le ciel enfin garde à ses combattants.
Je sais que ma douleur est la douleur publique,
Qu'on ne peut appeler ma perte domestique,
Qu'elle afflige l'État, qu'elle étonne les lois,
Détruit l'ordre du sang et fait craindre les rois.
Mais plaindrai-je un vainqueur tombé sous ses trophées?
Croirai-je ses vertus sous le glaive étouffées ?
Penserai-je que, mort, il cesse d'être roi ?
Et puis-je le pleurer sans douter de ma foi ?
Non, ne trahissons point ni mon cœur ni sa cendre.....

Mais la mort d'Hermenigilde n'est pas le seul malheur qui doive éprouver le courage d'Indegonde. Elle a eu de ce prince un fils bien jeune encore, et on lui apprend qu'il vient aussi de mourir. Elle dit :

Le dessein que je prends est d'être, en ma misère,
Constante pour le fils ainsi que pour le père.
Cher fils, mon cher appui, gage de mon amour,
Qui vis en même temps et la guerre et le jour.....
Je ne te pleure point, lorsque je considère
Que la foi t'a donné le repos de ton père,
Et que tu vis encore, en dépit du tombeau,
Puisque cette lumière éclaira ton berceau.
D'un père généreux chère image perdue,
Fils de l'aigle éprouvé qui le suis dans la nue,
Qui méprises la terre, et qui, d'un vol pareil,
Approches, comme lui, la couche du soleil,

Ton trépas peu m'étonne, et, bien loin de te plaindre,
J'attends le jour heureux pour te pouvoir atteindre.
Ce jour sera pour moi de triomphe et de paix,
Je verrai le bonheur pour m'y joindre à jamais,
Et la même vertu qui maintenant s'emploie
A combattre mes pleurs, modérera ma joie.
Adieu, sceptre, grandeurs, fortune des humains !
J'avais pris de la boue et j'en lave mes mains ;
Mon esprit est guéri du souhait de l'empire ;
Après ce que j'ai vu, ce n'est pas où j'aspire.
Je ne veux point d'honneur qui ternisse mon rang ;
Celui qui tient l'État dégoutte de mon sang,
Et n'a cru s'assurer en ce droit légitime
Que par l'achèvement d'un effroyable crime.. ..

Ce sont là des sentiments outrés; aucune religion ne peut et ne doit inspirer un tel détachement des affections humaines. P. Corneille avait fait représenter *Polyeucte* en 1640; *Indégonde* est évidemment une imitation de *Polyeucte*, et, comme le dénouement de cette pièce avait eu le plus grand succès, le sieur de Montauban l'a remis en scène. Mais le défaut commun des imitateurs est d'aller au-delà de leur modèle, d'ajouter quelque chose encore aux fictions même les plus audacieuses. Nous n'avons pas à dissimuler que notre poëte est tombé dans cet excès. Des éloges sont dus toutefois à ces vers pleins, sonores, vigoureux, que nous venons de reproduire.

Nous ne connaissons pas d'autres tragédies de Jacques Pousset. On veut qu'il en ait écrit une autre,

qu'on intitule *Thyeste;* mais il ne l'a pas achevée, ou, l'ayant donnée au théâtre, elle n'y a pas obtenu beaucoup d'applaudissements, car elle n'a pas été imprimée. Il a fait, en outre, représenter plusieurs pièces moitié comiques, moitié tragiques, qui paraissent avoir été plus goûtées, et qui, de nos jours, le seraient peu. Nous en avons trois sous les yeux, *Les charmes de Félicie*, *Séleucus* et *Le comte de Hollande*, imprimées chez G. de Luine, en 1654. Il est, de plus, l'auteur supposé de *Pantagruel*, comédie imprimée en 1674, et des *Aventures de Panurge*, autre comédie en cinq actes, représentée en cette même année 1674, mais qui ne fut pas vraisemblablement jugée digne de l'impression. Que l'on ne relise pas après nous *Les charmes de Félicie;* cette pastorale plus galante que dramatique, dont le sujet est pris de la *Diane* de Montemaior, n'a vraiment aucun intérêt; nous y trouvons seulement à louer quelque esprit et des vers faciles. *Séleucus* est un imbroglio qui n'a rien de comique : au lieu de grandes passions, on y trouve de grandes périodes, de ridicules fanfaronnades et des esquisses de caractères faux ; c'est, en somme, une pièce fort médiocre. *Le comte de Hollande* est de même fabrique ; presque tous les personnages sont supposés, et si, dès le début de la pièce, quelques monologues ou quelques vers récités « à voix basse » ne donnaient pas au public le dernier mot de toutes les énigmes, la curiosité pourrait être fort excitée

jusqu'au dénouement ; mais peut-être aussi l'attention du spectateur se lasserait-elle avant la fin du premier acte.

Pousset de Montauban paraît avoir affectionné ces tours de force dramatiques. Il ne conçoit rien simplement; dans l'ensemble et dans le détail, il exagère tout. D'une fiction qui pourrait être la matière d'une scène pathétique, il fait un drame en cinq actes, durant lesquels les mêmes personnages ne font que répéter les mêmes propos. Il a surtout abusé des suppositions de personnes; ce qui est un grave abus. Mais, si nous avons peu goûté sa prose, nous trouvons dans ses vers le parfum du grand style. Ce n'est pas un poëte vulgaire : ses périodes ont de l'ampleur, son vers est ferme, il parle assez correctement une belle langue, la langue de P. Corneille.

Pousset de Montauban fut un des amis de Racine, de Boileau, de Chapelle et de Costar. Six lettres conservées de Costar sont à son adresse (1). La nature l'avait fait pour vivre dans cette compagnie, en lui donnant un esprit facile, enjoué, railleur. « Il est agréable, dit Pocquet de Livonnière, avec « ses amis ; sa conversation est spirituelle et « savante, quand on le met sur des affaires de con« dition. » Son commerce habituel avec des gens de lettres, et peut-être aussi des femmes de théâtre,

(1) Ce sont les lettres 10, 11, 12, 177, 235, 275.

lui fut reproché : « Depuis plusieurs années, écrivait « Pocquet de Livonnière en 1680, il s'est adonné au « plaisir, et il y a apparence que son esprit s'est « relâché. » Cependant cela ne compromit pas la grande situation qu'il avait acquise. Après avoir été nommé substitut du procureur général, il fut élu bâtonnier de son ordre le 9 mai 1680. La commune de Paris fut elle-même jalouse d'introduire dans le conseil de ses édiles un orateur, un poëte d'une aussi grande renommée. Aux titres divers de Jacques Pousset il faut joindre celui d'échevin de Paris. On trouve dans les *Mercures* la pièce suivante : *Remerciement de M. de Montauban à MM. de la ville, en sortant d'échevinage.* Il mourut à Paris, le 16 janvier 1684.

PRIEUR (Claude).

Claude Prieur, né à Laval, s'engagea, dès sa jeunesse, chez les Frères Mineurs de l'étroite observance, et fut d'abord envoyé par ses supérieurs, loin de sa ville natale, au couvent de Rions, près Bordeaux. Il habitait cette maison, une des moindres de l'ordre,

en l'année 1587. Plus tard, il alla faire ses études à Toulouse, et vint ensuite séjourner à Rodez (1). En 1594 il était en Flandre, à Wavre, près Louvain (2). C'est là qu'il composa l'écrit suivant : *Dialogue de la lycanthropie, ou transformation d'hommes en loups, vulgairement dits loups-garous, et si telle se peut faire ;* Louvain, J. Maës et Philippe Zangre, 1596, in-8°. La conclusion de ce *Dialogue* est qu'il n'y a pas de lycanthropes, ou de loups-garous. La conclusion est donc sensée ; mais la démonstration l'est moins, les sorciers et les démons y jouant un grand rôle.

« Il est constant, dit Fontenelle, qu'il y a des « génies malfaisants et condamnés à des tourments « éternels. La religion nous l'apprend (3). » Cette preuve de l'existence des démons est insuffisante. Fontenelle le savait bien ; mais il n'osait pas dire toutes les vérités. Soit ! selon les théologiens, les démons existent ; du moins Fontenelle reconnaît que, selon les philosophes, ils n'existent pas.

(1) *Dialogue de la lycanthropie*, fol. 32.
(2) Epître en tête du *Dialogue*.
(3) *Hist. des oracles*, prem. dissert. préf.

PYRARD (FRANÇOIS).

Au mois de mai de l'année 1601, une compagnie de marchands de Saint-Malo, de Vitré et de Laval[1] entreprit d'aller fonder un établissement français dans les Indes orientales. Deux vaisseaux furent équipés pour cette course périlleuse : l'un de quatre cents tonneaux, nommé *le Croissant;* l'autre, *le Corbin*, de deux cents tonneaux. On appareilla le 18 mai, et l'on se dirigea vers le cap de Bonne-Espérance.

Le 21, on rencontra neuf gros navires hollandais, qui se mirent dès l'abord en devoir de faire honneur à la flottille française ; ils passèrent sous le vent et tirèrent chacun un coup de canon. A la satisfaction causée par cette rencontre succéda tout à coup une assez vive alarme ; le plus fort des navires hollandais avait envoyé dans la voilure du *Corbin* un boulet trop bien dirigé ; ce qui pouvait être considéré comme l'annonce d'une attaque imprévue. Les Français attaqués répondirent avec vigueur ; mais une prompte explication suivit cette escarmouche : le canonnier du navire hollandais avait, étant ivre, commis une erreur qui fut excusée. Nos deux navires traversèrent la ligne le 24 août ; le 29, l'eau commençant à leur

manquer, ils relâchèrent à l'île d'Annobon, occupée par les Portugais. Les Portugais étaient alors les fiers tyrans de ces mers ; ils traitèrent fort mal les gens du *Corbin*, en firent quelques-uns prisonniers et ne les rendirent à la liberté qu'après les avoir durement rançonnés. Ayant quitté cette plage inhospitalière, la flottille gagna Sainte-Hélène, longea le cap de Bonne-Espérance, puis le cap des Aiguilles et fut jetée par une affreuse tempête sur la côte de Madagascar. Elle se dirigeait ensuite, fort endommagée, vers les îles de Comorre, quand, le 2 juillet de l'année 1602, durant la nuit, le *Corbin* heurta contre un des rochers qui bordent les Maldives, se renversa sur le flanc et prit eau de toutes parts. Le *Croissant* évita l'écueil et poursuivit sa route jusqu'à Sumatra.

Dans le *Corbin* se trouvait un chirurgien, nommé François Pyrard, de Laval, qui parvint, avec quelques-uns de ses compagnons, à gagner la rive sur un radeau construit à la hâte. C'est à lui que nous devons la relation de ce voyage. Il fut d'abord conduit à Pandoué, ses amis ayant été dispersés dans les îlots voisins, à Pulodou, à Malé. Durant les premiers mois de son exil dans l'île de Pandoué, Pyrard fut réduit au plus triste sort. Comme il n'avait rien sauvé du naufrage, les habitants de l'île, auxquels il ne pouvait rien offrir, lui refusèrent même la subsistance. Il allait chercher sur le sable les mollusques ou les poissons morts que le flot y avait déposés, et les fai-

sait bouillir avec des herbes inconnues. Quand il avait trouvé par aventure, dans les champs voisins, quelque citron délaissé, il en exprimait le jus dans son brouet, et c'en était l'assaisonnement le plus délicat. Le premier allégement qu'il eut dans sa malheureuse fortune, fut d'être employé par les insulaires aux travaux de la pêche. Ceux-ci le récompensèrent du moins de ses services avec des noix de coco, du miel et du millet. Il reposait la nuit sous un toit de bois qu'on avait dressé sur le bord du rivage pour abriter la carcasse d'un navire en construction. Mais telle ne devait pas toujours être, aux Maldives, la détresse de François Pyrard. Il avait l'esprit plein de ressources, et, se voyant contraint à prolonger son séjour en ces îleslointaines, il chercha tous les moyens d'améliorer sa condition.

Son premier soin fut d'apprendre la langue des insulaires. Bientôt il put entrer en commerce avec eux, et, conduit à Malé, il y fut bien vu du roi, des reines et des grands de la cour maldive. Tandis que la condition des autres naufragés était affreuse, et qu'ils succombaient les uns après les autres à la faim, à la fièvre ou aux mauvais traitements, Pyrard était accueilli comme un hôte de qualité ; le roi, qui faisait grand état de ses connaissances et qui prenait plaisir à l'interroger sur les sciences, les arts et les mœurs de l'Europe, lui fournissait tout ce dont ils avait besoin pour vivre dans l'abondance. Tous le

matins Pyrard se rendait au palais, dans la compagnie des principaux habitants de l'île, allant deviser avec eux, avec le roi, sur les affaires présentes du gouvernement. Cette réception quotidienne se faisait selon les règles d'un cérémonial que nous allons décrire.

Le palais du roi est au milieu d'un enclos assez étendu, renfermant des jardins, des vergers, arrosés par des fontaines qu'alimentent de vastes réservoirs. Il est bâti de pierres et n'a qu'un seul étage; mais les bâtiments forment la ceinture de plusieurs cours. A l'entrée du palais se trouve un corps de garde, défendu par quelques pièces de canon. Le portail est une grande tour carrée. On entre d'abord dans la salle des gardes; dans la pièce qui suit s'arrêtent les courtisans de S. M. Maldive; les chambellans et les autres domestiques peuvent seuls aller au delà. Le pavé de ces deux salles, élevé de trois pieds au-dessous du sol, est couvert de nattes de couleurs diverses; les murs et les plafonds ont pour ornement d'élégantes tentures encadrées avec des franges de soie. Quand le roi donne audience, il se rend dans la seconde salle et s'assoit les jambes croisées, à la manière des Orientaux, sur un large tapis; les grands du royaume prennent place autour du tapis, dans l'ordre que leur assignent leur naissance et leurs titres; les officiers inférieurs se tiennent debout derrière eux. Les étrangers sont reçus dans la salle des

gardes ; la vue même du tapis royal leur est strictement interdite. Cependant, pour témoigner à Pyrard toute sa confiance, le roi l'admit dans la seconde salle avec les autres courtisans ; il lui donna de plus la liberté de visiter les appartements intérieurs du palais, et même de pénétrer dans le gynécée : faveur tout à fait exceptionnelle. Certainement Pitard n'en abusa pas. Il fut néanmoins très-recherché par les femmes du roi. Quand il leur eut été permis d'entrer en colloque avec l'étranger, elles l'accablèrent de questions ; elles voulurent savoir de lui quelle était la figure, quelles étaient les parures, les habitudes et les distractions licites, illicites, des dames françaises. Pyrard nous apprend qu'il leur fit des visites fréquentes, même à l'insu du roi, et qu'il répondit à toutes leurs questions le mieux qu'il put.

Après quelque temps de séjour à Malé, de plus en plus recherché par le roi, par ses femmes, de plus en plus honoré par les courtisans, Pyrard devint une des notabilités insulaires, et, ayant obtenu la faculté de faire la troque avec les navires étrangers que les vents poussaient à la côte, il s'enrichit et n'eut bientôt plus rien à regretter que la patrie.

Mais ce regret lui était bien amer. Il avait assez courageusement supporté sa captivité tant qu'il avait eu près de lui quelques-uns de ses compagnons ; mais quand il se vit le seul survivant de tout l'équipage du *Corbin*, il fut vivement affecté de cette solitude, et

faillit lui-même être emporté par une longue maladie. En recouvrant la santé, il ne fut pas guéri de son ennui, et, une occasion s'offrant à lui de quitter l'île de Malé, il en profita. Au mois de février de l'année 1607, une flottille, qui portait les couleurs du roi du Bengale, fit une descente dans les États du roi des Maldives, défit ses troupes et mit la main sur ses trésors. Pyrard obtint des vainqueurs la permission de fuir sur leurs vaisseaux et fut conduit par eux dans le Bengale. Il n'y resta qu'un mois environ, et partit pour le Malabar où il espérait rencontrer des navires hollandais. Mais tel ne devait pas être le terme de ses infortunes. Non-seulement il ne trouva pas de navires hollandais dans le Malabar, mais il y fut surpris, avec deux autres de ses compatriotes, par des soldats portugais, qui les jetèrent dans une barque et les emmenèrent à Cochin.

Quand ils furent déposés sur le rivage, les gens de la ville accoururent en foule autour d'eux. Chacun leur disait qu'ils seraient pendus le lendemain, et, pour justifier cette prophétie, on leur montrait sur une place voisine un gibet au sommet duquel la brise agitait trois cadavres. Ce spectacle devait assurément leur causer les inquiétudes les plus vives. Conduits chez le gouverneur de Cochin, ils y furent interrogés et leurs réponses furent mal reçues. Cependant on ne les pendit pas ; mais l'ordre fut donné de les jeter dans la prison publique comme prisonniers de guerre,

jusqu'à ce qu'il s'offrît une occasion de les envoyer à Goa, devant le vice-roi des Indes. Qu'était-ce que la prison publique de Cochin? Les détails que nous donne Pyrard sur le régime de cette prison, nous enseignent que les marchands de Londres ont reçu des marchands de Lisbonne les traditions de brutalité qu'ils ont fidèlement suivies jusqu'à ce jour. C'était une vaste tour carrée, sous le toit de laquelle on conduisait d'abord les prisonniers. Là, s'ouvrait une trappe par laquelle on les faisait descendre dans une fosse profonde de sept à huit toises, où les malheureux recevaient la lumière, l'air et une nourriture insuffisante par une fenêtre pratiquée dans la partie supérieure de la tour. Quand Pyrard et ses compagnons eurent été déposés en ce lieu, ils y trouvèrent environ cent trente individus de tous pays, de toutes races, de toutes religions. On y entretenait une lampe, qui souvent s'éteignait par défaut d'air, et l'excès de la chaleur obligeait les hôtes de cet asile infect à se dépouiller de tous vêtements, durant la nuit aussi bien que durant le jour. Pyrard tomba dangereusement malade, et fut mis en liberté sous caution.

On vit bientôt après arriver à Cochin une escadre de cinquante navires portugais. Cette escadre faisant voile vers Goa, Pyrard fut jeté dans un des navires, où tout l'équipage prit plaisir à l'accabler des plus durs traitements. Aussitôt qu'il eut été déposé sur la plage de Goa, il fut conduit dans un autre

cachot. Vainement il raconta la série de ses malheurs et, sans se croire coupable, demanda sa grâce ; on lui répondit qu'il avait mérité la mort pour avoir entrepris de venir aux Indes depuis la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne. Cependant, par l'intervention d'un jésuite français, il fut tiré de prison et incorporé dans les milices portugaises. Pyrard s'accommoda le mieux qu'il put de cette nouvelle condition, et suivit l'armée dans plusieurs courses aux îles de Ceylan, de Malacca, de Sumatra, de Java ; il fut aussi conduit à Ormuz et à Cambaye. Vers la fin de l'hiver de l'année 1609, quatre grandes caraques, chacune d'environ deux mille tonneaux, entrèrent dans le port de Goa, venant de Lisbonne. Elles apportaient un ordre du roi d'Espagne, par lequel il était interdit à tout Français, Anglais ou Hollandais, de séjourner dans les Indes. Cet ordre était l'acte d'affranchissement de Pyrard. Quand une de ces caraques mit à la voile pour retourner en Europe, au mois de janvier 1610, il fut embarqué.

Après neuf jours de navigation, on aperçut trois vaisseaux, que l'on prit d'abord pour une flottille hollandaise. Tandis qu'on se préparait à recevoir l'ennemi, on n'épargna pas les injures à Pyrard ; mais les trois vaisseaux poursuivirent leur route sans s'inquiéter de la caraque. Le 15 mars, on découvrit l'île de Diégo-Rodriguez. Cette île étant inhabitée, rien n'obligeait d'y relâcher; mais on y fut poussé par

une tempête qui, pendant cinq jours, secoua violemment la fragile embarcation. En vue du cap de Bonne-Espérance, de nouvelles bourrasques viennent l'assaillir, et, dans le danger, on prend la résolution de jeter toutes les marchandises à la mer. Quelques passagers protestent, des protestations on en vient promptement aux coups d'épée, et le capitaine se voit contraint de dompter les plus furieux en leur mettant les fers aux pieds. Cette révolte apaisée, on tient conseil. L'avis des gentilshommes et des marchands est qu'il faut retourner à Goa; l'avis des pilotes est qu'il y a moins de péril encore à doubler le cap. Tandis que l'on discute vivement sur l'un et sur l'autre parti, chacun parlant avec effroi des chances de naufrage que présente le retour ou le passage du cap, le vent s'apaise, le calme revient et la caraque est entraînée par les courants dans une vaste baie. Mais sur la rive prochaine apparaissent des nuées de sauvages : nouveau sujet d'alarme pour nos navigateurs, quand un vent de terre, rejetant la caraque hors de la baie, enlève aux sauvages la proie qu'ils se préparaient à saisir. Enfin, vers la fin de mai, le cap est doublé. Les pilotes ayant donné cette heureuse nouvelle, on se réjouit sur le navire; toutes les misères, toutes les craintes sont oubliées, et les matelots, après avoir rendu grâces à Dieu, se préparent à jouer une comédie qu'ils avaient étudiée, pour ce jour solennel, depuis le départ de Goa.

On aborda le 5 juin à l'île Sainte-Hélène. Mais on n'y fit pas un long séjour ; elle avait été récemment visitée par des Hollandais qui n'avaient pas manqué d'y commettre quelques dévastations. Cependant la caraque prenait eau de toutes parts, quoique que l'on eût employé dix jours à en réparer les avaries. Il fut décidé qu'on irait faire une halte, pour se radouber, sur la côte du Brésil ; on se dirigea donc vers cette terre, et elle apparut le 8 août à l'horizon, blanche comme la grande voile d'un navire, ou comme ces plaines du Nord que couvre une neige éternelle. Le 9, on jeta l'ancre à quatre lieues de la rive, et bientôt arrivèrent trois caravelles chargées de rafraîchissements. Depuis le jour où l'on avait quitté Goa, c'est-à-dire depuis six mois environ, on avait perdu deux cent cinquante passagers ou matelots, et les survivants n'étaient guères valides. A terre, Pyrard fut mieux traité par les Portugais qu'il ne l'avait été sur la caraque. Un homme considérable de San-Salvador lui offrit dans ses domaines la charge de maître des esclaves, mais il la refusa ; le vice-roi lui-même lui fit bon visage, et le pria de dîner à sa table. Le goût de la galanterie était fort développé dans la ville de San-Salvador. Pyrard y eut toutes sortes d'aventures. Il n'y resta néanmoins que deux mois, car il avait hâte de revoir la France. Enfin, après tant de courses, il fut déposé sur les côtes d'Espagne. N'oubliant pas alors que, dans la prison de Goa, il

avait pris l'engagement d'aller remercier Dieu de sa délivrance à Saint-Jacques de Compostelle, si jamais il touchait la terre d'Espagne, il s'empressa de remplir ce vœu. Puis il partit pour La Rochelle, et fut de retour à Laval le 16 février 1611.

François Pyrard est compté parmi les voyageurs français dont les récits méritent le plus de foi. C'est le président Jeannin qui le pria de publier la relation de ses aventures. Elle parut sous ce titre : *Discours du voyage des Français aux Indes Orientales, ensemble des divers accidents, aventures et dangers de l'auteur en plusieurs royaumes des Indes,* etc., etc. ; Paris, 1611, in-8°. Ce livre, dès qu'il fut mis en lumière, eut un grand succès. L'avocat général Jérôme Bignon en voulut connaître l'auteur, et, l'ayant appelé dans son cabinet, il le pressa de questions et obtint de lui des détails plus circonstanciés que ceux dont il avait entretenu le public dans son *Discours.* Ces nouveaux renseignements furent confiés à Bergeron, qui les mit en ordre et les publia sous ce titre : *Voyage de François Pyrard, de Laval, contenant sa navigation aux Indes Orientales, aux Moluques et au Brésil;* Paris, Dallin, 1615. Cette nouvelle édition contient, en outre, un *Traité des animaux, arbres et fruits des Indes* et un *Vocabulaire de la langue des Maldives.* « L'auteur, dit Sorbière, s'amuse à nous raconter beaucoup de petites « aventures particulières, qu'on lit avec autant de

« dégoût qu'il les écrivait sans doute avec plaisir... « On m'a assuré que le livre avait été composé par « M. B. sur les mémoires de ce Pyrard, chirurgien « assez idiot, et qui n'eût pas été capable de former « un discours de si longue haleine (1). » Sorbière avait, on l'a dit, l'esprit méchant ; habituellement il traitait mal les gens dont il ne pouvait attendre des services. Il était, d'ailleurs, médecin, et Pyrard chirurgien, et l'on sait que les chirurgiens et les médecins, citoyens, dit Fontenelle, du même état, ne vivent pas toujours en bonne intelligence. Quoi qu'il en soit, la critique de Sorbière est injuste. Il semble en effet qu'ayant rédigé le premier récit de ses voyages, Pyrard aurait pu rédiger le second sans l'assistance de Bergeron. Quant aux anecdotes, aussi nombreuses dans le premier que dans le second, elles n'ont pas inspiré le même dégoût au public qu'à Sorbière ; ce que prouve le succès du livre. Nous en connaissons encore une autre édition, avec des observations géographiques et une carte de Pierre Duval ; Paris, 1679, 3 parties in-4°. Enfin divers abrégés de la narration de Pyrard ont été imprimés en des recueils français ou étrangers ; on en lit un au tome VIII de l'*Histoire générale des voyages*, publiée en 1770 par Prévost d'Exiles, chez les frères Didot.

Une notice très-étendue sur François Pyrard, par

(1) *Sorberiana*, p. 115.

M. Bérangerie, est imprimée dans l'*Annuaire de la Mayenne* de l'année 1841.

PYRARD (Pierre).

On lit dans la *Bibliothèque* du P. Sotuel que, l'année même où François Pyrard quittait, sur le *Corbin*, le port de Saint-Malo, c'est-à-dire l'année 1602, un certain Pierre Pyrard, de Laval, alors âgé de vingt et un ans, se faisait admettre dans la Société de Jésus. On peut supposer qu'entre François et Pierre Pyrard il existait un lien d'étroite parenté ; peut-être quelque malheur domestique vint-il les affliger l'un et l'autre en même temps, et les chasser de leur pays. Pierre Pyrard eut quelque réputation parmi les Jésuites, comme professeur de philosophie et de théologie morale ; il gouverna successivement les colléges de Pau et de Limoges, et fut chargé par les frères de sa province d'aller les représenter à Rome, à la neuvième assemblée générale. Le P. Sotuel, qui loue son humeur affable et ses mœurs régulières, lui attribue un livre de controverse écrit en français, mais dont il donne le titre en latin : *Responsum ad Jarnacensem*

ministrum calvinianum; Bordeaux, J. Mercan, 1616, in 8°. Nous n'avons pas rencontré cet ouvrage. Pierre Pyrard mourut à Pau, le 3 avril 1667, âgé de quatre-vingt-sept ans.

QUELAIN (François).

François Quelain, du Mans ou du Maine, *Cenomanus*, avait fait profession d'observer la règle sévère de saint Bruno. Théodore Petreius l'a cité dans sa *Bibliothèque des Chartreux*, mais sans rien nous apprendre sur sa vie, ni même sur le temps où il a vécu. Cet historien, d'ailleurs scrupuleux, n'a pu, nous dit-il, se procurer aucun renseignement sur son confrère, ignorant quelle chartreuse il avait habitée. Nous savons, du moins, qu'il était prieur de Bonne-Fonts. C'est une indication qui nous est fournie par le titre de son principal ouvrage : Θανατογραφία, *Mortis descriptio, per Franciscum Quelain, Cenomanum, religiosissimum juxta ac doctissimum Carthusianæ domus de Bono-Fonte priorem*; Paris, Nic. Leriche, sans date, in-8°. Possevin, dans son *Apparatus*, en désigne une autre édition, Gand, Gérard de

Sales, 1554 ; nous ne l'avons pas rencontrée. Qu'est-ce que cette *Description de la mort ?* C'est un poëme, qui a pour frontispice un archer tendant avec effort son arc homicide, et cherchant la victime qu'il va frapper. Ensuite commence un monologue, dans lequel la mort célèbre sa puissance. Ce monologue finit au *recto* du cinquième feuillet, et à la suite se trouve un autre poëme qui a pour titre : *Palma christiana, ab eodem auctore.* La versification de François Quelain est facile, mais un peu rude : mérite et défaut communs à tous les poëtes latins du XVIe siècle.

QUELAINE (Louis).

Né en 1496, dans le Maine, Louis Quelaine quitta, jeune encore, sa province et vint à Paris, où il se fit un nom même parmi les illustres régents du collége de Navarre. Après avoir longtemps enseigné la philosophie dans ce collége, il fut reçu docteur en théologie, en l'année 1527. Plus tard, nous le voyons chanoine de Paris et sous-chancelier de cette église. Il remplit cette dernière charge jusqu'en l'année 1531. La cure de Saint-Germain-le-Vieux lui fut donnée

en 1542 (1). On peut trouver extraordinaire que La Croix du Maine ne parle pas de ce docteur manceau, car M. Desportes lui attribue un *Discours sur la nomination du cardinal Du Prat à la place de chancelier de France*, qui fut publié, dit-il, en 1530. On ne s'explique pas qu'un des premiers dignitaires de l'église de Paris ait fait, en 1530, un discours sur la nomination du « cardinal » Du Prat à la place de chancelier, quand cette nomination avait eu lieu le 7 janvier 1515, Du Prat n'étant pas encore veuf et n'ayant encore aucun désir de renoncer au siècle et d'entrer dans l'Église. Un *Discours* de Louis Quelaine, publié par Regnauld Chaudière en 1530, est, en effet, à l'adresse du cardinal Du Prat, mais il ne concerne en rien sa nomination à la chancellerie (2).

QUERUAU (Vincent).

Vincent Queruau, sieur du Sollier, né à Laval, avocat au siége présidial de cette ville, est auteur d'une histoire universelle qu'il a plusieurs fois rema-

(1) De Launoy, *Regii Navarr. gymn. hist.*, part. I, lib. III, c. IV.

(2) De Launoy, *Regii Navarr. gymn. hist.*, part. III, lib. III, c. XXVII.

niée. La première édition est de Paris, 1610, in-12, sous ce titre : *Epitome, ou brief recueil de l'histoire universelle, depuis la création du monde jusqu'à présent.* La seconde, de l'année 1613; Paris, François Huby, in-12. Il a beaucoup ajouté à son premier travail dans une édition postérieure, publiée sous ce titre, moins modeste que le précédent : *Le Tableau historial du monde, depuis sa création jusque en l'an présent* 5589, *et l'an de notre salut* 1625; Rennes, P. Loyselet, 1625, un fort volume in-8°. Il y a dans ce *Tableau historial* beaucoup de faits concernant l'histoire de Laval; le reste a peu d'intérêt.

Le nom de Vincent Queruau ne se rencontre ni dans le catalogue de l'abbé de La Crochardière ni dans celui de l'abbé Ledru, ni même dans les tables du P. Lelong. Cependant il n'a pas manqué de panégyristes qui lui ont garanti, de son vivant, l'immortalité de la gloire. L'un a fait en son honneur ces pompeux hexamètres :

Si benè conveniunt multis sua nomina rebus,
Vincenti, ergo tibi clarum victoria nomen
Contulit, ut vincas et sis post fata superstes !

Un autre l'a célébré dans une ode française, où nous remarquons les vers suivants :

On y lit la peine aux méfaits
Et la récompense aux bienfaits,

(1) Dans le *Tableau historial.*

Le change et l'état des provinces,
La vie, la paix, le bonheur,
La mort, la guerre, le malheur
Des papes, des rois, des princes.

Ce que le monde en son giron
Enserre de bel et de bon,
Ce qui s'est fait dès la naissance
Des siècles jusqu'à maintenant,
Il l'étale fidèlement
A l'œil curieux de la France.

Mais ce monde a eu son berceau ;
Aura-t-il donc pas, Queruau,
Bien qu'il n'ait où tomber, sa tombe ?
Non ; éternel tu le rendras
Et par tes écrits tu feras
Qu'onc le monde au tombeau ne tombe.

Il est, en vérité, difficile de faire un emploi plus extravagant de cette figure de rhétorique que l'on nomme l'hyperbole.

Ce Vincent Queruau avait été marié, selon Gilles Ménage, à Perrine Le Clerc, d'Angers. Ils eurent trois filles, Catherine, Jeanne et Renée. Renée fut mariée à Pierre Des Vallées, interprète du roi pour les langues orientales (1).

(1) *Remarques sur la vie de Guill. Ménage*, p. 465.

QUIERLAVEINE (Philippe).

On croit les Quierlaveine originaires de Laval. C'est une famille ancienne. Nous trouvons au xv[e] siècle Guillaume Quierlaveine, docteur en droit à l'Université d'Angers, plus tard archidiacre de Laval, enfin official en l'église du Mans. Il mourut en 1488 (1). A la même famille appartient Philippe Quierlaveine, sieur de La Cornuère, auteur de trente-six sonnets en l'honneur de demoiselle Lucrèce Legras, fille aînée du sieur de La Fresnaye-Mescrin, sa maîtresse. Imprimés au Mans en 1579, par Marin Chalumeau, au témoignage de La Croix du Maine, ces sonnets ne se retrouvent plus.

Les Quierlaveine sont quelquefois nommés dans les anciens titres *Crolavoine* ou *Croulavoine*. Gilles Ménage fait à ce sujet la remarque suivante : « J'ai « appris de M. Gohory, de Sablé, homme très-versé « dans les généalogies des familles de la province du « Maine, que Crolavoine et Quierlavoine étaient la « même famille, et que Quierlavoine était une cor- « ruption de Crolavoine ; ce qui est très vraisembla- « ble. Crolavoine, c'est *Cribulans avenam* (2). » On

(1) Piolin, *Hist. de l'égl. du Mans*, t. V, p. 203.
(2) *Hist. de Sablé*, deuxième partie, p. 119.

peut lire dans la seconde partie de l'*Histoire de Sablé* (1) de très-amples détails sur les Quierlaveine. De Jean, receveur de Sablé et de Brûlon, naquit Raoul, qui fut bailli de Sablé et avocat du roi au Mans. Raoul Quierlaveine eut, de Michelle Fournier, Philippe Quierlaveine, qui lui succéda dans ces deux emplois. Ce Philippe Quierlaveine eut ensuite, de Martine Le Large, Philippe, sieur de La Cornuère, l'auteur des trente-six sonnets.

RAGOT (Pierre).

Pierre Ragot, né à Laval, vers l'année 1558, fit profession d'observer la règle de saint Dominique au couvent de cette ville, et fut ensuite envoyé par ses supérieurs à la maison de Saint-Jacques, à Paris, où il se fit remarquer parmi les jeunes frères par son zèle pour l'étude des lettres, par son élocution facile et persuasive, par sa manière d'être pleine d'élégance et de dignité. En 1574, il obtint le grade de maître ès arts. Pendant les années 1582 et 1583, il étudia la

(1) P. 115 et suiv.

théologie, et fit un voyage à Rome, afin d'assister aux assemblées de son ordre. Dans ces conférences, l'occasion s'offrit au jeune théologien d'énoncer quelques propositions et de les défendre ; ce qu'il fit avec un grand succès. Aussi, de retour à Paris, en 1584, fut-il bientôt reçu bachelier et chargé d'enseigner la théologie aux jeunes écoliers du couvent de Saint-Jacques. Il venait de paraître en chaire, quand il fut élu vicaire général de la congrégation gallicane. Cette fonction était fort honorable ; mais les temps étaient difficiles, et Pierre Ragot se trouvait appelé, bien jeune encore, à proposer, à prendre quelquefois lui-même, seul, sans conseil, des résolutions de très-grave conséquence. S'il faut en croire Échard (1), il se montra digne de la confiance que ses confrères lui avaient témoignée ; son équité, sa bienveillance contribuèrent efficacement au maintien de la discipline. On était nommé vicaire général pour trois années. Ce temps passé, P. Ragot revint occuper sa chaire dans la maison de Saint-Jacques, et fut bientôt élu prieur de cette maison. En 1602, il était une seconde fois appelé par les principaux membres de la congrégation, réunis à Clermont en Auvergne, à remplir les fonctions de vicaire général. Il mourut dans cette charge vers la fin de l'année 1605.

Échard nous apprend qu'à la mort d'Henri III, il

(1) *Script. ord. Prædict.* t. II, p. 359.

défendit vivement son ordre, qu'on disait tout entier complice de Jacques Clément. Nous voulons croire qu'il fut sincère en protestant contre le crime de ce fanatique. Henri IV n'en douta pas, puisqu'il le reçut, dit-on, avec faveur. Pierre Ragot avait composé plusieurs ouvrages, mais ils étaient déjà perdus du temps d'Échard, qui n'a pu les désigner. La Croix du Maine écrivait en 1584 : « Il n'a encore mis ses « œuvres sur la presse, tant sur la théologie (en « laquelle il est fort bien versé) que sur autres sujets « propres à sa profession. » Quand Ragot mourut, en 1605, aucune de ces œuvres n'avait été publiée.

RAOUL.

Quand la mort de saint Anselme vint, en 1109, affliger l'église de Cantorbéry, le siége de cet illustre prélat demeura vacant durant cinq années. Souvent pressé de lui désigner un successeur, le roi ne voulait pas faire un choix téméraire; il cherchait et ne trouvait pas un homme digne d'Anselme et de Lanfranc. Enfin, après bien des ajournements, il prit le parti de convoquer son conseil à Windsor, et de lui demander

son avis sur cette question. Le roi penchait, disait-on, pour l'abbé Farice, qui gouvernait avec autorité le monastère d'Abendon ; mais cet abbé de race lombarde, entreprenant, rusé, impérieux, avait peu de partisans dans le conseil. La délibération fut longue, animée. — « Et d'ailleurs, ainsi s'exprimaient « quelques membres, n'avons-nous pas eu déjà trop « d'archevêques étrangers ? Le pays ne manque « certes pas d'hommes recommandables à plus d'un « titre : nous avons Raoul, de Rochester, qui sera « l'égal des anciens par son renom, qui surpassera « et les anciens et les modernes par l'aménité de son « caractère. Si l'on regarde à sa naissance, il est de « l'illustre race des Normands ; si l'on interroge sa « vie, elle est irréprochable. Il est le seul dont la « piété puisse braver les atteintes de l'envie, car « elle est discrète et modeste. Si l'on recherche ses « titres littéraires, il a épuisé toute la science « d'Athènes. Exigez-vous de l'éloquence ? La parole « découle de ses lèvres comme un ruisseau de miel. « Ajoutez à cela qu'il se distingue par l'élocution « pure, élégante, qui est particulière aux gens du « Maine, sa patrie (1) ! » Ces raisons déterminèrent la majorité ; les suffrages furent pour Raoul, et le roi

(1) « Si eloquentiam exigas, melleo quodam lapsu ex ejus ore fluit oratio : cui accedit genialis loci, id est Cenomanici, accuratus et quasi depexus sermo. » Wilhelmus Malmesburiensis, *De gestis Pontif. anglorum*, lib. I, de Episc. Cantuar., ad calcem.

sanctionna l'avis de ses conseillers. L'élection de Raoul eut lieu le 26 avril 1114, aux applaudissements du peuple et du clergé.

Raoul, entré fort jeune au monastère de Saint-Martin de Séez, avait été désigné par ses confrères, après dix ans de séjour, comme le plus digne d'être leur abbé. Les persécutions de Robert de Bellême l'obligèrent à chercher un refuge en Angleterre. Il y fut longtemps sans emploi, sinon sans asile, car partout on lui faisait bon accueil, l'agrément de son commerce ne le recommandant pas moins que ses bonnes mœurs. Ce n'était pas là toutefois une condition fort honorable. A cette époque, une foule de moines et d'abbés normands avaient passé le détroit pour venir exercer en Angleterre un singulier trafic : la mémoire suffisamment pourvue d'homélies, de sermons, composés sur le continent dans les loisirs du cloître, ils les récitaient en divers lieux aux frais des clercs illettrés qui venaient les entendre (1). Raoul n'aurait pas supporté qu'on pût le confondre avec ces orateurs vagabonds ; s'étant rapproché d'Anselme, qu'il avait connu dans sa jeunesse, il devint un des compagnons les plus ordinaires de ce prélat vénéré dont la protection lui fit donner le siége de Rochester. Quelques jours avant la consécration de Raoul, Anselme pria le Seigneur de lui

(1) Wilhelmus Malmesb., *ibid.*

manifester s'il avait cette élection pour agréable, et une voix du ciel lui répondit par ce verset des livres saints : « Ils seront semblables aux anges de Dieu. » Raoul se montra tout à fait digne de la confiance qu'Anselme lui avait témoignée. Cependant le pape n'approuva pas d'abord sa translation sur le siége de Cantorbéry. Puisqu'on l'avait faite sans le consulter, pourquoi lui demander le signe de l'investiture canonique ? Le pape était Pascal Ier, qui, tant de fois vaincu, finalement découragé, protestait encore par devoir, mais toujours cédait par prudence. Après avoir entendu les envoyés du roi d'Angleterre, Pascal feignit d'accepter leurs excuses et leur remit le *pallium* qu'ils étaient venus chercher. Raoul le reçut le 27 juin 1115.

Raoul était, comme archevêque de Cantorbéry, primat de l'église d'Angleterre. Cette primatie ayant été contestée par Turstin, archevêque d'York, ce fut l'occasion de vifs débats et de grands troubles. Le roi se rangea du côté de Raoul, le pape du côté de Turstin. S'étant rendu près du pape, Raoul ne réussit pas à le convaincre, et, dans son voyage, il fut atteint d'une paralysie, à laquelle il succomba le 20 octobre 1122. Au dire de ses biographes, on n'a jamais eu rien à lui reprocher, si ce n'est une humeur plus gaie, plus joviale, *ad jocos inclinatior*, qu'il ne convenait peut-être chez le primat de l'église d'Angleterre.

On a de Raoul six lettres insérées dans l'*Historia Novorum* d'Eadmer. La plus importante est adressée au pape Calixte. Raoul lui dénonce l'insubordination de l'archevêque d'York et lui demande justice. Les cinq autres ont pour objet de recommander Eadmer, son commensal, son ami, au clergé de l'église de Cantorbéry, au roi d'Angleterre et au roi d'Écosse. On en lit un résumé bref, mais suffisant, dans le tome X de l'*Histoire littéraire de la France* (1).

Bale, cité par les Centuriateurs de Magdebourg (2), lui attribue quelques homélies ; mais elles ne sont pas connues, et, comme le fait observer avec raison l'auteur des *Annales de l'église d'Angleterre*, « Bale ne dit « pas toujours la vérité ; *Balæus sæpe mentitur* (3). »

REGNAULDIN (Claude).

Claude Regnauldin, né à Vallon, fils aîné de Jacques Regnauldin, maréchal des logis des armées du roi, est compté parmi les plus doctes jurisconsultes

(1) Pag. 339.
(2) Centuria 12, cap. 10.
(3) Michael Alfordus, *Ann. eccl. anglic.*, t. IV, p. 284.

du XVIIe siècle. Il fut d'abord conseiller au grand conseil, et l'on nous dit qu'il porta la robe de satin noir avec une rare distinction. Nommé procureur général en 1634, il exerça cette charge pendant près de quarante ans. Ce fut une époque difficile pour les courtisans et les gens du roi que celle de la minorité de Louis XIV : entre les partis qui se disputaient alors la suprême influence, on vit les plus habiles gens faire un mauvais choix, et compromettre leur fortune; Regnauldin se prononça pour le parti de la reine mère. Celle-ci lui témoigna la plus grande confiance. Il fut aussi très-bien vu de Louis XIV. On conserva longtemps dans sa famille un volume de lettres autographes qui lui avaient été adressées par la reine ou par son fils. Il mourut le 13 juillet 1675, et ordonna par son testament qu'on l'ensevelît sans aucun faste, dans le lieu réservé pour les pauvres.

Bien qu'il eût été marié deux fois, Claude Regnauldin n'avait pas eu d'enfants : aussi avait-il porté toute son affection sur son pupille, Claude Chevallot de la Magdeleine, fils d'une de ses sœurs et de Jacques Chevallot, président du présidial d'Évreux. En l'année 1672, il avait fait don à ce jeune homme d'une partie de sa bibliothèque et d'un traité sur la matière de l'indult, que, dans sa modestie, il ne jugeait pas digne de l'impression. La veille même de sa mort, il jeta dans les flammes un recueil manuscrit d'arrêts

du grand conseil, qui contenait toutes les décisions importantes prises par cette assemblée depuis l'année 1632. Il ne voulait rien laisser après lui ; mais ce vœu ne fut pas accompli.

En effet, en l'année 1679, Claude Chevallot (1) publiait chez Barbin l'ouvrage dont il avait reçu le dépôt : *Traité de l'Indult accordé aux chanceliers de France et aux officiers du Parlement de Paris*, par C. Regnauldin, in-12. Cet ouvrage fut assez goûté. Il y en eut, selon Dom Housseau (2), une seconde édition en 1684. Mais cette indication doit être fausse. Nous ne connaissons pas davantage une édition de 1702, mentionnée par Fevret de Fontette (3). La seconde édition, selon ce que rapporte M. Quérard (4), est de l'année 1712 ; les exemplaires en sont rares (5). Regnauldin avait traité le premier la question de l'indult, et, quoique son livre ait trop peu d'étendue, ce livre est resté dans les mains des jurisconsultes jusqu'en l'année 1744, où il a été remplacé

(1) Ce Claude Chevalot avait été reçu avocat au Parlement de Paris le 12 décembre 1672. Voir la copie des tables manuscrites de Blanchard, p. 434, à la bibliothèque des avocats à la cour de Paris.

(2) Cartons de Dom Housseau, à la Bibliothèque nationale, carton XXX.

(3) *Bibliothèque historiq.*, t. I, num. 7668.

(4) *France littéraire*, t. VII, p. 497.

(5) Il suffit d'en désigner un, qui était, en 1754, chez le président Chauvelin, suivant le catalogue imprimé de sa bibliothèque.

par le traité longtemps classique du président Cochet de Saint-Valier.

RENAUT DE SABLÉ.

Parmi les vieux poëtes dont Claude Fauchet nous a conservé le nom et quelques vers, se trouve un certain RENAUT de Sabueil, c'est-à-dire de Sablé (*Sabolium*). Rien ne prouve, comme le fait observer Gilles Ménage (1), que Renault soit né à Sablé, mais il était de la famille qui portait le nom de ce lieu. La Croix du Maine a fait de lui cette mention : « Renault de Sabueil, grand seigneur et ancien poëte « français, vivant en l'an de salut 1260, ou environ ; « il a écrit quelques poèmes français non encore « imprimés. » Il est ainsi loué par Guillaume de Dôle :

> Des bons vers celui de Sabueil
> Monseignor Renault lui souvient.

Voici une chanson que lui attribue Claude Fauchet :

> Ja de chanter en ma vie
> Ne quiers mes avoir corage :

(1) *Hist. de Sablé*, t. II.

Ains voil miex qu'amors m'occie
Por fere son grant domage.

Car jamais si finement
N'ert aimée ne seruie.
Por c'en chasti tote gent,
Quel ma mort et li traïe.

Las ! j'ai dit par ma folie
Ce sçai de voir grant outrage ;
Mes à mon cuer prist envie
D'estre legier et volage.

Ha dame, si m'en repent ;
Mes cil à tart merci crie,
Qui tant que péust attent
Por ce ai la mort déservie (1).

D'autres recueils attribuent la même chanson à Gasse Brulé (2).

RENUSSON (Philippe de).

La famille de Renusson est célèbre dans les annales de la ville du Mans. Félix de Renusson exerçait

(1) *Recueil de l'origine de la langue et poësie française*, par Cl. Fauchet.
(2) *Hist. littér. de la France*, t. XXIII, p. 707.

avec éclat, au XVIe siècle, les fonctions d'avocat au siége présidial ; Gabriel de Renusson, son fils, avocat au même siége et procureur de la commune, n'obtint pas de moindres succès. De son mariage avec Marguerite de Mauloré, il eut, le 11 septembre 1632, Philippe de RENUSSON (1), qui fit ses premières études au Mans, sa ville natale, et fut destiné, dès sa jeunesse, à la profession dans laquelle s'étaient distingués et son père et son aïeul. Aussitôt qu'il fut en âge de prendre la robe, il quitta Le Mans avec son ami Claude Nouet. Nouet s'occupa du droit canonique et des matières bénéficiales ; Philippe de Renusson eut plus de goût pour le droit civil, et se fit recevoir dans l'ordre des avocats au parlement, le 21 juillet 1653.

Il avait quarante-neuf ans et passait pour un des plus habiles jurisconsultes du barreau de Paris, quand il publia le premier de ses ouvrages sous ce titre : *Traité des propres réels, réputés réels ou conventionnels ;* Paris, 1681, in-fol. On appelle « pro-« pres » les immeubles qui appartiennent privément, dans l'état de mariage, à l'un des conjoints. La jurisprudence des propres était fort obscure ; les coutumes n'en donnaient qu'une connaissance imparfaite, et la plupart des auteurs, avant Philippe de Renusson,

(1) Duplessis, qui était du Perche, l'appelle toujours dans ses *Dissertations*, Philippe Dernusson. On lit aussi Dernusson dans le privilége accordé au libraire Nicolas Gosselin, ainsi qu'au titre du *Traité des propres*, édition de 1714, et au titre du *Traité de la subrogation*, édition de 1743. Il faut corriger cette faute.

avaient négligé cette matière ou l'avaient traitée trop sommairement. Aussi son ouvrage fut-il bien reçu et réimprimé en 1700, 1711, 1714 et 1743, in-4°.

Le second livre publié par Philippe de Renusson est un *Traité de la subrogation de ceux qui succèdent au lieu et place des créanciers;* Paris, 1685, in-4°. Il n'eut pas moins de succès que le précédent. On en fit une seconde édition en 1702, in-4°. Charles de Fourcroy, avocat au parlement, ayant annoté quelques endroits de ce traité, ses notes furent publiées dans les deux éditions qui parurent dans la suite; 1723 et 1743, in-4°. En 1699, parut le *Traité de la communauté des biens entre l'homme et la femme conjoints par mariage*, in-fol. et in-4°. Les autres éditions de ce traité sont des années 1722 et 1723, in-4°. Le dernier ouvrage de Philippe de Renusson a pour titre : *Traité du douaire et traité du droit de garde noble et bourgeoise;* Paris, 1699, in-fol. et in-4°, et 1743, in-4°. L'auteur travaillait à la réimpression de son *Traité des propres*, lorsqu'il tomba dans une maladie de langueur « occasionnée « sans doute par son travail, ou peut-être parce qu'il « y joignait une trop sévère retraite (1); » il mourut le 20 du mois d'août de l'année 1699 (2), à l'âge de soixante-sept ans, en la paroisse de Saint-André-des-

(1) Préface des Œuvres complètes de M. de Renusson.

(2) Notes manuscrites de Blanchard; Bibliothèque des avocats à la cour de Paris.

Arts. C'est donc sans aucun fondement queM. Peignot (1) recule la date de sa mort à l'année 1720. Une édition de toutes les œuvres de Philippe de Renusson fut publiée, chez Despilly, en 1760, in-fol., par les soins de J. A. Sérieux et de Boucher d'Argis. La même édition, rajeunie par un titre nouveau, fut mise en vente en 1780, à Paris, chez les libraires associés.

Dix-sept ans après la mort de Philippe de Renusson, le 31 août 1716, un de ses neveux, François de Renusson, venait le remplacer au barreau de Paris. Ce François de Renusson était fils de Bernard, sieur de La Rongère et de Marie Foureau. En 1738, sa mère étant morte, il plaidait contre ses frères, Ambroise, prêtre, Bernard, avocat au parlement, Joseph, négociant et sa sœur Marguerite, au sujet de la terre de La Tretonière, paroisse d'Argentré, au Maine. Cette terre, qui avait eu pour maîtres, au XIV[e] siècle, les sieurs de La Chapelle, se trouvait en 1738 dans la succession de Marie Foureau. Devait-elle être, comme terre noble, attribuée à François de Renusson? Devait-elle être, comme terre roturière, également partagée entre tous les enfants de Marie Foureau? Voilà le procès (2). On a de ce François de Renusson plu-

(1) *Dictionnaire historique.*

(2) Le mémoire judiciaire auquel nous empruntons ces détails fait partie de la collection Chanlaire, à la bibliothèque des avocats à la cour de Paris, t. XII.

sieurs factums des années 1730, 1741, 1742. Il mourut entre les années 1770 et 1775.

RICHARD.

Un certain Richard, né dans le Maine, *Richardus Cenomanus*, docteur en théologie, religieux franciscain au couvent de Chartres, nous est signalé par Luc Wadding comme auteur d'un livre intitulé : *Collatio diversarum translationum Psalterii et ecclesiasticæ editionis vindicatio;* Paris, 1541. Ce titre ne paraît pas exactement rapporté. Nous connaissons l'ouvrage indiqué par Luc Wadding sous le titre suivant : *Petri Lombardi, Parisiensis quondam episcopi, Sententiarum magistri merito cognominati, in totum Psalterium Commentarii absoluti, — nova diligentia contexti per fr. Richardum Cenomanum, doctorum theologum Franciscani instituti;* Paris, Poncet Lepreux, 1541, in-fol. (1).

M. Desportes a commis au sujet de cet ouvrage une

(1) L'autorisation de publier cet ouvrage avait été accordée le 18 juin 1541. Voir à cette date les Registres de la chambre du conseil du parlement.

erreur vraiment singulière; il a pris le commentaire sur les Psaumes de Pierre le Lombard pour une histoire latine des rois d'Irlande, qui avait été publiée pour la première fois à Louvain en l'année 1532. Nous ne pouvons nous abstenir de corriger cette erreur. Suivant Luc Wadding, notre Richard aurait, en outre, annoté les Commentaires de Nicolas Grandis, autre Minime, sur les Epîtres de saint Paul. Il est vraisemblable que ce travail n'a pas vu le jour; nous ne connaissons, en effet, qu'une édition du commentaire de Nicolas Grandis (*In divi Pauli Epistolas ad Hebræos Enarratio*), publiée en 1537, in-folio, à Paris, chez Poncet Lepreux, et cette édition n'est pas annotée. Ajoutons maintenant, avec Sbaraglia (1), plusieurs titres au catalogue incomplet de Luc Wadding.

Richard du Mans, ou du Maine, catholique zélé, fut un des adversaires d'Érasme et des autres réformateurs. Érasme ayant critiqué la règle de saint Augustin, il écrivit pour lui répondre : *Antidotum contra Erasmi censuram in regulam S. Augustini.* Approuvé par l'Université de Paris en 1539, ce libelle ascétique fut publié par Hugues de La Porte en 1541, dans le tome I des Œuvres de saint Augustin. Enfin, selon Montfaucon (2), la bibliothèque du Vatican possède, sous le n° 4896, un ouvrage inédit

(1) Sbaraglia, *Supplement. ad Script.* L. Waddingi.
(2) Montfaucon, *Biblioth. biblioth.*, t. I, p. 122.

de Richard, sur le sacrifice de la messe : *Tractatus de sacrificio missæ*. Ce traité doit défendre la présence réelle.

RICHER DE GAIGNÉ (SIMON).

Simon RICHER DE GAIGNÉ, sieur de La Chatellerie en Domfront et des Vallées, né à Domfront en Champagne le 25 novembre 1654, baptisé au Mans, en l'église Saint-Pavin en la Cité, le 8 novembre 1659, était fils d'un autre Simon Richer de Gaigné, conseiller-correcteur en la chambre des comptes à Paris. C'est celui-ci que nous voyons figurer en 1689 sur le rôle de l'arrière-ban du Maine.

On doit à Simon Richer de Gaigné, sieur de La Chatellerie, l'ouvrage suivant : *Relation de l'ambassade du sieur de Bourdeville en Suède ;* Paris, 1682. M. Cauvin (1) prétend que les armes des Richer de Gaigné étaient celles des Clinchamp ; mais il se trompe. Les armes des Richer de Gaigné, branche cadette des Richer de Monthéard de Beauchamps,

(1) M. Cauvin, *Armorial du Maine.*

barons de Neuville-sur-Sarthe, étaient celles de leurs aînés : d'or au chevron de gueules, chargé de trois croisettes d'or et accompagné de trois bluets, tigés et feuillés de sinople. Ils avaient pour devise : *Honos et fides.*

RIPPE (Guillaume).

L'abbé Lebeuf écrivait en l'année 1752 : « On « conserve dans la ville du Mans une traduction de « Térence, faite en notre langue en 1466 par Guil- « laume Rippe, notaire et secrétaire du roi (1). » Nous ignorons ce que cette traduction est devenue.

RIPPIER (Michel).

Né au Mans, Michel Rippier fut reçu avocat au Parlement de Paris le 14 décembre 1660. Sa profession lui laissant des loisirs, il forma le projet de

(1) *Mémoir. de l'Académ. des Inscript.*, t. XVII, p. 760.

donner au public quelque grand ouvrage sur la coutume du Maine ; cependant il n'a laissé que les premières pages de ce travail : *Préface historique pour servir à la conférence de la coutume du Maine avec la coutume de Paris ;* Paris, Josse, 1704, in-4°. Cette préface est, comme l'indique le titre, une histoire sommaire de la province dont Rippier s'était proposé de commenter les usages et les lois. Après avoir adopté l'opinion de Le Corvaisier en ce qui regarde l'époque de la mission de saint Julien, l'auteur raconte les principaux événements dont la province du Maine a plus tard été le théâtre ; il dit ensuite dans quel temps les coutumes de cette province furent pour la première fois recueillies en un corps d'institutions civiles, et apprécie la valeur des commentaires déjà mis aux mains des jurisconsultes par Bodereau, Louis des Malicotes et quelques autres. Rippier avait déclaré, dans cette préface, que, si l'on s'en montrait satisfait, il donnerait la suite de son travail. Ou le public n'a pas témoigné cette satisfaction, ou Rippier n'a pas tenu sa promesse.

RIVAULT (David).

David Rivault, ou mieux peut-être David de Rivault (1), sieur de Flurence, ou Fleurance-en-Saint-Léger (2), et d'autres lieux, né à La Cropte près Laval vers l'année 1571, avait pour aïeux de nobles Bretons exilés de leurs terres par le duc François II, comme ayant pris part à la conspiration fomentée par la noblesse contre le plébéien Landais. Le père de David Rivault commandait le château de La Cropte ; sa mère se nommait Madeleine Gautier (3). David fut élevé près de Guy de Laval, vingtième du nom, fils de Paul de Coligny et d'Anne d'Alègre. Étant gentilhomme, il prit l'épée, mais sans goût pour la vie des camps. Son esprit vif, alerte, était de plus curieux, délicat et même naturellement raffiné. C'est pourquoi les armes lui convenaient moins que les livres.

Ayant déjà beaucoup lu, non sans profit, il entreprit un voyage en Italie. En traversant, pour s'y

(1) Comme il est nommé dans le privilége de l'*Art d'embellir.*

(2) *Rivault, de Rivault, de Fleurance, de Flurance, Flurance-Rivault.* Les titres de ses ouvrages nous offrent ces noms divers, entre lesquels il est difficile d'opter.

(3) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*, p. 231.

rendre, la ville de Lyon, il fit imprimer dans cette ville le premier de ses écrits, qui est intitulé : *Les États, esquels il est discouru du Prince, du Noble et du Tiers État, conformément à notre temps;* Lyon, Rigaud, 1596, in-12. Il y a beaucoup de lieux communs dans ce traité : c'est l'œuvre d'un jeune homme, qui n'a pas encore assez réfléchi, dont les jugements n'ont pas subi le contrôle de l'expérience, et à qui le souvenir des maux causés par l'anarchie inspire une trop vive terreur. Le traité des *États*, dédié à Henri IV, se compose de trois parties : la première, divisée en trois discours, a pour objet les droits du prince et ses devoirs ; dans la seconde, l'auteur parle des nobles, qu'il faut, dit-il, considérer comme les principaux serviteurs du prince, et nullement comme les censeurs de sa conduite; dans la troisième, il s'occupe du tiers état, qu'il ne définit pas en des termes assez honorables, mais dont, toutefois, il tient compte.

« Les Français, dit-il quelque part, sont nés à cela « de donner promptement leur avis de tout ; quel- « quefois bien, quelquefois assez légèrement (1). » Eh bien! Rivault avait l'humeur française, et, trop prompt à donner son avis sur des questions qu'il avait mal étudiées, il a fait, pour ses débuts littéraires, un livre fort léger.

(1) *Dessein d'une Académie*, p. 14, verso.

Même à la fin du XVI[e] siècle, ce qu'on n'avoue pas sans honte, la noblesse française était, en général, assez peu lettrée : après l'exercice des armes elle plaçait les plaisirs, les galantes équipées, les chasses, les jeux frivoles et bruyants. Rivault vit en Italie une autre jeunesse, « se délectant fort au passe-temps « des académies, » et la fréquentation de ces gentilshommes « fort civilisés, gentils, versés ès let- « tres (1), » l'encouragea beaucoup à les imiter. Pour un Français de sa condition, il était déjà presque savant ; il se laissa néanmoins facilement persuader qu'il pouvait, qu'il devait l'être davantage. Étant donc à Rome, il apprit les langues de l'Orient. On ne croit pas qu'il ait poussé très-loin cette laborieuse étude ; cependant il mit assez à profit les leçons qui lui furent données pour se rendre capable de découvrir deux manuscrits précieux, l'abrégé d'un dictionnaire arabe et les Proverbes d'Abou-Obaïd. Les plus grands érudits n'avaient sur ce poëte que de vagues renseignements. Rivault, possesseur de ses œuvres, les fit traduire par un chrétien maronite, et en communiqua dans la suite le texte et la traduction à Casaubon, à Joseph Scaliger, à Erpenius. Erpenius les publia (2).

(1) *Dessein d'une Académie*, p. 6.

(2) Voici ce que déclare Erpenius, dans son édition des Proverbes d'Abou-Obaïd : « Nactus est hunc Proverbiorum libellum vir clarissimus doctissimusque Dominus *de Florence*, christianissimi Regis Ludovici XIII præceptor, qui eumdem, ut est lin-

Rivault était de retour à Paris en 1599. On le suppose, puisqu'il publiait dans cette ville, en cette année, l'écrit suivant : *Discours du point d'honneur, touchant les moyens de le bien connaître et pratiquer;* in-12. Nous n'avons pas cet ouvrage, dont le titre seul nous est connu. Rivault avait entendu prouver, dans son livre des *États*, que le sentiment de l'honneur est particulier à la noblesse. C'était une opinion de son temps. On doit donc supposer que son *Discours du point d'honneur* est à l'adresse des jeunes gens de cet ordre.

Peu de temps après, désireux de connaître, après l'élégante Italie, l'austère patrie des savants au grave sourcil, Rivault visitait la Hollande. En 1602, il rencontrait à Leyde Joseph Scaliger, avec lequel il avait divers entretiens sur l'astronomie. Ainsi toutes les études l'occupaient à la fois. De retour en France, il parut à la cour avec la réputation d'un jeune seigneur instruit et capable d'instruire les autres ; ce qui ne pouvait lui nuire dans l'esprit d'Henri IV. Il était donc nommé, le 4 novembre 1603, gentilhomme de la chambre du roi, et prêtait serment en cette qualité le 5 février 1604.

Depuis qu'il avait quitté la maison paternelle, Rivault avait eu surtout à cœur de fréquenter les beaux

guarum orientalium valdè studiosus, ab Arabe quodam Maronita in latinum sermonem transferendum sibi curavit, et, in patriam reversus, cum viro clarissimo Isaac Casaubono communicavit.

esprits. A Paris, il voyait Isaac Casaubon, professeur de belles-lettres et bibliothécaire du roi ; il étudiait d'ailleurs avec zèle l'hébreu, l'arabe, le grec et toutes les parties des mathématiques. Au mois d'avril 1604, il fut curieux de se rappeler au souvenir de Joseph Scaliger, et lui écrivit une lettre (1). Cette lettre fut transmise à Scaliger par Casaubon, avec la note suivante : « Je vous fais parvenir aussitôt après « l'avoir reçue une épître d'un de mes amis à laquelle « je joins quelques mots. Vous connaissez de visage « l'auteur de cette épître ; il était dans votre ville « peu de temps, si j'ai bon souvenir, avant le com- « mencement de l'année. Si vous le connaissiez « davantage, vous l'aimeriez, j'en suis certain, autant « qu'il vous respecte et vous admire. Il a cultivé tou- « tes les branches de la littérature ; il a étudié même « l'arabe, à Paris et à Rome, lorsqu'il était dans « cette ville. C'est de lui que je tiens le livre des « Proverbes arabes. Mais il s'est principalement « occupé de mathématiques, et je sais pertinemment « qu'il a beaucoup écrit sur cette matière. Il a tra- « duit Archimède en latin et en français, pour le « mettre entre les mains de nos gentilshommes. « Ayant trouvé chez moi votre lettre sur la *Démons-* « *tration de l'acier,* il a cru devoir saisir cette occa- « sion pour vous provoquer. Je pense que cela ne

(1) Voir la réponse de Scaliger : *Epistolæ Jos. Scaligeri,* lib. II, sous cette date : Leyde, 16 Kal. Maii 1604.

« vous sera pas désagréable. Je puis vous garantir « que c'est un homme modeste et digne, à mon juge- « ment, de tous vos égards (1). » Or, ce n'est pas un adulateur vulgaire, c'est le docte Isaac Casaubon qui s'exprime en ces termes sur David Rivault. Dans une autre de ses lettres, il lui donnera le titre de *vir eruditissimus;* ailleurs, il le désignera comme également habile dans les mathématiques et dans les langues, *eximius mathematicus et linguarum etiam exoticarum apprime peritus* (2). Rivault fut jaloux de mériter ces témoignages d'estime. Il avait fait de curieuses recherches sur les machines de guerre, sur l'emploi des armes à feu, la forme et la portée des projectiles; en 1605, il publia sur cette matière un petit traité qui fut loué par les experts : *Les Élémens de l'artillerie, concernant tant la première invention et théorie que la pratique du canon;* Paris, Beys, 1605, in-8°. Ce livre est dédié à Maximilien de Béthune, marquis de Rosny.

Il ne nous appartient pas de le juger ; nous rappellerons simplement, d'après les dires de Rivault, quelle était de son temps l'opinion accréditée sur l'origine des armes à feu. On racontait que, dès la plus haute antiquité, les populations indiennes avaient connu les effets de la poudre et s'en étaient servis pour lancer au loin des projectiles meurtriers. Non-seulement,

(1) Casauboni *Epistolæ*, t. I, p. 208, de l'édit. de 1704.
(2) *Epist.*, t. II, p. 291.

disait-on, les Chinois ont anciennement fait usage de l'artillerie pour repousser l'invasion des Tartares, mais, plus anciennement encore, quand Alexandre forma l'entreprise de soumettre les Oxidraques, il fut contraint d'y renoncer par la résistance que ceux-ci lui opposèrent en lançant la foudre et les éclairs du haut de leurs murailles. On ajoutait qu'un Allemand, Berthold Schwarz, ayant pénétré dans les Indes, en avait rapporté l'art de fabriquer la poudre. Voilà ce que les savants eux-mêmes croyaient encore au dix-septième siècle. On ignorait la découverte signalée, vers l'année 1275, par Roger Bacon ; il paraît même qu'on avait oublié la trop heureuse expérience tentée par les Anglais, en 1345, à la bataille de Crécy ; car, suivant David Rivault, le Vénitien Giovani Barberigo avait le premier employé le canon, en 1379, pour défendre Chioggia contre les Génois.

Cet ouvrage de Rivault paraît avoir été fort goûté par le public. Il en donna une seconde édition en 1608, « enrichie de l'invention, description et démons-« tration d'une nouvelle artillerie qui ne se charge « que d'air ou d'eau pure, et a néanmoins une « incroyable force ; plus d'une nouvelle façon de « poudre à canon très-violente, qui se fait d'or. » La « nouvelle artillerie » dont il s'agit ici n'est pas autre chose, on l'a reconnu, qu'une artillerie à vapeur. Ainsi, même avant Salomon de Caus, car la première édition de son livre célèbre est de l'an-

née 1614, la force propulsive de l'eau vaporisée n'était pas ignorée. En 1569, un physicien dauphinois, nommé Jacques Besson, avait déjà démontré toute la puissance de la vapeur comprimée, et l'on suppose, non sans fondement, que la découverte avait été faite longtemps avant lui. Rivault ne s'attribue pas même l'invention de son artillerie ; cette application nouvelle, ingénieuse, de la vapeur à l'art de la guerre est, dit-il, d'un certain Marin Bourgeois, mécanicien à Lisieux. Dans ses leçons publiques, faites à Cambridge en 1664 et publiées à Londres en 1683 (1), le célèbre Isaac Barrow a plus d'une fois critiqué les *Éléments de l'artillerie,* et François Blondel a reproduit les justes critiques de Barrow, en 1685, dans son *Art de jeter les bombes.* Quand on prend la peine de réfuter un livre un siècle environ après qu'il a vu le jour, cela prouve qu'il a été jusque-là constamment estimé.

En l'année 1505, Rivault accompagna le jeune Guy de Coligny, comte de Laval, qui allait en Hongrie servir l'empereur contre les Turcs (2). Ils

(1) En 4 vol. in-fol.

(2) Voici, suivant Ménage, les autres gentilshommes qui partirent avec le comte de Laval : les sieurs de Marolles (père de l'abbé de Marolles), de Touchet, des Angles, d'Ivrandes, de Maineuf d'Aubigny, de Rucqueville, des Bardes, de Marcongnet, de Tilloy, de Lambert, de Liscoë, de La Linardière, de Crespi, de Kaimourn. Nous n'oublierons pas non plus de rappeler le nom de Guichard, maître d'hôtel du comte.

quittèrent Paris le 29 août ; mais à peine étaient-ils arrivés au camp des chrétiens, qu'il leur advint une grave mésaventure. Dans une retraite près de Komore (1), sur le Danube, le 30 décembre, le comte de Laval fut gravement blessé ; pour sa part, Rivault reçut deux coups de cimeterre et un coup de hache au défaut de ses armes. Les blessures de Rivault ne devaient pas avoir d'autres suites ; mais celles du comte furent mortelles. Ses compagnons de voyage rapportèrent son corps en France, et il fut enseveli dans l'église de Saint-Dominique de Laval (2). Rivault fit le récit de leur expédition malheureuse dans un opuscule dont voici le titre : *Lettre à Madame la maréchale de Fervaques, contenant un bref discours du voyage en Hongrie de feu M. le comte de Laval, son fils ;* Paris, 1607, in-12.

Après cette campagne, Rivault déposa les armes, pour ne plus les reprendre, et se consacra tout entier aux travaux de l'esprit. En 1608, il publia *L'Art d'embellir, tiré du sens de ce sacré paradoxe* « La « sagesse de la personne embellit sa face », *étendu en*

(1) Ménage dit au siége de *Gomor*. Mme Duplessis-Mornay, dans ses *Mémoires*, p. 448, dit : *près de Sienne*. Nous ne connaissons pas ces lieux.

(2) Le comte de Laval avait été de la religion réformée, mais, dans un voyage qu'il avait fait en Italie, il avait été pressé par le pape de rentrer dans la communion catholique. Le P. Coton acheva sa conversion. Il y a quelques détails à ce sujet dans les *Mémoires* de Mme Duplessis-Mornay, p. 446 et suiv. de l'édit. de 1824.

toute sorte de beauté, et des moyens de faire que le corps retire en effet son embellissement des belles qualités de l'âme; Paris, Berthauld, in-12. Le titre de ce livre, dédié à la reine Marie de Médicis, nous apprend ce qu'il contient; voici quelques vers de Malherbe qui le disent mieux encore :

Voyant ma Caliste si belle
Que rien ne s'y peut désirer,
Je ne me pouvais figurer
Que ce fût chose naturelle.
J'ignorais que ce pouvait être
Qui lui colorait ce beau teint
Où l'Aurore même n'atteint,
Quand elle commence de naître ;
Mais, Flurance, ton docte écrit
M'ayant fait voir qu'un sage esprit
Est la cause d'un beau visage,
Ce ne m'est plus de nouveauté,
Puisqu'elle est parfaitement sage,
Qu'elle soit parfaite en beauté.

L'Art d'embellir est donc un traité de morale; mais ce n'est pas une de ces dissertations austères et chagrines dont la lecture nous assombrit ; le ton de Rivault est enjoué, comme celui de Montaigne, et quelques chapitres de *l'Art d'embellir* pourraient paraître détachés des immortels *Essais*, s'il y avait dans la phrase de Rivault, nous ne disons pas plus d'élégance, mais plus de traits.

Dans ses courses en Italie, Rivault avait été séduit

par les mœurs faciles et polies de la société romaine. Il visita de nouveau ce beau pays vers l'année 1610, et, se trouvant à Rome, il se fit recevoir dans l'académie des Humoristes. Le jour de sa réception, il lut devant ses collègues un discours latin, qui fut publié sous ce titre : *Minerva armata, sive de conjungendis litteris et armis oratio ;* Rome, 1610, in-8°. C'est un discours de vingt-six pages sur un sujet que Rivault a traité plus d'une fois. De retour en France, en 1611, il fut nommé, par brevet du 28 avril, sous-précepteur du jeune roi, et son lecteur, c'est-à-dire, son professeur, en mathématiques, avec une pension de 3,000 livres. L'année suivante, il obtint le titre de conseiller d'État, et, à la mort de Nicolas Lefebvre, précepteur en chef, Rivault fut, le 4 novembre, pourvu de cet emploi (1). C'était une affaire importante, qui devait occuper tous ses loisirs.

Dès sa présentation à la cour, Rivault avait entrepris de réaliser, sur ce vaste et splendide théâtre, un grand projet de réforme dont il avait exposé le préambule dans son discours intitulé : *Minerva armata.* Il s'agissait d'arracher la noblesse à ses occupations frivoles et de lui communiquer la passion de l'étude, le goût des lettres. Pour atteindre ce très-désirable résultat, Rivault proposa d'établir à la cour, sur le plan des académies italiennes, une compagnie savante

(1) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*, p. 232.

composée d'un certain nombre de membres élus, d'un directeur, de deux assistants, d'un secrétaire, d'un trésorier et de six observateurs ; en outre, il rédigea des statuts pour cette assemblée, et en régla les attributions pour en déterminer la compétence. C'est ce que nous trouvons dans l'opuscule dont voici le titre : *Le dessein d'une Académie et de l'introduction d'icelle en la cour ;* Paris, Lecourt, 1612, in-8°. Ce projet fut dès l'abord favorablement accueilli : l'académie fut instituée et tint ses séances au Louvre. C'est Rivault qui fit le discours d'ouverture. Nous avons ce discours sous ce titre : *La leçon faite en la première ouverture de l'Académie royale, le* 6 *mai* 1612 ; Paris, P. Lecourt, 1612, in-8°. C'est un morceau très-précieux, dans lequel Rivault déclare naïvement que son académie doit devenir une pépinière de Platons, d'Arcésilas, qui auront pour disciples d'autres philosophes aussi bons capitaines que Socrate, d'autres capitaines aussi lettrés que ce grand Scipion que l'on voyait, durant les loisirs de la paix, suivant Tite-Live, « se pourmener dans une classe avec une « robe longue et des pantoufles, et sortir de là plus « capable de vaincre Annibal (1). » Toute la harangne de Rivault, étant de ce style, nous semble peu grave ; mais elle ne dut pas être mal accueillie par les assistants. Nous avons soumis l'art de parler et

(1) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*, page 17.

l'art d'écrire à des règles qu'on ne soupçonnait pas autrefois.

Entrons maintenant dans les appartements les plus retirés du Louvre et assistons aux leçons données au roi par son docte professeur. On a conservé deux cahiers de ces leçons ; le premier, contenant six discours publiés en 1613, in-8°, sans titre ; le second, publié en 1614, in-8°, par Ant. Estienne, sous ce titre : *Discours faits au roi en forme de catéchèses.* Ajoutons qu'au témoignage de Jean Liron (1) un arrière-petit-neveu de Rivault de Flurance, M. Rivault, avocat au Mans, possédait, en deux volumes in-8°, un recueil manuscrit de soixante-seize autres discours, adressés au roi du 1er janvier 1613 au 2 mars 1614. Ceux que nous connaissons nous permettent d'apprécier ce que pouvaient être les autres. Ce sont les plus singuliers des discours. Prenant tour à tour pour matière le Symbole des Apôtres et les Commandements de Dieu, Rivault discute sur les matières théologiques dans le langage le plus mondain. Pour démontrer tel ou tel article de foi, il va chercher ses arguments non-seulement dans les écrits des philosophes profanes, mais encore dans ceux des historiens latins ou grecs : pour assimiler, ce qui semble surtout lui plaire, les choses les plus disparates, il compare les faits rapportés dans la légende biblique aux événements

(1) *Singularités historiq. et litt.*, t. I, p. 470.

contemporains, et il étonne, il confond l'esprit par la bizarrerie de ces rapprochements. C'est de la théologie appliquée à la politique, mais non pas avec la gravité sereine de Fénelon, non pas avec l'âpre autorité de Bossuet; en matière de style Rivault n'a pas le moindre sentiment de ce que nous appelons la convenance : il est tour à tour sentencieux, badin, disons même trivial, et, quand parfois il veut prendre le ton solennel, on croirait qu'il traduit quelque passage des fameux *Sermons* de Menot.

Mais il ne se contentait pas de commenter à sa manière, devant l'auguste écolier, le Symbole et les Commandements ; il lui faisait lire encore en français les plus élémentaires des écrits que l'antiquité nous a laissés sur la politique. C'est ainsi qu'il traduisit pour son enseignement les *Remontrances de Basile, empereur des Romains, à Léon son fils;* Paris, Lecourt, 1612, in-8° (1). Il l'aidait encore à traduire lui-même soit de latin en français, soit de français en latin, divers opuscules, divers fragments d'anciens auteurs, et, pour l'encourager dans ce travail, il en communiquait à toute la cour, à toute la France, par le moyen de la presse, les merveilleux résultats. Ainsi nous avons : les *Préceptes d'Agapetus à Justinian, mis en françois par le roi très-chrétien*

(1) Imprimé par A. Estienne. En 1646, l'édition étant épuisée, A. Estienne en fit une nouvelle, à la demande du marquis de Villeroy.

Louis treizième en ses leçons ordinaires ; Paris, Lecourt, 1612, in-8°, et *Quædam ex lectionibus christianissimi Francorum regis Ludovici XIII;* Paris, Lecourt (*Curtius*), 1612, in-8° ; cahier de dix-sept pages, ne contenant que des versions et des thèmes faits par Louis XIII sous les auspices de Rivault. On considère à bon droit comme fait en commun par le maître et son élève le bréviaire intitulé : *Parva christianæ pietatis officia per christianissimum Ludovicum XIII ordinata ;* Paris, Impr. roy., 1642, in-12 et 1643, 2 vol. in-4° (1).

Rivault jouissait d'une grande faveur près de son jeune élève et près de la reine régente, quand, ayant manqué, dans un mouvement d'impatience, à ses devoirs de courtisan, il se perdit. Louis XIII avait un chien qu'il aimait beaucoup. Rivault connaissait toute la vivacité de cette affection, et, comme cet animal assistait avec son maître aux leçons de Rivault, celui-ci le faisait quelquefois intervenir dans ses démonstrations, en manière d'argument. Si, par exemple, il dissertait sur les facultés sensibles de l'âme, ces facultés qui, suivant Aristote et Saint-Thomas, sont communes aux hommes et aux bêtes, il disait pour conclure : « Votre Majesté reconnaît tout « cela en son chien, car il court, il sent ; si on le

(1) L'Imprimerie royale ayant été fondée en 1640, ces deux éditions du bréviaire de Louis XIII ont beaucoup d'intérêt pour les bibliographes.

« pique, il s'aigrit de colère et de désir quelquefois « de vous suivre ; il voit, il se nourrit, il s'imagine « même en dormant d'aller à la chasse, et sait choisir « son maître entre nous tous (1). » Eh bien ! dans un jour néfaste Rivault oublia les égards qu'il devait à cet animal bien-aimé. Troublé par ses ébats, importuné par ses bruyantes caresses dans un moment où, sans doute, il s'élevait aux plus hautes régions de l'éloquence, il chassa loin de lui ce turbulent, et... quelle inconvenance ! il le frappa. Le chien piqué « s'aigrit de colère ; » l'écolier, doué, comme il a été dit, de facultés sensibles analogues à celles de son chien, s'emporta comme lui, et, pour le venger, s'élança sur le malheureux docteur et lui rendit coup pour coup (2). Un tel événement ne pouvait manquer de causer un grand scandale. Prévoyant sa disgrâce, Rivault fit ses adieux à la cour.

C'est durant cette retraite qu'il s'occupa de rassembler les divers écrits d'Archimède, et d'en donner une édition. Elle parut en 1615, sous ce titre : *Archimedis omnia quæ extant, novis demonstrationibus commentariisque illustrata*, *per Davidem Rivaltum a Flurentia ;* Paris, Morel, 1615, in-folio. Le texte grec est accompagné d'une traduction, de notes, et, comme l'indique le titre, de démonstrations

(1) Premier cahier. Second disconrs, p. 23.

(2) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*, p. 232.

nouvelles. Rivault y a joint les commentaires d'Eutocius d'Ascalon, quelques fragments d'anciens géomètres, une vie d'Archimède et un discours adressé aux gentilshommes français pour les encourager à l'étude des mathématiques. Naudé goûta fort la traduction de Rivault ; Jean Wallis vint ensuite prétendre qu'elle ne valait pas celle de Jacques de Crémone. Cette opinion ne fut pas partagée par le P. Richard, professeur royal à l'Académie de Madrid, lequel en fit une édition nouvelle en 1646. Suivant Casaubon, Rivault aurait traduit Archimède en latin et en français ; mais cette traduction française n'est pas autrement connue.

Si graves qu'eussent été les motifs et les suites de la querelle survenue entre Louis XIII et son précepteur, il y eut bientôt une réconciliation générale. Pour témoigner à Rivault la sincérité de son retour, le roi donna 600 livres de pension à l'un de ses neveux, lui promit un évêché et le chargea d'aller accompagner à Bayonne Madame Élisabeth de France, mariée au roi d'Espagne. C'est en revenant de ce voyage que Rivault mourut à Tours, au mois de janvier 1616, âgé de quarante-cinq ans (1).

(1) *Observations de Ménage*, au lieu cité.

RIVIÈRE (Jacques).

Jacques Rivière, avocat au Mans en l'année 1610, a fait en l'honneur d'Hardouin Lebourdays quelques vers insérés en tête du *Libre discours sur l'origine des procès*. Ces vers sont signés *Rivière*, avocat, sans prénom ; mais nous ne croyons pas devoir le distinguer de Jacques Rivière, ancien avocat, que nous rencontrons, le 3 octobre 1639, avec le titre d'assesseur civil et criminel en la sénéchaussée du Mans (1). Il y avait, en 1661, un autre Jacques Rivière, peut-être son neveu, religieux à la Couture, qui se signala parmi les adversaires les plus ardents de la réforme de Saint-Maur.

RIVIÈRE (René).

René Rivière, sieur de La Menardière, né à Mayenne, avocat du roi au grenier à sel de cette

(1) Bodereau, *Coutumes*, p. 463.

ville, paraît dans les titres, en l'année 1650, comme un des exécuteurs testamentaires choisis par Jean Le Gras, vicaire de Mayenne (1). Guyard de la Fosse vante sa « grande capacité dans les affaires du bar-« reau. » Il est auteur de divers ouvrages qui sont restés manuscrits. Jean Liron nous désigne : *Commentaires ou Notes sur la Coutume du Maine* et *Recueil d'arrêts rendus dans la Coutume du Maine*, ouvrage inachevé. Ces manuscrits se trouvaient, du temps de Liron (2), entre les mains du sieur Tancredel, procureur fiscal à Mayenne. Nous ne saurions où les rechercher aujourd'hui. René Rivière eut un fils nommé Jacques, qui remplit les fonctions d'élu en l'élection de Mayenne (3).

ROBIN.

C'est la *Bibliographie du Maine* qui nous fait connaître le nom de cet écrivain, et elle ne lui attribue qu'un poëme de quelques pages : *Illustris-*

(1) Guyard de la Fosse, *Seigneurs de Mayenne*, p. 143.
(2) Biblioth. nation., Résidu de S.-Germain, p. 98.
(3) Guyard de la Fosse, au lieu cité.

simo ecclesiæ principi D. D. Petro Rogier du Crévi, *Cenomanensi episcopo, Carmen ;* in-4°. Nous ne le rencontrons pas.

RONSARD (Nicolas de).

Nous lisons dans la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine : « Nicolas de Ronsard, sieur de « Roches, gentilhomme du Maine, autrement appelé « Nicolas-Horace de Ronsard, parent de Pierre de « Ronsard. Il a écrit plusieurs poëmes français, les- « quels ne sont encore en lumière. Il est excellent « pour la musique et jeu du luth, et autres par- « ties requises à un gentilhomme. Il florit cette « année 1584. »

Ainsi La Croix du Maine déclare expressément qu'avant l'année 1584 aucune des œuvres de Nicolas de Ronsard n'avait encore vu le jour. M. Paul Lacroix (1) croit devoir néanmoins lui attribuer le *Jugement de Pâris, dialogue joué à Enguien-le-Français, nommé par ci-devant Nogent-le-Rotrou, à la naissance de Monseigneur le comte de Sois-*

(1) *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, t. I, p. 156.

sons, etc., etc., par N. de Rh. t.; 1567, in-8°. Les Ronsard, originaires de Hongrie (1), signant quelquefois *Ronsart* et *Rhonsart*, cette attribution ne manque pas de vraisemblance.

On peut, il est vrai, faire valoir contre elle, outre le témoignage de La Croix du Maine, celui de Du Verdier qui, sans tenir compte des initiales portées au titre, inscrit le *Jugement de Pâris* parmi les œuvres de Florent Chrestien, d'Orléans. Mais cette inscription doit être fausse. Si Florent Chrestien, comme l'assure Du Verdier, a publié quelques poëmes « sous noms déguisés, » ces poëmes sont, ainsi que nous l'apprend La Croix du Maine, des invectives contre Pierre de Ronsard, et le *Jugement de Pâris* est une allégorie mythologique dans laquelle on ne voit figurer aucun des astres de la pléiade.

Voici quelques vers de ce poëme. Ce sont ceux que Vénus adresse à Pâris pour le gagner à sa cause :

Ami, je ne te veux des royaumes promettre,
Des biens ni du savoir; aussi ne dois-tu mettre
Là ton affection, toi qui es jeune et beau.
La peine et le chagrin mènent l'homme au tombeau :

(1) Or, quant à mon ancêtre, il a tiré sa race
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace :
Plus bas que la Hongrie, en une froide part,
Est un seigneur nommé le marquis de Ronsart,
Riche d'or et de gens.....
(RONSARD, *épître à Remi Belleau.*)

La peine et le chagrin, dis-je, qui les monarques
Accompagnent toujours, et qui servent aux Parques
De couteau pour couper le beau fil de leurs ans,
Avant qu'ils soient venus au bout de leur printemps;
Tuant non-seulement ceux-là qui portent sceptres,
Mais les riches aussi et les hommes de lettres;
Dont les uns, insolents, arrogants, odieux,
Les autres, trop savants, sont fols ou furieux.
Les premiers ne font cas des autres ; mécaniques
Pour ce nommer les veux ; les autres, fantastiques,
Cherchent la solitude, et ne traitent leurs corps
Qu'à regret, et saus cesse entretiennent les morts.
Bref, pour dire en un mot, ami, ce qu'il m'en semble,
Quand les riches, les rois et les doctes j'assemble,
Je trouve que les uns pour un point seulement
Vont cherchant leur malheur, et volontairement
Changent leur liberté en une servitude,
Et les autres pour moins : quant aux hommes d'étude,
Ils se rompent la tête, et n'ont aucun souci
De leur propre santé, ni profit; par ainsi
Ceux qui vont pourchassant des riches diadêmes,
Du savoir ou des biens, sont ennemis d'eux-mêmes ;
Concluant que ne dois à nul d'eux ressembler,
Ni de chose qui soit ton jeune esprit troubler.
Donne-toi du bon temps.....
Fais l'amour! Est-il rien qui plus te rende heureux,
En ce monde, que d'être un gaillard amoureux. .

C'est librement conclure. Mais ces vers sont, dit-on, d'un gentilhomme et non d'un clerc ayant charge d'âmes. Quoi qu'il en soit, ce sont des vers faciles et d'un heureux tour.

RONSSIN (François de).

Nous ne mentionnons cet écrivain que sur le témoignage de La Croix du Maine. On lit dans la *Bibliothèque française :*

« François de Ronssin, sieur du Plessis-Ronssin, « gentilhomme du Maine, l'un des plus excellents « joueurs de luth de France, voire de toute l'Europe, « grand musicien, philosophe naturel et poëte fran- « çais, comme il se voit en quelques sonnets de sa « façon lesquels il n'a encore mis en lumière. Il florit « à Paris cette année 1584. »

ROUSSEAU.

L'abbé de La Crochardière inscrit au nombre des écrivains nés dans le Màine, un certain Rousseau, auteur d'un volume qui a pour titre : *Ébats d'innocents loisirs;* 1637, in-4°, sans indication de lieu. C'est un ouvrage fort médiocre. Les contemporains

de l'auteur ne l'ont pas estimé davantage ; ce que nous prouve ce premier vers d'une courte épigramme :

Nos *Innocents loisirs* font tort à leur auteur.

Ce Rousseau remplissait, au Mans, les fonctions d'élu. Son prénom était peut-être François. Un François Rousseau, mort vers l'année 1650, avait épousé Renée Louvart, veuve de Marin Rondeau (1).

ROUSSEAU (François).

Nous n'avons pas d'autres informations sur François Rousseau que celles qui sont fournies par l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur.* Né à Savigny, dans le Vendomois, au diocèse du Mans, il fit profession, chez les Bénédictins de Vendôme, le 26 avril 1680. Il fut ensuite régent de rhétorique à Pontlevoy, et mourut en l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre, le 8 août 1731. Il a laissé : *Oraison funèbre de madame Polixène de Vibraye*, prononcée dans l'église paroissiale de Vibraye et

(1) Louis des Malicottes, *Remarques*, p. 51.

imprimée à Vendôme, chez Sébast. Hip., sans date (1).

ROUSSON (Jean).

Jean Rousson, né, dit-on, dans la paroisse d'Arquenay, fut curé de Chantenay près Brûlon. Il a signé un de ses livres de ce faux nom : *Sousnor de la Nichilière. Sousnor* est l'anagramme de Rousson, et nous interprétons *de la Nichilière*, *de nichilo, de nihilo,* par : homme de rien. Cet homme de rien a beaucoup fait pour son pays : en l'année 1611, il a fondé de ses deniers le petit collége de Chantenay, en lui assignant comme dotation une maison, un jardin, plusieurs fermes et d'autres immeubles. On ne cite pas un grand nombre d'illustres personnages qui aient eu la même générosité.

Les œuvres littéraires de Jean Rousson sont peut-être moins recommandables. Elles sont, du moins, curieuses. Il faut désigner d'abord : *Le Jardin d'honneur de la Vierge Marie, où se cueillent les fruits de la vie de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge ;* La

(1) Tassin, *Hist. littér. de la congr. de S.-Maur*, p. 499.

Flèche, Hébert, 1619, in-8°. La dédicace de ce livre est à l'adresse de Charles d'Angennes, sénéchal du Maine. Elle nous apprend que le curé de Chantenay fut précepteur de ce gentilhomme. L'ouvrage est un commentaire pittoresque de quelques fragments des Évangiles qui concernent la mère du Sauveur. Il est divisé en trois parterres ; chacun de ces parterres a cinq allées et cinq carrés émaillés des fleurs les plus variées et les plus odorantes. Ces divisions sont mystiques ; elles signifient que le livre a trois parties, et que chacune de ces parties a cinq chapitres ; les fleurs sont l'esprit de Rousson.

Il n'était plus curé de Chantenay quand il publiait, en l'année 1621 : *Recueil de chansons spirituelles, avec les airs notés sur chacune d'icelles, ainsi recueillies et accommodées par Me Jean Rousson* ; La Flèche, Hébert, in-18. « Si les poëtes français, nous dit-il « dans la préface de son *Recueil*, s'occupaient à « composer des cantiques spirituels propres à chanter « les louanges de Dieu, et que les musiciens y « accommodassent des airs convenables, ils mérite- « raient beaucoup les uns et les autres ; car, non- « seulement ils divertiraient la jeunesse de chanter « toutes ces vilaines chansons lascives, ainsi les leur « rendraient odieuses, et seraient causes que l'on « n'entendrait que chansons spirituelles, en sorte « que de toutes parts l'air retentirait des louanges « de Dieu : les bergers gardant leurs troupeaux, les

« laboureurs cultivant leurs terres, les artisans « exerçant leurs métiers, les femmes et les filles « faisant leurs ouvrages et filant à leurs quenouilles, « si bien que la gloire de Dien s'augmenterait et le « règne du diable s'affaiblirait peu à peu. » Il a donc formé son *Recueil* dans ce dessein. Si les vers sont bons, le dessein est d'autant plus louable. A la vérité, les meilleures pièces du *Recueil* ne sont pas de Rousson ; il était lui-même, toutefois, un poëte estimable, comme le prouve cette paraphrase du psaume *Super flumina Babylonis* :

Nous pensant reposer à l'ombre du rivage
Et noyer nos chagrins dans un somme oublieux,
S'apparut de Sion la misérable image
Qui fit fendre nos cœurs et fit fondre nos yeux.....
Nos pauvres luths muets, pendus à la ramée
Des saules pâles verds, combattus de zéphirs,
Lisant tant de tristesse en nos cœurs imprimée,
D'un langoureux murmure imitaient nos soupirs.
Lors ceux qui conduisaient cette troupe captive,
Recherchant leur plaisir en notre affliction,
Nous pressaient de cesser cette clameur plaintive
Et les hymnes chanter de la sainte Sion.
« Entonnez, disaient-ils, ces chansons triomphantes
Qu'on oyait en Sion retentir autrefois,
Quand Sion surmontait les cités florissantes
D'autant qu'un pin sacré surmonte un jeune bois. »
— « Hélas! leur dîmes-nous, serait-il bien possible
Qu'il sortît des chansons de nos cœurs si serrés... »

Ces vers sont heureusement coupés, la cadence en

est harmonieuse, et nous n'hésitons pas à dire que nous les trouvons préférables à ceux que Marot a composés sur le même psaume :

Étant assis aux rives aquatiques
De Babylon, plourions mélancoliques,
Nous souvenant du pays de Sion.
Et, au milieu de l'habitation,
Où de regret tant de pleurs épandîmes,
Aux saules verds nos harpes nous pendîmes.
Lors ceux qui là captifs nous emmenèrent, etc.

On peut rapprocher de l'une et de l'autre paraphrase celle de Philippe Desportes. Desportes a le ton plus haut et plus noble que Marot, et la langue qu'il parle habituellement est plus châtiée que celle de Rousson ; cependant il ne nous paraît pas avoir traduit le célèbre psaume avec autant de bonheur que notre curé du Maine, son obscur contemporain.

Nous emprunterons encore au *Recueil* de Rousson ce gai noël en l'honneur des enfants de Chantenay :

Sus! éveillez-vous, pastoureaux......
Choisissons nos meilleurs agneaux
De toute notre bergerie,
Et accordons nos chalumeaux
Pour faire une bonne harmonie,
Afin de réjouir l'enfant
En lui faisant notre présent.

Apprêtez-vous donc, compagnons,
Et marchons en bon équipage ;

Ceux qui ont la mule aux talons
Se tiendront avec le bagage:
Les plus huppés iront devant
Saluer le petit enfant...

Ecoute, Georget, n'oublie pas
Apporter ta bonne vielle;
Je sais que tu gagneras
Des doubles plein une écuelle;
Car tous ceux qui voudront danser
Ne faudra les en refuser.

Ne veux-tu pas venir, vaurien,
Et apporter ta grand'flageolle?
Et toi, mon grand museau de chien,
Tu sonneras de ta pibolle.
Allons vite et ne tardons plus
Saluer le petit Jésus.

Quand nous serons là arrivés,
Tenons assez bonnes grimaces,
Ne faisons point les étonnés,
Découvrons nos belles fouaces.
Chacun dira et diront vrai :
« Sont les enfants de Chantenay. »

Ces noëls sont toutes les chansons populaires du Maine que l'on nous ait conservées. Nous ne prétendons pas nous exagérer l'intérêt qu'elles peuvent offrir à l'historien ; il n'est pas toutefois inutile d'indiquer les recueils où elles se trouvent.

Le plus curieux des ouvrages de Rousson a pour titre : *Dialogue de trois vignerons du pays du Maine sur les misères de ce temps, les devoirs et la*

conduite des ecclésiastiques; Le Mans, 1629, in-12 (1). Les interlocuteurs sont Matelin, Tiennot et Renault. Les deux premiers dissertent dans un fort beau langage ; ce sont des vignerons lettrés, qui ont lu les Pères et les poëtes profanes, et pour qui cette lecture n'a pas été sans profit. Renault est un paysan de souche normande, un faux bonhomme, qui parle un patois grossier et n'aime pas les citations latines, mais qui comprend à merveille où tend le propos de ses confrères, même lorsqu'ils dissimulent leur sentiment sur les misères du siècle sous les artifices de l'allusion. Le sujet de la conversation entre ces trois francs parleurs est celui-ci : A quelle cause faut-il attribuer les désordres qui affligent le pays ? quelle est l'origine des guerres religieuses ? quels sont les vrais fléaux de l'Église et de l'État ? Et, après avoir approfondi la question, ils admettent d'un commun accord que tout le mal vient du relâchement de la discipline ecclésiastique. Les évêques, les chanoines, les prêtres sont trop riches : corrompus par l'accroissement quotidien de leur temporel, ils sont devenus eux-mêmes des instruments de corruption, et le peuple qu'ils ont la charge de sauver se perd sous leur conduite. Cette conclusion est assez audacieuse, et nous comprenons que le curé de Chantenay l'ait produite sous la responsabilité du pseudonyme *Sousnor*.

(1) Ce *Dialogue* a été souvent réimprimé. Nous citerons encore les éditions de Rouen, 1668, in-12, et 1734, in-8°.

Un panégyriste de Rousson a fait en son honneur ces vers bizarres :

Cher Rousson... Quoi Rousson ? non Rousson, mais
Cher doux son, j'ai procès avecque la nature [doux son ;
A ton occasion, qui te fait une injure,
Enroussissant ton nom du roux nom de Rousson.

Quoi ! doit ell', la marâtre, enroussir ton fredon ?
Enroussir de tes chants la nombreuse mesure ?
Je jure par les clous de la haute cambrure
Que roux seront donc dits les doux chants d'Apollon.

Une rousseur ne doit, ô mon non roux Rousson,
Enroussir roussement ton doux nom d'un roux son.
Puisque ta douce voix non roussement entonne

Ces très douces chansons, l'on te doit dire doux,
Non ainsi roussement t'enroussir d'un nom roux.
Mais, mon Rousson, ton son trop roussement je sonne.

L'auteur de ces vers ne s'est pas fait connaître ; mais on doit supposer qu'il était du Maine, puisqu'il traitait si familièrement l'ancien curé de Chantenay.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE

DES

NOTICES CONTENUES DANS CE VOLUME

FIN DE LA TABLE DES NOTICES.

Le Mans. — Impr. Ed. Monnoyer. — 1876.

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER

AU MANS (SARTHE)

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

—

TOME DIXIÈME

PARIS

DUMOULIN, LIBRAIRE

QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 13

—

1877

HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MAINE

SAINT-FRANÇOIS (Bernardin de).

Les sieurs de Saint-François, gentilshommes du Maine, avaient pour domaine patrimonial la terre du Ronceray, dans la paroisse de Marigné. Ils portaient « d'azur au sautoir d'argent, à la bordure de « gueules (1). » L'année 1529 vit naître au manoir du Ronceray Bernardin de Saint-François, qui, ses études à peine achevées, fut nommé par le roi conseiller au parlement de Paris. Son nom ne se trouve pas sur la liste des conseillers dressée par François Blanchard ; mais c'est une omission. En effet ses lettres de provision furent présentées à la cour, par Denys Riant, avocat du roi, le 27 septembre 1555 ; ensuite, le 7 janvier 1556, la cour, juge de son aptitude, le fit prévenir qu'il serait interrogé sur la loi romaine qui traite des secondes noces ; enfin, au cours

(1) Le Corvaisier, *Hist. des évêq. du Mans*, p. 830.

de la même année, après avoir subi pour la forme cet examen, il fut reçu conseiller, toutes les chambres assemblées. Ces renseignements précis nous sont fournis par les registres de la chambre du conseil. Plus tard, au dire de La Croix du Maine, Bernardin de Saint-François fut maître des requêtes de l'hôtel du roi. Il est plus certain qu'élu doyen de l'église du Mans, il prit possession de cette charge le 31 octobre 1559 (1). Mais il ne la conserva pas longtemps, car il l'abdiqua, le 24 janvier de l'année suivante, en faveur de René de Saint-François, son frère ou son neveu. Comme ce René de Saint-François était auparavant grand archidiacre de la même église, Bernardin fit avec lui, selon l'usage, un contrat d'échange et devint à sa place grand archidiacre. Il porte ce titre en des actes de 1568 et de 1569 (2). L'année suivante nous le trouvons abbé de Fontaine-Daniel(3). Il était à Rome en l'année 1573, lorsqu'il fut invité par le roi Charles IX à venir occuper le siége épiscopal de Bayeux, laissé vacant par Charles d'Humières, et, après avoir obtenu la confirmation de Grégoire XIII, il prit possession par procureur de cette dignité nouvelle, le 25 septembre de la même année. Il entrait en personne dans son

(1) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 429.
(2) Bibliothèque nation., Archives manuscrites du clergé, Aliénations du dioc. du Mans.
(3) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 535.

église le 15 octobre suivant. La *Gaule chrétienne* raconte sommairement les actes de son épiscopat (1). Ce récit a peu d'intérêt. Nous y voyons toutefois que Bernardin consacra de fortes sommes, ayant le goût des arts et de la magnificence, à l'embellissement de son palais, et que, non moins ami des lettres, il choisit pour son pénitencier le docte Margarin de La Bigne. Il parut ensuite aux états de Blois, sous Henri III, député par la province de Normandie, et mourut en son prieuré de Bersay (2), le 14 juillet 1582, âgé de cinquante-trois ans. Il revenait d'une assemblée qu'avait présidée, dans la ville de Rouen, le cardinal Charles de Bourbon, lorsqu'il fut atteint par la maladie qui l'emporta. « Quelques-« uns, suivant Le Corvaisier, tiennent qu'il fut em-« poisonné (3). » L'allégation est fort grave, mais elle n'est justifiée par aucune preuve. Bernardin de Saint-François fut enseveli dans l'église de Marigné.

Nous avons plus de renseignements sur sa vie que sur ses œuvres. « Il était, dit La Croix du Maine, « fort docte en grec, en latin et en français. Il a écrit « plusieurs poésies françaises. » Tahureau le nomme

(1) Tome XI, col. 388, 389.

(2) La Croix du Maine l'appelle à tort prieur de Grandmont. Il était prieur commendataire du prieuré de Bersay, habité par des religieux de l'ordre de Grandmont.

(3) *Histoire des évêq. du Mans*, p. 850.

aussi parmi les poëtes dans son épître aux Muses, quand il leur dit :

Voyez le comte d'Alsinois
Tronchay, Clément, de Saint-François,
Au bord de ce prochain rivage
Vous bienvienner d'un humble hommage.

Cependant on n'a rien imprimé de ses œuvres poétiques, à l'exception de « quelques sonnets » insérés, dit La Croix du Maine, dans les *Amours de Francine* de Jean-Antoine de Baïf.

SAINT-MELOIR (Jean de).

On lit dans la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine : « Jean de Saint-Meloir, natif de la ville « de Saint-Calais au Maine, homme des plus renom-« més pour le droit et consultations qu'autre du parle-« ment de Paris. Il n'a point fait imprimer ses *Plai-« doyers et Recueils d'arrêts prononcés en divers « cours et parlements de France*. Il mourut en l'an de « salut 1570, ou environ, âgé de plus de soixante ans.» Nous avons un renseignement plus précis sur la date

de sa mort ; il mourut le 26 mars 1570, à Paris, et fut enterré dans l'église de Saint-Magloire. Son épitaphe, longtemps conservée, le désignait ainsi : « Jean « de Saint-Meloir, seigneur de Pennet, Mauregard « et Monteclerc, avocat au parlement (1). »

On doit regretter de n'avoir pas conservé les plaidoyers de cet avocat célèbre. Pierre Ayrault le cite avec honneur comme un de ses anciens, et témoigne qu'il avait la plus grande autorité (2). Etienne Pasquier, dans une de ses lettres, l'appelle « l'arc-bou- « tant des consultations (3). » Loisel s'exprime ainsi dans son *Dialogue des Avocats* : « Quant à La Porte « et à Saint-Meloir, qui plaidèrent en la cause de « Cabrières et de Mérindol, ils se faisaient plus « valoir, celui-là par sa confidence et hardiesse, et « par des allégations qu'il faisait de quelques arrêts « qu'il avait remarqués, et cettui-ci par certaines « petites gloses singulières ou brocards de droit, « qu'ils n'avaient de vrai fonds en droit ou d'élo- « quence, au moins selon mon jugement. » Dans les pièces jointes au plaidoyer de Jacques Aubery sur l'affaire de Cabrières et de Mérindol, nous lisons que La Porte défendit le parlement de Provence, mais Jean de Saint-Meloir n'est pas même désigné parmi les avocats entendus.

(1) Lebeuf, *Hist. de Paris*, édit. nouv. de M. Cocheris, t. II, p. 284.
(2) P. Ayrault, *Plaidoyers*, p. 8.
(3) *Lettres*, liv. XIX; à M. de Sainte-Marthe.

SAMUEL (Mathurin).

Mathurin Samuel, né au Mans, était professeur à Ballon quand il fut prié par Jean Liger, du Mans, de faire un abrégé de grammaire. Cet abrégé fut publié sous le titre suivant : *Elementaria principia Grammatices, e gallica interpretatione in latinam traducta longe aliter quam antea fuerint ; addita insuper fere tota phrasis syntaxeos et quædam notatu dignissima ex Despauterio, Valla, Prisciano*, etc., etc.; Paris, Buon, 1559, in-8°. La dédicace de ce livre est à un nommé Jean Claustrin, professeur de belles-lettres.

SARCÉ (F. de).

Aucun des anciens bibliographes n'a parlé de ce F. de Sarcé, docteur en théologie et religieux minime, auteur de *Cantiques de Noëls nouveaux* publiés au Mans, en 1612, chez la veuve Hiérosme Olivier. La

Croix du Maine ayant publié sa *Bibliothèque Françoise* en 1584, on ne peut lui reprocher cette omission, que sans doute il n'eût pas commise, soigneux comme il l'était de mentionner tous les écrivains nés dans sa patrie, même les moins notables.

Le recueil de F. de Sarcé se compose de huit noëls ou cantiques, d'un mérite très-contestable ; c'est un de ces livrets dont la rareté fait le prix. Voici quelques vers de notre franciscain :

Si le flambeau du jour, au milieu de sa course,
A fait halte autrefois, je m'en suis étonné.
Un miracle plus grand dont je ne sais la source
Se présente à nos yeux dans le Verbe incarné.

Ignorant de ce fait la première origine,
J'adore néanmoins la suprême bonté,
Qui, pour nous racheter, à sa grandeur divine
Unit l'astre mortel de notre humanité.

Si l'audace d'Adam causa cette naissance,
Capable je ne suis pour ce fait éplucher ;
Sinon dedans le sein de l'éternelle essence,
Ce mystère profond ne se peut rechercher.

De voler jusque-là serait brûler ses ailes
Dans les rayons ardents du céleste brandon ;
Sans fouiller plus avant il suffit aux fidèles
Qu'un Dieu tout plein d'amour leur ait fait ce grand don.

Le Père ne pouvait autrement satisfaire
A l'amour infini de sa divinité,
S'il ne nous eût donné, propice et débonnaire,
Le Fils de son essence avant l'éternité.

Voulant naître il a fait un étroit mariage
D'une mère féconde avec l'intégrité ;
Car la Vierge, accouchant en l'avril de son âge,
Elle garde la fleur de sa virginité.

Dedans les flancs sacrés de la pucelle enceinte
Par neuf mois tout entiers il a fait son séjour ;
Puis, comme un chaste époux, sort de sa couche sainte,
Plus brillant mille fois que la lampe du jour.

La grâce et la douceur sur ses lèvres vermeilles
Qu'embellissent la rose et le lys blanchissant
Paraissent en tout temps, et, l'œuvre des abeilles,
Il ressemble au ruisseau sans cesse renaissant.

Je me perds en voulant un abîme dépeindre,
Abîme qui n'a point de rive ni de fond :
Mon crayon pourrait bien quelque ombrage se feindre,
Mais non le vrai portrait d'un torrent si profond.

Quittant donc ce crayon, j'implorerai la face
Dont les bourgeois des cieux admirent la beauté,
Pour qu'aidé des faveurs de sa divine grâce,
Je puisse mériter cette félicité.

Amen. Noel !

Il est dit que nous n'avons pas cité ces vers avec l'intention de les recommander. On peut même s'étonner qu'ils appartiennent au XVIIe siècle. Mais il convient de remarquer qu'ils sont d'un religieux, et que, même au XVIIe siècle, chez les religieux d'aucun ordre, la poésie française n'était en honneur.

SARRAZIN (Jean).

Jean Sarrazin, né dans le Maine, mais on ne sait en quel lieu, est auteur d'une horographie dont il suffit de faire connaître le titre : *Horographum catholicum, seu universale, quo omnia cujuscumque generis horologia sciotherica... describuntur, magno Condæo dicat inventor Joannes Sarrazinus, Cenomanus ;* Paris, Cramoisy, 1630, in-4°. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur cet auteur. Au commencement du siècle dernier, son livre occupait encore une place honorable dans les bibliothèques spéciales. On ne l'ouvre plus aujourd'hui. Un autre Jean Sarrazin, jacobin, fut censuré par la faculté de théologie, en 1429, comme auteur d'un écrit contraire à l'ancienne doctrine de cette faculté sur les droits réciproques du pape et du roi. Il ne faut pas confondre ces deux écrivains du même nom, du même surnom, qui ont vécu en des temps bien différents.

SAUVEUR (Joseph).

Né à La Flèche, le 25 mars 1653, de Louis Sauveur, notaire, et de Renée Des Hayes (1), Joseph Sauveur fut muet jusqu'à l'âge de sept ans. C'est alors qu'on l'entendit pour la première fois rendre quelques sons inarticulés. On le mit au collége des Jésuites, et il n'y fut pas un brillant élève. Les organes qui servent la mémoire ne semblaient pas, chez lui, mieux conformés que ceux de la voix, et il acheva ses humanités avec si peu de succès qu'on n'attendait rien de lui. Mais une étrange circonstance vint un jour révéler, dans cette intelligence engourdie, une aptitude spéciale. L'*Arithmétique* de Peletier ayant été mise entre les mains du jeune Sauveur, il lut cet ouvrage avec autant de passion qu'il en avait peu montré pour l'étude de Virgile ou d'Homère ; il était né mathématicien !

On ne cultivait guère les mathématiques chez les Jésuites. Les parents de Sauveur lui permirent d'aller

(1) Il y avait au Mans une branche de sa famille. Nous trouvons Mathurin Sauvéur avocat au Mans en avril 1622 (Louis des Malicottes, *Remarques*, p. 91); puis Siméon Sauveur, également avocat, en 1613 (Bodereau, *Coutumes*, p. 489).

chercher d'autres maîtres à Paris, et un de ses oncles, grand chantre de Tournus, auquel il avait fait espérer qu'après avoir achevé ses études il entrerait dans l'Église, ne lui refusa pas une modeste pension, au moyen de laquelle il devait suivre les cours de philosophie et de théologie. C'est un engagement qu'il négligea de remplir ; il vécut aux frais du grand chantre, mais fréquenta moins les docteurs de la Sorbonne que les professeurs du Collége Royal. Quelqu'un a blâmé cette conduite. On ne devinera jamais le nom du biographe qui n'a pu pardonner à Sauveur d'avoir préféré les cahiers du physicien Rohault à ceux des régents de théologie. C'est M. Proni (1).

Après les mathématiques, il voulut connaître toutes les sciences qu'on appelle exactes, et s'attacha particulièrement à la médecine. Très-décidé à ne vivre jamais de l'autel, il cherchait une profession, et celle de médecin paraissait lui convenir. Mais il en fut détourné par Bossuet. Bossuet, qui avait été informé du mérite de Sauveur, désira l'entretenir ; il lui fut présenté par Cordemoy. Nous ne connaissons que le résultat de leur entrevue. Renonçant à la médecine, Sauveur reprit avec une ardeur nouvelle l'étude des mathématiques et en donna des leçons. On comptait alors, dit Fontenelle, un très-petit nombre de géo-

(1) *Biogr. univ.* au mot *Sauveur.*

mètres : « Le peu qu'il y en avait dans Paris n'étaient « que des géomètres de cabinet, séquestrés du « monde. » Dès que Sauveur fit métier d'enseigner la géométrie, il vit accourir auprès de lui beaucoup de gens qui voulaient être introduits dans les avenues de cette science. Parmi ses élèves, qui furent, pour la plupart, des gentilshommes, des gens de qualité, il eut, dit-on, le prince Eugène.

Désormais sa réputation était faite. Elle fut encore augmentée par une circonstance singulière que Fontenelle raconte en ces termes : « Un géomètre, entiè- « rement renfermé dans sa géométrie, n'attendait « certainement aucune fortune du jeu. Cependant la « bassette fit plus de bien à M. Sauveur qu'à la « plupart de ceux qui y jouaient avec tant de fureur. « M. le marquis de Dangeau lui demanda, en 1678, « le calcul des avantages du banquier contre les « pontes : il le fit au grand étonnement de quantité « de gens, qui voyaient nettement évalué en nombres « précis ce qu'ils n'avaient entrevu qu'à peine et « avec beaucoup d'obscurité. Comme la bassette était « fort à la mode à la cour, elle contribua à y mettre « M. Sauveur, qui fut heureux d'avoir traité un sujet « aussi intéressant. Il eut l'honneur d'expliquer son « calcul au roi et à la reine. On lui demanda ensuit « ceux du quinquenove, du hoca, du lansquenet, jeux « qu'il ne connaissait point, et dont il n'apprenait « les règles que pour les transformer en équations

« algébriques, où les joueurs ne les connaissaient « plus (1). » Voilà bien les caprices de la Fortune. Un tel savant aurait pu mourir dans l'obscurité, dans la misère, après avoir très-doctement résolu les plus difficiles problèmes : pour avoir satisfait sur de frivoles questions la puérile curiosité de quelques courtisans, il est devenu tout à coup un homme considérable, devant qui l'on s'incline et qu'on va bientôt combler de faveurs. Nous possédons les calculs de Sauveur sur la bassette. Ils ont été imprimés dans le *Journal des Savants* de 1679.

L'année suivante, il fut nommé maître de mathématiques des pages de la Dauphine, et suivit la cour dans ses voyages. Les plus grands seigneurs le recherchaient, le priant de vouloir bien leur communiquer ses secrets, et il était toujours prêt à leur répondre de bonne grâce ; il poussa même la complaisance jusqu'à leur donner, à Fontainebleau, des leçons d'anatomie. Il aimait, d'ailleurs, à populariser la science, et par instants il abandonnait volontiers les hautes abstractions pour rechercher les applications usuelles. C'est ainsi qu'il se mit à rédiger des calendriers. On a de lui : *Nouveau calendrier pour plusieurs années* (1685-1705), *avec son explication ;* Paris, 1685.

Une chaire de mathématiques étant vacante au Collége Royal, il l'obtint en 1686, et son cours fut

(1) *Eloge de M. Sauveur.*

des grandes difficultés qu'il y devait rencontrer. Pour faire ses expériences et ses observations, « il emprun-« tait, nous dit Fontenelle, la voix ou l'oreille d'au-« trui, » et il arrivait à des démonstrations que les musiciens n'avaient pas encore soupçonnées. Ses travaux en acoustique sont considérables. Voici le catalogue des Mémoires qu'il a publiés dans le recueil de l'Académie sur cette partie de la science des nombres : *Sur la détermination d'un son fixe* (*Mém. de l'Acad. des sciences*, 1700, p. 134) ; *Sur un nouveau système de musique* (*ibid.*, 1701, p. 121) ; *Système général des intervalles des sons, et son application à tous les instruments de musique* (*ibid.*, 1701, p. 299); *Application des sons harmoniques à la composition des jeux d'orgues* (*ibid.*, 1702, p. 308); *Du frottement d'une corde autour d'un cylindre immobile* (*ibid.*, 1703, p. 305); *Méthode générale pour former des systèmes tempérés de musique, et du choix de celui qu'on doit suivre* (*ibid.*, 1707, p. 203); *Du système des carrés magiques* (*ibid.*, 1710, p. 92); *Table générale des systèmes tempérés de musique* (*ibid.*, 1711, p. 307); *Rapport des sons des cordes d'instruments de musique aux flèches des courbes et nouvelle détermination des sons fixes* (*ibid.*, 1713, p. 32); *Solution d'un problème proposé par M. de Lagny* (*ibid.*, 1716, p. 27). Les opinions de Sauveur sur les problèmes de l'acoustique ont trouvé des adversaires et des

défenseurs. Rousseau prétend qu'elles n'ont pas eu de succès. Cependant cette assertion de Rousseau est contredite par de nombreux témoignages. M. Proni regrette, il est vrai, que Sauveur ait méprisé les sages conseils de son grand oncle et négligé la théologie ; il reconnaît cependant que l'invention de l'acoustique musicale lui doit être attribuée et que toutes les découvertes faites au XVIIIe siècle dans cette partie de la science remontent jusqu'à lui (1).

Fontenelle termine ainsi l'éloge académique de Sauveur : « M. de Vauban, qui était chargé du soin « d'examiner les ingénieurs sur un art qu'on n'avait « appris que de lui, ayant été fait maréchal de « France en 1703, il proposa au roi M. Sauveur « pour cet examen qui ne convenait plus à sa dignité. « On sait de quel poids était son témoignage, non-« seulement par ses lumières, mais par son zèle pour « le bien du service. M. Sauveur fut agréé par le « roi et honoré d'une pension. Il retranchait de sa « fonction d'examinateur tout le formidable inutile, « ou même nuisible, que d'autres auraient pu y « mettre, et n'y conservait qu'une attention douce, « mais fine et pénétrante. Quelquefois les ingénieurs « sortaient d'une simple conversation examinés sans « avoir cru l'être. Quoique M. Sauveur eût toujours « joui d'une bonne santé et parût être d'un tempé-

(1) *Biogr. univ.*

« rament robuste, il fut emporté en deux jours par
« une fluxion de poitrine. Il mourut le 9 juillet 1716,
« en sa soixante-quatrième année. Il a été marié
« deux fois. A la première, il prit une précaution
« assez nouvelle ; il ne voulut pas voir celle qu'il
« devait épouser, jusqu'à ce qu'il eût été chez un
« notaire faire rédiger par écrit les conditions qu'il
« demandait. Il craignait de n'en être pas assez le
« maître après avoir vu. La seconde fois il était plus
« aguerri. Il a eu du premier lit deux fils, ingénieurs
« ordinaires du roi et officiers dans les troupes, et
« du second un fils et une fille. Le fils a été muet
« jusqu'à sept ans, précisément comme son père, et
« ne fait que commencer à parler. M. Sauveur
« n'avait point de présomption. Je lui ai ouï dire que
« ce qu'un homme peut en mathématiques un autre
« le pouvait aussi. La proposition n'est peut-être pas
« vraie ; mais elle est modeste dans la bouche d'un
« grand mathématicien, car un médiocre aurait
« voulu tout égaler. Il avait beaucoup de peine à se
« contenter sur ses ouvrages, et il fallait qu'il les
« éloignât de ses yeux et se les arrachât lui-même
« pour cesser d'y retoucher. Il était officieux, doux et
« sans humeur, même dans l'intérieur de son domes-
« tique. Quoiqu'il eût été fort répandu dans le monde,
« sa simplicité et son ingénuité naturelles n'en avaient
« point été altérées, et le caractère mathématique avait
« toujours prévalu. »

Après la mort de Sauveur on publia : *Cartes des côtes de France réduites à la même échelle*, dans le *Neptune Français* de Bellin ; Paris, 1753, in-fol. En outre Le Blond mit en ordre et donna, d'après les notes de Sauveur ou celles de ses élèves : *Géométrie élémentaire et pratique ;* Paris, 1753, in-4°. Nous désignerons parmi les manuscrits de Sauveur qui n'ont pas vu le jour un *Abrégé de mécanique* que possède la Bibliothèque nationale, sous le n° 4079 du Supplément français.

SEICHÉPÉE (PIERRE).

Pierre SEICHÉPÉE, Seicheespée, en latin *Aridiensis* (*Arida ensis*), né à Vallon, en 1518, fit profession d'observer la règle de Saint-Dominique dans le couvent des Jacobins de Laval. Il se rendit ensuite à Paris, où il alla continuer ses études en théologie. Ayant bientôt acquis, au couvent de Paris, la réputation d'un homme habile, il fut désigné, dès l'année 1551, par le prieur et ses religieux assemblés, comme devant faire les lectures ordinaires en l'année 1554. Ces lectures étaient faites par les bache-

liers en théologie; elles avaient pour objet l'exposition dogmatique et critique des *Sentences* de Pierre le Lombard. Le choix de Pierre Seichépée pour les lectures ordinaires de l'année 1554 fut confirmé quelque temps après par le chapitre provincial et par le général de l'ordre. Mais sur ces entrefaites quelques définiteurs de l'ordre, réunis au couvent de Laval, attribuèrent l'honorable charge de faire les mêmes lectures, en la même année, dans la maison de Paris, à un compatriote, d'ailleurs très-méritant, de Pierre Seichépée, Dominique Sergent. Les définiteurs avaient fait cette élection nouvelle pour annuler la première, qu'ils jugeaient irrégulière. En effet l'usage était de ne désigner pour lecteur, dans le couvent de Paris, aucun religieux qui n'eût passé par l'épreuve appelée Sorbonique, ou Antique. Voici quelle était la forme de cette épreuve. Le candidat à la charge de lecteur prenait jour pour exposer en public plusieurs points de doctrine. Au jour fixé, devant un grand nombre de bacheliers venus pour le questionner, le contredire et lui dresser toute sorte d'embûches, le candidat faisait preuve de son mérite, et finalement ses juges, les docteurs présents, déclaraient par léurs suffrages s'il convenait de l'admettre ou de le rejeter. Or Pierre Seichépée n'ayant pas encore subi cette épreuve difficile, justement redoutée, ne devait pas, suivant les définiteurs, être par avance investi d'une fonction dont il pouvait être digne ou

indigne. Le parlement de Paris eut à se prononcer entre les deux élus. Deux avocats célèbres parlèrent pour eux : de La Porte pour Sergent, Robert pour Seichépée. Au mois de janvier 1553, un premier arrêt fut rendu. Sergent gagna son procès ; la lecture ordinaire lui fut adjugée pour l'année 1554. Cependant Seichépée jouissait dans son ordre d'une si bonne renommée, que les juges ne voulurent pas le renvoyer sans quelque compensation. Il y avait deux cours sur les *Sentences* au couvent de Saint-Jacques : l'ordinaire et l'extraordinaire. Par l'arrêt de janvier 1553, Seichépée fut pourvu de l'extraordinaire, « à mêmes « droits, profits et émoluments, franchises et préro- « gatives, comme s'il faisait ladite lecture ordinaire.» Le 26 septembre 1554, un autre arrêt du même parlement confirma le premier, mais sans terminer encore cette contestation si animée. En effet le doyen et les docteurs de la faculté de théologie tenant pour Seichépée et refusant de livrer à Sergent la chaire que les arrêts de la cour lui avaient attribuée, un dernier arrêt, du 16 octobre 1554, enjoignit à la faculté de se soumettre « sous peine de suspension de « ses priviléges (1). »

Dès l'année suivante, la faculté de théologie eut à se repentir d'avoir été si favorable à Pierre Seichépée. Prêchant, un des jours du carême, dans la chapelle de

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. II, prim. part. p. 283-288.

la rue de Braque, en présence de plusieurs magistrats et de plusieurs évêques, il s'exprima de telle sorte qu'on fut obligé de le réprimander (1). Quelques années après, la faculté, par lui gravement offensée, se vit contrainte de le condamner comme rebelle. Ce fut à l'occasion de son acte sorbonique, qu'il différa de soutenir jusqu'au 27 novembre 1559. Voici, d'après les pièces officielles, comment les choses se sont passées. Il avait publiquement émis et défendu, dans son acte, ces trois propositions : « 1° sans la foi, l'homme, quoi qu'il fasse, travaille « pour l'enfer ; 2° tous les hommes ne mourront « pas ; 3° les cieux sont une substance animée. » La faculté, jugeant ces trois propositions fausses, erronées, les censura, le 8 janvier 1560, et, selon l'usage, enjoignit à Seichépée de venir les rétracter. Le 15 janvier, après la messe, la faculté s'était réunie pour l'entendre, au collége de Sorbonne. Seichépée comparaît, mais la tête presque haute, et ne consent pas à faire la rétractation pure et simple qui lui est commandée. Il est donc à jamais exclu, sinon comme hérétique, du moins, ce sont les termes, « comme « membre pourri, *tanquam membrum putridum*, » de toutes les assemblées de la faculté (2). On raconte que Seichépée fit alors le voyage de Rome, qu'il

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. II, prim. part., p. 283-288.

(2) *Ibid.*, p. 201, 282.

plaida sa cause devant le collége des cardinaux, fit approuver par le pape lui-même les propositions censurées en Sorbonne, et revint ensuite à Paris, apportant une missive du pape qui contenait l'ordre de lui conférer la licence. Tout ce récit est mensonger. Seichépée se pourvut devant le parlement contre la sentence de la faculté, et le parlement ordonna qu'il serait pourvu de la licence extraordinairement, c'est-à-dire hors tour, mais non toutefois sans avoir publiquement fait amende honorable aux docteurs offensés. Voici le texte de l'arrêt : « La cour ordonne « que le demandeur déclarera, au premier acte de « théologie qui se fera au couvent des Jacobins de « cette ville, que ce qu'il a dit et soutenu des propos « dont est question a été problématiquement et par « forme de dispute, tant seulement qu'il ne veut et « n'entend soutenir aucune chose contre la détermi- « nation de la faculté de théologie ; et, ce fait, ordonne « que icelui demandeur sera reçu extraordinairement « en la présente licence (1). » Cet arrêt est du 20 mai 1560. Seichépée se soumit, et, le 11 juin, il fut extraordinairement reçu licencié (2). Mais quelques jours après il engageait un nouveau débat. C'était vraiment un homme d'une humeur peu facile. Ayant obtenu sa licence extraordinairement, il entendait néanmoins être admis à prendre le bonnet, avec le

(1) D'Argentré, ouvr. cité, t. II, prim. part., p. 283.
(2) Quétif et Échard, *Script. ord. Præd.*, t. II, p. 300.

titre de docteur, en même temps que ceux des anciens bacheliers qui avaient été licenciés avant lui. Cette prétention repoussée par la faculté, dès le 18 juin, le parlement, saisi de l'affaire, confirma, le 16 juillet, la la décision de la faculté, enjoignant à Seichépée de s'y conformer « sous peine de prison (1). »

Le 15 juin 1562, nous voyons Seichépée résidant encore à Paris, au couvent de Saint-Jacques, et siégeant comme docteur dans une des assemblées les plus solennelles de la Sorbonne (2). Quelque temps après il vint au Mans, appelé par l'évêque Charles d'Angennes de Rambouillet, qui, se rendant au concile de Trente, voulait avoir en sa compagnie un théologien d'un si grand mérite. Les tables du P. Labbe mentionnent Seichépée parmi les personnes présentes à ce concile durant l'année 1563. Il revint ensuite à la maison de Saint-Jacques, où il interpréta publiquement les lettres sacrées, et obtint, en 1571, le titre envié de premier régent. Ses mœurs régulières et son grand savoir lui concilièrent, avec le temps, malgré les difficultés de son caractère, une très-bonne renommée. L'évêque de Saint-Brieuc, Nicolas L'Angelier, l'ayant mandé près de lui, Seichépée remplit, pendant vingt ans environ, la charge de théologal dans l'église de Saint-Brieuc, et y mourut le 29 août de l'année 1593, âgé de soixante-quinze

(1) D'Argentré, au lieu cité.
(2) D'Argentré, ouvr. cité, t. II, prim. part., p. 318.

ans. Échard termine ainsi la notice qu'il a consacrée à Pierre Seichépée : « Il a, dit-on, beaucoup écrit ; « mais, s'il y a de lui quelques ouvrages imprimés, « il y en a peu ; pour ma part, je n'en connais « point. »

SEIGNEUR (Roland).

Nous ne connaissons cet écrivain que par la notice suivante de La Croix du Maine : « Roland Seigneur, « natif de la ville du Mans, sieur de Buissay et de « La Fourrerie, au Maine, jeune homme autant par- « fait et excellent pour plusieurs rares vertus et « honnêtes exercices (auxquels il prend plaisir) « qu'autre en sa qualité ; car, pour le jeu de l'épi- « nette et pour la connaissance de la musique, il y « est tellement versé que, quand je le voudrais mettre « par écrit, on jugerait que ce serait chose impos- « sible d'en savoir tant comme il en sait, en si bas « âge, et vu le rang ou qualité qu'il tient, étant « homme faisant profession des lettres et surtout de « la jurisprudence. Or, pour parler de ses composi- « tions, voici ce qu'il a délibéré de faire bientôt

« mettre en lumière : un Discours touchant les vices « des hommes, ensemble leur nature et qualité, avec « les remèdes pour les savoir fuir et éviter. Ce sujet « n'a encore été traité d'aucun de la façon qu'il le « veut poursuivre ; et, tant pour l'amour de son hon- « neur et gloire que pour le désir que j'ai que cela « fût communiqué à tous, je désire bien fort qu'il le « fasse imprimer. Il a écrit plusieurs poëmes fran- « çais, et entre autres quelques-uns à la louange du « sieur Du Bartaz, imprimés avec sa Semaine. Il « florit cette année 1584. » Ici finit la notice de La Croix du Maine, et nous ne savons rien y ajouter.

SERGENT (Ambroise).

Ambroise Sergent, né au Mans, protonotaire du saint-siége, est auteur d'un petit livre intitulé : *Traité très-utile contre la peste, jadis fait et composé en pays de Grèce par un vénérable docteur en médecine et astrologie nommé de Atila ; translaté de latin en français par Me Ambroys Sergent*, etc., etc.;

Paris, Gaspard Philippe, 1505, in-12 (1). On ne connaît ni texte grec, ni texte latin de ce *Traité contre la peste;* quant au vénérable docteur grec, nommé « de Atila, » Mercier de Saint-Léger a fait sur lui de vaines recherches (2). Nous croyons que c'est un auteur supposé, et nous attribuons à Sergent lui-même la supposition bizarre de cet homonyme du roi des Huns. En effet son *Traité de la peste* n'est pas un traité, c'est un poëme. Nous en citerons une des premières strophes :

Pou ont les anciens dite
De ce qu'à présent vous propose,
Car paour ont en nécessite
De tel maladie douloureuse ;
Mais ont mené vie joyeuse
Et vécu assez longuement.
Or va de présent autrement,
Pour ce mon entente est que vous die
Par quelle raison et comment
Nous peut venir l'épidémie.

Cette citation suffit. On a rarement imprimé des vers aussi pitoyables, si ce sont là des vers.

(1) La Croix du Maine se trompe lorsqu'il dit que cet ouvrage fut publié en 1516. L'auteur du Catalogue de la bibliothèque de La Vallière commet une autre erreur en le datant de l'année 1510. C'est l'exemplaire de La Vallière que nous avons sous les yeux.

(2) Notes manuscrites de Mercier de Saint-Léger sur un exemplaire des *Biblioth. françaises* de La Croix du Maine et de Du Verdier. Cet exemplaire est aux Imprimés de la Bibl. nat.

SERGENT (Dominique).

Né à Laval, Dominique Sergent fit profession d'observer la règle de Saint-Dominique dans la maison que les Jacobins avaient dans sa ville natale. Envoyé quelque temps après au couvent de Saint-Jacques, à Paris, il s'y fit remarquer et par son mérite et par l'énergie de son caractère. Il n'était pas prudent de le chicaner sur ce qu'il appelait son droit. Étant bachelier en théologie, il fut chargé, par les définiteurs de l'ordre, des lectures ordinaires au couvent de Saint-Jacques pour l'année 1554. Un de ses confrères, Jean Seichépée (1), ayant prétendu lui disputer cet emploi, Sergent porta l'affaire devant le parlement de Paris. Dans le parti de Seichépée se rangèrent le général de l'ordre et les docteurs régents de la faculté de théologie, représentés par leur doyen ; cependant, malgré le crédit et l'autorité de ses adversaires, Sergent gagna sa cause. La cour statua définitivement sur le différend des parties le 26 septembre 1554 (2). Sergent eut ensuite d'autres procès qu'il gagna pareillement.

(1) Voir plus haut la notice de Seichépée, p. 20.

(2) Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, t. VI, p. 466 et suiv. — D'Argentré, *Collect. judic.*, t. II, prim. part., p. 283. — Registres de la chambre du conseil du parlem. de Paris, aux Archives nationales.

En l'année 1558, étant encore bachelier, il se présentait en Sorbonne pour obtenir la licence. On nous apprend qu'il subit avec honneur les premiers examens, mais qu'il fut exclu du concours avant d'avoir passé par toutes les épreuves. Voici à quelle occasion.

Le général de l'ordre avait formé le projet de distraire le collége de la rue Saint-Jacques de la congrégation de France, et de le placer immédiatement sous son autorité. Sergent fut un des adversaires les plus obstinés de cette mesure, et, son opposition ayant irrité le général, celui-ci fit décréter qu'il ne serait pas pourvu de la licence. Mais Sergent ne cédait pas volontiers. Il appela devant le parlement du décret de la faculté de théologie, eut gain de cause, et, recommandé privément par le cardinal Charles de Lorraine aux docteurs de la Sorbonne, il obtint le grade de licencié le 30 janvier 1560. Le général ne tarda pas à lui témoigner qu'il ne lui avait pas pardonné. Le chapitre général de l'ordre réuni dans la ville d'Avignon, en l'année 1561, Dominique Sergent fut seul désigné par la congrégation de France et proposé par elle au chapitre pour une des chaires de théologie au couvent de Saint-Jacques ; ce qui blessa trois de ses collègues et le général de l'ordre qui, considérant un tel choix comme une insulte, envoya Dominique Sergent au couvent des Jacobins de Laval. Son exil doit être, toutefois, postérieur au 15 juin 1562, car

en ce jour il siégeait à Paris dans une des assemblées solennelles de la Sorbonne (1).

La réputation de Sergent était déjà faite comme théologien et comme prédicateur. On admirait la subtilité de son esprit ; on louait les grâces et l'ampleur de son éloquence. La reine Élisabeth d'Autriche le choisit pour son prédicateur ordinaire ; il ne quitta pas néanmoins son couvent et ne hanta la cour que pour remplir les devoirs de sa charge. On dit, mais sans preuves, suivant Échard, qu'il fut le directeur intime de la conscience de la reine. Il n'exerça pas seulement les fonctions de régent au collége de la rue Saint-Jacques ; il fut appelé deux fois au gouvernement de cette maison, pendant les années 1573 et 1574. En cette année 1574, il assistait au chapitre général avec le titre de vicaire général (2). La même année, le 27 janvier, il publiait une sentence d'excommunication majeure contre un de ses religieux, nommé Jean Legendre, qui avait gravement offensé le recteur de l'université de Paris. Le texte de cette sentence a été publié par Du Boulay (3).

Dominique Sergent fut, en outre, un des plus ardents adversaires des Luthériens et des Calvinistes. Il les combattit dans un ouvrage français intitulé : *Deux livres du baptême des hérétiques, montrant si*

(1) D'Argentré, *Collect. judicior.*, t. II, prim. part., p. 318.
(2) Quétif et Échard, *Script. ord. Prædic.*, t. II, p. 269.
(3) *Hist. univ. Paris.*, t. VI, p. 735.

on le doit réitérer, pourquoi et comment, avec indice des lieux esquels certaines questions de P. Viret sont résolues ; Avignon, P. Roux, 1566, in-8°. L'épître dédicatoire, adressée au cardinal Georges d'Armagnac, est datée de Toulouse, 19 octobre 1564.

SILATAN (François).

En l'année 1655, Jean Ambroise, imprimeur à Laval, publiait : *L'interprète de la nature, ou la science physique, tirée d'Aristote, de saint Thomas et de l'expérience, par François Silatan ;* in-4°. « On « croit, dit M. Desportes, que cet ouvrage est d'un « auteur de Laval ; il porte l'approbation de deux « docteurs en théologie de cette ville, et l'épître dédi- « catoire est adressée à un seigneur des environs. « Le nom de Silatan est probablement supposé, car « on peut remarquer que c'est le nom de *Natalis* « retourné (1). » Nous admettons volontiers cette conjecture de M. Desportes : elle est ingénieuse et doit être fondée. Mais quel est ce François Noël ? C'est ce que nous ne découvrons pas. Quoi qu'il en

(1) *Bibliographie du Maine.*

soit, l'ouvrage qui porte le nom sincère ou déguisé de Silatan n'est pas un écrit original ; c'est la traduction d'un traité plus ancien, d'un traité latin qui a pour titre : *Interpres naturæ*. Ce traité de physique, rédigé suivant les principes d'Aristote et de saint Thomas, contient, on le soupçonne, un certain nombre d'erreurs ; il est, du moins, purgé des subtilités de la physique scotiste, toutes les conclusions de l'auteur protestant contre la réalité des essences universelles. L'objet de ce livre est donc la nature vraie, étudiée selon des principes faux. Après Descartes, Clairselier, Roberval et Rohaut, il était bien téméraire de prétendre remettre en honneur la physique de saint Thomas. La traduction de Silatan se rencontre encore sous cet autre titre : *La physique morale d'Aristote ou de saint Thomas, ou la science de la nature et connaissance des plus belles choses du monde ;* Paris, Loyson, 1657, in-4°. C'est l'édition de l'année 1655, mais avec un frontispice différent.

SIMÉON (Antoine).

Né au Mans, en 1575, Antoine Siméon y fit profession d'observer la règle de Saint-Dominique. Ses

supérieurs l'envoyèrent ensuite achever ses études au couvent de Paris. Il faisait en 1606 son cours de théologie. Après avoir successivement obtenu le diplôme de la licence et les insignes du doctorat, il remplissait, en 1612, les fonctions de prieur dans la célèbre maison de Saint-Jacques. Suivant quelques biographes, il est mort à Angoulême en 1615 ; suivant d'autres, à Paris, en 1620.

Il a traduit en français les ouvrages suivants : *Sermons sur tous les jours du carême, distingués en discours théologiques et moraux ;* de l'italien de Marcello Ferdinandi de Bari ; Paris, Fr. Huby, 1609, 2 vol. in-8°. *Sermons sur les fêtes et féries du saint sacrement de l'Eucharistie,* de l'espagnol de Pierre de Valderana, moine augustin ; Paris, O. de Varennes, 1609, in-8°. *Sermons des saints*, du même ; Paris, Chevalier, 1610, 2 vol. in-8°. *Sermons sur toût le carême et féries de Pâques*, du même ; Paris, Chevalier, 1611, 2 vol. in-8° (1). On ne nous signale aucun écrit original de cet Antoine Siméon.

(1) Quétif et Échard, *Script. ord. Prædic.*, t. II, p. 371.

SIVIARD (SAINT).

Saint Sigiramne, quatrième abbé d'Anille, avait eu deux enfants de son légitime mariage avec la pieuse Adda : une fille dont le nom nous est inconnu, mais qui paraît avoir exercé la charge d'abbesse dans quelque monastère du Maine, et un fils nommé SIVIARD, qui fut d'abord moine comme son père, pour devenir après lui le cinquième abbé d'Anille (1). Siviard a été mis au nombre des saints dans la plupart des martyrologes, et un de ses contemporains a composé en son honneur une sorte d'homélie funèbre qui a été publiée par Surius (2), par les Bollandistes (3) et, en partie, par Mabillon (4).

Suivant l'auteur de ce rouleau mortuaire, Siviard, né dans la paroisse de Jublains, *in parochia Diablintica*, témoigna dès sa jeunesse un goût fort vif pour l'étude des lettres. On le voyait fuir la compagnie des enfants de son âge, pour fréquenter les

(1) Colomb (*Hist. des évêques du Mans*) suit Baillet, qui donne Ibbolène ou Gondolen pour successeur à Sigiramne. Mais cette opinion n'est justifiée par aucune preuve.

(2) Surius, 1er mars.

(3) Bolland., 1er mars.

(4) *Acta SS. ord. S. Bened.*, sect. III, part. I, p. 486.

vieillards ou pour s'appliquer au travail. Nous connaissons peu les actes de son administration. Il fit élever, dit-on, une église à saint Pierre dans le monastère d'Anille, et il obtint de l'évêque Aiglibert en faveur de son abbaye le don de quelques domaines (1). Un diplôme du roi Thierry, de l'année 673, nous offre son nom. L'objet de ce diplôme est la confirmation des biens possédés par les moines d'Anille (2).

Quelques historiens rapportent sa mort à l'année 681. Il mourut en 687, suivant les Bollandistes et les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (3); en 728, suivant Mabillon et Colomb. Cette date de 728 est certainement inexacte. Il existe, en effet, un diplôme de Clovis III, du 1er septembre 692, en faveur d'Ibbolène, sixième abbé d'Anille, et une charte du même Ibbolène de l'année 713 (4). La tradition veut que l'abbé Siviard ait fini ses jours dans un ermitage qu'il avait fait construire en la paroisse de de Saint-Georges-de-La-Couée, où subsista longtemps une chapelle en son honneur. Pendant l'invasion des Normands, ses restes furent transportés à Sens (5). Voici une légende sur sa mort, que nous lisons dans

(1) *Analecta*, t. III, p. 192.
(2) *Diplom. chart.*, nouv. édit., t. II, p. 161.
(3) Tom. III, p. 6.
(4) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 446, 447.
(5) *Cenomania*. Ms. de la Biblioth. du Mans, nº 226 *bis*, p. 498.

l'homélie publiée par Surius. Ainsi s'exprime le naïf conteur : « Quand cette âme bienheureuse quitta « son enveloppe terrestre, un de nos frères eut « une vision dont l'objet fut de témoigner à tous « et avec éclat à quel degré de sainteté s'était « élevé l'homme de Dieu. Car, ainsi que ce reli- « gieux l'a raconté, il vit venir vers lui une « lumière d'une grande clarté, et, tandis qu'il « contemplait cette merveilleuse apparition, voici « que les bienheureux apôtres Pierre et Paul se « tinrent debout devant lui ; et au milieu d'eux « était la sainte âme du seigneur Siviard, d'une « éblouissante blancheur. Les deux apôtres sem- « blaient lui tenir l'une et l'autre main. — Frère, « lui dit le défunt, je rends grâce à Jésus-Christ qui « a daigné m'appeler vers lui. Je m'en vais avec mes « seigneurs que tu vois à mes côtés. Pour vous, ayez « le soin de remettre à ma sœur et aux vierges ses « compagnes les eulogies que j'ai préparées pour « elles. »

Mabillon croit devoir attribuer à saint Siviard une *Vie de saint Calais* qu'il a publiée dans le premier volume de son recueil intitulé *Acta SS. ordinis S. Benedicti* (1). Il existe à la bibliothèque du Mans

(1) Page 642. Les Bollandistes publient cette *Vie* au 1er juillet. Is déclarent ignorer sur quelles preuves se fonde Mabillon pour l'attribuer à Siviard ; cependant ils n'objectent rien à cette attribution.

un manuscrit sur parchemin de cette *Vie de saint Calais* (1). Il paraît être du XI[e] siècle ; mais il est incomplet, les dernières pages ayant été lacérées.

SORIS (MATHURIN).

Mathurin SORIS, de Soris, Sori ou Souri, né au Mans, dans la paroisse de Saint-Jean-de-La-Cheverie, en l'année 1642 (2), entra chez les religieux de Fontevrault. Après avoir été visiteur de l'ordre et prieur du grand monastère, il mourut en 1716. On a de lui : *Dissertation apologétique pour le bienheureux Robert d'Arbrissel, sur ce qu'en dit M. Bayle dans son Dictionnaire hist. et crit.;* Anvers, 1701, in-12 (3). Bayle avait lu, dans le *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis* du P. de La Mainferme, une ample dissertation sur les mœurs de Robert d'Abrissel, et, sans accorder une entière confiance

(1) Sous le num. 10.

(2) Cartons d'Etienne Housseau. Mss. de la Biblioth. nation. carton XXX.

(3) Il y a, suivant M. Quérard, des exemplaires de la même édition qui portent ce titre : *Apologie pour le B. Robert d'Arbrissel, sur ce qu'en dit M. Bayle dans son Dictionnaire.*

aux dires de Geoffroi de Vendôme et de Marbode, il avait néanmoins trouvé plaisant et vraisemblable le récit des épreuves auxquelles se serait soumis, suivant la légende, cet ascète à nul autre pareil. La *Dissertation* de Soris, qui est fort longue, a pour objet de prouver qu'il faut rejeter comme calomnieux tous les récits faits sur le compte du fondateur de Fontevrault, et qu'il ne faut pas croire notamment à la célèbre anecdote des vierges. On trouve l'analyse de cette *Dissertation* dans les notes de la seconde édition du *Dictionnaire* de Bayle. Admettant toutes les preuves alléguées par Soris, Bayle s'exprime ainsi sur son ouvrage : « C'est une apologie si bien « tournée et si solide, que tout homme raisonnable « y doit acquiescer. » On prétend que Soris avait écrit une Histoire de son ordre, et que, peu de temps avant sa mort, il en envoya le manuscrit à son frère, lieutenant d'artillerie, qui habitait Le Mans ; on ajoute que l'existence de ce manuscrit ayant été révélée à l'abbesse de Fontevrault, celle-ci demanda qu'on voulût bien le lui confier. Nous ne savons ce qu'il faut en croire : toujours est-il que cette histoire de Fontevrault n'a pas été imprimée.

SYLVESTRE (Le P.)

Cet écrivain ne nous est pas connu par son nom de famille. Né à Laval en 1570, il entra chez les Capucins, et prit en religion le nom de Sylvestre de Laval. Il nous a laissé deux ouvrages de controverse. Le premier a pour titre : *Correction chrétienne des erreurs et impiétés du ministre Vignier, et de la vraie participation du corps et du sang de J.-C.;* Blois, 1608, in-8°. Ce sont des invectives dédiées à Charles de Balzac, seigneur de Marcoussis, contre la thèse de la présence figurée. On lui doit encore : *Les justes grandeurs de l'Église romaine contre l'impiété de ceux qui nomment le pape Antechrist, et singulièrement contre le ministre Vignier;* Poitiers, 1611, in-4°. Il s'agit ici de Nicolas Vignier, auteur du *Traité de la vraie participation du corps et du sang de J.-C.* (1607) et du *Théâtre de l'Antechrist* (1610), ministre à Blois, un des controversistes les plus passionnés de la secte protestante. Il avait trop d'ardeur et n'eut pas assez de constance. Après s'être signalé par des déclamations dont la véhémence eut pour censeurs tous les protestants modérés, il changea de ton et se fit catholique. Disons, toutefois, que cette

conversion n'est pas attribuée au P. Sylvestre de Laval. Nicolas Vignier avait un fils qui, nourri dans la doctrine de Calvin, l'avait ensuite abjurée. Le père suivit l'exemple de son fils.

TABOUET (Julien).

Né dans le bourg de Chantenay, près Le Mans (1), Julien Tabouet paraît avoir fait à Paris ses études littéraires ; on lit, en effet, dans un recueil de ses épigrammes, quelques vers phaleuces à l'adresse de Pierre Danes, le savant évêque de Lavaur, où il lui dit :

Discipulus tuus fui annis
A primoribus (2).....

Jean Liron suppose qu'il étudia le droit à l'université de Toulouse, où plus tard il l'enseigna (3). Il n'est pas douteux qu'il ait enseigné le droit en

(1) La Croix du Maine.
(2) *Epigrammata epidictica*, p. 21. — Voir aussi *Epistol. christ. et famil.*, p. 166.
(3) *Singularités hist. et litt.*, t. I, p. 425.

cette ville, dont il appelle les autres professeurs ses amis, ses collègues :

> Vos rogat impense vester Taboetius omnes
> Ut veteris memores sitis amicitiæ (1).

Tabouet quittait l'université de Toulouse en l'année 1537, pour aller occuper une charge importante au conseil souverain de Savoie. Par lettres patentes données à Moulins, au mois de février de cette année, François Ier établit au pays de Savoie, nouvellement conquis, une sorte de parlement, nommé conseil souverain, où les fonctions de président seront exercées par Raymond Pellisson, celles de procureur général par Julien Tabouet.

Les amis de Tabouet avaient pu le recommander comme un savant jurisconsulte. Il avait, en effet, une science dont il ne tarda pas à faire preuve tant dans ses plaidoiries que dans ses écritures, et notamment dans un recueil de jurisprudence intitulé : *Actiones forenses*, en deux volumes in-8°, dont le premier parut à Lyon, chez Gryphius, en 1541, le second, chez le même libraire, en 1542. Tabouet avait donc promptement acquis, au pays de Savoie, une juste renommée, quand il se fit bien plus connaître à l'occasion d'un procès plein d'incidents étranges, inattendus, dont l'issue longtemps incertaine intéressa

(1) *Epigrammata epidictica*, p. 44.

vivement le public durant plusieurs années. Nous rapporterons les faits simplement, d'après les pièces.

Vers l'année 1545, un grave dissentiment survint entre Julien Tabouet et les autres officiers de sa compagnie. Quelle en fut l'origine? On ne le sait pas bien. De Thou suppose, il est vrai, que Tabouet s'emporta contre Pellisson après avoir reçu de lui des réprimandes méritées (1); mais cet historien ne mérite pas ici beaucoup de confiance : étant fils du premier président au parlement de Paris, qui a joué dans ces débats un rôle fort suspect, il a raconté les faits avec l'intention évidente de mettre tous les torts du côté du procureur général. Quelle que soit donc la vérité sur les causes de cette discorde, elle se révéla bientôt avec un grand scandale dans plusieurs mémoires adressés au roi par Tabouet et par les conseillers. Ils s'imputaient réciproquement des prévarications judiciaires, qui, disaient-ils, avaient sérieusement compromis l'autorité du roi dans la nouvelle province et réclamaient une vindicte prompte et sévère. Ces dénonciations réciproques furent accueillies comme elles devaient l'être. L'affaire fut portée d'abord au grand conseil ainsi qu'au conseil privé du roi, et deux arrêts, l'un du 23 mars, l'autre du 12 août 1545, statuèrent qu'il serait informé. En conséquence, Claude Bellièvre, président au parle-

(1) *Histoire univers.*, lib. XVII.

ment de Grenoble, et Félix de La Croix, conseiller au même parlement, furent commis par le roi pour procéder à l'instruction du procès. Ceux-ci décrétèrent d'ajournement personnel le président Pellisson et onze autres officiers du parlement de Chambéry. Les procédures achevées, le jugement des parties fut renvoyé au parlement de Dijon, par lettres patentes du 3 novembre 1549 et du 2 juillet 1550.

Dès l'abord, deux des membres du conseil de Savoie, Guillaume Pellissier et Raymond Servin, déclarèrent récuser, pour leur part, tous les membres du parlement de Dijon. Acte leur fut donné de cette récusation, et, sans attendre la décision du conseil d'État sur leur pourvoi, la cour de Dijon appela devant elle : Raymond Pellisson, président ; les conseillers Benoît Crassus, Jean de Boissoné, Louis Gausserand et Celse Morin ; Jean Thierry, avocat du roi ; Julien Tabouet, procureur général, et Jean Ruffin, greffier civil. Les accusés furent placés chacun sous la garde d'un huissier.

Celse Morin fut jugé le premier : on le tint quitte pour une réprimande. On fit ensuite le procès de Tabouet, qui fut absous, par arrêt du 26 janvier 1551, de tous les crimes mis à sa charge, la cour se réservant de statuer, après le jugement des autres accusés, sur le fait de calomnie énoncé dans le réquisitoire du procureur général de Grenoble. Autres furent les conclusions de la cour en ce qui concernait Raymond Pellisson. Un arrêt du 27 juillet suivant le déclara

convaincu des diverses prévarications et falsifications de pièces dénoncées dans les mémoires de Tabouet (1). Pour ce crime il était condamné à faire amende honorable au parquet de l'audience, où seraient lacérées, lui présent, les pièces reconnues fausses; à cette peine la cour ajoutait 10,000 livres d'amende envers le roi et 2,000 envers Tabouet, la confiscation de tous les biens du coupable et son bannissement en tel lieu qu'il plairait au roi d'ordonner. Le lendemain, 28 juillet, Pellisson, porté sur une chaise par deux archers, fut introduit au parquet. L'âge, la maladie et le chagrin avaient exercé tant de ravages chez ce vieillard, qu'il devait inspirer à tous les assistants une pitié profonde. Quoique perclus de presque tous ses membres, il avait, sous sa robe de taffetas noir, beaucoup de majesté. D'une main il tenait son bonnet carré ; dans l'autre les exécuteurs de la sentence du parlement placèrent une torche de cire ardente, du poids de quatre livres, et l'invitèrent à s'agenouiller, puis à crier merci à Dieu, au roi, à la justice et à Tabouet. La condamnation de Pellisson fut suivie de celle des autres conseillers. Depuis le 1er septembre 1550 jusqu'au 23 juin 1552, le parlement de Dijon n'eut guère d'autre occupation que ce procès, et, toutes les causes entendues, la victoire

(1) L'accusation portait sur treize chefs qui sont mentionnés dans les *Arrêts notables* de Papon, p. 1102.

de Tabouet fut aussi complète qu'il avait pu le souhaiter.

En l'année 1551, tandis que le parlement de Bourgogne délibérait sur son affaire, il avait mis sous presse un autre recueil de jurisprudence : *Orationes forenses et responsa judicum illustrium ;* Paris, Galliot Du Pré, in-8°. Ce recueil, dédié au cardinal Charles de Lorraine, n'est pas considérable. A quelques plaidoiries d'avocats célèbres, traduites dans un latin très-prétentieux et très-obscur, Tabouet avait joint quelques arrêts brièvement annotés. Quoique cet ouvrage ait peu d'importance, il est fait avec soin. On a donc lieu de remarquer que Tabouet, engagé dans un si grave procès, n'en redouta pas d'abord l'issue, puisqu'il put à la fois veiller aux intérêts de son honneur menacé par une brigue puissante et composer un volume d'un style aussi travaillé. Mais, après avoir gagné sa cause devant les juges du parlement de Bourgogne, il resta huit années sans rien produire. C'est que, pendant ces huit années, il manqua de la tranquillité d'esprit que réclame tout travail littéraire. On ne connaît encore, en effet, que la première partie de son procès, le premier acte d'un long drame dont les phases successives doivent être bien diverses.

Pellisson condamné proteste d'abord contre la dureté de ses juges et sollicite un adoucissement de sa peine. Il l'obtient, et, le 15 août 1551, des lettres

patentes le déchargent de la prison, de l'amende et de la confiscation, en considération de son grand âge et de ses anciens services. Tabouet adhère lui-même, ou, du moins, paraît adhérer à cet acte de charitable clémence, espérant sans doute qu'il apaisera tous les ressentiments. Mais ce devait être un chimérique espoir. En effet, encouragé par ses amis, qui sont nombreux, actifs, influents, Pellisson s'enhardit bientôt jusqu'à former un pourvoi devant le conseil privé, et le voilà qui, taxant de nullité la sentence des premiers juges, demande instamment la révision de son procès. Au grand déplaisir de Tabouet, cette requête est favorablement accueillie, et, par arrêt du 14 août 1552, le procès est renvoyé devant le parlement de Paris.

Des arrêts semblables ayant été rendus au profit de Du Rozet et de Boissoné, le parlement de Paris eut à connaître en appel presque toute la matière du litige, et des informations nouvelles furent bientôt commencées. Tabouet ne tarde pas à voir qu'elles ne tournent pas à son avantage ; il prétend donc à son tour récuser le rapporteur de l'affaire ; mais il est débouté de sa récusation le 27 septembre 1554 (1), et le procès suit son cours. Enfin, après une longue et pénible instruction, le parlement de Paris se prononce sur l'appel du président et des deux conseillers ; le 10 mai 1555, la sentence du parlement de Dijon est

(1) Registres de la chambre du conseil, à cette date.

annulée en ce qui les concerne, et Tabouet est en leur place condamné à tous dépens, dommages et intérêts. En conséquence, le 18 août, le conseil privé rétablit dans leurs offices Pellisson, Du Rozet et Boissoné, les relevant de l'arrêt d'indignité contre eux prononcé.

Est-ce un procès finalement jugé ? Non pas encore. A leur tour les magistrats disculpés intentent une action devant le parlement de Paris au procureur général qui les a, disent-ils, odieusement diffamés, et la cour va faire droit à leur plainte. Tabouet leur répond, disant qu'un procureur général ne peut être poursuivi pour fait de diffamation, puisqu'il a simplement rempli le devoir de sa charge en dénonçant des crimes dont il jugeait les preuves suffisantes. De son côté, le parlement de Dijon adresse à la couronne de vives remontrances. Le parlement de Paris n'a pas, dit-il, observé les convenances prescrites par l'usage, puisqu'il a calomnié par son arrêt l'équité d'un tribunal souverain. Voilà ce qu'on obtient de ces appels trop fréquents d'un parlement à un autre. On ne fait pas ainsi respecter la justice, on encourage le crime en lui suggérant l'espérance de l'impunité. Ces remontrances sont écoutées, et, le 12 novembre, un arrêt du conseil ordonne que Christophe de Thou, président du parlement de Paris, et quelques autres juges se rendront à Blois près du roi : là, devant le conseil assemblé pour les entendre, ils

auront à défendre leur sentence, et à répondre, s'ils le peuvent, aux raisons que donnera la cour de Dijon pour justifier la sienne. Remontrances du parlement de Paris contre cet arrêt du 12 novembre ; ordres réitérés du 10 et du 16 février 1556, signifiant au président de Thou d'obéir à l'appel du roi. Le parlement de Paris murmure de nouveau ; il se soumet néanmoins, et, au mois de mars, les commissaires des deux cours entrent en colloque dans la ville de Blois, devant le conseil privé. Ce conseil, le 7 mars, confirme les derniers arrêts de la cour de Paris, et dit qu'il sera procédé sans autre délai sur le principal devant un président et cinq conseillers de Paris, cinq conseillers de Dijon et six maîtres des requêtes.

L'affaire avait semblé fort grave et fort épineuse. « Ceux de Dijon, dit le roi, avaient jugé suivant leur « conscience, et ceux de Paris légitimement et en « justice (1). » Cette opinion était en quelque sorte l'arrêt définitif de Tabouet. Il le comprend ainsi et demande à produire des pièces nouvelles contre son principal adversaire, Raymond Pellisson. Des lettres patentes du 15 septembre ordonnent que la cause soit jugée en l'état, et défendent à la cour d'admettre d'autres charges. Les accusés sont donc interrogés de nouveau, et, le 15 octobre 1566, la cour, faisant droit sur le tout, renvoie de la plainte Pellisson et les

(1) Papon, *Arrêts notables*, page 1106.

conseillers du parlement de Chambéry; condamne Tabouet à une amende de 2,000 livres parisis envers Pellisson, de 800 livres envers Boissoné, ainsi qu'aux dépens, dommages et intérêts à eux adjugés par l'arrêt du 10 mai 1555; le condamne, en outre, pour le crime de calomnie, à faire amende honorable en son parquet, un jour d'audience, huis ouverts, pieds et tête nus, à genoux, en chemise, la corde au cou, tenant à la main une torche de cire ardente du poids de deux livres; ordonne qu'il sera conduit en cet état sur le perron de la cour et de là, dans une charrette, au pilori des halles, autour desquelles il sera promené trois fois de suite; ordonne, en plus, qu'il fera la même amende honorable au parquet de la cour de Chambéry, qu'il sera confiné dans tel lieu que le roi décidera jusqu'au payement desdites amendes, et que le reste de ses biens sera, ces amendes soldées, impitoyablement confisqué.

Tant de sentences contradictoires laissèrent plus d'un doute dans les esprits, et les historiens eux-mêmes sont partagés entre l'une et l'autre partie. Quelques-uns se sont efforcés de pénétrer le mystère de ces contradictions. Suivant de Thou, les arrêts obtenus par Tabouet au parlement de Dijon ont été dictés par la brigue, la corruption ou la terreur; mais il donne de très-mauvaises raisons pour prouver que le duc de Guise fut, dans un intérêt personnel, l'agent principal de cette coupable intrigue. Suivant

le président Bouhier, qui a écrit un mémoire fort étendu sur l'affaire de Pellisson et de Tabouet (1), les arrêts du parlement de Paris auraient été inspirés par le connétable de Montmorency, protecteur avoué de Pellisson. Tabouet vit lui-même, après sa condamnation, attaquer et défendre avec une égale ardeur sa personne et sa conscience. Papon inséra, dans ses *Arrêts notables*, une diatribe violente contre le procureur général de Chambéry. Il lui rappela que L. Philon, ayant entrepris de citer en justice le préteur C. Servilius, près duquel il avait rempli les fonctions de trésorier, fut déclaré non recevable ; que pareille opposition fut faite à la plainte de M. Aurélius contre L. Flaccus, et à celle de Pompée contre T. Albutius, etc., etc.: en outre, à l'appui de ce principe, qu'un officier subalterne ne doit jamais incriminer la conduite de son supérieur, Papon ne manqua pas de citer un copieux assortiment de lois romaines, qui prouvaient toutes l'iniquité profonde du procureur général dénonçant au roi le président de sa cour. On doit être curieux de connaître l'opinion de Tabouet sur ce compte rendu diffamatoire. Dans le recueil de ses *Epîtres chrétiennes et familières*, nous lisons la lettre suivante adressée à un certain Discus :

« Mes adversaires, jouissant de leur triomphe judiciaire, ont marqué avec de la craie et avec une pierre

(1) Dans les *Remarques critiques* de Joly sur le *Dictionnaire* de Bayle, p. 738 et suivantes.

blanche le jour où la foudre a frappé ma tête, où fut rendue cette atroce sentence par des juges pensionnés, subornés, contre un homme qui, n'ayant pas d'amis au milieu des puissantes phalanges de ses ennemis, ne pouvait sortir vainqueur de la lutte. Bien plus, ils ont mis beaucoup de zèle et d'empressement à faire enregistrer ce jugement, comme un oracle de Thémis, dans les archives publiques et à l'éterniser par la presse. Cette rapsodie, qui se vend à Lyon et à Paris, est l'œuvre d'un certain Papon ; je dirais mieux *Palpon* ou *Rapon* (1). Aux pièces authentiques, au récit exact de la cause ce fourbe a osé ajouter plusieurs choses de sa fabrique et un commentaire on ne peut plus ridicule, dans le dessein de provoquer contre moi quelque offense publique, et la haine des gens qui sont nés pour les Muses et pour les études libérales, etc., etc. (2). »

La Croix du Maine publie, dans sa *Bibliothèque*, quelques vers de Tabouet, dans lesquels Papon n'est pas mieux traité. Nous pouvons d'ailleurs opposer à la diatribe de ce collecteur d'arrêts le témoignage du docte Mathurin Cordier. Il écrivait à J. Tabouet pour le consoler dans sa disgrâce :

« Je puis dire à peine, je puis à peine me rappeler sans répandre des larmes de quel coup tu as été frappé pour avoir accusé de faux quelques officiers du roi coupables de péculat, qui méritaient d'être condamnés à une amende et châtiés par les censeurs. Cependant, après

(1) *Palpo*, flatteur; *Rapo*, voleur.
(2) *Epistolæ christianæ et familiares*, p. 154. — Voir aussi *Epigrammata epidictica*, p. 32.

avoir vaincu, tu es tombé, comme chacun le dit, entre les mains des Cyclopes ; je veux parler de tes adversaires, qui ont obtenu l'avantage par leur foi punique et par les brigues de la cour ; qui ont changé le blanc en noir, afin de perdre un homme qu'ils avaient voué au supplice avant de connaître son visage, tant ils le maudissaient pour avoir dénoncé des gens de leur condition et de leur robe. Tous les amis de la vertu et des nobles études, qui t'ont connu dès tes premières années, ne se lassent pas d'admirer, de louer dans les termes les plus flatteurs, les plus glorieux, ta merveilleuse patience : on t'a vu conservant toujours le même visage, ferme, invaincu, imperturbable, même à l'heure fatale, même durant la dernière scène de l'affreuse tragédie, et les assistants se sont dit qu'indubitablement l'avenir te décernerait l'immortelle couronne du martyre. Adieu, et souviens-toi de cet adage : Πόῤῥω Διός τε καὶ κεραυνοῦ ; c'est-à-dire : « Il faut se tenir loin de Jupiter et de la foudre (1). »

A cette lettre Mathurin Cordier a joint quelques distiques non moins consolateurs :

Juno, Diana, Venus, Proserpina, Bacchus, Apollo,
　Aulica corrumpunt judiciale forum ;
Flora, Laverna, Pytho, Cybele, Sylvanus asylum
　Justitiæ maculant sordibus innumeris ;
Proteus atque Cacus Rhadamanti oracula blandis
　Pollicitis violant atque latrociniis.
Jura probis adimunt pretio sanctumque tribunal
　Inficiunt hodie gratia, spes et amor :
Pro meritis nunquam et gratis tribuuntur honores,
　Stabis, Homere, foris, si nihil obtuleris.

(1) Dans les *Epîtres* de Tabouet, p. 101.

Le président Bouhier soupçonne, d'après certains passages des lettres de Tabouet, que Diane de Poitiers joua quelque rôle dans cette affaire. Les vers de Mathurin Cordier nous semblent justifier cette conjecture.

Le célèbre Pierre La Ramée était encore un des amis de Tabouet. Étonné de sa condamnation, il lui en demanda la cause, et celui-ci lui répondit en vers latins qu'on avait gagné ses juges à prix d'argent (1). Mais quel condamné n'accuse pas ses juges ?

Après avoir passé assez longtemps en prison, Tabouet alla se cacher chez des amis qu'il avait conservés en Savoie, comme il nous l'apprend dans une de ses lettres : *Delitui per dies aliquot apud Allobrogos, amantissimos mei* (2). *Aliquot dies* doit signifier ici quelques mois, peut-être quelques années. Il fut ensuite gracié. Comme il semble avoir été contraint de dissimuler son séjour en Savoie, on suppose que la date inconnue de ses lettres de rappel ou de grâce correspond à la date du premier livre qu'il mit au jour postérieurement à l'arrêt du 16 mai 1555. Ce qui vient à l'appui de cette supposition, c'est qu'après avoir si longtemps disparu de la scène littéraire, il y reparaît tout à coup avec quatre dissertations historiques qu'il s'empresse de publier la même année, chez le même libraire. Nous sommes en l'année 1659. De

(1) *Epigrammata epidictica*, p. 41.
(2) *Epistol.*, p. 110.

ces quatre dissertations celle que nous désignerons premièrement a pour titre : *De Republica et lingua francica ac gothica, deque diversis ordinibus Gallorum, necnon de prima senatuum origine ;* Lyon, Paganus, 1559, in-4° (1). Les titres de Tabouet ont tous cette emphase : l'auteur annonce qu'il va traiter les questions les plus intéressantes, et, malgré les grandes promesses du titre, le contenu de l'ouvrage est ordinairement banal. Quel était au parquet le genre de son éloquence ? Ce n'était pas sans doute le genre simple, car il écrivait avec beaucoup d'affectation. Qu'on ne s'étonne pas de le voir, dans ses dédicaces ou ses préfaces, demander de l'indulgence pour son style trop négligé (2) ; les écrivains les plus précieux sont toujours ceux qui se prétendent les plus rustiques. Le P. Niceron juge ainsi le traité de la *République française :* « Rien n'est plus « maigre, plus pauvre et moins instructif. » Nous sommes tout à fait de son avis. Tabouet était, dit-il, en prison lorsqu'il composa ce traité (3). Cela peut lui servir d'excuse ; cependant il y a des erreurs qu'il n'est jamais permis de commettre, même dans

(1) *Fiduciaria methodus.* Dédicace.

(2) Il y en a une autre édition ; Paris, Nic. Edouard, 1562, in-4°.

(3) Voir la dédicace. — C'est ce que répète Raymond Tabouet, son fils, en des vers placés à la tête du traité :

« Linguæ usum atque fori praxim et fiscalia jura
Expressit clausus carcere..... »

la plus étroite prison: comme celles-ci, par exemple, que Charlemage fit interpréter les *Pandectes* dans les écoles par lui fondées; qu'il institua, pour juger en premier ressort tous les procès, une cour appelée « le Sénat panceltique, » *panceltícus senatus*, *panceltícum comitium*, et statua que ces procès pourraient être ensuite portés en appel devant le tribunal de ses douze pairs, *patritiale consilium*. La même année Tabouet publia le traité suivant : *De magistratibus post cataclysmum institutis deque multiplici personarum delectu* (1) ; Lyon, Paganus, 1559, in-4°. Ce livre, dédié à Claude Alardet, doyen de Savoie, commence par deux complaintes, l'une en prose, l'autre en vers. Combien de grands hommes ont été persécutés ! L'histoire, depuis le récit de la mort d'Abel, est le martyrologe des innocents opprimés par les scélérats. Il n'est donc pas extraordinaire que l'honnête Tabouet ait succombé dans sa lutte téméraire avec l'indigne Pellisson. Vient ensuite le livre, divisé en deux parties, qui nous offre une nomenclature, en latin et en français, des différentes personnes publiques exerçant quelque magistrature, quelque emploi, quelque fonction. Ses dénominations latines sont tellement arbitraires et pompeuses, qu'il serait

(1) Il y a une autre édition de ce traité sous ce titre : *De primigenia magistratuum diethesi;* Paris, Nic. Edouard, 1562, in-4°. Le P. Niceron et Joly croient, à tort, que ces deux titres désignent deux ouvrages différents.

très-difficile de comprendre, sans la traduction française, à qui la plupart se rapportent. Le troisième des opuscules publiés par Tabouet à la même date a pour titre : *Topica divini juris in disciplinam et enchiridion contracti methodus ;* Lyon, Paganus, 1559, in-4°. Ce traité de droit divin a pour principal objet de comparer les premiers articles de la loi mosaïque et les prescriptions conformes qui se retrouvent dans la loi des douze tables. Ce sont quatre-vingt-dix pages de citations et d'aphorismes. Sans jamais être simple, Tabouet est rarement verbeux : il lui plaît de contracter, d'abréger, de tout réduire en formules ; en quoi, dit-il, il imite Caton, Pythagore :

Symbola Pythagoræ non sunt verbosa; Catonis
Angustis constant dogmata versiculis (1).

Aussi n'est-ce pas la science qui manque dans ses petits livres ; c'est l'agrément (2). Nous avons à désigner enfin sous la même date : *De quadruplicis monarchiæ primis auctoribus et magistratibus, in miscellaneo divini et humani juris corpore dispersis,*

(1) Vers à Antoine de Paul, en tête du livre intulé *Fiduciaria methodus.*

(2) M. Desportes désigne comme un ouvrage distinct et séparé la seconde partie du *Topica juris methodus*, qui est, en effet, intitulée : *Methodicæ periphrases, christianis aphorismis instructæ, in decem Mosis oracula.*

Ephemerides historicæ; Lyon, Paganus, 1559, in-4°. Ces *Ephémérides* confuses se composent de trois parties. Le P. Niceron en fait peu de cas : « C'est, « dit-il, un vrai pot-pourri, où l'on voit quelque « érudition, mais sans ordre et sans exactitude (1). » A vrai dire, il n'y a pas de patience qui puisse résister à la lecture d'un tel fatras d'aphorismes et de nomenclatures latines, françaises. Au rapport de Jean Liron, la chancellerie romaine a mis ce livre à l'*index* (2). Elle aurait pu le traiter avec plus d'indulgence : un livre n'est guère nuisible quand il est à ce point ennuyeux.

L'année suivante Tabouet publia : *Topicon militiæ forensis et disciplinæ legalis Enchiridion ;* Lyon, 1560, in-4°. A la même date : *Historica Franciæ regum genesis duplici dialecto in epitomen contracta ;* Lyon, Nic. Edouard, 1560, in-4°. *Duplici dialecto* veut dire ici « en prose et en vers », et non pas, comme l'a cru le P. Lelong, « en latin et en fran« çais. » A la même date : *Sabaudiæ principum Genealogia Romanis versibus digesta ;* Lyon, Nic. Edouard, 1560, in-4°. Ce sont des abrégés historiques, où l'auteur a résumé les principaux faits de chaque règne en quelques mauvais vers. Tabouet estime ses vers à leur valeur dans une épître adressée à Emmanuel Philibert :

(1) *Hommes illustres*, t. XXXVIII, p. 245.
(2) *Singular. hist. et littér.*, t. I, p. 428.

Stemmata majorum impense celebrata, caducis
Atque tuam genesin versibus exposui ;
Versibus exposui rudibus crassaque Minerva...

Mais il s'excuse autant qu'il peut de ne pas mieux faire, en ajoutant qu'il compose ces vers étant en prison :

Carcere cum fuero ereptus meliora profecto,
Auspicibus Musis, carmina polliceor.

C'est une promesse qu'on ne fait jamais sans avoir l'intention de la tenir. On la tient néanmoins rarement. C'est la faute des Muses. On les appelle ; elles ne viennent pas.

La Généalogie des princes de Savoie a été traduite en français, en prose et en vers, par Pierre *Trodehanus*, d'Angers ; Lyon, Nicolas Edouard, 1560, in-4°. J. Tabouet publia la même année un assez ample recueil de ses poésies latines : *Epidictica ad christianos pacis auctores monarchas atque selectos et primæ notæ in triplici Gallia maximates Epigrammata ;* Lyon, Edouard, 1560, in-4°. Tous les vers que contient ce recueil sont très-médiocres. Nous avons à désigner encore sous la même date : *Paradoxa regum et summi magistratus privilegia, dignitates et axiomata ;* Lyon, Edouard, 1560, in-4°. C'est peut-être l'ouvrage le plus considérable de Tabouet ; mais il ne nous offre rien d'original. Cet auteur fécond n'avait pas un autre goût que celui d'abréger en compilant.

En 1561, Julien Tabouet habitait la ville de Toulouse où il donnait des leçons de droit. C'est ce qu'il nous apprend dans le titre d'un traité qu'il publia cette année même : *Fiduciaria christianæ, civilis et politicæ jurisprudentiæ Methodus ;* Toulouse, Boudeville, 1561, in-4°. C'est un recueil de définitions très-brèves, assez judicieusement classées. Cependant, si court que soit l'ouvrage, il y a beaucoup de choses superflues, qui n'intéressent ni le jurisconsulte ni le philosophe. L'auteur se proposait de le compléter dans une seconde partie ; mais la première a été seule publiée. Nous avons parcouru avec un peu plus d'intérêt un recueil de lettres de Tabouet, publiées sous ce titre : *Epistolæ christianæ, familiares et miscellaneæ, continentes Ecclesiæ militantis apologiam,* etc., etc.; Lyon, Barth. Dumoulin, 1561, in-4° (1). Elles n'offrent pas, toutefois, beaucoup de renseignements dignes d'être recueillis.

Suivant La Croix du Maine, Julien Tabouet mourut à Toulouse, sous le règne de Charles IX. Liron suppose que la date de sa mort est l'année 1562. Si cette supposition est bien fondée, c'est après la mort de Tabouet que fut publiée la suite de sa *Genèse historique des rois de France,* sous ce titre : *Franciæ tomus geneseos octavus, per theses historicas aperiens*

(1) Joly prétend, contre Dom Liron et le P. Niceron, que la première édition des *Epîtres chrétiennes* est de 1564. Il se trompe. L'exemplaire de la bibliothèque du Mans porte la date de 1561.

ea summatim quæ tempore Francisci II contigerunt; Bordeaux, 1564, in-4°. On lit, en outre, dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine qu'il avait écrit en français une *Histoire de France* qui n'a jamais été imprimée, et dont le manuscrit se trouvait, en l'année 1584, entre les mains de G. de Minuti, fils d'un premier président au parlement de Toulouse.

Julien Tabouet eut un fils, Raymond Tabouet, avocat au parlement de Chambéry, qui a inséré quelques vers latins de sa façon dans les écrits de son père.

TAHUREAU (Pierre).

De son mariage avec damoiselle Marie Tiercelin, de la noble famille des sieurs Tiercelin de la Roche-du-Maine, en Poitou, Jacques Tahureau, sieur de La Chevallerie et du Chesnay, juge du Maine (1), eut

(1) Nommé par le roi juge du Maine après le décès de Pierre Trouillart. La cour du parlement de Paris le reçoit le 28 septembre 1527 (Registres de la chambre du conseil, à cette date.)

deux fils, nommés Pierre et Jacques, qui, dès leur jeunesse, donnèrent les plus belles espérances. L'un et l'autre ils furent destinés à la profession des armes, dans laquelle s'était rendu si célèbre un de leurs ancêtres, la grande gloire de la France chevaleresque, Bertrand Du Guesclin ; mais, après avoir fait quelques campagnes, ils manifestèrent l'un et l'autre des inclinations toutes pacifiques.

L'aîné, Pierre TAHUREAU, nous est représenté par La Croix du Maine comme « l'un des plus sages et « avisés gentilshommes et des plus doctes et let- « trés : » il était, ajoute ce biographe, très-versé dans la jurisprudence ; mais, dédaignant sans doute la robe longue, il ne faisait pas métier d'un savoir laborieusement acquis, et, quand on lui demandait son avis sur une question judiciaire, il conseillait toujours non de plaider, mais de transiger. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ses travaux littéraires que ceux-ci : « Ledit Pierre Tahureau a « écrit plusieurs fort beaux et doctes livres, lesquels « il n'a encore mis en lumière. Savoir est : un livre « de la Police et République française, contenant un « discours des États et Offices, tant des nobles que « de ceux de la robe longue, et de leur première ins- « titution. Il n'est encore imprimé. L'histoire de « notre temps, sous les règnes des rois de France « François premier, Henry second, François second, « Charles neuvième et Henry troisième à présent

« régnant. Elle n'est encore en lumière. Plusieurs « poésies françaises, non encore imprimées, sinon « quelques-unes qui sont avec les œuvres de son « frère » Tous ces ouvrages, s'ils ont existé, sont perdus. On ne trouve pas même, dans les *Poésies* de Jacques Tahureau, les vers que La Croix du Maine prétend y avoir lus.

En l'année 1646, un Pierre Tahureau, sieur de La Chevallerie, et sa femme, demoiselle Radegonde Legras, non commune en biens, plaidaient contre un sieur Balthazar de Mouton (1). Ce Pierre Tahureau paraît un descendant direct du fils aîné de Jacques, juge du Maine.

TAHUREAU (Jacques).

Parlons maintenant de Jacques Tahureau. Celui-ci n'est pas un écrivain problématique ; c'est un prosateur, un poëte original ; c'est une des gloires du Maine. Voici d'abord le catalogue des éditions de ses œuvres.

(1) Louis des Malicottes, *Remarques*, p. 49.

Poésies de J. Tahureau; Poitiers, Marnef, 1554, in-8°. — *Sonnets, odes et mignardises de l'Admirée;* chez le même libraire, la même année.— *Oraison au roi de la grandeur de son règne et de l'excellence de la langue française;* Paris, veuve Maurice de La Porte, 1555, in-4°. — *Les Poésies de J. Tahureau mises toutes ensemble;* Paris, Nic. Chesneau, 1574, in-8°. Il y a des exemplaires de cette édition aux noms des libraires Sonnius, G. Buon, Abel L'Angelier, Ruelle (1) et Rob. Le Magnier (2). Le même recueil fut publié à Lyon, la même année, chez Benoît Rigault, in-16, sous ce titre: *Odes, sonnets et autres poésies gentilles et facétieuses de J. Tahureau.* Il a été réimprimé à Lyon, 1684, in-16; à Genève, chez Gay, en 1869, et à Paris, chez Jouaust, en 1870, 2 vol. in-12. *Les Dialogues de feu J. Tahureau, gentilhomme du Mans;* Paris, Buon, 1565, in-8° (3), par les soins de Maurice de La Porte. Sept autres éditions de 1566, 1568, 1570, 1572, 1574, 1576, 1580, portent le nom du même libraire. Les mêmes *Dialogues* ont été publiés à Rouen, par M. Lescuyer, en 1583, et par Martin Le Mégissier, en 1585 et en 1589; à Lyon, par Rigaud, en 1568 et en 1602; à Anvers, par Vibert, en 1568 et en 1574. Enfin, nous en avons une édition toute récente, avec une

(1) Cat. de La Vallière, deux. part., t. IV, p. 79.
(2) *Biblioth. franç.* de Du Verdier.
(3) *Biblioth. française* de La Croix du Maine.

notice sur l'auteur de M. F. Conscience ; Paris, Lemerre, 1870, in-12. L'éditeur Maurice de La Porte raconte, dans ses *Épithètes,* que J. Tahureau laissa cet ouvrage inachevé, et qu'il devait se composer de quatre dialogues. La Croix du Maine avait annoncé, d'autre part, que, possédant une copie des deux dialogues imprimés bien plus ample que celle de Maurice de La Porte, il en donnerait une autre édition ; mais c'est un dessein que La Croix du Maine n'a pas exécuté. Parmi les pièces de Tahureau qui sont éparses en divers recueils, nous signalerons une Élégie qui se trouve en tête de la traduction de Paul-Émile par Jean Regnart, Angevin, des fragments aux pages 31, 63, 64, 69, 102, 137 du *Parnasse des poëtes français* de Gilles Corrozet, et trois pièces qui ont été insérées dans la collection des *Poëtes français jusqu'à Malherbe* ; t. IV, p. 217 et suivantes. Tahureau laissait en mourant, dit La Croix du Maine, une traduction en vers de l'*Ecclésiaste ;* cette traduction n'a pas été publiée. Vauquelin de La Fresnaye loue, dans son *Art poétique*, un autre poëme de Tahureau, auquel il donne le nom de *Bergeries ;* ce poëme est également inédit. Lepaige assure que ces ouvrages et quelques autres, légués à Pierre Tahureau, frère de Jacques, étaient encore, en l'année 1777, entre les mains d'un de leurs descendants. Quoi qu'il en soit, on doit les croire perdus aujourd'hui.

Fils puîné de Jacques Tahureau et de Marie Tier-

celin de La Roche-du-Maine, notre poëte est né dans la ville du Mans au cours de l'année 1527. Après avoir fait ses études en l'université d'Angers, il suivit la carrière à laquelle il avait été voué par son père ; il prit l'épée et alla se ranger au nombre des gentilshommes français qui se rendaient en Italie (1). Mais avant de partir pour cette expédition lointaine, le guerrier avait fait, dans la ville de Tours, la rencontre d'une jeune fille dont le souvenir devait beaucoup occuper son esprit. C'était, dit-on, la sœur d'une autre belle très-chantée, la Francine d'Antoine de Bayf (2). Tahureau nous raconte ainsi l'origine de son amour :

L'an quatorzième à peine commençait
A me pousser hors de l'enfance tendre,
Quand ton œillade esclave me fit rendre
De ce bel œil que le mien caressait (3).

Cet amour si précoce paraît avoir été très-vif. Aussitôt qu'il fut permis à Tahureau de rentrer en France, il se hâta de profiter de cette permission et d'accourir aux lieux habités par la maîtresse de son cœur. Mais il en fut de cet amour comme de bien d'autres ; il fut trompé : le galant fut délaissé pour

(1) Épître en tête des *Dialogues ;* p. 4 de la nouvelle édition.
(2) Notes biographiques insérées par M. P. Blanchemain dans son édition des *Poésies* de Tahureau ; 1870.
(3) *Poésies,* p. 67, édit. de l'année 1574.

un mari. Il y a certainement plus d'une allusion à cette mésaventure dans la première partie des *Dialogues*. Dans ses *Poésies*, Tahureau maudit plus clairement encore le « sot Vulcan (1) » qui lui a ravi son « Admirée : »

J'étais un soir sur l'aréneuse grève
(Commun plaisir aux nymphettes de Tours),
Me promenant par maints folâtres tours,
Pour œillader ce bel œil qui me grève ;
Mais ce cruel dont je n'ai point de trève,
Soudain, soudain, par un de ses détours,
Me vint priver du bien de mes amours
Par un Vulcan qui lors me les enlève... (2)

Ce qui nous fait supposer que les disgrâces de Tahureau eurent lieu peu de temps après son retour des guerres, c'est que nous le voyons alors s'établir à Paris et commencer à gémir en vers sur l'inconstance et les rigueurs du sort. Tous les poëtes sont-ils amoureux ? On en doute ; mais on s'accorde à dire que tous les amoureux sont poëtes. C'est même, dit-on encore, un des symptômes de leur folie. Tahureau laissa donc l'épée pour suspendre à son côté la guitare aux accords galants. Ronsard fut son maître ; il adopta résolûment la cause de la nouvelle école et traita l'ancienne avec beaucoup de mépris (3). Ses condis-

(1) *Poésies*, p. 89, verso.
(2) *Ibid.*, p. 87.
(3) *Ibid.*, Avertiss. au lecteur.

ciples, ses amis furent P. Paschal, Denisot, Jodelle, Mellin de Saint-Gelais, Jean de La Péruse, Charles Fontaine (1), Joachim Du Bellay, Antoine de Bayf. Il eut avec celui-ci les plus intimes rapports : la conformité de leur âge, de leurs goûts et de leur manière poétique les avait rapprochés. Ils vivaient ensemble, s'entretenant de leurs amours sans aucune discrétion, et s'adressant des conseils réciproques sur les choses de leur métier. Tahureau dit à Bayf :

Combien de fois élongné
De ce rude populaire,
Tes pas m'ont accompagné
Par maint bosquet solitaire ?
Combien avons-nous passé
De chaleurs sous la ramée,
Et tes beaux vers compassé
A ma guiterre animée (2) ?

Enfin, après avoir pris une part active aux luttes de la jeune école contre ses détracteurs attardés, après avoir obtenu les applaudissements les plus flatteurs dans la brillante compagnie des nouveaux poëtes, il se retira dans une campagne qu'il possédait au Maine. Il nous a donné la description de ce lieu : « Tu peux « voir là au-dessus, en ce petit lieu montueux, une « maison carrée, faite en terrasse, appuyée de deux

(1) Il y a quatre vers en l'honneur de Tahureau dans les *Ruisseaux de Fontaine*, p. 206.
(2) *Poésies*, Avertiss. au lecteur, p. 36, verso.

« tourelles d'un côté, et, de ce côté même, une belle
« vue de prairie, en bas coupée et entrelacée de ces
« petits ruisseaux qui ont ainsi le cours vague et
« tortu : de l'autre côté, cette touche de bois fort
« haute et ombrageuse, dont l'un des deux bouts
« prend fin à ces rochers bocageux que tu vois à un
« des détours de cette prée, et l'autre au commence-
« ment de cette grande plaine qui est un peu au-des-
« sous de cette maison que je t'ai montrée. La vois-tu
« bien par entre ces deux chênes, tirant un peu sur
« la main gauche ? Or, tu vois une maison qui est
« mienne, et, si tu me veux faire tant de bien que d'y
« venir prendre le dîner, je te montrerai plus ample-
« ment les commodités et situation du lieu, qui est
« possible telle que tu y prendras quelque plaisir (1). »
On regrette de ne pas savoir le nom de ce domaine. Tahureau y fut à peine établi, que, pour mettre fin aux agitations d'une vie légère, il se maria. Il avait célébré, dans ses *Poésies*, les amours faciles ; il avait déclamé dans ses *Dialogues* contre la corruption cynique et les ruses traîtresses des femmes de la ville et de la cour. Oubliant donc à la fois et ses vers galants et sa prose renfrognée, il demandait à des noces légitimes le calme et les douces satisfactions du foyer domestique. Il ne lui fut pas donné de faire une longue épreuve de cette nouvelle existence, car, peu

(1) *Dialogues* de Tahureau, à la fin du premier, p. 149.

de temps après son mariage, il mourut, en l'année 1555, étant encore à la fleur de l'âge. Il n'avait, en effet, que vingt-huit ans.

Ainsi toutes les œuvres conservées, et tant de fois publiées de Jacques Tahureau sont d'un jeune homme, et ne doivent pas être jugées avec une trop grande sévérité. Etienne Pasquier ayant beaucoup censuré les *Dialogues*, La Monnoye l'en a justement blâmé (1). Ces *Dialogues* sont un livre écrit avec beaucoup de verve et d'esprit. Tahureau n'y ménage personne. Les femmes y sont traitées avec un mépris furieux ; les avocats, les médecins, les philosophes et même les théologiens accablés d'invectives. Évidemment il y a de l'excès dans cette déclamation. Comment n'y en aurait-il pas ? C'est une autre *Confession d'un enfant du siècle.* On peut signaler, dans l'une et l'autre satire, la même intempérance, la même dureté. Tels sont les défauts de la jeunesse. La fine raillerie de Montaigne est de l'âge mûr. Mais si toutes les prescriptions du goût ne sont pas observées dans ces libres discours, ils se recommandent, du moins, par la vivacité du langage, la vigueur du trait, la précision hardie de l'épithète, l'abondance toujours pittoresque de la période. Nous n'hésitons pas à dire que les *Dialogues* de Tahureau méritent une place distinguée dans toutes les bibliothèques littéraires.

(1) Notes de l'édition de La Croix du Maine donnée par Rigoley de Juvigny.

Cet écrivain est, toutefois, moins connu et moins recommandé comme prosateur que comme poëte. M. Sainte-Beuve l'a nommé le Parny du XVIe siècle(1), et à bon droit. Il s'est quelquefois essayé dans le grand vers, et n'y a pas mal réussi ; il y a des phrases bien soutenues dans son épître au cardinal de Lorraine (2). Mais ce n'était pas là, toutefois, le genre qui convenait le mieux à la nature de son talent. Il le comprit lui-même, et, après avoir tiré quelques sons rauques et suspects de la trompette guerrière, il prit, nous dit-il, la guitare pour ne la plus quitter :

J'avais quelquefois entrepris
De tonner l'horreur des alarmes,
Et comment on ravit le prix,
Forcenant parmi les gendarmes ;
Comment le soldat furieux,
Noir de sueur, de sang, de poudre,
Tempête et froisse, audacieux,
L'ennemi d'une horrible foudre.

Je m'enrouai d'un cri plus fort
Que la lyre mignardelette,
Cornant le martial effort,
Sujet bien loin de l'amourette ;
Je vomissais d'un plus haut ton
L'horreur, le massacre, l'orage
Du meurtrier-foudroyant canon,
Ronflant d'une grondante rage.

(1) *Tableau hist. et critiq. de la Poésie française*, p. 97 de l'édit. de 1843.

(2) *Poésies*, page 11, verso.

Le brusque cheval hennissait,
Rouant par la gendarmerie,
Et, brave à l'approcher, froissait
Les bandes de l'infanterie :
Deux camps pêle-mêle brouillés
Se chargeaient d'une horrible audace,
Découvrant leurs harnais souillés
Du sang des gisants par la place...

Mais je racle tout ce projet ;
Maintenant je quitte les armes,
Hélas! fatalement sujet
A de plus piteuses alarmes!
Hélas! mon amoureux papier
Ne veut plus souffrir que des plaintes... (1).

J. Tahureau laissait donc à Ronsard, à La Péruse, les grands sujets, les grands desseins, et, prenant un plus humble ton, il suivait mieux le penchant de sa Muse :

D'amours je vis et d'amours je respire ;
D'amours friand, d'amours je veux écrire...

Les plus remarquables de ses poésies sont, en effet, des poésies galantes. On en trouve même dans son recueil de très-galantes, et ce ne sont pas les moins estimables; tous ses « baisers » sont enivrants. M. Sainte-Beuve en a reproduit un (2) qui vaut

(1) *Poésies*, p. 37.
(2) Ouvrage cité, p. 96.

assurément ceux de Jean Second. Nous n'oserions pas en citer quelque autre. Qu'il nous soit néanmoins permis de recommander aux curieux le deuxième « baiser. » C'est le plus vif et tout ensemble le plus voluptueux de ces petits poëmes. Voici des vers plus graves, auxquels, nous n'en doutons pas, on accordera quelque estime. C'est le portrait du poëte :

. . . .
Il n'éclaircit son héritage
Il n'hypothèque point ses champs
Aux plus pécunieux marchands,
Pour enfler des armes la rage :
Il n'a jamais le corps voûté
Pour se corrompre en la carrière
D'une course poudreuse et fière,
Dessus un poulain mal dompté...

Fraudant le droit et la raison,
Il n'embreuvage la poison
Pour crocheter des bénéfices ;
Jamais d'une nouvelle loi,
Au fard de sa langue faussaire,
Il n'a séduit le populaire,
Scismatisant en notre foi.

Corrompu de pâle avarice,
Il n'a menti dans un parquet,
Troublant, bavard, de son caquet
Les droits de la sainte police.
Jamais, compagnon d'un voleur,
Il n'a détroussé au passage
Le marchand, sujet au dommage
D'un tel calomnieux malheur...

Pensif, triste, il ne thésaurise,
Béant pâlement après l'or;
Mais il fait un plus cher trésor
D'un saint renom qui l'éternise...

Ains, fuyant les sottises vaines
De la vulgaire vanité,
Il suit l'honnête liberté,
Ami des choses plus certaines.
Bien lui plaît l'azur d'un ruisseau,
Doré d'un sablonneux rivage,
Et le paisible frais ombrage
D'un vert bocageux arbrisseau.

Une gente cointe nymphette
Sans onguent, sans musc et sans fard,
D'un naturel friand regard
Lui darde au cœur mainte amourette,
Et, dressant un beau lit de fleurs
Au bord d'un pré, dans la saussaie,
Avec elle il guarit la plaie
De ses aigrelettes douleurs, etc., etc...

On ne saurait mieux faire connaître un poëte qu'en citant ses vers. Nous ne voulons pas toutefois prodiguer ici les citations; qu'il nous suffise d'avoir montré qu'il convient, en effet, d'accorder à ce poëte facile et enjoué une place honorable sur le Parnasse du XVIe siècle, près de son ami J. Ant. de Bayf. Il n'a pas dissimulé qu'il espérait l'obtenir ; il a eu assez bonne opinion de lui-même pour oser écrire qu'il comptait « vivre sans fin dans l'univers. » On

l'avait pourtant oublié depuis au moins deux siècles, quand M. Sainte-Beuve l'a justement remis en honneur.

TAMOT (Gabriel).

Voici la notice de La Croix du Maine sur cet écrivain : « Gabriel Tamot, avocat au Mans, l'an 1540, « ou environ. Il a écrit quelques poésies françaises, « desquelles il s'en voit quelques-unes imprimées « avec celles de Charles Fontaine, Parisien. Il a « écrit quelques Recherches des Antiquités de la ville et « cité du Mans ; mais ses œuvres ne sont imprimées. » Gabriel Tamot était, ainsi que son confrère Jean Orry, un des amis de Charles Fontaine. Plus âgé que Fontaine, Tamot l'appelait « son fils, » et lui envoyait de temps en temps, comme témoignage d'affection, des vers paternels, lui disant :

Les jours de l'homme en ce monde sont courts.
La mort le prend quand il a fait son cours.
Jeune ai été, maintenant suis vieillard,
Passé, cassé, ma rime est de vieil art,
Peu estimée entre jeunes auteurs,
De gens lettrés et lettres amateurs.

Il disait vrai, son style avait vieilli. Fontaine lui répondait avec la plus grande révérence. Nous avons un de ces colloques poétiques dans les *Ruisseaux de Fontaine* (1) ; mais nous regrettons de n'en pouvoir citer aucun passage : ce ne sont que banalités. Les Recherches de Tamot sur les antiquités du Mans sont perdues. On suppose qu'il n'avait pas été chercher bien loin. Qui savait de son temps interroger les monuments? Personne.

Quelques vers de Tamot cités par l'abbé Goujet (2) nous apprennent qu'il n'était pas riche ; ce qui prouve qu'il avait été prodigue, ou qu'il n'avait pas été très-occupé comme avocat. Le cardinal de Luxembourg léguait en mourant à sa fille, « pour aider à la marier, » 10 livres tournois (3).

TARON (JACQUES).

Jacques TARON était conseiller du roi et lieutenant général du sénéchal du Mans. Les calvinistes ayant été

(1) Pages 266-276.
(2) *Bibliothèque française*, t. XII, p. 134.
(3) Le Corvaisier, *Hist. des évêq. du Mans*, p. 810.

quelque temps maîtres de la ville qu'il avait la charge d'administrer, il rédigea, quand ils furent partis, trois procès-verbaux où il les accuse de nombreux méfaits. Le premier a pour titre : *Procès-verbal de la ruine, pillage et ravages faits dans l'église de Saint-Julien, aux premiers troubles, par ceux de la prétendue religion, tant des reliques, ornements, que titres et bâtiments ; dressé le* 20 *juillet* 1562. Le deuxième : *Inventaire et estimation des ornements de l'église cathédrale volés par les rebelles ; dressé le* 24 *septembre* 1562. Le troisième : *Procès-verbal estimatif des vols et pillages commis dans le trésor de Saint-Julien par les religionnaires : dressé par M. Taron le dernier octobre* 1562. Le texte manuscrit de ces trois procès-verbaux est à la bibliothèque du Mans. Un extrait du troisième a été imprimé par l'abbé Ledru dans l'*Annuaire* du département de la Sarthe pour l'an X, p. 51-54. Il est à peine besoin de dire que ces procès-verbaux ne méritent pas une entière confiance. Suivant les religionnaires, il faut imputer aux catholiques, et même à l'évêque du Mans, la plupart des vols relatés par Taron. On ne saura jamais toute la vérité sur ces événements. Nous avons une autre pièce de Jacques Taron, un règlement pour le siége présidial du Mans, qui porte la date du 23 mars 1563. Ce règlement, que nous croyons inédit, existe dans les archives du parlement de Paris, aux registres de la chambre du

conseil, séance du 10 mai 1564. Il est signé par tous les avocats au siége présidial du Mans, quelques conseillers et un assez grand nombre de notables.

TARON (RENÉ).

Voici dans quels termes La Croix du Maine parle de René TARON : « René Taron, avocat du roi au « Mans, frère aîné de Jean Taron, sieur de La Roche, « conseiller du roi au Mans, et encore de M. Taron, « chanoine en l'église de ladite ville du Mans. Il « était poëte français et orateur et encore plus « grand théologien. Il a traduit du latin en français « l'Apocalypse de saint Jean, laquelle n'est encore « imprimée. Elle se voit écrite à la main avec les « commentaires dudit Taron sur icelle Apocalypse, « le tout écrit de la main de maître Nicole Manceau, « sieur de La Gaudinière, grand ami dudit René. « Ce livre fut baillé à Claude de Tesserand, gen- « tilhomme parisien, pour le faire imprimer, et pour « cet effet il l'envoya à Lyon ; mais pour tout cela il « n'est encore en lumière. Il a écrit plusieurs vers « français, tant pour servir de prières à Dieu que sur

« autres sujets, des troubles de France, etc., etc., « non encore imprimés. Il mourut en la ville « d'Alençon, l'an 1567, le 18e jour de mai. » Nous n'apprenons pas qu'aucune des œuvres de ce René Taron ait été publiée depuis l'année 1584, et le manuscrit du sieur de La Gaudinière doit avoir été perdu. On a fait des pertes assurément plus regrettables. René Taron a signé, avec le titre d'avocat du roi, le 23 mars 1563, le règlement dicté par Jacques Taron et approuvé par le parlement de Paris le 10 mai 1564.

TARON (JEAN).

La Croix du Maine s'exprime ainsi sur Jean TARON : « Ce seigneur de La Roche-Taron, outre sa profession du droit, s'est plu autrefois à la poésie « latine et française. Outre cela, il est beaucoup à « estimer pour la grande et louable curiosité qui est « en lui de faire amas de toutes sortes de beaux et « doctes livres, desquels sa bibliothèque est tellement enrichie qu'elle est estimée l'une des plus « belles et plus riches qui soit au Maine, voire en

« Anjou et en Touraine, non-seulement pour les « belles et propres reliures ou couvertures de ses « livres, mais pour avoir choisi les plus beaux et plus « corrects exemplaires, à quelque prix qu'ils aient « été. Il florit au Mans cette année 1584, et n'a « encore fait imprimer aucune de ses œuvres, que « j'aie pu savoir. Il peut, quand il voudra, en « écrire de bien fort beaux sur plusieurs différents « sujets, étant homme docte et ayant tant de beaux « livres en sa possession ; ce que je pense qu'il fera, « ayant relâche aux affaires de sa principale étude « qui est la jurisprudence. » Jean Taron n'a pas rempli ce vœu de La Croix du Maine, ou, s'il a composé quelque livre original, il n'en a rien fait connaître au public. Nous n'avons de lui que des vers latins, traduits du grec de J. A. de Bayf, qui sont imprimés en tête des *Poésies* de J. Tahureau (1).

Nous ne voulons pas dire, toutefois, que Jean Taron ait peu mérité ces éloges dont La Croix du Maine était si prodigue à l'égard de ses amis. Tahureau l'a compté parmi les illustres Manceaux du XVIe siècle (2), et, pour éterniser sa mémoire, il

(1) Paris, 1574.

(2) Dans son Épître aux Muses. Il leur dit :

« Voyez Trouillard, voyez Neveu,
Et Taron qui dressent un vœu,
Un vœu duquel, d'âge en autre âge,
Nos neveux feront témoignage... »

A la page 62 des *Poésies* de Tahureau.

a pris soin de lui adresser une de ses meilleurs odes, dont nous ne pouvons nous abstenir de publier au moins quelques vers :

Au temps passé, la poésie
Richement docte fleurissait,
Et des plus grands princes choisie,
Comme sainte les ravissait...

Mais où est maintenant le poëte,
Où est, je vous pry, l'écrivain,
Tant il ait la plume parfaite,
Qui n'aille travaillant en vain?
Il ne peut pas d'une couronne
Se voir guerdonné seulement,
Si lui-même ne se la donne,
Servant encor d'ébatement.

Toutefois, mon Taron, ne pense
Que je plaigne comme perdu
Tout le temps qu'en cette jouvence
J'ai pour les Muses dépendu.
Certes l'étude n'est pas vaine
Qui se passe si gayement,
Et qui, pour le fruit de sa peine,
Cause un si grand contentement.

Il est ainsi, je le confesse,
Que j'ai voulu les vers choisir,
Pour obéir à ma jeunesse,
Qui s'y baignait d'un doux plaisir,
Espérant bien toujours que l'âge
Ces mignardises changerait
Et que d'un plus rassis courage,
De ces erreurs m'éloignerait.

Puissé-je désormais ensuivre,
Mon Talon, un chemin plus seur
Et, comme toi, sagement vivre,
Tentant un plus grave labeur !
Puissions-nous, en tranquille vie,
Désormais faire jugement
Des autres, dont la poésie
Nous désennuira doucement (1).

René et Jean Taron étaient fils d'un bailli de Sillé dont on ne parle pas. Mais on a plus d'une fois parlé de leur mère, « estimée, dit La Croix du Maine, l'une « des plus belles, sages et apprises de son temps, « et qui avait un jugement et esprit des plus émer- « veillables. » Bonaventure Des Périers rend le même témoignage de sa vertu, de sa bonne grâce, de son esprit, ajoutant qu'elle était « très-bien venue « entre les gens d'honneur et avenante en tout ce « qu'elle faisait. » Elle aimait particulièrement la danse, et, comme il paraît, ne permettait pas même aux plus graves chanoines de mépriser ce galant divertissement (2).

(1) *Poésies* de Tahureau, p. 41, verso.
(2) Bonaventure Des Périers, *Nouvelles récréations*, nouv. XXXVIII.

TASSIN (René-Prosper).

René-Prosper Tassin, né le 17 novembre 1697, à Lonlay-l'Abbaye, bourg de la généralité d'Alençon et de l'ancien diocèse du Mans, fit ses humanités au collége de Saint-Germer. Ses études achevées, il se sentit quelque vocation pour la vie religieuse, et les Bénédictins de Jumiéges l'admirent au nombre de leurs novices. Il y fit profession le 3 août 1718. C'est là qu'il connut François Toustain. Comme ils étaient du même pays, à peu près du même âge, et avaient le même goût pour l'étude, un vif attachement les unit bientôt l'un à l'autre et ils commencèrent à travailler en commun. La mort seule devait briser cette touchante union, qui fut toujours respectée par les supérieurs de l'ordre ; ils ne les envoyèrent jamais l'un sans l'autre dans les diverses abbayes qui leur furent tour à tour désignées comme lieux de résidence.

Les doctes religieux de la congrégation de Saint-Maur étaient alors, comme on le sait, fort engagés dans les contestations jansénistes. Aussi la plupart d'entre eux partageaient-ils leur temps entre l'étude des anciens textes et la rédaction de ces libelles

anonymes sur la constitution, l'appel, le formulaire, les quatre évêques, le fait, le droit, la morale rigide et la morale relâchée, etc., etc., dont l'immense fatras doit faire à jamais le désespoir des bibliographes. Tassin mit d'abord au jour un écrit de ce genre: *Lettre d'un appelant aux religieux bénédictins qui ont donné des marques publiques de leur opposition à la bulle* Unigenitus; 1733, in-4°. Du temps même de Dom Tassin, cette lettre était devenue rare. Ce qui ne prouve pas un succès obtenu, la plupart de ces libelles étant distribués sous le manteau. Quoi qu'il en soit, Tassin renonça bientôt à la polémique. Ses supérieurs le chargèrent de préparer, avec Toustain, une édition des œuvres de Théodore Studite, et, pour faire ce grand travail, ils allèrent habiter l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Ils y étaient depuis quelques années, lorsqu'ils prirent part à des débats qui touchaient aux droits, ou, pour mieux parler, aux priviléges de leur ordre. Un avocat de Rouen, nommé Clérot, homme habile dans les matières ecclésiastiques, avait autrefois inséré dans les *Mémoires* de Trévoux (1716) un vif réquisitoire contre Guernon, moine de Saint-Médard de Soissons, qu'il avait mis au nombre des plus effrontés faussaires. La même accusation se retrouvait dans un écrit que venait de publier l'abbé commendataire de Saint-Victor-en-Caux contre les priviléges de l'abbaye de Saint-Ouen. Ne pas

répondre, c'était reconnaître tacitement qu'on acceptait le profit d'une abominable supercherie. Dom Tassin et dom Toustain prétendirent justifier leur confrère et leur ordre. C'est ce qu'ils firent, autant qu'ils le purent, dans l'écrit suivant : *Défense des titres et des droits de l'abbaye de Saint-Ouen contre le Mémoire de M. Terrisse, abbé commendataire de Saint-Victor-en-Caux ;* Rouen, 1743, in-4°. Le texte de la réponse à l'abbé Terrisse est de Toustain ; les notes qui l'accompagnent et la critique des pièces produites par Clérot appartiennent à René Tassin.

Ils publièrent ensuite : *Angelo Mariæ Quirino, episcopo Brixiensi, bibliothecario apostolico, Carolus Franciscus Tostinus et Renatus Prosper Tassinus, S. Audoeno Rothomagensi presbyteri et monachi,* Eὖ πράττειν ; Paris, Osmont, 1744, in-4°. Le cardinal Angelo Maria Quirini, en envoyant aux religieux bénédictins deux de ses ouvrages sur les divins offices des Grecs, y avait joint une lettre latine, dans laquelle il agitait certaines questions relatives à Théodore Studite. Tassin et Toustain lui répondirent.

De Saint-Ouen ils allèrent à Saint-Vandrille, où ils passèrent trois mois. Mabillon leur avait fait demander quelques notes sur cette abbaye pour son histoire de l'ordre de Saint-Benoît. Ils lui envoyèrent : *Histoire de l'abbaye de Saint-Vandrille, depuis l'introduction de la réforme de Saint-Maur.* On

conserva longtemps le manuscrit de ce travail à Saint-Germain-des-Prés. Nous ignorons ce qu'il est devenu.

Cependant l'abbé de Saint-Victor ne fut pas convaincu par les raisons alléguées en faveur du moine Guernon et des titres argués de faux, et, revenant au combat qu'il avait lui-même provoqué dans l'intérêt de sa maison, il publia contre les religieux de Saint-Ouen : *Justification du Mémoire sur l'origine de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, contre la défense des titres et droits de l'abbaye de Saint-Ouen*. C'était une affaire très-délicate, très-épineuse, et sur laquelle les arbitres désintéressés n'osaient pas exprimer un avis. Tassin et Toustain s'y étaient trop engagés pour reculer ; mais, comme à propos d'une question particulière on soulevait des questions générales, ils formèrent le projet d'écrire une histoire des bulles papales, des actes ecclésiastiques, de tous les monuments anciens de la jurisprudence contentieuse, pour imposer des règles fixes à la critique de ces actes. C'est un ouvrage auquel ils travaillèrent jusque dans les premiers jours de l'année 1747. Ils furent alors appelés à Paris par le P. Laneau, supérieur général de la congrégation, et, après un séjour de quelques mois à Saint-Germain-des-Prés, ils entrèrent aux Blancs-Manteaux. Bientôt on sut qu'ils étaient sur le point de livrer au public le fruit de ces longs et ingrats labeurs sous le titre de : *Éclaircisse-*

ments sur la diplomatique. Cependant, ils reçurent le conseil de ne rien publier encore. Leur ouvrage était déjà fort étendu, et donnait satisfaction sur beaucoup de points aux critiques les plus exercés; on regrettait, toutefois, d'y rencontrer des lacunes et l'on désirait qu'elles fussent comblées. Ils se remirent donc au travail, avec cette patience bénédictine dont ils ont été, qu'on nous permette de le dire, le dernier exemple, et ils donnèrent, en 1750, leur premier volume : *Nouveau traité de diplomatique, où l'on examine les fondements de cet art, on établit des règles sur le discernement des titres,* etc., etc.; Paris, Guill. Desprez, in-4°. Ils étaient à la moitié du second volume, quand la mort vint frapper Dom Toustain. Ce fut une perte bien cruelle pour l'ami survivant ; mais, ayant surmonté sa douleur, Dom Tassin reprit, avec le concours de Jean-Baptiste Baussonnet, l'œuvre quelque temps interrompue, et le second volume du *Nouveau traité de diplomatique* parut en 1755. Le sixième et dernier ne fut publié que dix ans après, en 1765. C'est un des ouvrages qui font le plus d'honneur à la congrégation de Saint-Maur. Depuis que l'on a repris l'étude des monuments originaux, on a trouvé dans cet ouvrage quelques erreurs ou quelques démonstrations insuffisantes ; cependant il n'a pas cessé de faire autorité. Un de nos confrères les plus versés dans la connaissance des anciens textes, M. Natalis de Wailly a

rendu, dans ses *Éléments de paléographie*, cet éclatant hommage au travail de ses devanciers.

On doit encore à Dom Tassin : *Notice des manuscrits de la bibliothèque de l'église métropolitaine de Rouen, par M. l'abbé Saas, revue et corrigée;* Rouen, Besogne, 1747, in-12 ; *Lettre à M. Bonnamy touchant le prospectus d'une Histoire synoptique du royaume et de la maison de France*, lettre insérée dans le *Journal de Verdun* du mois d'août 1751 ; *Lettre à M. Bonnamy sur le Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de France*, dans le *Journal de Verdun* du mois de décembre 1753 ; *Lettre d'un des auteurs du Nouveau traité de diplomatique à MM. les auteurs du Journal des Savants*, dans le *Journal des Savants* de mars 1756 ; *Lettre à un magistrat sur les dîmes, en réponse au mémoire pour les curés à portion congrue par M. Leclerc;* Paris, Guill. Desprez, 1766, in-4° ; *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur ;* Bruxelles et Paris, 1770, in-4°. C'est dans ce dernier ouvrage que nous avons trouvé les éléments de notre notice, et personne ne pouvait mieux nous renseigner sur les travaux littéraires de Dom Tassin que Dom Tassin lui-même. On consulte encore tous les jours l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*. Dès que l'ouvrage fut répandu dans le public, des censeurs prétendirent qu'on l'avait imprudemment autorisé. Ils y avaient, disaient-ils, découvert le « venin » de l'hérésie jansé-

niste ; ils y avaient, en d'autres termes, rencontré quelques phrases peu respectueuses pour la mémoire du P. de La Chaise et de ses complices. La suppression de ces phrases fut donc ordonnée. Avec ou sans les cartons exigés par la censure, l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* est un livre excellent. Il a été traduit en allemand par A. Rudolphe, avec des remarques et des additions de J. G. Meusel; Francfort et Leipzig, 1773, 2 vol. in-8°.

René Tassin mourut à Paris, le 10 septembre 1777. On ignore ce que sont devenus ses travaux manuscrits sur Théodore Studite et sur l'abbaye de Saint-Vandrille. Il avait entrepris encore, suivant M. Weisse (1), la continuation de l'Histoire de l'ordre de Saint-Benoît par Bulteau.

TAUVRY (DANIEL).

Daniel TAUVRY, né en 1669, à Laval, était fils d'Ambroise Tauvry, médecin de cette ville. Il n'eut

(1) *Biographie universelle.*

pas d'autre maître que son père pour les humanités et pour la philosophie, et celui-ci trouva dans son élève de si merveilleuses dispositions, qu'il osa le produire en public, à l'âge de neuf ans et demi, prêt à soutenir une thèse de logique. Il est vrai que la logique n'était pas en ce temps-là toute la philosophie présentée sous un faux nom; on ne l'appelait pas une science, mais un art; l'art de raisonner, disait-on. En fait, c'était l'art d'énoncer en bon ordre une série de définitions aussi vieilles, au moins, qu'Aristote. Quoi qu'il en soit, c'était même alors un vrai prodige qu'un logicien de neuf ans et demi. Daniel ne fit pas des progrès moins rapides dans la médecine, qui lui fut encore enseignée par son père à l'hôpital de Laval. A l'âge de treize ans il arrivait à Paris, où il suivait les leçons du célèbre Duverney. A quinze ans, il il était reçu docteur en médecine en l'université d'Angers. Enfin à dix-huit ans, il publiait un volume fort bien accueilli par le public, sous ce titre : *Nouvelle anatomie comparée, ou les usages de la structure du corps de l'homme et des autres animaux* (1). « On « ne peut s'empêcher, comme le dit Fontenelle, de « marquer toujours exactement des dates si singu- « lières (2). »

(1) Il en fut publié six éditions en peu d'années : Paris, 1687, 1690, 1693, 1698, in-12; 1721, in-8°. Traduit en latin, Ulm; 1694, in-8°.

(2) *Eloges* de Fontenelle, t. V, p. 33.

Après avoir fait connaître au public le résultat de ses études anatomiques, et avoir provoqué quelques controverses dans le monde savant par la nouveauté de ses conjectures sur les fonctions du sang et sur le mécanisme statique, hydraulique et pneumatique du corps humain, Daniel Tauvry se consacra plus particulièrement à l'examen des matières médicales. Il publia bientôt un *Traité des médicaments et de la manière de s'en servir pour la guérison des maladies;* Paris, Est. Michallet, 1690, in-12 (1); il était alors âgé de vingt et un ans. Déjà cité comme écrivain, Tauvry travaillait à mériter le renom d'un habile praticien, quand une ordonnance du roi vint lui prescrire de renoncer à sa clientèle. Cette ordonnance défendait aux médecins étrangers de pratiquer dans les murs de Paris, et l'on appelait alors à Paris médecin étranger tout docteur qui n'avait pas été gradué dans cette ville même. Tauvry se hâta de paraître devant de nouveaux juges et de leur fournir la preuve exigée de son savoir, de son expérience. Reçu docteur par la faculté de Paris dans le cours de l'année 1697, il publia l'année suivante, in-8° : *Nouvelle pratique des maladies aiguës et de toutes celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs* (2). Cet ouvrage

(1) Il y a eu deux autres éditions : Paris, 1699, in-8°, et 1711, in-12.

(2) Autres éditions : Paris, 1706 et 1720, in-12.

contenait aussi, comme le fit observer le *Journal des Savants* (1), plus d'une nouveauté.

Ce fut vers ce temps qu'il eut ses premières relations avec Fontenelle. Tous les membres de l'Académie des sciences y pouvaient introduire un élève. Fontenelle, qui dès l'abord conçut la plus vive estime pour Tauvry, le fit agréer à ce titre par la docte compagnie. En l'année 1699, à la faveur du nouveau règlement, l'élève de Fontenelle fut élu membre associé. C'est alors qu'il eut avec Méry une dispute fameuse dans les annales de l'Académie sur la question de la circulation du sang dans le fœtus. Pour défendre son sentiment à ce sujet, Tauvry publia son *Traité de la génération et de la nourriture du fœtus ;* Paris, 1700, in-12. Il soutient dans ce livre que la nature est uniforme dans toutes ses opérations, que la distinction établie par Aristote entre les animaux ovipares et les vivipares est sans fondement, et que le système des ovaires se retrouve partout. Cette opinion nouvelle fut vivement attaquée.

Daniel Tauvry fut enlevé bien jeune à la science ; il mourut au mois de février 1701, à l'âge de trente et un ans. Fontenelle paraît croire que sa discussion avec Méry précipita la crise suprême d'une phthisie pulmonaire qui le travaillait depuis longtemps. On trouve dans l'*Histoire de l'Académie des sciences*

(1) Année 1698, p. 279.

une analyse fort abrégée de cette célèbre dispute (1). On y trouve aussi quelques observations de Tauvry sur un cas d'hydrophobie (2).

Fontenelle termine en ces termes l'éloge de Tauvry: « A la grande connaissance qu'il avait de l'ana- « tomie il joignait le talent d'imaginer heureusement « les usages des structures, et, en général, il avait « le don du système. Il y a beaucoup d'apparence « qu'il aurait brillé dans l'exercice de la médecine, « quoiqu'il n'eût ni protection, ni cabale, ni art de « se faire valoir. » Les auteurs de la *Biographie médicale* le jugent avec plus de sévérité : « Ses « ouvrages, à leur avis, portent en général le cachet « de la jeunesse et de l'irréflexion ; on y trouve plus « de raisonnements que de faits, et les hypothèses « de l'auteur sont presque toutes dénuées de fonde- « ment. »

THÉBAULT DE CHAMPASSAIS.

THÉBAULT DE CHAMPASSAIS, subdélégué et maire de la ville de Domfront, nous est connu par un

(1) *Hist. de l'Acad. des sciences*, 1699, p. 25 et suiv., 31 et suiv.

(2) Année 1699, p. 46.

Mémoire historique de la ville et domaine de Domfront; imprimé dans le tome Ier des *Nouvelles recherches sur la France;* Paris, Hérissant fils; 1766, in-12. Ce *Mémoire* est considérable, car il contient le récit des principaux événements qui ont eu la ville de Domfront pour théâtre ; mais il manque à la fois de critique et d'intérêt.

THOMAS DE PERSEIGNE (1).

Il existe à la bibliothèque du Mans un manuscrit sur vélin, à deux colonnes, in-4°, qui contient un traité de THOMAS, moine cistercien de Perseigne, que

(1) Il faut placer ici quelques mots sur un historien célèbre des comtes d'Anjou, Thomas, doyen de l'église de Loches, que l'on a fait récemment, par conjecture, naître aux confins du Maine et de l'Anjou, sur le territoire actuel du département de la Sarthe. Cet historien, souvent cité sous le nom de *Thomas Paccius* ou *Pactius*, est nommé *Thomas de Paccio* dans une chronique de N.-D. de Loches publiée par M. Salmon (*Recueil des chroniques de Touraine*, p. 377). On a donc supposé quelque altération dans ce nom de lieu *Paccium*, et l'on a lu *Parceium*, *de Parceio*, en français Parcé, près Sablé (MABILE, Introduction aux *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 14). Cette conjecture est certainement téméraire. En effet, Thomas vivait au XIIe siècle, et, dans les titres anciens, le nom latin de Parcé est

le catalogue de cette bibliothèque intitule : *De præparatione cordis et multis aliis*. Ce traité, qui se divise en douze livres, partagés eux-mêmes en un très-grand nombre de chapitres, a pour objet les vertus et les vices ; c'est proprement un long manuel de morale, dans lequel l'auteur répond à toutes les questions qui lui peuvent être adressées sur les divers états de l'âme. Nous lisons dans la dédicace : *Venerabili et amantissimo patri domino R., Dei gratia Rotomagensi metropolitano, suus Thomas, Perseniæ humilis monachus, de ordine Cisterciensi, sic commendatam conservis suis pecuniam erogare, ut tanquam bonus servus et fidelis intrare mereatur in tanti patrifamilias gratiam.* Il est donc incontestable que ce traité est l'ouvrage d'un moine de Perseigne, nommé Thomas. L'écriture de ce manuscrit nous apprenant d'ailleurs qu'il est du XII[e] siècle, nous devons supposer que l'archevêque de Rouen désigné dans la dédicace par la lettre R., est Rotrou de Warwich, qui mourut archevêque de Rouen vers l'année 1184.

Ce Thomas de Perseigne ne serait-il pas le célèbre Thomas, religieux de Cîteaux, *Thomas Cisterciensis monachus*, auteur d'un *Commentaire sur le Cantique*

Parriciacus ou *Patriciacus* (Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 451). Possesseur de dix arpents de pré à Giseux, dans le *pagus* angevin (*Recueil des chroniq. de Tour.*, p. 378), Thomas était peut-être originaire de ce *pagus* ; mais le chroniqueur de N.-D. de Loches n'a pas, ainsi qu'on le suppose, désigné Parcé comme son lieu natal.

des cantiques, auquel Sixte de Sienne et Josse Bade sont tout près d'attribuer l'éloquence et le savoir de saint Bernard? Charles de Visch n'ose pas se prononcer sur cette question d'histoire littéraire. Divers manuscrits du commentaire sur les Cantiques portant aussi le nom de Thomas de Vaucelles, la conjecture de M. Daunou est que Thomas de Cîteaux, Thomas de Perseigne et Thomas de Vaucelles sont la même personne. Voici comment il s'exprime : « D'abord « les auteurs qui ont parlé de ces trois Thomas les « font vivre à peu près dans le même temps, c'est-à-« dire vers la fin du XIIe siècle ; ils leur attribuent à « chacun un ouvrage qui porte le même titre ; du « reste ils ne nous donnent aucun autre renseigne-« ment sur leurs actions ni sur les places qu'ils ont « occupées. N'est-il pas très-vraisemblable que le « moine, auteur de cet ouvrage, ayant passé succes-« sivement d'un monastère à un autre, aura été « désigné, suivant les temps où se faisait la copie de « ses ouvrages, tantôt comme moine de Vaucelles, « tantôt comme moine de Perseigne, et enfin par « le seul nom de Cistercien, titre que peut-être il « avait fini par adopter? Mais l'identité de ces per-« sonnages ne nous paraît plus douteuse, après « l'examen attentif que nous avons fait de quelques « manuscrits du livre qui leur est à tous les trois « attribué. (1). » Ayant donc examiné ces manuscrits

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XV, p. 328.

M. Daunou déclare d'abord que Thomas de Cîteaux et Thomas de Vaucelles sont manifestement le même écrivain. Puis il ajoute : « Nous ne pouvons « prouver avec la même évidence l'identité de cet « auteur avec un Thomas de Perseigne dont on « trouve le nom dans les listes des auteurs du XII[e] siè-« cle. » Cette preuve, nous allons, pour notre part, tâcher de la fournir.

Suivant Charles de Visch, on conservait un manuscrit du *Commentaire* de Thomas, religieux de Cîteaux, *sur le Cantique des cantiques*, dans le monastère du Parc, ordre de Prémontré, près de Louvain, et un autre à l'abbaye cistercienne d'Aulnay, en Normandie. Nous voyons dans le catalogue de Bernard de Montfaucon (1) qu'il y en avait un dans la bibliothèque Ambroisienne de Milan. M. Gustave Haënel (2) nous atteste qu'il s'en trouve un, du XV[e] siècle, à la bibliothèque de la ville de Dijon. Nous en pouvons signaler un cinquième, provenant de Clairvaux, dans le numéro 2000 de la bibliothèque de Troyes, où il commence par ces mots : *Osculetur me..... Tria in osculo notantur* (3) ; un sixième, à la bibliothèque d'Angers, sous le numéro 46, provenant du couvent de La Haie-aux-Bons-Hommes (4), et un septième,

(1) *Biblioth. bibliothecarum manuscriptorum nova.*
(2) *Catalog. libror. manuscript.*
(3) *Catal. des man. des dép.*, t. III.
(4) Lemarchand, *Catal. des man. de la biblioth. d'Angers*, p. 15.

à la bibliothèque de Tours, sous le numéro 78 (1). Enfin M. Daunou en a compté trois à la Bibliothèque nationale, sous les numéros 475, 562 et 565 ; il faut y joindre le numéro 14803, qui, comme le numéro 475, est sous le nom de Thomas de Vaucelles. Ce commentaire fut, durant tout le moyen âge, un ouvrage très-estimé. Au XVIe siècle, il a été imprimé à Paris, par Josse Bade, 1521, in-fol. ; puis à Lyon, en 1571, et en d'autres villes ; *alibi sæpius*, dit Ch. de Visch. Nous avons sous les yeux la première édition, celle de Josse Bade. Elle est précédée d'une épître adressée par ce docte libraire à Dom Edmond, abbé de Clairvaux, et nous lisons dans cette épître : *Author non solum istius ordinis ac professionis, sed etiam domus ac cohabitationis fuisse mihi visus est. Præ se fert enim diligentem melliflui doctoris divi Bernardi in divinis scripturis exercitationem et lacteam eloquentiam, et in colligendis favis e sacræ scripturæ floribus dædaleam et plusquam apinam sedulitatem. Altera quod in tanto ordine nullam domum norim e qua plures prodierint divinæ sapientiæ illustratores et librorum non vulgarium excultores. Tertia quod cum nullis alterius cœnobii patribus tanta mihi hactenus intercessit familiaritas*, etc. Ainsi Josse Bade ignorait en quelle abbaye cistercienne avait été composé le *Commentaire sur le*

(1) M. Dorange, *Catal. des man. de Tours*, p. 28.

Cantique des cantiques. L'auteur de ce Commentaire avait un nom déjà célèbre, et l'abbaye de Cîteaux devait être jalouse de le réclamer comme un de ses religieux; mais elle ne trouvait pas son nom inscrit sur ses registres. Quant aux motifs allégués par Josse Bade en faveur de Clairvaux, ils sont frivoles et ne prouvent que l'absence de motifs plus sérieux. Voici nos preuves en faveur de Perseigne. Ch. de Visch, qui connaissait divers manuscrits du Commentaire, fait vivre l'auteur vers le commencement du XIIIe siècle. *Scripsit Thomas circa annum* 1200. La dédicace étant à l'adresse de Pons, évêque de Clermont, mort en 1187, cette supposition de Ch. de Visch approche de la vérité. Le même bibliographe nous apprend, en outre, que l'on conservait à la bibliothèque cistercienne de Morimond un Commentaire manuscrit sur le Cantique des cantiques qui portait le nom de Thomas, religieux de Perseigne ; et c'est en parlant de ce manuscrit qu'il s'exprime en ces termes : *Verum utrum hic idem sit cum nostro Thoma Cisterciensi me latet.* Or il existait à la bibliothèque de Perseigne un autre manuscrit de ce Commentaire, du XIIe siècle, sur vélin, qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque du Mans. Si les premières pages de ce manuscrit n'avaient pas été lacérées et enlevées, peut-être y aurions-nous trouvé un témoignage irrécusable de l'identité que nous recherchons. A défaut de ce témoignage, comparons du moins le manuscrit

du traité *De preparatione cordis* et celui du Commentaire. Ils sont évidemment de la même date, peut-être de la même main. C'est là une circonstance que Ch. de Visch aurait considérée comme décisive, s'il avait su qu'un religieux, du nom de Thomas, eût, vers l'année 1184, habité l'abbaye de Perseigne, et composé le traité de morale que nous avons signalé. Quant à M. Daunou, il n'a connu que le titre de ce traité. Or, en l'absence de ces renseignements précis qu'on obtient rarement sur les écrivains de ce temps-là, ceux que nous venons de produire sembleront, du moins, plus concluants que les développements donnés par Josse Bade à une conjecture fort aventureuse.

Nous devons rappeler ici un curieux incident de la controverse qui eut lieu, à diverses époques, sur le nom du véritable auteur du Commentaire. L'édition de Josse Bade, dont la bibliothèque du Mans possède un très-bel exemplaire, n'est, à Paris, ni à la bibliothèque nationale, ni à la bibliothèque Sainte-Geneviève, comme nous l'atteste M. Daunou. Mais voici ce qui est bien plus étrange : dès le XVIIe siècle, les exemplaires de cette édition et de celle de 1571 étaient devenus si rares, qu'un Cordelier, nommé Paul Reatino, ayant publié de nouveau le fameux Commentaire, crut pouvoir l'attribuer à Jean Duns Scot. C'était une fraude, et, pour la commettre, dans l'intérêt de son ordre, notre Cordelier avait supprimé

l'épître dédicatoire à l'évêque de Clermont. Mais cette fraude fut découverte. Paul Magloire, qui exerçait alors, à Rome, les fonctions de procureur général de l'ordre de Cîteaux, porta plainte contre Paul Reatino, et le maître du sacré palais, saisi de cette affaire, défendit de publier le Commentaire sous un autre nom que celui de Thomas, religieux de Cîteaux. On fut donc obligé de changer le frontispice de la nouvelle édition. Casimir Oudin rapporte cette sentence ; elle est du 15 mars de l'année 1655.

Un autre ouvrage est encore attribué à Thomas, religieux de Perseigne. Il s'agit d'un Commentaire sur les *Sentences*, mentionné par Bernard de Montfaucon au catalogue des manuscrits de l'abbaye de Saint-Serge. Cette attribution doit être fautive. Plusieurs bacheliers du nom de Thomas ont commenté les *Sentences* au XIIIe siècle et au XIVe ; mais à la fin du XIIe, ce livre n'était pas encore devenu le livre classique des théologiens. On le lisait, on l'imitait, et même on le compilait ; on ne le commentait pas. Montfaucon cite encore, sous le nom de Thomas le Cistercien, des Sermons conservés à la bibliothèque Ambroisienne. Nous avons un exemplaire des mêmes sermons, sous le nom de Thomas de Vaucelles, dans le numéro 1988 de la bibliothèque de Troyes. Thomas de Perseigne est donc l'auteur de ces sermons, s'il ne fait qu'un avec Thomas de Cîteaux et avec Thomas de Vaucelles.

THOUMYN (Louis).

Louis Thoumyn, avocat fiscal à Lassay, est auteur, selon Jean Liron, d'un *Commentaire sur la coutume du Maine*, tiré en partie des *Œuvres* de René Choppin. Ce commentaire est demeuré manuscrit. Nous ne pouvons rien ajouter à cette note recueillie dans les papiers (1) de Liron, car nous ne trouvons autre part aucun renseignement sur Louis Thoumyn. Il est vraisemblable qu'il mourut vers la fin du XVIIe siècle, ou dans les premières années du siècle suivant.

TIERCELIN (Jacques).

Jacques Tiercelin, ou Tercellin, en latin *Tercellinus*, du Mans ou du Maine, *Cenomanus*, était avocat au parlement de Paris vers l'année 1540. Ami de Jean Imbert, il fit en son honneur quelques vers latins.

(1) Biblioth. nation., Résidu de Saint-Germain, paquet 98.

Ces vers se lisent en tête de l'édition latine des *Institutiones forenses Galliæ*, dédiée par Imbert à Jean et à Guillaume Du Bellay. Jouant sur le nom de son ami, Tiercelin lui dit :

. . . . Fueras Imbertus, at imber
Nunc fis, atque fori plurima menda lavas.
Pragmaticos, Imberte, lavas, sic diceris imber...

On goûtait alors ces jeux de mots dont la mode est passée. Nous n'apprenons rien de plus sur Jacques Tiercelin, que n'ont connu ni La Croix du Maine ni Du Verdier.

TRAGIN (Pierre).

Ce Pierre Tragin était de Marolles, ou de Mareil, au Maine ; il se dit lui-même *Cenomanensis Marollius*, mais l'interprétation de ce mot *Marollius* n'est pas facile, car c'est un mot qu'on ne lit pas dans les titres anciens. Nous ne connaissons de Pierre Tragin que deux pièces de vers latins en l'honneur de Pierre Richard, insérées en tête des sermons de ce religieux qui sont intitulés : *Doctrinale sacræ ac*

profundæ vitæ; Paris, Josse Bade, 1519, in-4°. Ainsi l'on apprend que Pierre Tragin vivait dans les premières années du XVI[e] siècle, et c'est tout ce qu'on sait de lui.

TRESSAN (Louis-Elisabeth de La Vergne de).

Tressan est un humble bourg du Languedoc, non loin de Lodève, rendu célèbre par la famille qui en a pris le nom. Ainsi les Tressan ne sont pas originaires du Maine; mais un des membres de cette famille étant évêque du Mans et recevant une de ses nièces dans son palais épiscopal, celle-ci mit au jour, le 4 novembre 1705, un fils de belle apparence qui fut présenté sur les fonts de baptême sous les noms de Louis-Elisabeth de La Vergne de Broussin de Tressan. M. Campenon inscrit au 5 octobre la date de sa naissance (1); mais nous supposons que M. Desportes a consulté les archives de l'église du Mans avant de rectifier cette date, et nous adoptons sa rectification.

(1) *Sur M. de Tressan et ses ouvrages.* En tête de l'édition des Œuvres de M. de Tressan publiée par M. Campenon en 1823.

L'évêque du Mans Louis de Lavergne de Montenard de Tressan, était un prélat très-vigilant, et même, il faut le dire, très-dur à l'égard des membres de son clergé. Il n'était indulgent que pour lui-même. Plusieurs de ses contemporains n'ont pas seulement blâmé ses mœurs trop faciles ; ils nous l'ont encore dénoncé comme un administrateur malhonnête, qui détournait habituellement à son profit les revenus de son église (1). Il avait toutefois des

(1) Les plus graves accusations sont portées contre cet évêque dans une lettre de Denys Briant, religieux de Saint-Vincent, à Maur Audren de Kerdrel, assistant du général de la congrégation de Saint-Maur. Nous reproduirons ici quelques passages de cette lettre, dont le texte original se trouve à la Bibliothèque nationale, dans le num. 77 du fonds des Blancs-Manteaux :

Cette lettre a été écrite en 1712, après la mort de l'évêque :

« Mon Révérend Père,

« ..... Pour entrer en matière, je vous envoie la copie d'un imprimé dont il se trouve des exemplaires à toutes les portes depuis quinze jours, adressés à celui-ci et celui-là. Notre R. P. abbé en a eu aussi un ; mais il ne l'a pas montré. On ne sait au vrai qui en est l'auteur. Vous y verrez bien des choses qui ne vous sont peut-être pas tout à fait inconnues. Il y pouvait ajouter que tout le monde dit hautement qu'on ne manquait point d'employer plusieurs mille livres au-dessus de la somme qui se devait lever, sous prétexte qu'on était obligé de rabattre quelque chose à ceux qui criaient trop fort, et qu'il y avait beaucoup de non-payements, et cependant que Richard (1) savait bien se faire payer de tout, et que ce revenant-bon tombait dans la bourse de l'évêque, sans que le clergé en profitât. Il y a plus : cinq ou six personnes éclairées m'ont dit

(1) Ce Richard était sans doute le receveur de l'évêché.

adhérents très-zélés, parce qu'il était d'un parti et qu'il servait ce parti, selon son tempérament, avec passion et sans aucun respect pour la justice. C'était un évêque ardemment constitutionnaire, ennemi déclaré des Jansénistes, fauteur actif des Jésuites. Aussi n'aurait-il pas manqué de faire élever son neveu chez les Jésuites, s'il n'était pas mort en l'année 1712, quand son neveu n'était pas encore en âge d'être sevré des soins maternels. Mais ses intentions furent

qu'on ne doutait point qu'il n'y eût deux livres différents, dont on en enflait un selon les besoins de l'évêque, et qu'on faisait payer au désir de celui-ci. On m'en a cité pour exemple un curé, je crois, de proche Bonnétable, qu'on m'a nommé. La dame de sa paroisse, qui était bonne amie de l'évêque jusqu'à faire des vers à sa louange, avait obtenu de lui que son curé fût réduit à cent livres. Quand il alla payer, il se trouva couché sur le livre comme auparavant. Richard, à qui il dit son fait, dit qu'il en parlerait à l'évêque, et le curé, retournant à quelques semaines de là, se vit couché seulement pour ses cent francs ; d'où il conclut qu'il y avait deux livres. On dit assez d'histoires : comme les cures étaient données à ceux qui faisaient des présents ; comme le curé de Laval, qui ne manquait pas au cérémonial d'une bourse, faisait interdire et poursuivre criminellement tous les curés ou prêtres qui lui avaient déplu, sans justice ni demie, témoin le curé de Louvigné, etc., etc.; qu'un tel curé qu'on me nommait, qui avait fait un ou deux enfants, fut traité gracieusement pour une belle pièce de toile qu'il promit et donna à Richard. La plupart des curés du bas Maine faisaient rendre quantité de sommes d'avoine, etc., etc., pour se faire décharger, et ceux qui étaient rétifs étaient rechargés. C'est un curé qui me l'a dit. On sait les 12,000 livres qu'il excroqua au curé, frère ou oncle du sieur de Geneslay, les 17,000 livres à Mezenger, curé d'Ivré ; pour quoi il fut pris à serment en justice et nia tout de bonne grâce. Un autre curé du bas Maine fut plus fin. Comme on le pressait, il s'avisa une

remplies; c'est, en effet, aux Jésuites que fut confiée plus tard l'éducation du jeune Louis de Tressan. Celui-ci fut envoyé d'abord au collége de La Flèche:

nuit de crier : « Au voleur ! » sonner le tocsin, se désespérer et se tuer de dire qu'il avait été volé. On n'aurait jamais fait d'écrire tout ce qui se dit sur ces matières. On fait courir son épitaphe :

« Tressanus jacet hic. Si quæris quis fuit, audi :
« Ut vivendo lupus, sic moriendo canis.

« On fait allusion à ce qu'il fut enterré presque nu. Mais comme il ne s'agit, je crois, que des abus qu'on peut et qu'on doit rectifier, ceci peut être hors d'œuvre. Je vous prie de m'éclairer là-dessus, parce qu'on n'aime guère à dire ou entendre du mal gratis. Il s'est trouvé, dans la revue qui s'est faite par la justice, je ne sais combien de milliers de lettres, depuis qu'il était curé jusqu'à sa mort, où l'on a vu toutes ses intrigues de galanterie et de politique. Il y a entre autres deux dames de ce pays qui y font une jolie figure. Mme de Montjeu, du Pré, y a aussi voulu tenir son personnage, par des lettres dont elle a reçu réprimande de son abbesse. M. l'Intendant général et M. de Parence seraient en état de faire l'histoire du défunt. Ces lettres ont été brûlées ; mais on dit qu'on en a conservé de doubles de Mme de La Motte ; l'une pour montrer et l'autre de confidence. On estime qu'elles regardent certain argent prétendu emprunté d'elle pendant qu'on le prenait sur le clergé : mais ces messieurs ne se veulent pas ouvrir là-dessus. On est persuadé que l'évêque et Richard ont toujours joué les députés, qui n'ont jamais eu connaissance du vrai des choses, et que, s'il se faisait une révision des comptes et qu'ils fussent confrontés aux acquits, on verrait un prodigieux mystère d'iniquité.....

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur et religieux,

« Denys BRIANT, M. B.

« Au rév. P. Dom Maur Audren,
assistant du très-R. P. général
de la congrégation de St-Maur,
à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, à Paris. »

ensuite il fut conduit au collége Louis-le-Grand; mais il n'y fit pas un long séjour. Une de ses tantes, la duchesse de Ventadour, gouvernante du roi, l'appela près d'elle pour l'associer aux études de son jeune élève.

Elle aurait pu faire un plus mauvais choix. A peine âgé de treize ans, Louis de Tressan avait acquis déjà beaucoup de connaissances, et montrait les plus heureuses dispositions pour les études les plus diverses; il avait, d'ailleurs, le visage agréable, le naturel enjoué, facile, ni soucieux, ni enthousiaste, et témoignait déjà du goût pour la liberté; nous voulons dire pour la liberté de l'esprit, car il avait trop de délicatesse pour annoncer un libertin. C'était bien le compagnon qu'il fallait donner au jeune prince. Ils furent bons amis, et, si cette amitié ne procura pas dans la suite au comte de Tressan les positions les plus élevées et la plus brillante fortune, c'est qu'il n'eut pas d'ambition.

Leur enfance achevée, on les sépara. Louis apprit à régner sous la discipline peu sévère du duc d'Orléans; de Tressan, destiné par sa naissance à servir sous les armes, se fit admettre dans le régiment du roi. Peu de temps après il passait dans celui du régent, et recevait le livret de mestre de camp, au mois d'octobre de l'année 1723. A la mort du régent, il se rendait à Strasbourg, avec un certain nombre de gentilshommes qui allaient, au nom du roi, recevoir les serments de Marie Leczinska. Ce

n'était pas un officier de garnison. Vienne l'heure des combats, il n'aura rien de plus pressé que d'aller joindre sa compagnie et de courir à la gloire à travers les périls ; mais, durant les loisirs de la paix, il fuira la caserne pour vivre à la cour et rechercher les cercles fréquentés par les beaux esprits.

Il se rendait souvent à Pantin, auprès du comte de Morville, qui présidait une assemblée choisie de femmes aimables, de philosophes, de poëtes et de secrétaires d'État. Amelot s'y rencontrait avec Duclos et Madame de Genlis. Bien que cette assemblée eût pris le nom de son président, elle se tenait dans une maison louée à frais communs. On y venait causer, jouer, souper, lire des vers, ou représenter des comédies de Coypel, du marquis de Surgères, etc., etc. ; l'assemblée fournissait les auteurs, les acteurs et l'auditoire. De Tressan n'aimait pas d'autres vers que les vers légers ; il affectait une respectueuse indifférence à l'égard de la prose et des vers graves. Lui demandait-on son avis sur *Polyeucte* ou *Cinna ?* Il les nommait volontiers des ouvrages admirables, mais priait qu'on ne l'obligeât point à les lire ; il lisait de préférence Ovide et Tibulle, Hamilton, Chapelle et Chaulieu, et même Jean de Meung et Villon. Il est ordinaire que les poëtes nouveaux prennent le ton de ceux qu'ils préfèrent parmi les anciens. Les vers composés par Tressan à cette époque de sa vie appartiennent au genre précieux : ils sont galants,

mais les amours qu'il chante sont des amours contenues, qui se gardent bien d'offenser les oreilles du public par des éclats obscènes. Parfois, il est vrai, pour flatter les goûts de quelques amis, anciens familiers du régent ou nouveaux familiers de la reine, il leur envoie des épîtres gaillardes (1) ; mais ce sont des débauches d'esprit auxquelles il s'abandonne rarement : il méprise

Le vin frais,
Le plaisir et la bonne chère,

c'est-à-dire les longs soupers, l'ivresse échevelée, les saturnales de l'amour. Ce qui lui plaît davantage et l'inspire bien mieux, c'est l'échange de quelques propos discrets avec une Chloé de bonne compagnie. Quand il célèbre un de ces doux et décents colloques en vers de huit ou de dix syllabes, il est l'égal de son maître Chaulieu.

Mais Tressan n'était pas tout entier à la société de Pantin. On l'avait encore admis en d'autres compagnies, où l'on ne venait pas seulement chercher de frivoles distractions et lire des vers musqués. Une société, qui n'était pas plus choisie, mais plus sérieuse, se réunissait chez un de ses oncles, l'abbé de Tressan, archevêque de Rouen. Il en était un des

(1) *A M. le comte de Croissy*, tom. X des *Œuvres*, pag. 234 et pag. 279, car l'éditeur a deux fois publié la même pièce dans le même volume.

membres assidus. On le voyait aussi chez Madame de Tencin, où il rencontrait Fontenelle, Voltaire et d'autres philosophes. La reine l'accueillait avec faveur dans ses petites soirées, et plus souvent elle l'allait trouver chez sa dame d'atour, la duchesse de Villars, où se tenait un cercle de libres causeurs, le cardinal de Tencin, de Moncrif et l'abbé de Broglie. Cette reine étant « plus coquette que femme de « la cour, » au témoignage du marquis d'Argenson, aimant fort, dit-il, « les gravelures, » les conversations qui se tenaient après souper chez la duchesse de Villars étaient ordinairement de la plus grande inconvenance. Tressan devait donc, pour plaire à la reine, faire quelque violence à ses habitudes de bonne tenue ; ce qu'il faisait en homme de cour. Mais la reine aimait à se persuader que ce libertinage d'esprit était une sorte d'hommage à ses charmes, et, sa reconnaissance l'entraînant beaucoup trop loin, elle avait pour Tressan, même en public, des familiarités qui choquaient le reste des courtisans (1).

M. de Chauvelin, ministre des Affaires étrangères, se chargea d'employer ce gentilhomme inoccupé. M. de Bissy se rendant à Parme, Louis de Tressan reçut l'ordre de l'accompagner dans cette ambassade, et visita successivement les cours de Parme, de Turin, de Modène. Il était à Rome en 1732. Il y venait,

(1) *Mémoires de d'Argenson*, t. IV, p. 79.

dit-il, chercher ce temple fameux où, suivant le récit des poëtes, s'était réfugiée la mère de l'Amour chassée de la Grèce par les philosophes ; mais personne ne put lui montrer même les ruines de l'antique édifice ; il ne trouva dans Rome que des Vénus mercenaires (1). Afin de se consoler de sa déconvenue, il se rendit chaque matin à la bibliothèque du Vatican pour y faire d'instructives lectures. Voici un détail curieux, qui peint l'homme et son temps. Dans cette bibliothèque du Vatican, si riche en monuments scientifiques, historiques, littéraires, où tout inspire le recueillement, les doctes recherches, les graves études, il lisait, n'y trouvant ni les œuvres de Chaulieu, ni celles de Voltaire, il lisait nos romans de chevalerie (2). Cette lecture ayant eu pour lui beaucoup d'attrait, il conçut le dessein de faire partager au public son goût pour les aventures merveilleuses et les grands coups d'épée ; mais les tristes nouvelles qu'il reçut de France le forcèrent d'ajourner l'exécution de cette entreprise. Il venait de perdre à la fois sa mère et son oncle, l'archevêque de Rouen. Ayant quitté la ville de Rome aussitôt que l'état de sa santé lui permit d'entreprendre le voyage, il revint à Paris.

Il avait vingt-huit ans. C'est un délicat passe-temps, à vingt-huit ans, que de célébrer en vers et

(1) *Œuvres*, t. X, p. 216.
(2) *Sur M. de Tressan*, par Campenon, p. 9.

l'amour et celle qu'on aime. On est confiant, on est heureux ; tout ce qu'on écrit est d'un jet facile. Comme on a d'ailleurs, à vingt-huit ans, des raisons toujours suffisantes pour être content de soi, on s'empresse, après avoir composé quelques vers, de les envoyer à ses amis, afin qu'ils les admirent. De retour à Paris, Tressan rima quelques stances légères et les fit parvenir à Voltaire, qui était son patriarche. Voltaire lui répondit :

Hélas ! que je me sens confondre
Par tes vers et par tes talents !
Pourrais-je encore, à quarante ans,
Les mériter et leur répondre ?
Le temps, la triste adversité
Détend les cordes de ma lyre.
Les Jeux, les Amours m'ont quitté ;
C'est à toi qu'ils veulent sourire,
C'est toi qu'ils veulent inspirer ;
Toi qui sais, dans ta douce ivresse,
Chanter, adorer ta maîtresse,
En jouir et la célébrer.
Adieu, quand mon bonheur s'envole,
Quand je n'ai plus que des désirs,
Ta fidélité me console
De la perte de mes plaisirs (1).

Deux ans après, à d'autres vers de Tressan Voltaire répondait en prose : « S'il fallait vous envoyer des « vers dignes de vous, je ne vous répondrais jamais ;

(1) *Œuvres de Voltaire*, édit. de Kelh, t. XIII, p. 86.

« vous me donnez en tout des exemples que je suis « bien loin de suivre. Je fais des efforts ; mais « malheur à celui qui fait des efforts ; » Cependant les efforts de Voltaire, imitant, disait il, un de ses élèves, n'avaient pas été si malheureux, car, en même temps, il lui répondait en vers, sur ce ton plein d'enjouement :

Les Grâces accordent ta lyre ;
Le Plaisir mollement t'inspire,
Et tu l'inspires à ton tour.
Que ta muse tendre et badine
Se sent bien de son origine !
Elle est la fille de l'Amour (1).

De tels éloges devaient beaucoup flatter le jeune poëte. Il travaillait, il faut le dire, à les mériter. Cependant, comme il était né gentilhomme, il ne pouvait consacrer aux lettres qu'une partie de son temps ; il en devait la meilleure part aux emplois ou aux armes. La guerre s'étant donc engagée de nouveau entre la France et l'Empire, il s'offrit au maréchal de Noailles qui l'admit au nombre de ses aides de camp. Dans cette campagne et dans les suivantes, qu'il fit avec les maréchaux de Berwik et de Belle-Isle, de Tressan trouva l'occasion de se distinguer. A la paix, il fut nommé brigadier, et, quand il parut à la cour avec ce grade, la reine

(1) *Œuvres de Voltaire*, même édit., t. XV, p. 103.

voulut être des premières à le féliciter; après la reine, toutes les dames recherchèrent ce brillant gentilhomme, qui joignait, disait la renommée, tant de courage à tant de grâces. Il repartit bientôt conquérir de nouveaux grades. Il portait les insignes de maréchal de camp à la bataille de Fontenoi. Ce fut une des plus glorieuses journées de sa vie militaire. Blessé au bras et à la cuisse, il revint auprès du roi vers la fin du combat : « Vous m'avez bien servi, « mon cher Tressan, lui dit le roi, que ferai-je pour « vous? — Sire, je demande à Votre Majesté de « servir toute ma vie en ligne, selon mon grade. — « Je vous reconnais bien là, reprit le roi, et je vous « le promets. » Pour remplir cette promesse, le roi voulut tour à tour l'envoyer en Italie et en Écosse ; mais on ne poussa pas plus loin les entreprises auxquelles il devait prendre une part importante.

Pour se distraire durant la paix, il publia quelques vers et quelques notes sur la célèbre bataille où il s'était si vaillamment comporté : *Réponse à M. de Voltaire, ou poëme sur la bataille de Fontenoy ;* Paris, Gandouin, 1745, in-4°. Les vers sont médiocres, mais les notes sont intéressantes. Voltaire lui avait demandé ces notes, comptant, dit-on, les joindre à l'édition de son poëme qui devait être faite par l'imprimerie du Louvre (1) ; mais cette édition à été publiée sans aucune note.

(1) *Œuvres de Voltaire*, même édit., t. LIV, p. 67.

Quelque temps après, Tressan obtint, comme récompense de ses services, le gouvernement d'une province, le Boulonais, avec le titre de lieutenant général. Il eut alors des loisirs, et il les employa bien. Ses illustres amis, le roi de France, le roi de Prusse, l'ancien roi de Pologne, Stanislas, Voltaire, Raynal, etc., etc., reçurent souvent de ses nouvelles. En outre, il envoyait des vers à Mme Du Châtelet, et des mémoires sur l'électricité à l'Académie des sciences, qui l'admit bientôt au nombre de ses associés libres. Presque dans le même temps, les académies de Londres, de Berlin et d'Édimbourg lui firent le même honneur. Par la diversité de ses connaissances, par l'aimable enjouement de son esprit, par son talent, sa façon d'écrire légère, facile, tout à fait réglée sur la mode du jour, enfin par le nombre et l'autorité de ses amis, il avait acquis la renommée.

Après un séjour de quelques années dans la ville de Boulogne, il obtint le commandement de Toul et de Nancy. Cette province lui convenait mieux que toute autre. Il allait retrouver à la cour de Lunéville ce modèle des rois déchus, Stanislas, qui préférait à tous les trônes l'exil sur une terre française, à toutes les prospérités l'amitié de Voltaire, à toutes les pompes royales le commerce de Saint-Lambert. A peine Tressan fut-il dans son nouveau gouvernement, qu'il se rendit auprès de Stanislas. Celui-ci le nomma grand maréchal de sa maison.

Ce fut à la sollicitation de Tressan qu'il fonda la célèbre académie de Nancy. Le jour où elle tint sa première séance, Tressan prononça le discours d'ouverture, et, dans toutes les réunions solennelles, il réclama l'honneur de porter la parole. On pourrait croire qu'il en profita pour lire des « vers de « société (1) », ou pour s'abandonner aux écarts d'une rhétorique intempérante. On se tromperait ; rien n'est plus grave et plus doctoral que les discours composés par Tressan pour l'académie de Nancy (2) : ils ne sont ni d'un poëte, ni d'un rhéteur ; ils sont d'un physicien, et le P. Menou, Jésuite, qui les dénonça, prétendit qu'ils étaient d'un philosophe. Le plus connu de ces discours est celui qu'il fit à l'occasion d'une statue de Louis XIV élevée par Stanislas sur une des places de Nancy. Ce discours fut imprimé en 1755, à Nancy, chez P. Antoine, in-fol.

Le P. Menou ne s'y était pas trompé. En tout disciple du glorieux exilé de Cirey, Tressan tenait les dogmes chrétiens pour de vieilles chimères, et appelait de tous ses vœux le temps où l'éducation des hommes serait faite sans prêtres, sans autels, par des physiciens et des philosophes. Ainsi, quand l'Église vivement alarmée des progrès de ses adver-

(1) C'est le nom qu'il donne lui-même à ses épîtres, odes, rondeaux, madrigaux, couplets, etc., etc. *Œuvres*, t. X, p. 207.

(2) Dans les *Œuvres choisies* de Tressan et dans les *Œuvres complètes*, t. X. Nous désignerons une édition séparée du troisième de ces *Discours* ; Nancy, 1751, in-4°.

saires, eut persuadé les représentants du pouvoir civil qu'il était opportun de venir en aide à la religion menacée, et quand les persécutions commencèrent contre les auteurs de l'*Encyclopédie*, Voltaire put écrire à Tressan comme à un complice : « Ces marauds-là ont peut-être raison de crier contre « la vérité, et de sonner l'alarme quand leur ennemi « est aux portes ; mais on n'a pas raison de souffrir « leurs impertinentes et punissables clameurs. Voilà « le temps où les philosophes devraient se réunir. « Les fanatiques et les fripons forment de gros « bataillons, et les philosophes dispersés se laissent « battre en détail. On les égorge un à un, et, « pendant qu'il sont sous le couteau, ils se brouillent « ensemble et prêtent des armes à l'ennemi commun. « D'Alembert a bien fait de quitter, et les autres « font lâchement de continuer. Si vous avez du crédit « sur Diderot et consorts, vous ferez une action de « grand général de les engager à se joindre tous, « à marcher serrés, à demander justice et à ne « reprendre l'ouvrage que quand ils auront obtenu « ce qu'on leur doit, justice et liberté honnête. Il est « infâme de travailler à un tel ouvrage comme on « rame aux galères. Il me semble que les exhortations « d'un homme comme vous doivent avoir du poids ; « c'est à vous de donner du cœur aux lâches (1). »

(1) *Œuvres de Voltaire*, même édit., t. LVI, p. 17.

Tressan, éloigné de Paris, ne put faire ce que Voltaire lui demandait. L'*Encyclopédie* fut continuée, quoique censurée, et Tressan, ami des auteurs, rédigea pour eux divers articles sur l'art militaire. Il était sans réserve de leur parti. Il dut donc remplir avec le plus vif contentement la mission que lui donna le roi Stanislas, au mois de juillet 1739, le chargeant de complimenter Voltaire en son nom et de certifier l'irréprochable exactitude de l'*Histoire de Charles XII*. Voltaire a fait imprimer ce curieux certificat (1). Au reste Tressan déclara lui-même ses sentiments sur la religion et sur la philosophie dans son *Éloge de Moreau de Maupertuis* ; Nancy, 1760, in-8° (2). Qu'on ne s'étonne donc pas de voir Fréron l'attaquer à son tour, comme les autres (3) ; l'épargner eût été le dédaigner.

La bonne renommée de Tressan parmi les philosophes fut peut-être ce qui le compromit près de la cour de Versailles. Il allait atteindre sa soixantième année, quand on lui retira son traitement de lieutenant général en activité. Cette disgrâce fut d'autant plus cruelle pour le comte de Tressan qu'il avait une fortune médiocre. Il demanda la permission de ne pas résider au siége de son commandement ; ce qui lui fut accordé. Il s'établit alors

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XXIII. Voir aussi t. LXX, p. 231.
(2) *Œuvres de Tressan*, t. X, p. 114.
(3) *Œuvres de Voltaire*, t. LVI, p. 357.

à la cour de Lunéville, en formant le dessein de ne la plus quitter. Mais il avait compté sans la Fortune, qui ne tarda pas à lui ravir son protecteur. Stanislas mourut en 1766. De Tressan fit son oraison funèbre devant l'académie de Nancy (1), et s'éloigna presqu'aussitôt de Lunéville pour se retirer à Nogent l'Artault, sur les bords de la Marne, allant y vivre avec une pension sollicitée et obtenue par son ami le duc de La Vauguyon.

Il était depuis quelque temps dans cette solitude, oubliant, ou du moins s'efforçant d'oublier les cours et les courtisans, quand un prétendu chevalier de Morton publia contre le roi défunt Stanislas et contre son ancien favori une satire très-acerbe qui fut très-bien reçue par le public. Le public aime toutes les satires. Celle-ci n'était pas sans mérite ; on y signalait à bon droit plusieurs vers bien tournés, et, comme elle était datée de Genève, Tressan supposa qu'elle était de Voltaire. Dans cette opinion, il juge Voltaire un faux ami, et se plaint de son procédé peu délicat dans une épître en vers qu'il fait distribuer dans tous les cercles de Paris. Mais il s'est trompé, le faux Morton n'est pas Voltaire, et celui-ci proteste contre une imputation qu'il regarde comme très-injurieuse. Comment, écrit-il à Tressan, a-t-on pu le croire auteur de cette méchante satire? Il y a sans doute quelques

(1) *Portrait historique de Stanislas le Bienfaisant ;* Nancy, veuve Lescure, 1767, in-8°.

bons vers ; mais beaucoup sont très-plats et plusieurs sont absurdes (1). Cependant Voltaire perd toute sa peine à se défendre ; si sévère que soit son jugement sur l'œuvre du faux Morton, Tressan s'obstine à l'estimer coupable de cette trahison, et, peu satisfait de cette obstination, Voltaire s'en plaint à Mme Du Deffand (2). Cette brouille entre les deux amis eut lieu dans les premiers mois de l'année 1775. Elle fut d'abord fort vive, et cependant elle n'eut pas de suites. Tressan finit par reconnaître son erreur.

Quelques années après, Tressan changea de retraite, et vint habiter Franconville, dans la vallée de Montmorency. Il voulait enfin se consacrer tout entier aux sciences et aux lettres, et, pour mener ce genre de vie, le voisinage de Paris lui semblait nécessaire. Le 28 juillet de l'année 1775, il écrivait à Faujas de Saint-Fond : « J'ai loué, il y a un mois, « une maison charmante à Franconville... Je domine « sur toute la vallée de Montmorency. J'ai de quoi « bien loger toute ma famille, de beaux et utiles « jardins, que je cultive comme Candide. Je vois de « tous côtés une belle culture, l'abondance, vingt « beaux châteaux, huit gros villages. Joignez à cela « le bon air, une société aimable, le bon marché des

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIX, p. 295.
(2) *Correspond. de Mme Du Deffand*, édit. de Lescure, t. II, p. 487.

« vivres (1). » Ce n'était plus le jeune et brillant ami de la reine et de toutes les belles dames que la reine avait choisies pour ses compagnes, pour ses suivantes, et si le vieil ermite de Franconville lisait encore des vers, il n'en faisait plus. Son occupation principale était l'étude de la physique, étude alors très-cultivée, aujourd'hui très-négligée, par les gens du monde. « Votre printemps, » lui écrivait Voltaire, le 17 mars 1776, « a été orné de tant de fleurs qu'il « faut bien que votre automne porte beaucoup de « fruits (2). » L'Académie des sciences reçut les premières communications de Tressan. Depuis l'année 1748, il avait toujours entretenu quelques rapports avec cette illustre compagnie. Il lui avait fait remettre, en 1760, un *Mémoire* sur un nain ; opuscule qui a été imprimé. Dès qu'il eut établi sa résidence à Franconville, il reprit ses études sur l'électricité, et rappela dans un nouveau mémoire qu'il avait le premier signalé l'action universelle du fluide électrique. On lui conseilla de confier au public ses observations sur cet important problème, et il promit de s'en occuper.

Cependant il songea d'abord à recueillir ces poëmes élégants et faciles qui, dans sa jeunesse, avaient obtenu l'approbation des arbitres les plus accrédités, et ce recueil parut à Paris en 1776, in-8°, sous le titre de *Œuvres diverses*. Beaucoup de malignes

(1) *Œuvres*, t. X, p. 445.
(2) *Œuvres de Voltaire*, t. LXIII, p. 201.

épigrammes avaient été colportées sous son nom de ruelle en ruelle, au temps où la faveur de la reine le protégeait contre tous les ressentiments. On ne trouve aucune de ces épigrammes dans le recueil de l'année 1776. Il les a donc ainsi désavouées. Il n'est d'ailleurs aucunement certain qu'il en soit l'auteur (1). Les plus nombreuses pièces du recueil sont des épîtres en vers galants. A l'une de ces épîtres Voltaire répondait :

Tressan, l'un des grands favoris
Du Dieu qui fait qu'on est aimable,
Du fond des jardins de Cypris,
Sans peine et par la main des Ris,
Vous cueillez ce laurier durable
Qu'à peine un auteur misérable,
A son dur travail attaché,
Sur le haut du Pinde perché,
Arrache, en se donnant au diable...

Tressan, comment pouvez-vous faire
Pour mettre si facilement
Les neuf pucelles dans Cythère
Et leur donner votre enjouement ?
Ah ! prêtez-moi cet art charmant,
Prêtez-moi votre main légère ;
Mais ce n'est pas petite affaire
De prétendre vous imiter ;
Je veux tout au plus vous chanter.
Mais les Dieux vous ont fait pour plaire (2).

(1) Campenon, *Sur M. de Tressan et sur ses ouvrages*, p. 31.
(2) *Œuvres de Voltaire*, t. XIII, p. 164.

Ce poëte toujours souriant, toujours coquet, avait, en effet, reçu le don de plaire, et, quoique la parure de son style ne soit plus au goût du jour, il plaît encore. Le même recueil nous offre un ouvrage écrit sur un ton plus sévère, qui est intitulé : *Réflexions sommaires sur l'esprit.* Disciple de l'école appelée sensualiste, Tressan interdit au philosophe ces régions vagues où le poëte aime tant à se laisser conduire par la fantaisie. Elles sont habitées, dit-il, par des chimères, et le sage n'a point affaire des chimères ; il doit tous ses soins à la recherche de la vérité. L'invention est le propre du génie ; inventer n'est pas autre chose que trouver, et celui qui ne cherche pas ne trouvera jamais ; mais chercher n'est pas autre chose qu'observer. Voilà ce que Tressan s'efforce d'établir dans les prolégomènes dogmatiques de son livre. Arrivant aux conséquences de ces principes, il montre quelles sont les règles du jugement et du goût, et, transportant ensuite son philosophe sur la place publique, il examine avec lui quels sont, suivant la droite raison, les devoirs du citoyen. C'est donc un cours complet de philosophie. Il l'avait rédigé pour l'usage de ses enfants. Il pourrait servir aux nôtres, après avoir subi quelques corrections. Tressan voulait que ses enfants fussent des hommes utiles ; il leur enseignait que le dernier des métiers est encore moins vil que la paresse, et que personne ne tient de sa naissance ou de sa fortune le privilége

de rester oisif. Sage maxime, honnête et prudent conseil, que nous voulons approuver sans aucune réserve.

Tressan ne se contentait pas d'exhorter ses enfants au travail ; il leur offrait encore, dans sa vieillesse studieuse, un exemple à suivre. Dans le même temps il envoyait des vers à l'*Almanach des Muses*, il faisait pour la *Bibliothèque des Romans* d'ingénieuses compilations ; il publiait l'*Éloge du Maréchal de Muy*, et préparait une traduction libre d'*Amadis*, d'après le texte castillan de Garcias Ordonez de Montalvo. Cette traduction parut pour la première fois en 1779 ; Paris, 2 vol. in-12. Elle eut autant de succès qu'un ouvrage original. On était fatigué des romans obscènes; on ne trouvait plus aucun intérêt à ces récits d'aventures galantes qui couraient dans toutes les mains du temps de la régence, et qui passaient alors pour de parfaits modèles de délicatesse, de goût et d'esprit. Comme, le lendemain d'une honteuse débauche, on s'empresse d'en effacer tous les vestiges, de même, pour oublier les tristes jours de la régence, on détournait ses regards des tableaux de Watteau et des romans de Crébillon. Le moment était donc bien choisi pour donner au public des histoires chevaleresques. Le style de Tressan était naïf comme le jargon d'une bergère d'opéra. On le jugea d'une exquise ingénuité. Horace Walpole ne trouvant pas à son goût ce faux style et cette fausse chevalerie,

Mme Du Deffand lui écrivait, le 3 mai 1779 : « Je « suis confondue, accablée, humiliée, écrasée de « votre critique d'*Amadis*. Oui, j'avouerai à ma « honte que je l'ai trouvé très-agréable ; le style « naïf, facile. A la vérité les événements et les per- « sonnages se ressemblent, les mœurs sont un peu « négligées ; mais il y a, de bonne foi, une grande « générosité ; on n'était point métaphysicien dans « ce temps-là ; on croyait tout et l'on ne craignait « rien (1). » Ainsi l'horreur de la métaphysique peut elle-même égarer l'esprit le plus sage, et faire pécher le goût le plus pur.

L'année suivante Tressan donna : *Histoire du chevalier du Soleil, de son frère Rosiclair et de leurs descendants;* Amsterdam et Paris, 1780, 2 vol. in-12. La même année, une traduction du *Roland amoureux* du Boiardo (2) et du *Roland furieux* de l'Arioste. Ce dernier travail fut si bien accueilli, que l'Académie française voulut compter Tressan parmi ses membres (3). Condillac venait de mourir ; on lui proposa son fauteuil. Son élection se fit sans diffi-

(1) *Correspondance de Mme Du Deffand*, édit. de Lescure, t. II, p. 688.

(2) Réimprimé séparément en 1811 ; Paris, Duprat, in-18.

(3) Nous lisons dans les *Essais historiques* de Renouard:

« Lorsqu'il fut admis à l'Académie française, sur le premier avis de cette nomination les écoliers de rhétorique du collége du Mans s'empressèrent d'adresser à M. de Tressan des vers latins, dans lesquels ils avaient peint leurs sentiments, ceux

culté et sa réception solennelle eut lieu le 25 janvier 1781, le même jour que celle de Lemierre. Il aurait voulu que la réception de Lemierre fût différée; il ne plaisait pas, dit-on, à la comtesse de Tressan, qui n'était plus jeune, de paraître dans la même tribune que Mme Lemierre, qui n'était pas une femme de sa condition et dont le public devait remarquer

de la ville et de la province, à cet aimable et intéressant compatriote. Voici sa réponse en vers français :

A mes chers compatriotes, MM. les rhétoriciens du collége du Mans.

Mon cœur ouvert à la reconnaissance,
Jeunes concitoyens, vous appelle en mes bras ;
Vous remplissez déjà ma plus ferme espérance :
Minerve guide vos pas,
Ses favoris éclairent votre enfance.
Aimables petits-fils de ces chers compagnons
Qui jouaient avec moi sur les bords de la Sarthe,
Ecoutez ces Mentors : que rien ne vous écarte
D'aimer et d'applaudir leurs savantes leçons !
Faites honneur à la patrie
Qui nous a servi de berceau.
Que, dans le cours de votre vie,
Une saine philosophie
Vous serve toujours de flambeau.
C'est à sa brillante lumière
Que vous verrez le but où vous devez courir.
C'est au génie à le choisir.
Consultez-vous : volez dans la noble carrière
Qui, pour vous, dans peu va s'ouvrir.
Ciel, écoute mes vœux, que ta céleste flamme
Brûle, éclaire, épure les cœurs !
Rends l'Eternel si présent dans leur âme
Que de l'aveuglement les coupables erreurs
N'égare leur esprit et n'altère leurs mœurs !

la jeunesse et la beauté ; mais d'Alembert ne consentit pas à cet ajournement (1). La réception de Tressan fut brillante ; les plus grandes dames étaient venues l'entendre, précédées par la duchesse de Chartres, qui avait, contre l'usage, devancé l'heure de la cérémonie. Comme il appartenait en philosophie à l'école de Condillac, Tressan ne fut pas embarrassé de faire son éloge ; mais, au lieu de s'exprimer dans le langage simple et sévère du *Traité sur les connaissances humaines*, il prit le ton d'un rhéteur et débita d'une voix emphatique une série de périodes d'autant plus sonores qu'elles étaient plus vides (2). Delille, qui lui répondit, observa beaucoup mieux les convenances ; il parla de Condillac comme on parle d'un grave personnage et réserva pour l'éloge de Tressan toutes les fleurs de sa rhétorique : « Aux « dons de la nature vous avez, lui dit-il, ajouté ce « goût exquis, perfectionné par le commerce des « sociétés les plus brillantes, dont vous-même avez « été l'ornement..... Depuis long-temps vous vivez « dans une retraite philosophique où les lettres sont « votre bonheur et votre gloire. Il semble qu'elles « veulent vous payer aujourd'hui des heures que, « dans vos plus belles années, vous avez dérobées « pour elles aux plaisirs de la jeunesse et au tumulte

(1) *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, t. XVII, p. 35, 37.
(2) *Œuvres*, t. I.

« des cours... Digne rival des Chaulieu, des Lafare...,
« successeur de ces hommes aimables dans la société
« du Temple, vous avez hérité d'eux non-seulement
« leurs grâces et leur urbanité, mais encore l'art
« heureux de tromper comme eux les ennuis de l'âge
« par les prestiges dont vous entoure votre génie
« aimable et facile. Le talent le plus jeune vous
« envierait la fécondité de votre plume élégante, et
« ce que vous appelez votre vieillesse, car ce mot
« semble ne devoir jamais être fait pour vous,
« ressemble à ces beaux jours d'hiver si brillants,
« mais si rares, dont la plus belle saison serait
« jalouse. » On ne pouvait qualifier et louer en de meilleurs termes le talent gracieux du comte de Tressan. Il est bien vrai qu'il avait fait des études sérieuses, qu'il avait été le disciple et l'ami de Fontenelle, qu'il était entré dans la conspiration des philosophes contre les préjugés, et qu'il avait écrit quelques ouvrages inspirés par l'esprit philosophique de son temps; mais il suivait bien mieux le penchant de sa nature lorsqu'il composait de petits vers ou traduisait l'Arioste.

L'année qui suivit sa réception à l'Académie française, de Tressan publia : *Corps d'extraits de Romans de chevalerie;* Paris, Pissot, 1782, 4 vol. in-12. On connaît maintenant l'origine de ces romans. Écrits d'abord, pour la plupart, en vers français, ils ont ensuite été traduits en latin, en italien, en espa-

gnol. Le comte de Tressan le soupçonnait bien, et plusieurs fois il a mis en avant cette conjecture, l'appuyant de toutes les preuves que pouvait lui fournir une érudition insuffisante. Cependant, comme il ne connaissait pas les anciens textes, il était bien empêché d'en faire usage. D'ailleurs en avait-il besoin? En aucune façon. Il s'était, en effet, proposé non pas de reproduire des monuments littéraires, mais d'accommoder au goût de son temps les légendes chevaleresques du moyen âge, et les traductions en prose du XVI[e] siècle, déjà très-infidèles, offraient à ses arrangements de plus grandes facilités que les poëmes des anciens rapsodes. « Il ne s'est jamais donné, « comme le fait observer M. Campenon, ni pour un « interprète très-scrupuleux, ni pour un abréviateur « bien méthodique. » Il faut lui rendre cette justice ; et les critiques qui ont loué de bonne foi la couleur locale de ses prétendus « extraits » ont été trompés par leur propre ignorance, et non par ses préfaces, car il a souvent déclaré combien il s'inquiétait peu de suivre les vestiges d'autrui.

Son dernier ouvrage est l'*Éloge de feu M. Bernard de Fontenelle*; Paris, 1783, in-8°. Hommage rendu par la reconnaissance, et, à ce titre, méritoire, puisque la reconnaissance est une vertu ; mais, au point de vue littéraire, très-pauvre discours.

Louis-Élisabeth de Tressan mourut à Franconville le 31 novembre 1783. Sa voiture versa, comme il

revenait de Saint-Leu, où il était allé lire à Mme de Genlis quelques couplets composés pour sa fête, et il mourut des suites de cette chute. Quelques années après cette fin tragique, on publia son grand travail sur l'électricité : *Essai sur le fluide électrique considéré comme agent universel;* Paris, Buisson, 1786, 2 vol. in-8°. Pendant toute sa vie il s'était occupé de cet ouvrage, et il le considérait comme son titre principal à cette gloire posthume que les écrivains immodestes appellent en toutes lettres l'immortalité. Il se trompait; un succès plus durable est assuré à ses histoires chevaleresques.

Il y a plusieurs recueils des *Œuvres* de Tressan. Le premier, sous le titre d'*Œuvres choisies*, parut de l'année 1787 à l'année 1791, à Paris, en 12 vol. in-8° : le second, intitulé *Œuvres posthumes*, porte la date de 1815, Évreux, 12 vol. in-8°. MM. Campenon et Aimé Martin nous ont donné les *Œuvres complètes* de Tressan, 1822-1823, en 10 vol. in-8°. Nous désignerons encore quelques éditions séparées de divers contes : *Histoire du Petit Jehan de Saintré et de la dame des Belles-Cousines;* Paris, Didot, 1791, in-18, et Paris, Didot, 1830, in-8° : *Histoire de Tristan de Léonois et de la reine Iseult;* Paris, an VII, 2 vol. in-18. On compte enfin parmi les œuvres de Tressan : *Lettre sur quelques sujets d'histoire naturelle*, insérée dans les *Mélanges* d'Aléon du Lac, tome I, page 266-281, et *Lettre sur les dernières*

années de Lesage, publiée à la suite de la vie de Lesage dans une édition du *Diable boiteux;* Dijon, Causse, 1797.

TRIGUEL (Jean).

On lit dans la *Bibliothèque Française* de La Croix du Maine : « Jean Triguel, Cordelier au couvent de « Laval, au Maine. Il a composé plusieurs *Noëls*, ou « cantiques, sur l'avénement de Notre-Seigneur, « imprimés au Mans l'an 1565, par Hiérôme Olivier ; « auquel temps florissait ledit auteur. » C'est tout ce que nous apprenons sur ce poëte. Un autre Jean Triguel, sieur du Boisgart, souscrit, en l'année 1623, l'acte de René Pitard, lieutenant général de Mayenne, fondant en cette ville un couvent de religieuses Claristes (1).

(1) Guyard de La Fosse, *Seigneurs de Mayenne*, p. 137.

TRONCHAY (MICHEL).

Michel TRONCHAY, né à Mayenne, au mois d'octobre de l'année 1668, fit ses premières études au collége de sa ville natale. Ses parents l'envoyèrent ensuite au Mans, chez les PP. de l'Oratoire, où il suivit, pour la philosophie, les leçons du P. Gallipaud. Plus tard il vint à Paris, où il recommença son cours de philosophie sous la discipline du docteur Claude Mallemans, régent au collége du Plessis, célèbre géomètre. Enfin il étudia pendant deux ans la théologie au collége de Sorbonne. On le désignait comme un des plus brillants élèves de cette maison, quand Mme de Fontpertuis le fit connaître à Le Nain de Tillemont. Celui-ci s'occupait alors d'écrire une histoire sincère des premiers siècles de l'Église, et, venant de perdre son collaborateur Ernest Ruth d'Ans, il accueillit au même titre, dans sa maison, le protégé de Mme de Fontpertuis. Michel Tronchay n'avait alors que vingt-deux ans.

Ils habitaient le château de Tillemont, aux environs de Vincennes, assez près de la grande ville pour s'y procurer tous les livres dont ils avaient besoin, assez loin du monde, qu'ils ne connaissaient guère pas plus l'un

que l'autre, pour n'être pas troublés dans leur travail quotidien par des visites importunes, ou par ces soins frivoles, ces obligations pleines d'ennui que nous impose toujours le commerce des gens désœuvrés. Un historien digne de foi, qui a connu familièrement les deux solitaires de Tillemont, l'abbé Goujet, nous donne sur leur genre de vie, dans cette retraite, les détails suivants : « Les heures de la prière, qui se « faisait en commun, celles de l'étude, des repas et « du sommeil étaient réglées comme dans la com- « munauté la plus rigide. Les jeûnes du carême y « étaient prolongés jusqu'au soir. Éloignés de près « d'une demi-lieue de Montreuil, leur paroisse, ils y « allaient exactement les dimanches et les fêtes. « M. de Tillemont faisait l'office de diacre, et « M. Tronchay, quoiqu'acolyte, celui de sous-diacre. « M. de Tillemont trouvant dans la suite qu'il ne « convenait pas qu'un acolyte fît une telle fonction, « écrivit, sans la participation de M. Tronchay, à « un grand vicaire de M. de Tressan, pour lors « évêque du Mans, et obtint un démissoire pour le « sous-diaconat que son ami reçut ensuite (1). » Ils vécurent ainsi pendant huit années, sans se quitter un seul instant (2). Le Nain de Tillemont mourut

(1) *Biblioth. des auteurs ecclés. du* XVIII[e] *siècle*, par l'abbé Goujet, t. II, p. 95.

(2) Préface de la *Vie de Le Nain de Tillemont*, par M. Tronchay, édition de 1711.

en 1698. Dans son testament, il laissa 500 livres de rente à Michel Tronchay et le chargea de publier la suite de ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, ouvrage qui, maintenant encore, jouit d'une estime très-méritée. Tronchay n'eut rien de plus à cœur que de remplir ce vœu. Il mit en ordre, de l'année 1698 à l'année 1712, les dix derniers volumes des *Mémoires*, dont il fit les préfaces et surveilla l'impression. On lui doit aussi le dernier volume de l'*Histoire des empereurs*, qui ne parut qu'en 1738.

Aussitôt après la mort de Le Nain de Tillemont, Michel Tronchay s'était occupé d'écrire la vie de son bienfaiteur. Des raisons qui nous sont inconnues l'empêchèrent alors de la donner au public. Mais le manuscrit de cet opuscule ayant été confié par l'auteur à quelques amis indiscrets, ceux-ci le firent imprimer avec ce titre : *Idée de la vie et de l'esprit de M. Le Nain de Tillemont;* Nancy, 1706, in-12. Une autre édition de cette biographie, avouée par l'auteur, parut en 1711, sous ce titre : *Vie de M. Le Nain de Tillemont, avec des réflexions sur divers sujets de morale;* Paris et Cologne, in-12. Elle fut ensuite réimprimée à Utrecht, en 1735.

Les héritiers de Le Nain de Tillemont s'étant partagé sa riche bibliothèque, Tronchay se vit forcé d'interrompre ses travaux personnels sur l'histoire de l'Église et vint demeurer à Paris. L'ancien protégé

de Mme de Fontpertuis, l'ardente janséniste (1), fut bientôt dans les meilleurs termes avec les proscrits de Port-Royal. Comme eux, il préférait l'étude au monde, la contemplation à la vie active; comme eux encore, ainsi que le docte, simple et pieux Le Nain de Tillemont, dont il demeura jusqu'à la fin de sa vie le disciple fidèle, il avait plus de penchant pour la doctrine de saint Augustin que pour les opinions d'Origène et de Gennadius, commentées par les RR. PP. Jésuites. Il déclara quel était son parti dans une *Histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal*, qu'il fit publier à Paris, en 1710, in-12. Ce petit livre eut un très-grand succès. On en vendit cinq éditions, dont la dernière parut en 1738, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, par M. Fontaine. L'abbé Goujet semble dire que Michel Tronchay se proposait de faire un ouvrage plus étendu sur l'histoire de Port-Royal; mais, s'il a formé ce projet, il ne l'a pas exécuté. Ce qu'il y a de plus intéressant dans la notice abrégée que nous avons sous les yeux, c'est le détail des violences exercées contre les religieuses de la maison de Port-Royal, durant les premières années de la persécution.

Après la publication de la bulle *Unigenitus*, l'agi-

(1) Louis XIV l'appelait : « Cette janséniste, cette folle, qui a « suivi M. Arnauld partout. » *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 113.

tation recommença, et, Louis XIV ayant pris avec ardeur le parti des Jésuites, ceux-ci conseillèrent l'emploi des mesures extrêmes contre tous les membres du clergé suspects de tendances jansénistes. En l'année 1715, Michel Tronchay fut prévenu que les fanatiques défenseurs de la bulle étaient dans le secret de ses relations épistolaires avec le P. Quesnel, et qu'une lettre de cachet l'envoyait à la Bastille. A cette nouvelle, il s'empressa de quitter Paris et n'y rentra qu'après la mort de Louis XIV.

Il fut alors prié de continuer les travaux de Le Nain de Tillemont sur les origines de l'Église romaine; mais n'ayant pu, signalé comme suspect, obtenir du régent le droit d'entrer librement à la Bibliothèque royale, il se vit contraint d'abandonner ses projets d'étude et voulut se retirer à Laval, où il avait été récemment pourvu d'un canonicat dans l'église collégiale de Saint-Michel. En 1716, Tronchay reçut les ordres sacrés de Joachim de Colbert, évêque de Montpellier, un des plus obstinés d'entre les appelants. Il habita Laval pendant quelques années. « Mais, » nous empruntons ces détails à l'abbé Goujet, « y ayant « trouvé peu de société et beaucoup de divisions « parmi ses confrères, il en fit part à ses amis, et « M. Bosc, procureur général de la cour des aides, « qui l'aimait beaucoup, le fit entrer en 1720, en « qualité d'aumônier, chez Mme la princesse de Conti, « seconde douairière. M. Tronchay n'occupa ce poste

« que cinq mois : son goût, son âge, sa santé ne « s'accommodant pas de ce nouveau genre de vie, « il demanda à se retirer ; et, quoique Mme la Prin- « cesse lui offrît, pour le retenir, d'augmenter ses « appointements, et de lui obtenir une pension « de 1,500 livres sur un évêché ou sur une abbaye, « il ne consulta que son désintéressement et son « amour pour la retraite, et revint à Laval, où il ne « trouva pas plus d'agrément qu'auparavant. Il y « demeura cependant, s'acquitta avec édification de « tous ses devoirs, et, quelque temps après, il mit « la dernière main à un sixième volume de l'*Histoire* « *des empereurs* de M. de Tillemont. Il résigna son « canonicat au commencement de l'année 1733, et « se retira, dans les premiers jours de juin, au châ- « teau de Nonant, au diocèse de Lisieux, où le « Seigneur l'a appelé à lui le 30 octobre de la même « année. C'était un homme plein de foi, d'une piété « exemplaire, très-charitable envers le prochain, « d'un esprit juste, d'un jugement solide, et qui « écrivait purement et avec facilité. » Ainsi s'exprime l'abbé Goujet. Nous lisons, dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* du 13 octobre 1735, que les restes mortels de Michel Tronchay furent inhumés dans l'église de Nonant, par le curé du Merlerault, doyen de Gacé, assisté d'un grand nombre d'ecclésiastiques et des confrères de la Charité. Afin qu'il n'y eût pas d'incertitude sur son opinion au sujet de la grâce, il

laissait en mourant un testament spirituel qui a été inséré dans le même numéro des *Nouvelles*.

A la liste de ses écrits nous devons ajouter diverses épitaphes publiées dans le *Nécrologe de Port-Royal*, parmi lesquelles on remarque celles de Le Nain de Tillemont, de Mme Élisabeth de Sainte-Anne Boulard, de Jean Racine, de Mme Agnès de Sainte-Thècle Racine (1). On mentionne encore parmi les œuvres conservées de Michel Tronchay une lettre qu'il avait écrite, en 1725, à l'évêque de Montpellier sur l'affaire de la bulle. Nous n'avons pas rencontré cette lettre. Nous lisons enfin dans le *Dictionnaire* de Moréri : « Plusieurs de ses amis ont vu de son vivant une « longue lettre sur la manière dont M. de Tillemont « se conduisait dans ses études, et une traduction du « grec en français du Banquet des dix Vierges de « Methodius, que M. Tronchay avait faite pour une « de ses propres sœurs (2). »

(1) Elles portent le nom de *M. Tronchon*. C'est une faute typographique, suivant l'abbé Goujet et le *Dictionnaire* de Moréri.

(2) *Dictionn.* de Moréri.

TROTTÉ (R.)

R. TROTTÉ, avocat au Mans en l'année 1657, faisait des anagrammes. Il a fait la suivante sur le nom de son confrère Mathurin Louis : « Muni sur ta loi ; » et il a pris soin de l'expliquer ainsi :

Quiconque, cher Louis, lira tes commentaires,
Ces écrits immortels, ces brillantes lumières
Qui d'un texte ambigu chassent l'obscurité,
Et marqueront un jour à la postérité
Les bancs et les écueils où elle eût fait naufrage,
Etonné des beautés d'un si parfait ouvrage,
Publiera hautement et partout fera foi
Que tu es très-savant et *muni sur ta loi.*

Ces vers se lisent en tête des *Remarques* de Mathurin Louis, sieur des Malicottes. Nous n'en connaissons pas d'autres du même auteur.

TROUILLART (JACQUES).

Les Trouillart, du Mans, étaient une famille de légistes. En septembre 1537, le roi nomme Jacques

Tahureau juge du Maine, après le décès d'un Pierre Trouillart (1). Il y avait en 1557 un Jean Trouillart conseiller au présidial du Mans, et, vers 1563, un autre Jean Trouillart ainsi qu'un Guillaume Trouillart avocats au même siége (2). Un autre Pierre Trouillart exerçait la charge de conseiller en 1598 (3), et M. Cauvin nous fait, en outre, connaître un troisième Pierre Trouillart, sieur de Montchenu, échevin du Mans en 1639, qui siégeait au même présidial en 1627 (4).

Jacques Trouillart, sieur de La Boulaye, né au Mans, frère de l'avocat Guillaume Trouillart, sieur de Montchenu, étudia la médecine et fut reçu docteur en la faculté de Montpellier. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre, l'eut pour médecin. Au témoignage de La Croix du Maine, il avait traduit en français un dialogue de Paracelse, intitulé : *La défense de la chrisopoie*. Dans son *Histoire de la faculté de médecine de Montpellier* (5), Astruc repro-

(1) Registres de la chambre du conseil du parlement de Paris ; 28 septembre 1527. — Ce Pierre Trouillart eut de Marie Héliand une fille nommée Françoise, qui fut femme de Nicolas Neveu, sieur de La Barbotière, contrôleur général des deniers royaux de Sablé. (Gilles Ménage, *Remarques sur la vie de Guill. Ménage*, p. 327.)

(2) Mêmes registres; 10 mai 1564.

(3) Bodereau, *Coutumes*, p. 446.

(4) *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, p. 231. Le même, *De l'administr. munic.*, p. 51.

(5) Pag. 345.

duit l'article de La Croix du Maine, et ne nous apprend pas que cette traduction ait été imprimée. Jacques Trouillart vivait encore en 1584, et il exerçait la médecine dans une ville d'Anjou qui ne nous est pas désignée.

TROUILLART (Pierre).

Pierre Trouillart, sieur de Montferré, né au Mans, était avocat au Mans et, de plus, bel esprit. L'abbé Ceboy, qui l'avait connu, nous dit qu'il « tranchait « du philosophe (1) ; » ce qui signifie sans aucun doute qu'il ne se faisait pas remarquer par son respect pour les dévots. Quoi qu'il en soit, il composa dans ses loisirs un petit livre qui n'est pas indigne de quelque estime : *Mémoires des comtes du Maine ;* Le Mans, Hiérosme Olivier, et Paris, J. Libert, 1643, in-8°. Il y a plus d'une erreur dans ces *Mémoires ;* l'érudition de Pierre Trouillart n'était pas plus profonde que variée. Cependant on remarque qu'il ne manquait pas tout à fait de critique, puisqu'il n'hésitait pas à

(1) Mélanges manuscrits des Bénédictins, à l'Institut de France ; t. II, fol. 59.

rejeter les fabuleux récits de Nanni de Viterbe et de Belleforest. On le compte encore parmi les historiens. Ses contemporains ont fait bien plus grand cas de son mérite. « Qui voudra voir, dit Bodereau, l'histoire « de nos comtes du Maine lise les Mémoires com- « posés par Mr Pierre Trouillart, sieur de Montféré, « avocat en cette ville, imprimés depuis peu. Le « respect m'empêche de parler de son mérite et la « postérité en jugera ; et toutefois je désire qu'elle « sache que nous avons été élevés en même patrie, « que nous avons été instruits aux bonnes lettres « ensemble et que nous sommes de même profession, « égaux en âge et en amitié (1). »

Pierre Trouillart est cité par le même Bodereau comme plaidant au Mans dans les années 1644, 1650, 1652 (2). Il fut échevin du Mans en 1656 (3), et mourut, dit-on, en 1666. C'est à lui que nous attribuons par conjecture huit distiques, signés *P. Troilus*, qu'on lit en tête des *Remarques* de Mathurin Louis des Malicottes.

(1) *Coutumes*, p. 10.
(2) *Ibid.*, p. 166, 175, 442.
(3) Cauvin, *De l'administr. municip.*, p. 53.

TUFFIÈRE (François).

Né à Noyen, suivant M. Desportes (1), François Tuffière prit le cordon et entra chez les religieux Minimes. Il fit profession au couvent de Plessis-lez-Tours, à l'âge de dix-neuf ans, le 5 octobre 1534 (2). Nous n'apprenons pas qu'il ait obtenu d'autres emplois, dans son ordre, que ceux de théologien et de prédicateur. Suivant une note de l'abbé de La Crochardière (3), il mourut au Mans, le 28 mars 1684. On a de cet écrivain deux poëmes considérables : l'un qui est demeuré manuscrit et que conserve la Bibliothèque du Mans ; l'autre, qui a été imprimé sous ce titre: *Saint François de Paule, ou la Charité triomphante;* Le Mans, Isambart, 1676, in-8° : paraphrase étendue de la règle du tiers ordre et des litanies de Saint-François, de Jésus et de la Vierge, dédiée à Mme de Beaumanoir, abbesse de La Périgne. Ces vers sont faciles, et l'auteur avait, d'ailleurs, quelque sentiment de la mesure poétique ; mais il lui manquait à la fois et le goût et le style. Que ses

(1) *Bibliographie du Maine.*
(2) Mélanges manuscrits des Bénédictins, conservés à l'Institut de France, t. II., fol. 61.
(3) Mss. de la bibliothèque du Mans.

œuvres inédites reposent sous la poussière qui les couvre ! Elles ne méritent pas d'être exhumées.

VASSE (JEAN).

Jean VASSE, conseiller d'État, lieutenant criminel au siége présidial du Mans, était oncle de l'historien Antoine Le Corvaisier de Courteilles. Quand celui-ci fut sur le point de publier son *Histoire des évêques du Mans*, Jean Vasse écrivit à son neveu, le 15 mai 1646, pour le féliciter d'avoir si bien conduit cette utile entreprise. Sa lettre, imprimée en tête de l'ouvrage de Le Corvaisier, est un éloge des études historiques. Jean Vasse n'a pas connu toutes les leçons qu'on peut tirer de l'histoire. Il était de son temps, et, lecteur assidu de Thucydide, de Plutarque, il ne soupçonnait pas que l'histoire, un jour étudiée par les philosophes, devait fournir des arguments pour changer bien des choses à la surface du monde. Ainsi Jean Vasse ne dit pas sur l'histoire tout ce qu'il faut dire ; mais il exprime ce qu'il pense en de bons termes ; son style a de la noblesse et de la fermeté. Une étude généalogique sur la famille Vasse, une des plus considérables de la

province, se lit dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, tome I, page 378 et suivantes.

VAUCELLES (Matthieu de).

Nous lisons dans la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine : « Matthieu de Vaucelles, imprimeur et libraire au Mans, en laquelle ville il naquit, « le mardi, 18[e] jour de janvier, l'an 1507. Ledit « Vaucelles, étant fort jeune, écrivit quelques poésies « françaises contre Clément Marot, sous le nom de « *Poète champêtre*, lesquelles ont été imprimées « il y a plus de quarante ou cinquante ans. L'on voit « plusieurs de ses compositions, tant en vers qu'en « prose; sur la fin du *Catéchisme* du P. Edmond « Auger, de l'ordre des Jésuites ; savoir est l'*Oraison* « *à Dieu* et autres poëmes. Il a écrit plusieurs *Noëls*, « ou cantiques sur l'avénement de Notre Seigneur « Jésus-Christ, imprimés par lui-même à diverses « années : *Épitaphes* sur le trépas de M. de Hangest, « chanoine en l'église du Mans, et encore sur la mort « de M. de Langey et plusieurs autres personnes « illustres : *Le Panégyrique des sciences*, lequel il

« présenta à Monsieur, frère du roi, lorsqu'il passa « par la ville du Mans, en l'an 1577. Il a davantage « écrit plusieurs poésies à l'honneur de Messieurs « les évêques du Mans et entre autres aux entrées « de Monsieur le révérendissime cardinal de Ram- « bouillet, évêque du Mans, faites en ladite ville, « imprimées par lui. Il est cause que la carte ou « description du Maine, écrite par Macé Ogier, « prêtre, a été imprimée par lui et Alexandre Chouen, « en l'an 1539, et depuis encore en l'an 1565, avec « une fort docte épître de sa façon discourant des « louanges du Maine, etc., etc. Il se trouve plusieurs « livres imprimés par ledit Vaucelles, lequel en ses « premières éditions se nommait *Macé* Vaucelles « simplement ; et depuis, en ses œuvres, il s'est « appelé Matthieu de Vaucelles, qui est un même « quant au latin *Matthæus* : de quoi j'avertis les « lecteurs, afin qu'ils ne pensent pas que ce soient « deux divers auteurs, encore qu'il se soit appelé « de ces deux divers noms ; et pense que ce qui fut « cause qu'il se nomma depuis Matthieu de Vaucelles « et non pas Macé Vaucelles, ce fut à l'occasion de « l'heureux anagramme qui se trouve en ce nom, « qui est tel : *Dieu veut l'âme chaste.* Il mourut au « Mans l'an 1578, le jeudi premier jour de janvier, « âgé de soixante-douze ans. »

Il n'y a pas d'annotations sur cet article dans la dernière édition de La Croix du Maine, et nous

regrettons de ne pouvoir suppléer au silence des doctes collaborateurs de Rigoley de Juvigny.

VEAU (PATRICE).

Patrice VEAU, né au Mans, prêtre séculier, composa un recueil de Noëls : *Cantiques ou Noëls nouveaux pour chanter à la louange de Dieu;* Le Mans, 1611, in-8°. Nous ne connaissons que le titre de ce recueil.

Ce Patrice Veau était d'une famille qui fut la terreur du Mans pendant les troubles de la Ligue. On a conservé ces vers :

Mutins, le Père Veau vous mande
Que, par jeûne ou par oraison,
Vous cassiez l'arrêt et l'amende
Qui le retient en sa prison.
Mieux lui vaudrait, pour récompense
Du serment au parti rendu,
Pourrir en la même potence
Où son fils Colas fut pendu (1).

La fin tragique de Colas Veau nous est racontée dans

(1) Manuscr. franç. de la Biblioth. nation., Supplém., num. 1255.

ces autres vers composés pour lui servir d'épitaphe :

Cy gît, d'un courage trop lâche,
Colas Veau, fort mal entendu,
Qui pour la prise d'une vache
Au gibet du Mans fut pendu (1).

VÉRITÉ (Pierre).

Nous ne connaissons ce Pierre Vérité que par une épigramme latine qu'on lit avant la seconde partie du *Catéchisme* latin de René Flacé. Il était un des élèves de ce curé bel esprit au collége de La Couture.

VÉRON DU VERGER (François-Louis).

François-Louis Véron naquit au Mans, vers l'année 1694. S'il fut le premier des Véron qui nous

(1) Mss. franç. de la Bibl. nat., Suppl., nº 4255.

ait laissé quelque œuvre littéraire, le renom de sa famille était fondé bien avant lui. Vers la fin du xve siècle, en 1494, un Robert Véron figure parmi les échevins du Mans (1). Au xvie, Guillaume Véron, chanoine du Mans, archidiacre de Château-du-Loir, est un des exécuteurs testamentaires du cardinal Philippe de Luxembourg (2). Jean Véron meurt en 1689, après avoir inventé ces étamines ou camelotes blanches qui furent autrefois recherchées, sous le nom de « verones, » en Espagne et en Italie. Son fils, Guillaume Véron, qui fut garde-scel de la ville en 1708, puis échevin en 1711 (3), avait eu, comme marchand, le même succès. C'est le père de François-Louis, sieur du Verger, marchand d'étamines, échevin en 1754, conseiller en 1757 (4), secrétaire perpétuel du bureau d'Agriculture du Mans, qui mourut dans cette ville, le 16 octobre 1780. On a de lui : *Plantation et culture du mûrier au Mans*; Le Mans, 1760, in-12.

(1) Cauvin, *Administr. munic.*, p. 44.

(2) Voir ce qui regarde Guill. Véron dans le Martyrologe de l'église du Mans. Manuscr. de la Bibl. du Mans, n° 244, après la pag. 315.

(3) Cauvin, *Administr. munic.*, p. 57.

(4) Cauvin, *Administr. munic.*, p. 61, 62.

VÉRON DE FORBONNAIS (FRANÇOIS).

Mais la plus grande gloire de cette famille fut sans contredit François VÉRON, sieur de Forbonnais, né au Mans, le 3 octobre 1722, de François-Louis Véron et d'Anne Plumard (1). Voici les premiers renseignements qui nous sont fournis sur cet homme justement célèbre. Quand François Véron eut achevé ses études à Paris, au collége de Beauvais, son père, le sieur Du Verger, le rappela dans son comptoir et l'y employa. Quoiqu'il fût, comme échevin, un personnage, le sieur Du Verger ne croyait pas déroger en continuant le commerce paternel ; il devait donc lui sembler très-convenable que son fils fût un jour marchand comme lui-même, comme ses aïeux. Mais on ne peut jamais prévoir quelle sera la destinée des gens d'esprit. Ce n'est pas, il est vrai, que leur propre volonté la règle toujours ; mais il suffit, pour déconcerter les desseins d'un père, que les circonstances aient généralement plus d'influence sur la destinée des gens d'esprit que sur celle des sots.

(1) On la dit sœur de Louis-Joseph Plumard, l'économiste (M. Leroi, *Biogr. génér.*, t. XLVI, col. 24); mais on doit en cela se tromper, Louis-Joseph Plumard étant né lui-même en 1722, c'est-à-dire la même année que François Véron, son prétendu neveu.

En 1741, après avoir fait un séjour de trois ans dans sa ville natale, le jeune François Véron se rendit en Espagne pour y traiter quelques affaires. Il en revint en 1743, et c'est alors que commencèrent les événements et les agitations de sa vie. Sa mère étant morte et son père s'étant remarié, il forma sur-le-champ le dessein de quitter une maison où des intérêts divers devaient tôt ou tard se heurter et se combattre. Il pouvait, toutefois, demeurer au Mans. Les Plumard étaient aussi marchands d'étamines, et son grand-père maternel, ayant pris la résolution d'abandonner le commerce, lui fit l'offre de sa clientèle; mais il la refusa, pour ne pas devenir le concurrent de son père (1). Un de ses oncles était armateur à Nantes; il partit pour Nantes et demeura cinq ans dans cette ville.

On dit qu'il y fut surtout occupé d'affaires et de graves études. Nous le croyons très-volontiers. Mais on est capable, quand on est jeune, de satisfaire à la fois des goûts divers. Tant que François habita la ville de Nantes, il y fut très-attentif à tout ce qui pouvait l'instruire sur la pratique du grand commerce, sur les opérations, les avantages et les intérêts de la marine, sur les rapports des colonies avec la métropole, etc., etc. ; mais son zèle pour l'étude des choses pratiques ne l'empêcha pas de cultiver les arts

(1) Leprince d'Ardenay, *Eloge hist. de Franç. de Forbonnais*, page 2.

et les lettres : plusieurs arts, la musique et la peinture ; les lettres savantes et la poésie ; plusieurs genres de poésie, même les plus opposés.

Son premier écrit paraît avoir été une ode sur la paix de 1748. Il n'avait pas encore vingt-sept ans quand il la composa. On dit qu'elle fut imprimée (1), mais on ne dit pas dans quel journal ou dans quel recueil. Il écrivait ensuite une tragédie en cinq actes, intitulée *Coriolan*, qui, reçue par les comédiens, ne fut pas jouée. Fréron, devenu plus tard son ami, lui conseilla de la réduire en trois actes. Il suivit ce conseil, et l'œuvre ainsi modifiée fut envoyée à un prince d'Allemagne (2).

Dans le même temps il faisait, chapitre par chapitre, des extraits de l'*Esprit des lois*, qu'il accompagnait de remarques, n'approuvant pas toujours les vues de l'auteur. Cette critique, souvent judicieuse, d'un livre qui sera toujours censuré mais toujours admiré, parut, pour la première fois, en 1750, in-12, avec cette épigraphe : *Conamur tenues grandia* (3).

(1) Leprince d'Ardenay, ouvr. cité, p. 2.

(2) *Ibid.*

(3) Elle fut réimprimée plusieurs fois : d'abord en 1753, dans le troisième volume des *Opuscules* de Fréron, et la même année, séparément, in-12. Une édition plus complète parut longtemps après, sous ce titre : *Observations sur l'Esprit des lois, ou Extraits de ce livre, chapitre par chapitre, avec des remarques sur quelques chapitres particuliers du même ouvrage et une idée de toutes les critiques qui en ont été faites* ; Paris, 1762, in-12.

C'est, en effet, l'essai d'un jeune homme, qui, déclarant tout ce qu'il pense sur le ton de la plus parfaite sincérité, se fait écouter avec attention, avec intérêt. Il a toute la gravité des philosophes, mais il n'a pas leur dédaigneuse indifférence pour les articles de la foi révélée; les passages de l'*Esprit des lois* qui le choquent le plus sont ceux où la diversité des religions est expliquée par l'influence des climats. S'il n'est plus dévot, il est resté croyant. En matière de gouvernement, celui qu'il préfère n'est ni l'aristocratie ni la démocratie ; c'est la monarchie traditionnelle ; mais il la veut libérale, soucieuse de l'intérêt populaire, excitant plutôt la vertu que l'honneur. Enfin, disciple très-cauteleux des nouveaux économistes, ayant lu Boisguillebert et Dutot, il se défend d'avoir un système, parce que tout système néglige quelque élément de la richesse publique, et particulièrement il plaide en faveur du commerce, dont les avantages et les droits lui paraissent avoir été souvent méconnus.

On retrouve le même fonds de doctrines dans cet écrit plus original : *Essai sur la partie politique du commerce de terre et de mer, de l'agriculture et des finances;* Paris, 1751, in-12; réimprimé en 1753, sous ce titre plus exact et plus clair : *Réflexions sur la nécessité de comprendre l'étude du commerce et des finances dans celle de la politique.* C'est un grand malheur pour la France, dit le jeune réformateur, d'avoir eu tant de ministres et de diplomates igno-

rants. L'art de gouverner est par eux devenu l'art de conduire de basses intrigues. Se connaissant impropres à l'administration des affaires, ils l'ont déléguée tout entière à des subalternes, dont les faux calculs ou les complaisances intéressées ont causé les plus grands dommages tant aux particuliers qu'à l'État. Il est urgent de réparer toutes les fautes ainsi commises. Pour cela donc, futurs ministres, étudiez, apprenez, instruisez-vous.

Voilà ce que François Véron osait penser, osait écrire à l'âge de vingt-neuf ans. Nous croyons volontiers que les amis de son oncle, les riches armateurs de Nantes, devaient, sans bien le comprendre; le tenir pour un présomptueux. Mais il allait bientôt se produire sur un plus grand théâtre, aux regards d'un public moins prévenu contre la jeunesse. En l'année 1752, une affaire de commerce le fit venir à Paris, et, cette affaire terminée, Paris le retint. Il y vécut d'abord assez retiré, non sans doute par défiance naturelle, car il n'avait pas ce défaut ou cette vertu, mais plutôt par calcul, désirant observer la foule et la bien connaître avant de s'y mêler. Quand il prit enfin la résolution de paraître, il commença par changer son nom. « Les Trublet, dit spirituellement d'Alembert, « se trouvant très-illustres « de l'ancienneté sans tache de leur roture, n'ont « jamais eu la sotte vanité, comme tant d'autres, de « se faire, de bourgeois anciens, gentilshommes

« nouveaux (1). » François Véron eut, comme tant d'autres, cette espèce de vanité. Son père, ayant acquis, dans la paroisse de Champaissant, près Mamers, la terre seigneuriale de Forbonnais, il prit le nom de cette terre tombée en roture. Cependant il ne conviendrait pas de l'en blâmer beaucoup. Il pouvait d'abord s'excuser en alléguant l'exemple de son père ; le petit-fils de l'inventeur des *verones* ne s'était-il pas appelé lui-même le sieur Du Verger? Et puis, quand un travers est à la mode, on n'est pas bien coupable de s'y laisser aller.

La première ambition du sieur de Forbonnais fut d'occuper un emploi public. Ayant donc rédigé quelques mémoires sur des questions économiques ou politiques, il les fit présenter ; puis il se présenta lui-même, avec l'espoir d'un remerciement, peut-être d'une récompense. Il fut reçu, suivant un de ses biographes (2), par un personnage très-considérable, suivant d'autres (3) par un ministre, le contrôleur général de Machault (4), qui l'accueillit de cette façon : « Vous avez de l'esprit, des connaissances ; on dit du « bien de votre moral ; mais j'ai de la franchise, « je vous préviens que je ne ferai jamais rien pour

(1) D'Alembert, *Eloge* de Trublet.
(2) Leprince d'Ardenay, ouvr. cité, p. 3.
(3) De L'Isle de Sales, *Vie littér. de Forbonnais*, p. 15.
(4) M. E. Daire, en tête de la nouv. édit. des *Principes économiques*.

« vous. » A quoi, dit-on, Forbonnais répondit, avec une pareille franchise : « Je n'ai pas besoin de vous. « Je pensais que, votre ministère vous enjoignant de « faire le bien, je pouvais y coopérer. Je me suis « trompé ; il me suffit ; je ne perdrai plus mon temps « à vous visiter. » Les termes de ce court dialogue ne nous semblent pas très-fidèlement rapportés. Ce n'est pas sur ce ton de mauvaise compagnie que s'entretiennent les secrétaires d'État les plus hautains et leurs plus ombrageux solliciteurs. Mais il est constant que Forbonnais, mal accueilli, cessa de rechercher un emploi. Sa mésaventure le décida, disent ses biographes, « à ne plus prendre d'intermédiaire entre « lui et la nation (1) ; » en des termes moins pompeux, n'ayant pu s'introduire dans le cabinet d'un ministre, Forbonnais s'en consola promptement, et, ayant au même degré le besoin de parler et celui d'agir, il se fit, comme on disait, libelliste, ou, comme nous disons, publiciste.

Il publia d'abord des traductions libres d'ouvrages en vogue. La première que nous avons à citer est celle-ci : *Théorie et pratique du commerce et de la marine par don Geronymo de Ustariz ;* Paris, Estienne, 1753, in-4 (2). La même année parut : *Le négociant anglais, ou traduction libre du livre intitulé* The British Merchant (de Ch. King), *conte-*

(1) De L'Isle de Sales, p. 15.
(2) Autre édition de la même année, 2 vol. in-12.

nant divers mémoires sur le commerce de l'Angleterre avec la France, le Portugal et l'Espagne; Dresde (Paris), Estienne, 2 vol. in-12. Forbonnais prouvait ainsi qu'il savait très-bien deux langues vivantes, l'espagnol et l'anglais; il prouvait, en outre, par la liberté de ses traductions, qu'il avait acquis en matière de commerce des connaissances variées. Ces deux livres eurent un égal succès. Le suivant, qui parut la même année, fut encore plus goûté : *Considérations sur les finances d'Espagne ;* avec un épilogue intitulé : *Réflexions sur la nécessité de comprendre l'étude du commerce et des finances dans celle de la politique;* Dresde (Paris), 1753, in-16. Pour avoir considéré « les finances comme le « principe de vie du corps politique (1), » l'Espagne, dit l'auteur, s'est peu à peu totalement ruinée. Il faut qu'elle change de système pour être remise sur le pied des puissantes nations. Les finances ne vivent pas d'elles-mêmes; c'est le travail national qui les alimente, qui les entretient. Le gouvernement d'Espagne a commis la grande faute de négliger l'agriculture, ou, pour mieux dire, de l'opprimer par des taxes de toute sorte. L'agriculture trop grevée n'a plus récompensé le travail; elle a donc été délaissée. Le produit des taxes ainsi diminué, le gouvernement d'Espagne s'est vu forcé de recourir aux emprunts,

(1) *Considérations sur les finances d'Espagne*, p. 27.

qui sont des anticipations sur les revenus futurs. Les emprunts et les traitants ont achevé la ruine. Voilà ce que l'Espagne doit enfin comprendre. Elle ne sera relevée par aucune combinaison financière, mais elle peut l'être par une vive reprise du travail agricole. C'est au gouvernement à l'encourager. Le petit livre où se trouvaient ces sages conseils n'eut pas moins de lecteurs en Espagne qu'en France. Le ministre principal du gouvernement espagnol, Ensenada, le trouva si bien fait, qu'il pria la cour de France d'envoyer Forbonnais à Madrid avec le titre de consul général. Mais cette démarche n'eut pas un résultat immédiat, et elle ne put être renouvelée par Ensenada, qui fut compté bientôt après parmi les ministres disgraciés.

Encore une fois déçu dans son espérance d'obtenir un emploi, ou, pour mieux dire, d'avoir la main aux affaires et de travailler selon ses principes au bien de l'État, Forbonnais continua d'écrire, et publia dans l'*Encyclopédie* des articles étendus sur les assurances terrestres ou maritimes, le change, le commerce en général, et, en particulier, sur le moteur « le plus actif du commerce utile (1), » la concurrence. Il réunit ensuite à ces articles d'autres articles inédits sur l'agriculture, la navigation, les colonies, les manufactures, le crédit, le luxe, etc., etc.,

(1) *Éléments du commerce*, t. I, p. 88.

et en forma deux volumes in-12, qui parurent pour la première fois en 1754, à Leyde, c'est-à-dire à Paris, chez Briasson et d'autres libraires, sous ce titre : *Éléments du commerce.* Les biographes (1) rapportent qu'il fut fait deux éditions de ce livre dans l'espace de trois semaines. Cela n'est guère vraisemblable ; mais il est vrai que les mêmes libraires publièrent, au cours de l'année 1754, deux éditions du même livre qui diffèrent beaucoup l'une de l'autre (2) ; ce qui prouve avec quelle faveur il fut reçu par le public. Écrit à la hâte, suivant la mode du temps, ce livre n'est pourtant pas d'un style toujours clair. Grimm dit que, trop jaloux de paraître philosophe et bel esprit (3), Forbonnais n'exprime jamais simplement ce qu'il pense. Il fait certainement abus, avec ou sans affectation, des sentences, des maximes philosophiques ; ce dont il faut bien se garder si l'on veut être clair, surtout quand on improvise. On signale aujourd'hui, dans les *Éléments du commerce*, plusieurs lacunes ; on dit même que la doctrine n'en est pas toujours irréprochable. On montre ainsi qu'un siècle d'expérience nous a profité. Mais on ne saurait contester que ce livre soit d'un

(1) Leprince, p. 4 ; de L'Isle de Sales, p. 40.

(2) Les deux volumes de la seconde édition se composent de 728 pages ; les deux volumes de la première n'en ont que 676.

(3) *Correspond. de Grimm et de Diderot*, t. I, p. 279 et Suppl., p. 15.

homme très-instruit pour son temps des choses dont il parle, suffisamment novateur et vraiment libéral. Grimm le reconnaît, c'est le premier livre écrit avec méthode, en France, sur les matières de commerce (1). C'est le premier, dit pareillement de L'Isle de Sales, qu'un savant français ait composé pour faire connaître ce que savaient encore si peu de de gens, les avantages et les besoins du commerce. Ces éloges suffisent à la gloire de l'auteur (2).

Forbonnais avait à cette époque de sa vie la passion d'écrire. A peine avait-il vu la dernière épreuve d'un livre qu'il en commençait un autre. L'année suivante il publia d'abord : *Questions sur le commerce au Levant;* Marseille, Carapatria, 1755, in-12. C'est encore une protestation contre les entraves apportées à la liberté commerciale. Pourquoi les Anglais, les Vénitiens, les Catalans, vendent-ils si facilement leurs draps, leurs étoffes, dans les ports du Levant, quand on y refuse les nôtres ? Parce

(1) *Correspond.*, Suppl., p. 14.

(2) Les *Éléments du commerce* furent encore réimprimés en 1754, Paris, Lebreton, 2 vol. in-12, et, avec des corrections et des additions nombreuses, Paris, an IV, Chaigniau, 2 vol. in-12. Ils ont été traduits dans presque toutes les langues de l'Europe.

M. Desportes (*Bibliogr. du Maine*, p. 502) inscrit parmi les œuvres de Forbonnais, à la date de l'année 1754, un livre intitulé : *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne par rapport au commerce*, etc., etc. Ce livre est de Plumard de Dangeul. Voir *Hist. litt. du Maine*, t. IX, p. 131.

que nous ne pouvons offrir les nôtres au même prix, notre système fiscal grevant toutes nos marchandises. Il faut d'abord supprimer, ou, du moins, abaisser des taxes si ruineuses. Il faut ensuite abolir les règlements qui, pour protéger nos facteurs, en fixent le nombre. Des facteurs en nombre limité seront toujours des intermédiaires avides. En somme notre commerce du Levant meurt parce que nous le faisons mourir. On redoute beaucoup, en France, la liberté du commerce. Il faut se guérir de cette peur funeste. Ayant démontré les avantages de la liberté, l'auteur fait voir qu'on s'en exagère les inconvénients, et conclut ainsi : « Voilà où se réduit le désordre de la concurrence ; « c'est-à-dire à augmenter le travail des pauvres, « la population, les revenus publics, en bornant « le profit de quelques particuliers qui vivent « de l'industrie d'autrui (1). » On aime à citer de telles conclusions. Fredéric Grimm, qui n'a jamais beaucoup loué Forbonnais, faisait grand cas de ce livre : « Ce que M. de Forbonnais a, dit-il, fait de « mieux et qui peut même servir de modèle, quoique « ce ne soit pas un ouvrage en forme, ce sont ses « *Questions sur le commerce du Levant*. Cet ouvrage « réunit la clarté, la méthode, l'exactitude de « raisonnement, la force et la noble hardiesse d'un « citoyen qui pense librement et qui n'a en vue que

(1) *Questions sur le commerce*, p. 38.

« le bien de l'État (1). » A la même date cet autre livre : *Examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes ;* Marseille, Carapatria, 1755, in-12. Forbonnais plaide ici très-vivement en faveur des mesures prohibitives, et Grimm, ayant discuté ses raisons, se prononce pour le système contraire (2). C'est l'opinion de Grimm qui a prévalu.

Toutes ces brochures firent du bruit et procurèrent enfin à Forbonnais un de ces emplois qu'il avait recherchés. Appelé, dans le cours de l'année 1755, à contrôler l'administration des monnaies, il y signala beaucoup de désordre ; ce qui ne surprit personne. Mais il ne se contenta pas de dénoncer le mal ; il en chercha le remède, et, ses propositions de réforme ayant été favorablement accueillies, il fut nommé par brevet inspecteur général des monnaies de France.

Cet emploi, créé pour lui, l'occupa sans doute ; néanmoins il ne l'empêcha pas de continuer ses études et d'ajouter au nombre de ses écrits. Il suffit de citer les titres de ceux-ci : *Essai sur l'admission des navires neutres dans nos colonies;* Paris, 1756, in-12 (3) ; *Lettre de M. Du T. à M. Risch sur les bijoux d'or et d'argent;* 1756 in-12 ; *Lettre sur les bijoux garnis ;* 1756, in-12 ; *Lettre à un négociant*

(1) *Correspondance*, Suppl., p. 15.
(2) *Ibid.*, p. 16.
(3) Autre édition ; Paris, 1759, in-12.

de Lyon sur l'usage du trait faux-filé de soie dans les étoffes ; Paris, 1756, in-12 (1), et, sous le pseudonyme de Leclerc, trois *Mémoires sur le privilége exclusif de la manufacture des glaces ;* Paris, 1756, in-12. Les deux écrits suivants, publiés la même année, eurent encore plus de lecteurs : *Lettre à M. F., ou Examen politique des prétendus inconvénients de la faculté de commercer en gros sans déroger à la noblesse*, et *Lettre sur les Observations du parlement de Grenoble ;* Paris, Duchesne, 1756, in-12. Toujours animé du plus grand zèle pour l'honneur et les intérêts du commerce, Forbonnais ne supportait pas qu'on détournât la noblesse de tout trafic. A ses deux écrits on fit cette prompte réponse : *Le commerce remis à sa place, ou réponse d'un pédant de collége aux novateurs politiques, adressée à l'auteur de la Lettre à M. F.* (2). Grimm, intervenant, s'exprime ainsi : « La question de la noblesse commerçante ou « non commerçante a occupé jusqu'à présent tous « nos petits beaux esprits. A l'exception de M. For- « bonnais, aucun homme de mérite n'a daigné s'en « mêler. Ce dernier a attaqué quelques conclusions « mal digérées du parlement de Grenoble sur cette « matière.... On lui en a opposé une intitulée : *Le* « *commerce remis à sa place*. Toute cette querelle

(1) Autre édition, 1759, in-12.

(2) On croit que *Le Commerce remis à sa place* est de Jean-Jacques Garnier. Voir *Hist. littér. du Maine*, t. V, p. 122.

« est devenue insipide pour les gens d'esprit. Avant « que d'écrire si l'on voulait se souvenir de trois « vérités, on épargnerait le papier et ses lecteurs. « La première est que la noblesse, par son état, doit « servir le roi. Voilà une constitution fondamentale « du royaume, voilà la vocation et le devoir indis- « pensable de la noblesse. Tout ce qui peut la « distraire de la profession des armes doit être re- « gardé comme nuisible et contraire à l'esprit du « gouvernement. La seconde vérité est que le roi ne « saurait trop encourager le commerce ; et ce n'est « point en accordant des honneurs ou des priviléges « à des commerçants ou à des ports et villes de com- « merce qu'on encourage ; c'est en ne gênant per- « sonne, c'est en laissant chacun libre de faire le « métier qui lui rit... La troisième vérité est qu'il est « inutile de songer à rendre un pays comme la France « florissant par le commerce, aussi longtemps que « son agriculture est opprimée et négligée. Nos « écrivains politiques, et M. de Forbonnais tout le « premier, n'insistent pas assez sur ce point (1). » De ces trois vérités la première n'a plus cours ; il n'y a plus ni droits ni devoirs particuliers pour la noblesse. La deuxième est aujourd'hui pleinement consacrée ; mais elle ne peut être alléguée, notons-le, contre le sentiment de Forbonnais. Il ne faut gêner personne ;

(1) *Correspondance*, t. II, p. 23 (15 août 1756).

il faut laisser faire à chacun le métier qui lui rit. Donc le noble pourra, s'il lui plaît, laisser les armes et commercer. Quant à la troisième, Forbonnais, il faut le reconnaître, n'en a pas été suffisamment convaincu.

Ayant eu la permission de travailler dans la bibliothèque du duc de Noailles, très-riche en papiers administratifs, Forbonnais avait depuis longtemps formé le projet de rédiger sur ces documents une histoire des finances françaises. C'est l'ouvrage que nous avons sous le titre de : *Recherches et considérations sur les finances de France, depuis 1595 jusqu'en 1721* ; Bâle, Cramer, 1758, 2 vol. in-4°, et Liége, même année, 6 vol. in-12. Il était presque achevé dès l'année 1754 ; mais l'auteur avait différé de le publier, ayant l'intention de le rendre meilleur. Plein de renseignements nouveaux, bien choisis, intéressants, expliqués par un homme qui veut toujours prouver quelque chose, ce livre semble encore digne du grand succès qu'il a dès l'abord obtenu. De L'Isle de Sales regrette de n'y pas trouver la « précieuse sensibilité » de Juvénal et de Tacite (1). C'est le regret d'un déclamateur. On y trouve partout, et cela suffit, le judicieux discernement d'un financier vraiment politique, qui loue sans complaisance et blâme sans âpreté (2).

(1) *Vie littér. de Forbonnais*, p. 53.

(2) Thomas ayant reproduit un peu trop fidèlement dans son *Éloge de Sully* certains passages des *Recherches*, fut aigrement

Mais quiconque est soucieux de son repos ne doit jamais, sur aucun ton, blâmer personne. Plus le livre eut de lecteurs, plus il fut décrié par les gens qui ne pouvaient y voir la confirmation de leurs doctrines. On tenta même de le faire supprimer. Cet inspecteur général des monnaies n'avait-il pas mis en oubli tous ses devoirs en se permettant de censurer d'anciens ministres et de conseiller, sans en être requis, leurs successeurs ? D'autres l'accusèrent d'avoir fait bien plus encore, d'avoir révélé les secrets de l'État. Un de ses

accusé de larcin dans l'*Année littéraire*. On lit à ce sujet dans les *Mémoires secrets* de Louis Bachaumont, à la date du 6 novembre 1763 :

« Il s'élève un orage terrible contre M. Thomas. M. Véron « de Forbonnais réclame ses dépouilles ; il accuse cet orateur « d'avoir pillé de la façon la moins honnête son livre des « *Recherches et considérations sur les finances de la France*. « Il prétend que la troisième partie du discours de M. Thomas, » et la meilleure sans contredit, est en entier extraite de son « ouvrage qu'il a retréci et rapetassé étrangement. Il y a non- « seulement puisé son plan, mais encore ses pensées et quel- « quefois ses expressions. On voit dans la feuille 3 de l'*Année* « *littéraire* un long détail sur ce plagiat. »

Voici maintenant le fait raconté par de L'Isle de Sales, ami de Thomas, *Vie littéraire de Forbonnais*, p. 55 : « J'ai vu « entre les mains du vertueux Thomas un exemplaire de ces « *Recherches* surchargé de notes marginales qui lui avaient « servi à composer l'éloge de Sully. Ces notes, écrites avec « liberté, quoique sans cynisme, formaient un contraste piquant « avec la froide circonscription du texte... Au reste, Thomas, « riche de son propre fonds, était loin de dissimuler les sources « où il avait puisé. — « Voilà, me dit-il, en me montrant le « livre des *Recherches*, l'atelier où s'est fait mon Sully. For- « bonnais a fait la statue ; mais moi, avec un peu d'enthou- « siasme, je l'ai vivifiée. »

plus zélés partisans, Étienne de Marivetz, écuyer de Mesdames de France, écrivait, le 8 mai 1758, à Pierre-Michel Hennin, futur ministre en Pologne, en Suisse, qui voyageait alors en Hollande : « Notre « ami Forbonnais a enfin sonné son tocsin. Personne « ne s'est encore réveillé, à ce qui paraît ; mais, « tout en rêvant et grommelant entre leurs dents, « quelques-uns se sont plaints de ce qu'il n'était pas « permis de dormir en paix. Notre pauvre ami a été « traité très-sérieusement de perturbateur du repos « public, et on l'a accusé de révéler le mystère de « nos négociations, parce que, dans un chapitre « *Dépenses*, il met en compte : *Subsides aux* « *étrangers*... Or vous savez qu'il ne passe pas « l'époque de 1729. On l'a menacé d'exécuter sur « lui à la rigueur certain arrêt qui défend, sous les « plus grièves peines, d'écrire sur les matières du « gouvernement. Vous vous doutez bien de ce que « lui et ses amis répondent à ces imputations (1). » Assurément ils ne manquaient pas de bonnes raisons pour le défendre ; ils étaient néanmoins inquiets des suites que pouvaient avoir ces incriminations intéressées. Mais leur inquiétude ne dura pas longtemps. Hennin pouvait écrire à Forbonnais, le 17 juin : « Quoique j'aie presque perdu de vue, depuis mon « départ, ce qui se passe en France, je n'ai pas été

(1) Correspondance manuscrite de Hennin, à la bibliothèque de l'Institut.

« des derniers à être instruit du succès de votre « nouvel ouvrage. Il eût été inutile de chercher à « vous cacher; votre manuscrit était déjà connu « dans ce pays-ci, et je sais que des libraires « travaillaient à se le procurer. Au reste, je suis « charmé que l'orage, que la méchanceté et l'envie « voulaient susciter contre vous, se soit calmé aussi « promptement. Non que je ne vous connaisse assez « de courage pour surmonter tout ce que les ennemis « du bien auraient pu faire contre vous ; mais parce « qu'il est toujours glorieux pour notre temps que « les vérités dures y soient du moins écoutées sans « aigreur (1). » En effet, quand Hennin écrivait ces lignes, l'orage était déjà tout à fait passé, et, le 30 juin, Forbonnais pouvait lui répondre, sans faire aucune allusion aux rumeurs de l'envie : « Je vous remercie « infiniment de l'intérêt que vous avez pris à mon « ouvrage. Le succès vis-à-vis du public a passé mes « espérances, puisque les principes ont été adoptés « d'une voix unanime, et que, malgré les distractions « funestes des circonstances, il a fait et fait encore « beaucoup de bruit. »

Le duc de Choiseul, marquis de Stainville, qui faisait grand cas du mérite de Forbonnais, voulut, quand il fut chargé des affaires extérieures, au mois de novembre 1758, l'avoir près de lui; mais il n'y

(1) Même correspondance.

réussit pas. Nicolas Berryer, ministre de la marine, son compatriote et, dit-on, son parent, s'efforça pareillement de l'attacher à son ministère. Forbonnais, très-flatté de leurs offres, y résista. Ses goûts étaient changés ; il entendait maintenant servir sans titre, sans emploi, conseiller à la fois plusieurs ministres, ne dépendre d'aucun et se réserver le droit de critiquer librement, devant ses amis, la conduite des uns et des autres. Il s'en explique avec Hennin dans une lettre que nous allons publier pour la première fois. Mais voici d'abord la lettre d'Hennin qui provoqua la réponse de Forbonnais. C'est avec le plus vif intérêt que nous avons lu ces deux pièces qui contiennent d'assez libres confidences. Hennin, qui traverse l'Italie, écrit de Rome :

« Rome, le 1er déc. 1758.

« Monsieur,

« J'ai passé six semaines à Turin, presque toujours renfermé dans une société assez étroite dont il m'était impossible de sortir. Il m'a paru que les principes de l'économie politique étaient encore peu clairs dans l'esprit de ceux qui gouvernent cette cour. M. Dangeul (1) est plus en état que moi de vous fournir des mémoires à ce sujet. Il y a eu en particulier une refonte des monnaies dont tout le monde est mécontent parce qu'elle a

(1) Louis-Joseph Plumard de Dangeul, l'économiste, parent de Forbonnais. Voir la notice qui le concerne dans cette *Histoire littér. du Maine*, t. IX, p. 130.

produit des billets de monnaie, donné matière à plusieurs vexations et fait partir presque tout l'or du pays.

« Le Milanais est plus écrasé qu'aucun des pays de l'impératrice; il a 94 millions de dettes, il se dépeuple et se stérilise tous les jours. J'ai recueilli quelques notes sur ce beau duché, dont je pourrai vous faire part.

« Je ne suis resté que huit jours à Parme, et j'ai vu M. l'abbé Condillac autant qu'il m'a été possible. Il est uniquement adonné, ainsi que M. le chev. de Kerajo, aux pénibles soins de l'éducation du jeune prince, qui, selon toute apparence, leur fera également honneur à l'un et à l'autre. Je vous suis très-obligé, Monsieur, de m'avoir mis à portée de parler de vous à M. l'abbé de Condillac (1); il m'a paru que c'était un moyen sûr pour être bien reçu de lui.

« Je ne sais si vous connaissez, même de nom, M. Du Tillot, qui est chargé de presque toutes les affaires de cette cour et qui semble digne de briller sur un plus grand theâtre. C'est un homme rare pour la probité,

(1) Condillac était, en effet, un des grands amis de Forbonnais. A la date du 30 juin 1758, Hennin étant sur le point de quitter la Hollande pour se rendre en Italie, Forbonnais lui écrivait : « Je vous fais mon compliment sur le changement de climat que vous allez faire. Le voyage d'Italie vous dédommagera de la fatigue de ceux du Nord. Vous y trouverez M. de Dangeul, dont vous avez sûrement entendu parler... et je vous prie de faire mention de moi entre vous. J'ai aussi un ami à Parme, M. l'abbé de Condillac, précepteur du jeune prince. C'est un homme d'un vrai mérite, d'une honnêteté de mœurs et de caractère digne des temps anciens. Je vous exhorte fort à le connaître. Ce n'est pas une des moindres curiosités qu'on puisse remarquer qu'un philosophe dans une cour... »

les talents, l'agrément, et je n'ai vu personne qui eût acquis au même point que lui l'estime générale.

« Je viens de traverser l'État de l'Église. Que de misère la paresse et le mauvais gouvernement ont enfanté dans ces pays que la nature avait destinés à être l'habitation délicieuse d'une multitude infinie d'hommes ! Des campagnes incultes ou mal mises en valeur, des villes désertes, des habitants oisifs, voilà ce qu'offre aux yeux du voyageur cette partie de l'Italie, beaucoup plus encore en approchant de Rome que de l'autre côté de l'Apennin, où la terre produit pour ainsi dire en dépit de ceux qu'elle nourrit. C'est du milieu d'un désert que s'élève cette ville fameuse à tant de titres ; c'est de son sein que sortent successivement tous ces petits bachas mitrés qui, sous le nom de légats, gouverneurs, etc., etc., vont tour à tour s'engraisser du reste du sang des sujets, vendre leur protection au crime et souvent persécuter l'innocence.

« Il n'y a que deux jours que je suis à Rome et déjà l'importance de la prélature m'assomme. Si ces gens-ci n'avaient pas eu de quoi payer des peintres, des sculpteurs et des architectes, qui ont remplacé par de nouvelles merveilles celles que la barbarie avait détruites, on viendrait admirer les restes de la capitale du monde comme on va s'étonner d'Amsterdam et des canaux de Hollande. Un mois suffirait. Mais il n'y a pas moyen de se refuser au plaisir de connaître ce que les arts ont produit de plus beau en tout genre, et c'est ici qu'il se trouve rassemblé. Je partirai pour Naples au mois de janvier, peut-être irai-je jusqu'en Sicile, et je reviendrai à Rome pour y rester jusqu'après Pâques. Je serai à l'Ascension à Venise, et je compte avoir le plaisir de vous rejoindre au plus tard au mois d'octobre. Ne m'ou-

bliez pas, je vous prie, Monsieur. Je me flatte toujours que mon étoile me ramènera au milieu de mes amis, et vous me permettrez de vous mettre au nombre de ceux avec lesquels je désire passer une vie dont les commencements ont été trop pénibles pour que, suivant le cours ordinaire des choses, la suite n'en soit pas calme et sans vicissitudes.

« M. de Chauvelin a satisfait également son cœur et le mien, en m'entretenant souvent de vous dans le temps que j'ai passé à Turin et pendant les voyages que j'ai faits avec lui. Je désire beaucoup qu'il soit employé, comme la voix publique l'annonce (1). Il écoutera les honnêtes gens et les personnes instruites, il portera dans les affaires une clarté et une aisance qui lui sont propres; et nous avons grand besoin de simplifier, si nous ne voulons pas nous perdre dans l'immensité de nos formes et de nos écritures.

« Le roi de Prusse a fait de grandes fautes dans cette campagne; il a perdu beaucoup de monde et est resserré dans un assez petit espace. Malgré cela il me semble qu'on tremble encore de l'approcher. En vérité, il y a un esprit de pusillanimité dominante qui me fait trembler. Si cette guerre ne finit pas comme les grandes puissances le veulent, j'en serai fâché pour mon siècle, car ce héros-là est à cent piques des autres, dont je vois qu'on ne fait pas grand cas.

« Ce que vous me dites, Monsieur, des personnes qui par leur état devraient veiller aux avantages du commerce de France en Italie n'est malheureusement que

(1) François-Claude de Chauvelin, ambassadeur à la cour de Turin depuis l'année 1753. Il devint, rentré en France, un des maîtres de la garde-robe du roi.

trop vrai ; mais on ne connaît pas ses devoirs ; comment voulez-vous qu'on les remplisse ? Si vous aviez été à portée de juger du rétrécissement des idées de ceux de qui les ordres ont souvent émané, vous auriez vu qu'un honnête homme a pu, presque toujours jusqu'ici, se croire quitte envers sa patrie lorsqu'il a rendu compte de ce qui intéressait la politique, et qu'il a même craint de se fai re n tort en poussant plus loin ses recherches. Le temps est venu où ce sera un mérite de porter ses vues sur les objets qui intéressent le plus essentiellement la nation, et je ne doute pas que nous n'éprouvions d'heureux effets de cette révolution. Elle vous est due en partie, Monsieur, et vous êtes intéressé à la rendre totale.

« J'ai eu l'honneur de voir à son passage M. le marquis de Durfort, ambassadeur à Venise. C'est un homme d'un sens très-droit, juste, aimant le bien et qui travaille beaucoup. Il m'a témoigné désirer être en liaison avec vous, et je lui ai promis de vous instruire de ses dispositions. Je crois que vous ne manquez pas de motifs pour lui écrire, si vous nous préparez, comme je l'espère, quelque nouvel ouvrage. Vous pouvez être sûr du plaisir que vous lui ferez et de l'empressement avec lequel il se prêtera à vos vues... »

Voici maintenant la réponse de Forbonnais :

« Paris, le 25 janv. 1759.

« La date de ma lettre est si éloignée de celle que j'ai reçue de vous de Rome, Monsieur, que j'en suis tout à fait honteux ; mais j'espère que vous voudrez bien m'excuser sur des affaires personnelles qui m'ont fort occupé. C'est par où finiront, je l'espère, mes travaux et mes

projets. Il est juste qu'après avoir été honnête, je ne finisse point par être dupe de mon enthousiasme pour le public et la société. Ma voix s'est épuisée à force de crier, sans que personne vienne. Montrera la curiosité qui voudra ; pour moi, je deviens manufacturier et agriculteur, si je le puis. Si je suis aussi malheureux en affaires domestiques qu'en affaires publiques, je serai réduit au *far niente*, charmante devise du pays où vous êtes et l'abrégé de la véritable philosophie, lorsque la faim n'en trouble pas les douces spéculations. Dans cette crainte je garde toujours ma place (1), jusqu'à ce que le succès de mes entreprises soit assuré ou réalisé, car j'ai de fort belles espérances. Ma présence n'est pas nécessaire, d'ailleurs, dans les établissements que j'ai formés. Ainsi, de quelque manière que les choses tournent, je serai habitant de Paris une bonne partie de l'année, et j'espère y partager avec vos amis les moments du repos que vous envisagez. Il ne sera jamais auss prompt et aussi agréable que je le désire, et mes souhaits seraient facilement exaucés, s'il suffisait de mériter dans le bon temps où nous vivons.

« Je suis charmé que vous ayez été content de l'abbé de Condillac. C'est un caractère honnête et un très-bon esprit. J'aurais grand plaisir à le voir membre opulent d'une académie de *sfaccendati* (2), qui sera ma dernière fondation.

« M. le marquis de Chauvelin est, je crois, arrivé ou le sera ces jours-ci. Je vous suis infiniment obligé de m'avoir rappelé dans son souvenir. J'irai l'en remercier, s'il est vrai qu'il reparte, car bien des gens en parlent

(1) Sa place d'inspecteur général des monnaies.

(2) Une académie d'oisifs.

comme d'un ministre pour la guerre ; et, dans ce cas, je ne le verrai plus, en qualité d'homme qui ne peut lui être bon à rien et qui ne placera jamais ses inclinations dans ce rang-là. Ce n'est pas je n'aie pu, le mois dernier, me donner un air d'importance. M. le duc de Stainville, dès les premiers jours de son arrivée, voulut me voir, m'offrit ses services de la manière du monde la plus décisive et la plus honnête, me proposa même quelque travail que je n'acceptai ni ne refusai. D'un autre côté, M. Berrier me parut avoir des vues sur mon compte. Je les ai tous remerciés très-honnêtement, en les assurant que je ne demanderais jamais ni places ni argent, mais que, dans toutes les occasions où ils croiraient que je pourrais être utile au service du roi, sans sortir de Paris, je serais à leurs ordres. Cela vous paraîtrait contradictoire avec mes projets, si vous ne connaissiez pas l'allure du pays ; mais je compte que vous en prévoyez l'issue aussi bien que moi, et, pour mieux la confirmer, je me suis dispensé de la visite du jour de l'an. J'ai d'autant mieux fait que j'apprends que ce drôle de La Porte, chassé de la marine, est le bras droit de l'un et de l'autre (1). Ils ont bien assez d'esprit pour n'être pas entièrement ses dupes ; mais d'une pareille espèce on ne peut tirer ni honneur ni profit. Au surplus, peu m'importe, pourvu que nous ne nous trouvions pas au pair.

« Je savais de M. le marquis de Durfort tout le bien que vous m'en dites ; mais je n'ai aucune occasion de lui être bon à rien, encore moins de faire sa connaissance ; et je suis paresseux d'écrire. Pourquoi multiplier ses devoirs ?

(1) L'abbé Joseph de La Porte, auteur d'*Observations sur l'Esprit des lois*, écrivain médiocre, aux gages des libraires.

« Je crois que vous aurez été enchanté de la nature dans le pays de Naples, et un peu plus content de la population que dans l'État ecclésiastique. Malgré cela, c'est une terre neuve pour un homme de génie qui serait le maître d'y gouverner les hommes de manière à changer leurs préjugés. Quant au voyageur, je crois que Rome, malgré la fatigue des prélatures innombrables, est un séjour plus amusant. Ferez-vous de grandes emplettes en tableaux ? Ils y sont chers et rares, parce que le bon est la première proie, en tout genre, du népotisme qui l'entasse. A propos de tableaux, je n'ai pas même l'espérance d'avoir celui de votre petit homme. J'en suis excédé. Il n'y a que Vanloo à qui il soit permis de se faire attendre si longtemps, et je me repens bien de lui avoir donné le sujet en question. Si vous ne vous y étiez pas intéressé, je lui aurais joué le tour de le faire exécuter par Vien.

« Vous jouirez à Venise d'un spectacle que je n'ai point vu. La peste qui régnait à Messine fermait tous les passages de cet État.

« Si vous ne revenez vite, vous courrez risque de voir des révolutions en Italie. Il paraît aux gens qui ne sont pas dans le secret que les affaires s'embrouillent merveilleusement. Ne fût-ce que pour n'être pas de l'avis de tout le monde, je dis : Tant mieux. Nous ne pouvons, ce me semble, empirer de condition et les nouvelles difficultés détermineront peut-être les plaideurs à transiger, de crainte de gâter davantage leurs affaires. Enfin il est certain qu'il n'y a pas plus de jour pour finir ce qui est commencé qu'il n'y en aura en compliquant l'accommodement ; et que sait-on si l'on ne prendra pas le parti de s'en rapporter au juge Bridoye pour en finir ?

« Tant soit petit que vous voudrez le héros Sarmatien, il n'est pas plus mal de ses fautes que s'il n'en eût pas fait. Supposez-vous qu'une campagne bien dirigée puisse le réduire où il devrait être ? En ce cas, faisons-la. Mais, s'il y a quelque chose à finir l'année suivante, l'ouvrage court risque de rester imparfait, car les fonds sont bien difficiles à faire pour 60, et les événements maritimes peuvent être facilement de nature à nous forcer la main, à moins qu'on ne s'en tienne à l'avis de ces Messieurs de Versailles, qui savent tout, d'abandonner le Canada. J'espère que l'on nous obtiendra en faveur de la paix une bulle pour faire gras le vendredi, et peine d'excommunication pour tout catholique qui voudra courir la mer. C'est le plus sage, et nous ne devons rien avoir de commun avec ces vilains hérétiques. Qu'ils soient riches ou non, les maîtres de la mer, ils n'en seront pas moins damnés, et nous nous moquerons d'eux en l'autre monde, où il n'y aura ni besaces, ni vaisseaux. Je m'en tiens là ; et, partant, buvons, dirait Jean des Entommeures. Je le veux bien aussi, et je vous embrasse de tout mon cœur. »

Nous venons d'entendre Forbonnais. Il a connu le monde et n'a pas appris à l'estimer. Avec des idées qu'il croit justes il a fait des livres, et ses livres ont été lus et goûtés ; mais ses idées n'ont pas été généralement admises ; ce qui le chagrine, et sa résolution est de travailler désormais pour lui-même, non plus pour le public. Mais il en fut bientôt détourné. Vers le mois de mars de l'année 1759, la situation des finances étant de plus en plus désespérée et le contrôleur

général, M. de Boulongne, étant à bout d'expédients, quelques courtisans proposèrent et firent nommer à sa place Étienne de Silhouette, traducteur de Pope, de Warburton, de Bolingbroke, bel esprit, économiste, homme d'affaires actif et, disait-on, très-entendu. Dans cet esprit universel devait se trouver quelque plan pour sauver l'État. Mais il paraît qu'il n'y en avait aucun. Cela reconnu, le duc de Choiseul et Berryer présentèrent Forbonnais à Silhouette. Forbonnais était précisément l'homme honnête, inventif et résolu dont Silhouette avait besoin. Le prince d'Ardenay raconte qu'après huit jours de travail solitaire, Forbonnais vint trouver le ministre et lui remit, avec un rapport, tous les projets d'édits par lesquels la réforme des finances devait commencer. Le même biographe ajoute que le ministre, ayant lu ce rapport, ces édits, en fut très-satisfait et s'empressa de les porter au conseil, qui les approuva. Nous connaissons le détail de ces mesures. Premièrement une déclaration du roi suspendit, jusqu'à la fin de la guerre, toutes les immunités de tailles dont jouissaient non-seulement les titulaires d'offices, mais encore bon nombre des bourgeois de Paris et de Lyon. Aussitôt après furent publiés trois édits vraiment audacieux. Le premier supprimait les pensions, les gratifications de toute sorte qu'un roi prodigue et besoigneux s'était vu contraint de mettre à la charge des fermiers généraux. Le deuxième pres-

crivait à ces fermiers, désormais affranchis de la charge des pensions, de verser au trésor royal, outre le prix de leurs baux, la moitié de leurs profits. Enfin, par le troisième, étaient créées soixante-douze mille actions de mille livres chacune, portant intérêt à cinq pour cent, remboursables, au nombre de douze mille par année, sur cette part de profits que le deuxième édit venait de soustraire aux fermiers généraux (1). Silhouette avait dit au roi quel était l'ingénieux inventeur de cette ressource nouvelle. Le roi, pour récompenser Forbonnais, le nomma sur-le-champ garde du dépôt du contrôle général.

Du même coup étaient frappés les fermiers généraux et les pensionnaires du roi ; la satisfaction publique se manifesta bruyamment. Cependant les fermiers trouvèrent bientôt quelques avocats pour plaider leur cause, et Forbonnais se crut obligé de prouver que les mesures prises l'avaient été suivant toutes les lois de la justice et toutes les règles de la prudence. « On a répandu dans le public, » dit l'avocat Barbier, « une *Lettre* imprimée *d'un banquier à son correspondant* au sujet des cinq derniers arrêts du conseil. Cet ouvrage vient de « M. Silhouette. Il est bien écrit. C'est la justification « de l'opération de finances contre les plaintes de « ceux qui ont des croupiers, des partisans, dans les

(1) P. Clément, *M. de Silhouette*, p. 45-47.

« fermes générales, et ceux qui ont des pensions du « roi, les exempts de taille ; ce qui fait un grand « nombre de mécontents tant à la cour qu'à la « ville (1). » La *Lettre d'un banquier à son correspondant de province*, avec la date du 30 avril 1759, in-4°, n'est pas de Silhouette ; elle est de Forbonnais. Nous avons, à même date : *Lettre d'un croupier pour servir de réponse à la Lettre d'un banquier*. Nous avons encore : *Réponse du correspondant à son banquier*, écrit anonyme du marquis de Mirabeau. Comme le dit l'avocat Barbier, les mécontents étaient nombreux ; mais les mesures vivement attaquées n'étaient pas moins vivement défendues. On pouvait craindre que cette polémique inspirât quelque défiance; néanmoins le succès de l'emprunt déguisé paraît avoir été complet. Quel but s'étaient proposé Forbonnais et Silhouette ? Non pas de moraliser les finances de l'État aux dépens des pensionnaires et des croupiers, mais de procurer des millions au trésor vide. Eh bien ! dès le mois de mai, Silhouette pouvait écrire au marquis de Castries que les soixante-douze millions avaient été fournis (2).

De L'Isle de Sales nous donne de curieux renseignements sur le séjour de Forbonnais au contrôle des finances et sur son genre de vie très-particulier. « On lui avait donné, dit-il, cinq commis. Il les

(1) *Journal de Barbier*, mai 1759.
(2) P. Clément, *M. de Silhouette*, p. 52.

« appelait à ses bureaux à cinq heures du matin et « les y tenait jusqu'à neuf. Là il dictait à tous à la « fois les lettres ministérielles, ou les projets de « rapports qui se trouvaient à l'ordre du jour. « Ensuite il leur distribuait un travail particulier « qu'il ne perdait pas de vue un seul instant, le « rectifiait, et les renvoyait jusqu'au lendemain (1). » Après neuf heures, Forbonnais était à son ministre, l'informant, le conseillant, recevant ses ordres. Ils ne se quittaient pas et ne faisaient rien l'un sans l'autre. Le duc d'Ayen, un des mécontents, les voyant un jour ensemble dans la galerie de Versailles, dit, en parlant de Forbonnais : « Voilà le valet du bourreau (2) ! » De L'Isle de Sales ajoute que cette louable activité n'était pourtant pas la première vertu de Forbonnais. C'était, dit-il, son intégrité. Il ne donna jamais d'audience que sous les regards de deux témoins. Vainement les plus habiles gens se concertèrent pour le séduire ; ils y échouèrent. Nous sommes en l'année 1739, sous le règne de Louis XV et de Mme de Pompadour. La plus grande singularité de Forbonnais fut certainement, en ce temps-là, sa délicatesse.

Elle le perdit, et devait le perdre ; ce qui compromet le plus les hommes en place, ce sont les vertus intempestives. Ayant un jour appris que

(1) *Vie littér. de Forbonnais*, p. 64.
(2) Grimm, *Correspondance*, t. IV, p. 178.

Forbonnais avait stoïquement repoussé les offres corruptrices d'un receveur général, Mme de Pompadour pria La Vrillière de le déporter loin de Paris par une lettre de cachet. Mais le dauphin, qui le voyait fréquemment, lui demandait des mémoires et s'instruisait en les lisant, se déclara son protecteur et la lettre de cachet ne fut pas signée (1). C'est ainsi que Forbonnais fut cette fois épargné. Mais il n'eut pas lieu de s'en applaudir, quand, peu de mois après, il se vit obligé de quitter son poste, moins noblement, et pour la même cause. Voici le récit de l'événement.

Tandis que Mme de Pompadour, entourée de financiers, travaillait à la ruine du ministre novateur et de son conseiller, un philosophe vertueux et morose, ses intrigues étaient servies par d'autres femmes valant mieux qu'elle, mais, comme elle, très-déclarées contre tout ce qui pouvait tendre à diminuer les excès du luxe et l'éclat des fêtes. L'art des traitants, des croupiers, était de leur plaire, et par leur influence ils montaient des cabales. Or Mme de Silhouette s'était elle-même fort engagée dans le parti des femmes mécontentes. Fille du riche médecin Jean Astruc, de race tout à fait bourgeoise, elle avait pris goût aux splendeurs de la cour ; ce qui lui faisait redouter les réformes. Estimant, d'ailleurs, qu'on n'use bien de la puissance qn'en servant ses amis, elle avait

(1) De L'Isle de Sales, p. 67.

toujours quelqu'un à recommander, soit un partisan, soit un exempt, soit un pensionnaire; et, comme Forbonnais lui refusait habituellement tout ce qu'elle sollicitait, elle s'employait à le brouiller avec son ministre autant que Mme de Pompadour à brouiller le ministre avec le roi. Silhouette avait sans doute de précieuses qualités; mais il aimait beaucoup paraître; ce qui le rendait très-accessible à la jalousie. Sa femme lui dit, lui répéta qu'il avait un premier commis dont on parlait trop; que ce docteur très-infatué de son mérite passait pour tout décider, tout conduire, et ne s'en défendait pas. Elle eut même la perfidie de faire louer Forbonnais devant lui par tant de gens, et en des termes si vifs, que Silhouette, devenu vraiment jaloux, s'isola, ne demanda plus de conseils et reçut froidement ceux qui lui furent donnés sans avoir été demandés (1). Ce qui manquait le plus à Forbonnais, c'était la patience; il était « né, » comme nous l'atteste un de ses contemporains, « le « plus impétueux des hommes (2). » C'est pourquoi, blessé par les procédés de Silhouette, il se plaignit, dit-on, « nettement, peut-être durement (3), » dénonça la rupture de relations désormais impossibles, et, quittant Paris, se rendit à la campagne chez une de ses parentes.

(1) Leprince d'Ardenay, p. 8.
(2) De L'Isle de Sales, p. 76.
(3) Leprince d'Ardenay, p. 8.

Mais, ayant remporté cette victoire, Mme de Silhouette n'eut pas le temps d'en recueillir les fruits. Forbonnais venait d'arriver au lieu de sa retraite, quand il apprit la disgrâce de son ministre. Les 72 millions ayant été promptement dépensés, Silhouette n'en avait pu fournir d'autres. Il avait sans doute imaginé, pour en trouver, des moyens nouveaux, dont le conseil n'avait pas refusé de faire l'expérience ; mais l'expérience n'avait pas réussi : l'argent ne va pas où l'on ne peut lui garantir une sûreté complète. Après avoir vainement essayé de relever le crédit public, Silhouette était prié de renoncer à l'entreprise. Sa destitution étant du 21 novembre 1759, il avait été ministre moins de neuf mois.

Le dessein de Forbonnais était, en quittant Paris, d'aller voir ce qui se passait dans ses manufactures. Il avait de grands intérêts dans une verrerie ; il s'y rendit. C'est après avoir observé le travail si pénible et si peu fructueux de ses ouvriers, qu'il écrivit à l'Académie des sciences, offrant de ses deniers un prix extraordinaire au meilleur des mémoires où seraient proposés les moyens de perfectionner les verreries. Ce prix fut gagné, l'année suivante, par Bosc d'Antic (1). Cependant l'exil de Forbonnais ne pouvait durer longtemps. Aussitôt après la disgrâce de Silhouette, il fut rappelé par le dauphin, qui lui fit

(1) Ledru, *Biograph. univers.*, art. *Forbonnais.*

l'offre du ministère vacant. Mais, quoique bien jeune encore, il n'était déjà plus ambitieux, et d'ailleurs il avait vu de trop près ce que c'est qu'un ministre, constamment bourrelé de soucis et d'affronts. Il refusa de telle manière qu'on ne put insister. Le roi voulut du moins s'attacher d'une façon quelconque un homme de si bonne renommée, et le gratifia d'une pension de 5,000 livres, à la condition qu'il continuerait à donner d'utiles avis.

Il en donna dès l'année suivante. Depuis cinq ans environ, la France guerroyait avec l'Angleterre, avec l'Allemagne, et de tous les côtés on s'épuisait en de vains efforts. Le cabinet de Versailles désirait la paix. Forbonnais, consulté par le duc de Choiseul, indiqua les moyens de l'obtenir, en faisant à l'Angleterre des concessions plus ou moins compensées par quelques avantages réservés au commerce français. Ses projets furent d'abord agréés. On assure même que l'ambassadeur d'Espagne offrit, au nom de son gouvernement, de les appuyer par une médiation armée. Mais le parti de la guerre fit suspendre les négociations déjà commencées ; on s'arma de nouveau et de nouveau l'on espéra, sinon des victoires décisives, du moins des succès qui permettraient de conclure une paix meilleure. Cet espoir fut encore une fois trompé, et, pour n'avoir pas traité plus tôt, la France eut à subir les conditions ruineuses, humiliantes, que l'Angleterre lui dicta le 19 février 1763.

A la reprise de la guerre, Forbonnais s'était retiré quelque temps en Bourgogne, dans une manufacture dont il était un des propriétaires. En quittant cette retraite, il fit l'achat d'un office de conseiller au parlement de Metz (1) ; ce qui ne l'empêcha pas de résider le plus souvent à Paris. Il y était après la conclusion de la paix, quand le duc de Choiseul lui demanda de nouveau quelque plan de réforme financière. Henri Bertin, contrôleur général depuis la retraite de Silhouette, avait dès l'abord ranimé la confiance éteinte ; on le savait honnête et on le croyait prudent. Il lui fut donc permis d'emprunter, et il emprunta. Mais plus on empruntait, plus on s'endettait, plus on hâtait la formidable crise, déjà prévue, que le roi lui-même appelait, le verre en main, la fin du monde. Forbonnais, pour couper court aux emprunts, remit au duc de Choiseul un projet d'édit, en cent trente-trois articles, qui substituait à toutes les taxes anciennes et nouvelles un impôt unique, établi, comme on le suppose, sur le revenu. La mesure était violente. Cependant le duc de Choiseul, dont l'esprit ne manquait pas d'ouverture, l'accepta, la fit accepter par le duc de Praslin et le parti de l'opposition dans le parlement. Mais Bertin, informé de ce qu'on tramait sans sa participation, se plaignit. Plus vives encore furent les plaintes de Mme de Pompadour,

(1) M. Michel, *Biographie du parl. de Metz*, p. 536.

qui détestait tous les réformateurs et particulièrement Forbonnais, le plus obstiné de ces trouble-fêtes. La cour se trouva tout à coup fort agitée, au grand déplaisir du roi, très-ami de la paix. Il jugea donc nécessaire d'intervenir, et, pour calmer le tumulte, il exila Forbonnais dans sa terre du Maine. Par la volonté du roi, ce fut le duc de Choiseul qui somma Forbonnais de s'éloigner. Ainsi la vengeance de Mme de Pompadour fut complète (1).

Six semaines écoulées, Forbonnais obtint son rappel et revint à Paris. Mais il n'y devait pas faire un long séjour. Ses illustres amis, n'osant plus le recevoir, ne lui demandèrent plus de projets. Il lui fut même défendu bientôt après de confier au public le secret de ses méditations, de ses études. Bertin ayant été remplacé par de Laverdy, l'un des premiers actes du nouveau contrôleur général fut d'interdire toute publication de mémoires, de plans financiers « formés par des gens sans caractère; » ce qui signifie sans délégation officielle. La déclaration

(1) Louis de Bachaumont (*Mémoires secrets*, 16 août 1763) raconte la disgrâce de Forbonnais en disant que « cet auteur « systématique » venant de publier un livre intitulé : *Coup d'œil d'un citoyen*, le contrôleur général en prit de l'ombrage et le fit éloigner. Nous ne connaissons aucun ouvrage de Forbonnais qui porte ce titre. Bachaumont veut sans doute parler du livre intitulé : *Idées d'un citoyen sur l'administration des finances*, qui parut, en effet, en l'année 1763. Mais cet écrit anonyme n'est pas de Forbonnais ; il est d'un autre économiste, l'abbé Baudeau.

du roi qui prohibe ces écrits inquiétants est du 28 mars 1764 (1). Forbonnais, quittant Paris, se confina dans sa terre et se fit un devoir d'y vivre selon ses principes. Conseiller au parlement de Metz, il était à ce titre, depuis la paix, exempt de la taille. Il offrit, le 30 septembre, de renoncer à ce privilége à la condition que toutes les terres de sa commune seraient cadastrées, pour que l'impôt y fût payé sans arbitraire. L'offre fut acceptée.

Tous les économistes pensaient, avec Forbonnais, qu'il fallait au plus tôt asseoir l'impôt de la taille sur un équitable recensement des valeurs territoriales ; mais, sur bien d'autres points, Forbonnais n'était pas d'accord avec le plus grand nombre des économistes. Il tenait même beaucoup à le déclarer. Ce qu'il faisait sans aucun pédantisme, mais, il faut bien le reconnaître, avec toute la raideur que peut donner l'esprit de secte. « Ce citoyen est, dit « Grimm, un homme de beaucoup de mérite. Il est « vrai que personne n'en est plus convaincu que lui-« même. Personne, au reste, ne détaille mieux une « idée que lui ; personne aussi ne revient plus diffi-« cilement des préjugés qu'il a une fois adoptés. « S'il était ministre, il serait, je crois, capable de « mettre une grande fermeté, pour ne rien dire de « plus, dans l'exécution de ses vues (2). » N'étant

(1) Isambert, *Anc. lois franç.*, t. XXII, p. 400.
(2) *Correspondance*, t. IV, p. 178.

pas ministre, puisqu'il n'avait pas, dit-on, voulu l'être, il faisait preuve, comme homme de lettres, de cette grande fermeté dans la censure des opinions qui n'étaient pas les siennes. Nous avons le détail de ses objections aux doctrines de ses adversaires, les « phi- « losophes ruraux, » ou physiocrates, dans l'ouvrage qu'il publia sous ce titre : *Principes et observations économiques;* Amsterdam, Rey, 1767, 2 vol. in-12, Cet ouvrage se divise en quatre parties. Dans la première, Forbonnais expose sommairement ses principes (1); la seconde a pour objet de réfuter quelques opinions soutenues par Boisguillebert dans le *Détail de la France* et par Quesnay dans le *Tableau économique ;* la troisième critique deux articles de l'*Encyclopédie*, les articles *grains* et *fermier*, du même Quesnay, l'oracle des « ruraux; » enfin la quatrième a pour titre particulier : *Précis historique du cadastre établi dans le duché de Milan*. L'épigraphe de cet ouvrage, *Est modus in rebus*, en résume la doctrine. En matière de réforme économique ou sociale, soyons prudents, défions-nous des entraînements de la logique, et sachons composer, s'il le faut, avec les principes. A plus forte raison, gardons-nous de confondre les principes consacrés par la science avec les paradoxes nouveaux de certains sophistes qui

(1) Cette première partie a été réimprimée, en l'année 1847, par M. E. Daire, dans le tome XIV de la Collection des principaux économistes.

réclament impérieusement le droit de faire sur le corps social, comme sur une vile matière, toute une série de téméraires expériences. Que proposent Boisguillebert, Quesnay et leurs bruyants disciples ? Une véritable révolution. C'est pourquoi leurs conseils ne peuvent être suivis. Il y a des abus, de graves abus; corrigeons-les : à l'arbitraire substituons la justice, aux entraves fiscales une bienfaisante liberté; mais prenons garde de compromettre, en rectifiant les détails, la solidité de l'ensemble. Voilà ce que veut dire *Est modus in rebus*. Le livre où se trouvent ces sages avis n'est pas bien composé ; le style même en est très-négligé. C'est une remarque que nous faisons après Frédéric Grimm : « M. de Forbonnais a, dit-il, « d'abord établi les principes généraux de la science « économique. Dans ces principes il est concis, « obscur et louche, suivant son usage. Ce sera le seul « côté par lequel il se fera estimer de son adversaire. « M. Quesnay est non-seulement naturellement « obscur, mais il l'est encore par système, et il « prétend que la vérité ne doit jamais être dite « clairement (1). » L'obscurité de Forbonnais n'est certainement pas systématique ; on ne la croit pas non plus naturelle ; la cause en est qu'il écrivait trop vite. Cette obscurité n'empêche pas, d'ailleurs, de comprendre en quoi ses opinions diffèrent de celles

(1) *Correspondance*, t. V, p. 323 (15 février 1767).

que professe Quesnay. Il fait grand cas de l'agriculture et réclame pour elle d'efficaces encouragements; mais il est contre des réformes qui ruineraient, pense-t-il, au profit de l'agriculture les manufactures et le commerce. Il consent donc à modifier le régime protecteur, mais il en défend le principe.

C'est ce qu'on lui reprocha très-durement. Grimm avait prévu qu'une polémique violente allait s'engager : « Le vieux Quesnay est, dit-il, un cynique « décidé ; M. de Forbonnais n'est pas tendre. Ainsi « cette guerre ne passera pas sans quelques faits « d'armes éclatants (1). » Les économistes étant donc divisés en deux partis, l'un favorable, l'autre contraire à la liberté sans limites, et chacun de ces deux partis possédant au moins un journal, la guerre une fois engagée fut très-vive. On vit d'abord paraître de longs et nombreux extraits des *Principes et observations* dans le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* (2), que dirigeait Dupont (de Nemours). D'autres extraits, accompagnés de commentaires très-acerbes, furent aussitôt publiés dans les *Éphémérides du citoyen* (3). Un ami de Forbonnais répliqua pour lui. Cette réplique, qui se trouve au *Journal d'Agriculture* du mois de septembre 1767, n'a pas moins de quarante pages écrites

(1) *Correspondance*, t. V, p. 323.
(2) Année 1767, avril, mai, juin, juillet, octobre, novembre.
(3) *Ephémérides*, t. VII, p. 121.

sur le ton des libelles. Quelque temps après Forbonnais recommença l'attaque. Dans un supplément au *Journal d'Agriculture* d'août 1768, il publia, contre Louis Abeille, un des principaux physiocrates : *Examen du livre intitulé : Principes sur la liberté du commerce des grains;* Paris, Knapen, in-12. En tête de ce nouveau manifeste on lit : *Ne quid nimis.* Ce qui veut dire encore : Ministres justement alarmés, n'écoutez pas les gens qui vous poussent aux mesures extrêmes. Les décisions dogmatiques plaisent, dans les livres, plus qu'elles ne devraient plaire ; mais, du moins, laissons-les dans les livres ; ne les en tirons pas pour les introduire dans les édits. La fortune publique ne peut être mise en péril pour éprouver ce que valent les systèmes de quelques docteurs. Forbonnais ne se montre pas d'ailleurs, dans cet écrit, un très-ardent avocat du système prohibitif. Il serait, dit-il, pour la pleine liberté de tout commerce, si l'on parvenait à lui prouver qu'elle est nécessaire. Mais c'est là ce qu'on ne fait pas, tandis que, pour sa part, il croit prouver qu'il faut une liberté réglée. Ce petit livre, où beaucoup de faits sont assez habilement présentés pour avoir toute l'apparence d'objections sérieuses, est un des meilleurs que nous ait laissés Forbonnais.

N'étant pas homme à recevoir un salaire sans le gagner, Forbonnais avait toujours été depuis sa retraite en commerce de lettres avec les ministres ou

les principaux employés de plusieurs ministères, leur communiquant tous les projets, tous les renseignements qu'il estimait pouvoir leur être utiles (1). Cependant, au commencement de l'année 1770, l'abbé Terrai, nouveau contrôleur général, supprima sa commission, avec sa pension de 5,000 livres. L'argent faisait toujours défaut dans les caisses publiques, et, quant aux donneurs d'avis, ils étaient en surabondance. Forbonnais jouissait d'une fortune

(1) La *Vie littéraire de Forbonnais*, par de L'Isle de Sales, se termine par un long catalogue de mémoires, d'écrits divers, que ce biographe mentionne tous comme inédits. Quelques-uns ont été certainement imprimés; quelques autres peuvent l'avoir été dans les journaux sans nom d'auteur. Nous retranchons de ce catalogue les titres des écrits que nous avons déjà désignés ou que nous désignerons plus loin comme imprimés, et nous reproduisons les titres des autres :

1° *Observations sur la charte constitutionnelle la plus utile ;*

2° *De la nécessité, pour assurer la rentrée des impositions, d'assurer le payement de la dette publique ;*

3° *De deux droits uniques, l'un une dîme en nature, et l'autre une taxe par arpent pour les habitations ;*

4° *De l'abolition de la taille dans les campagnes ;*

5° *De la dissolution de la Compagnie des Indes ;*

6° *Edit sur les célibataires ;*

7° *Mémoire sur la servitude ;*

8° Recueil de projets de législation demandés par les contrôleurs généraux des finances;

9° *Observations sur les prétentions de l'Angleterre;*

10° *De la cession de l'Inde* (à l'Angleterre);

11° *Mémoire sur les rapports de la France avec les États-Unis du nouveau monde;*

12° *Projet de bornage entre l'Amérique et la France, dans l'Amérique septentrionale ;*

suffisante ; il se résigna facilement à perdre sa pension ; mais, puisqu'on lui donnait, en la supprimant, une liberté plus grande, il voulut en user. Il vint donc à Paris, et se rendit chez le ministre avec l'intention de lui faire connaître toute la vérité sur l'administration des finances. Il lui montra que, sous la protection d'une comptabilité défectueuse, où les recettes se confondaient avec les dépenses, on commettait un grand nombre de fraudes et de larcins. Forbonnais dit à cet égard tout ce qu'il savait, et le

13° *Observations sur Ustariz et notre commerce avec l'Espagne ;*

14° *Essai sur le traité de commerce de 1739 entre la France et la Hollande ;*

15° *Remarques sur la convention de 1742 entre les couronnes de France et de Suède ;*

16° *Réflexions sur le traité de 1742 avec le Danemark ;*

17° *Des traités de commerce avec les villes Anséatiques ;*

18° *Sur l'ordonnance de la marine ;*

19° *Des moyens de favoriser la navigation française ;*

20° *Projet pour le rétablissement de la marine ;*

21° *Sur l'usage du pavillon neutre pendant la guerre ;*

22° *Du commerce de la France dans les colonies ;*

23° Trois mémoires sur Saint-Domingue et la subsistance des escadres françaises dans cette colonie ;

24° *Projet d'édit pour la réforme des finances ;*

25° *Introduction sur les finances, avec des tables calculées ;*

26° *Tableau général des finances :*

27° Trois mémoires sur l'état des finances en 1639, en 1765 et en 1776 ;

28° *Des impositions sur le luxe ;*

29° *Des moyens de faire contribuer les propriétaires territoriaux ;*

30° *Vues générales sur le système de Law ;*

ministre, ému de ses confidences, ne tarda pas à lui écrire : « Vous êtes l'homme que je cherchais ; c'est « avec vous que je veux travailler (1). » C'était lui commander de rester quelque temps à Paris. Forbonnais obéit à cet ordre, et le public s'en applaudit quand il entendit les plaintes des gens à qui sa présence causa les plus vives contrariétés. En trois mois l'administration des finances fut complétement changée. Mais vainement le ministre essaya de retenir plus longtemps près de lui l'auteur de la réforme;

31° *Parallèle du système de Law avec celui de l'Angleterre sur la Compagnie de la mer du Sud ;*

32° *Mémoire sur ce que la France peut produire de revenus ;*

33° *Projet pour faire trouver au Trésor public 22 millions au denier quarante ;*

34° Cent cinquante-deux mémoires sur les monnaies ;

35° *Essai sur cette question : La France doit-elle être une puissance commerciale ?*

36° *Sur la liberté du commerce des grains avec l'étranger;*

37° *Projet sur le canal de Champagne ;*

38° *Hypothèse sur la culture de la plante du tabac ;*

39° *Mémoire sur la mendicité ;*

40° *Travail sur les hypothèques ;*

41° *Mémoire sur les priviléges.*

On doit croire que L'Isle de Sales a rédigé ce catalogue sur les pièces mêmes. Mais où ces pièces sont-elles aujourd'hui ? La plupart ont été déposées, nous dit M. Desportes (*Bibliographie du Maine*), au ministère de l'Intérieur. On les y a vainement recherchées ; elles ne s'y trouvent pas. Elles n'ont pas été non plus transférées aux Archives nationales, D'autres recherches seront peut-être plus heureuses que celles qu'on a bien voulu faire pour nous.

(1) Leprince, ouvr. cité, p. 12.

la vie publique était devenue de plus en plus contraire aux goûts de Forbonnais, et, satisfait d'avoir mis un terme à de graves abus, il retourna dans sa terre avec la résolution de ne la plus quitter.

Il était resté néanmoins inspecteur général des monnaies et conseiller au parlement de Metz, et, pour remplir l'une ou l'autre de ces fonctions, il devait faire encore de fréquentes absences. La suppression du parlement de Metz, en 1771, lui donna des loisirs ; mais il les perdit en 1775, quand ce parlement fut rétabli comme tous les autres. Enfin, le 30 avril 1779, il vendit sa charge de conseiller à Barbé de Marbois, et, n'ayant pas à redouter d'aussi longues distractions du côté des monnaies, il s'employa le plus qu'il put à gouverner ses biens, à remplir ses devoirs de seigneur, à relire, pour les corriger, ses anciens livres, ou bien encore à faire quelques livres nouveaux, condamnés par lui-même à ne jamais paraître sous les yeux du public. On est généralement très-injuste à l'égard des écrivains politiques. On leur reproche d'agiter la multitude en vue de leur propre gloire, et de contempler avec indifférence le bien ou le mal qu'ils font, ne s'étant proposé que d'être montrés au doigt :

Digito monstrari et dicier : « Hic est ! »

Ce n'est pas, du moins, Forbonnais qui a mérité ce blâme. De tous les écrits qu'il a donnés au public

aucun ne porte son nom. Il y a même lieu de supposer qu'il fut écrivain politique plutôt par devoir que par inclination. En effet les œuvres de sa première jeunesse sont des œuvres purement littéraires et, dès qu'il eut quitté la scène du monde, ce fut aux lettres qu'il voua tous ses loisirs. Prié de ne plus discourir sur les problèmes économiques, Boisguillebert traduisit Hérodien et Dion Cassius. Ainsi Forbonnais, retiré dans sa terre, traduisit de l'italien le *Rolland* de l'Arioste, du latin les *Annales* de Tacite et nous ne savons de quelle langue une *Histoire de la paix de Westphalie* (1). On a trouvé dans ses papiers un opéra, sous le titre de *Sapho*, des poésies légères et le plan d'une nouvelle tragédie sur Britannicus. Ces compositions littéraires ne sont-elles pas du même temps que les traductions de l'Arioste et de Tacite ?

Ainsi, l'on n'en peut douter, Forbonnais avait enfin résolu de vivre pour lui-même, après avoir abdiqué la charge d'éclairer les autres. Mais il est bien difficile de toujours se taire quand on a vraiment la passion du bien public; nous verrons donc plus d'une fois encore le solitaire de Champaissant rompre son vœu de silence, pour avertir le gouvernement ou le public. On lit dans les *Mémoires secrets* de

(1) Leprince, p. 16. C'est probablement alors qu'il écrivit ces deux pièces, mentionnées par M. Desportes : *Lettre sur le caractère des Italiens; Idées sur les spectacles de Paris.*

Bachaumont, à la date du 7 mai 1785 : « M. de « Forbonnais, qui a joué un rôle sous quelques « ministres, en possession d'écrire sur toutes les « matières de finance ou du commerce, a composé de « son propre mouvement un mémoire sur la grande « question agitant aujourd'hui les chefs de l'admi- « nistration, sur le procès élevé entre les colonies et la « métropole. Ce politique est absolument pour le com- « merce exclusif, et, comme il sait que M. le maréchal « duc de Castries est fort attaché à l'opinion con- « traire..., M. de Forbonnais a adressé son mémoire « au contrôleur général ; il s'est flatté de trouver ce « ministre-ci plus disposé à adopter ses raisonne- « ments, à les faire valoir et à combattre dans le « conseil le ministre de la marine, auquel il est « naturellement opposé. » Il s'agit sans doute ici du mémoire que L'Isle de Sales intitule : *Du commerce de la France dans les colonies.* Il est certainement inédit, et, ne l'ayant pu retrouver, nous n'en saurions rien dire.

En l'année 1787, à l'âge de soixante-quatre ans, Forbonnais épousa Mlle Leray de Chaumont, fille de l'intendant des Invalides. Pourquoi s'est-il marié si tard, aimant et, comme on semble le dire, aimé depuis vingt ans? Les explications qu'on donne sur ce point semblent trop romanesques (1). Nous croyons

(1) De L'Isle de Sales, p. 79.

plus volontiers le même biographe nous disant que cette union tardive fut pleinement heureuse. En conséquence elle dut augmenter encore le goût de Forbonnais pour la retraite. Mais il ne put longtemps le satisfaire. Moins de deux ans après, les affaires se trouvant de plus en plus compromises, Louis XVI convoque les états généraux. Cette convocation étant faite suivant la forme traditionnelle, Forbonnais, toujours novateur, la condamne dans l'écrit suivant : *Lettre à un ami sur l'utilité de la nomination des députés aux états généraux par un scrutin général* ; in-8° de huit pages. Son projet ne fut pas admis et ne pouvait l'être. Il assistait au Mans, dans les premiers mois de l'année 1789, à l'assemblée de la noblesse réunie pour l'élection de ses représentants. Ses amis espéraient qu'il serait élu. Mais ses lettres de noblesse étaient bien récentes (1), et ses écrits étaient des garants peu sûrs de son orthodoxie politique. Les suffrages de la majorité se portèrent sur d'autres noms que le sien. Cela ne refroidit pas son zèle pour la chose publique. N'ayant pas reçu le mandat de parler au nom de la nation, il continua d'écrire en son nom personnel, et publia, dès

(1) Nous n'en savons pas exactement la date. De L'Isle de Sales dit qu'il les avait obtenues « quelque temps auparavant. » Voici ses armes : « d'argent, à trois verons d'azur posés l'un sur l'autre, celui du milieu contrepassant, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent mises en lasce.» (Cauvin, *Armorial*, p. 239.)

l'année 1789, une brochure intitulée : *Prospectus sur les finances, dédié aux bons Français;* Paris, Lejay, in-12.

Enfin la révolution éclata. Il l'avait, dit-on, prédite dès l'année 1760 (1). Assurément il l'avait prédite sans l'appeler de ses vœux ; mais, quand elle survint, il l'accepta comme légitime et n'hésita pas à la servir. L'Assemblée nationale ayant institué pour s'éclairer un comité des monnaies, ce comité, pour s'éclairer lui-même, appela Forbonnais. Il resta trois mois à Paris, travaillant sans repos, malgré son âge, et fut l'auteur principal des rapports que publia le comité (2). Vers le même temps il fit imprimer, mais non pas sous la responsabilité du comité : *Observations succinctes sur l'émission de deux millions d'assignats ;* Paris, 1760, in-12.

Nous le retrouvons à Paris au cours de l'année 1791. On dit que, toutes ses pensions ayant été supprimées, il en était venu solliciter le rétablissement. On aurait dû, pour son honneur, nous transmettre de plus amples informations sur les motifs de son voyage. Il était sans doute venu prouver qu'il avait mérité ses pensions par des travaux nombreux, par des services rendus sans interruption pendant une longue suite d'années, et demander qu'on ne le confondît pas injurieusement dans la masse des favoris, gens gagés

(1) Leprince, ouvr. cité, p. 8.
(2) *Ibid.*, p. 13.

à ne rien faire ou pour faire des métiers qui ne s'avouent pas. Quoi qu'il en soit, Malesherbes parla de lui, et le roi le pria, sur sa bonne renommée, d'entrer au conseil ; ce qu'il refusa (1). S'il avait cru devoir accepter il aurait commis une grande maladresse. Doué d'un esprit fécond en expédients, il était plus capable que personne de bien conseiller un ministre dans les temps qu'on appelle ordinaires ; mais il n'avait pas le tempérament de ces hommes d'action, qui peuvent quelquefois, dans les temps de trouble, dominer, entraîner les multitudes et les détourner de la voie qui conduit aux abîmes.

Rentré chez lui, Forbonnais fut élu président du district de Mamers. En cette qualité, le 14 juillet 1792, à l'occasion du serment prêté par les habitants du district à la constitution de 1791, il fit un discours qui fut imprimé sous ce titre : *Discours de M. Véron Forbonnais, président du district de Mamers, aux gardes nationales réunies dans le chef-lieu ;* 1792, in-8°. Deux mois après, la veille du jour où la république devait être solennellement proclamée, il faisait un autre discours intitulé : *Discours prononcé, le* 21 *septembre* 1792, *par le citoyen Véron Forbonnais, président de la Société des amis de la liberté et de l'égalité de la ville de Mamers, à l'ouverture de la première séance ;* Mamers (1792), in-4°. Quelques

(1) De L'Isle de Sales, ouvr. cité, p. 72.

phrases empruntées par M. Desportes au second de ces discours, font assez bien connaître en quel état d'esprit Forbonnais l'a prononcé. Il ne regrettait pas, au 21 septembre, la monarchie qui n'était plus. Comme il avait appris à l'école de Montesquieu que le meilleur des gouvernements est le plus libre, que l'autorité la plus digne de respect est celle de la loi, le spectacle d'une nation administrant elle-même ses propres affaires ne pouvait ni l'étonner ni l'inquiéter.

Le 24 février 1796, il fut élu membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques. Il est inscrit dans l'*Annuaire* de l'Institut comme résidant alors dans la ville de Metz. Cette indication est-elle exacte? Suivant Leprince et de L'Isle de Sales, il vivait dans sa terre en l'année 1799, quand des menaces contenues dans une lettre anonyme lui firent prendre la résolution non de quitter la France, mais de venir à Paris. Il y fut bien reçu. Le 8 novembre, les directeurs lui proposèrent, malgré son âge, d'entrer dans le nouveau conseil des finances; mais, deux jours après, le Directoire était renversé. Sans le désir d'avoir quelque rapport avec le nouveau gouvernement, Forbonnais resta néanmoins à Paris, assista très-régulièrement aux séances de son académie, et lui communiqua, le 17 ventôse an VIII, un mémoire *Sur le genre des questions dont la science de l'économie politique comporte la solution exacte.* Ce mémoire, inséré l'année suivante dans le

tome III du recueil académique, ne résout aucunement la question que le titre énonce. L'auteur a beaucoup vieilli ; ses propositions ne s'enchaînent plus ; sa phrase n'est plus inculte et facile ; elle est péniblement travaillée, lourde, surchargée de mots dont on ne s'explique pas l'insolite accouplement. Nous croyons même que l'on s'efforcerait vainement de comprendre certains passages de ce court mémoire; les termes qu'emploie l'auteur ne semblent pas exprimer ce qu'il a pensé. Mais, quoique très-affaibli par l'âge et la maladie, Forbonnais devait mourir la plume à la main. Il publiait encore à la même date : *Analyse des principes sur la circulation des denrées et l'influence du numéraire sur cette circulation;* Paris, Desvaux, 1800, in-12.

Il mourut sans effort, sans convulsion, sans même avoir pris le lit, d'une hydropisie de poitrine, le 20 septembre 1800, à soixante-dix-huit ans moins quelques jours.

VÉTILLART DU RIBERT (Michel-Noël-Patrice).

Né au Mans, le 25 septembre 1729, Michel-Noël-Patrice Vétillart du Ribert exerça dans sa ville

natale la profession de médecin. Le mérite de ses écrits fut apprécié par l'Académie de médecine, qui le choisit pour un de ses correspondants. Mais on ne parle déjà plus de ses livres ; les progrès quotidiens de la science les ont fait oublier, et l'histoire a recueilli, pour le perpétuer, le souvenir de ses bonnes actions. Médecin éclairé, plein de zèle, plein de courage, il rechercha toute sa vie, comme nous l'apprend l'abbé Renouard, les périlleuses entreprises, et elles ne lui manquèrent pas (1). Les maladies épidémiques étaient alors beaucoup plus fréquentes que de nos jours ; il y eut des épidémies au Mans en 1755, à Beaumont-le-Vicomte en 1761, à Bonnétable en 1765, à Mamers en 1766, à La Ferté-Bernard en 1774, au Grand-Lucé en 1780, et presque toutes ces affections furent contagieuses (2). Vétillart du Ribert accourut toujours le premier sur les points où la présence du fléau fut signalée, et souvent il le maîtrisa. Ce ne fut pas sans courir de grands dangers. En 1754, le mal l'atteignit et faillit l'emporter. En 1772, il parvint à comprimer une fièvre qui ravageait les prisons du Mans; mais il l'introduisit sous son propre toit, et, s'il eut le bonheur d'échapper à cette nouvelle atteinte de la contagion, il lui disputa sans succès la vie d'un de ses enfants. Une autre fois encore, en 1774, Vétillart et sa femme furent tour à tour affectés par

(1) *Essais historiques*, t. II, p. 204.
(2) *Ibid.*

le mal régnant. Un homme aussi prompt à braver les périls devait avoir une fin tragique. Un jour qu'il se rendait en toute hâte auprès d'un malade, il fut renversé de son cheval et mourut des suites de cette chute. Cette mort, qui fut un deuil public, eut lieu, suivant M. Desportes, le 18 septembre 1782.

Les ouvrages laissés par Vétillart du Ribert sont, pour la plupart, des mémoires. On lui attribue : *Les règles du médiateur, recueillies et expliquées pour l'usage du beau sexe ;* Paris, Delaguette, 1752, in-12. Le titre de ce livre indique un ouvrage théologique. Nous le mentionnons d'après MM. Quérard et Desportes ; mais nous ne le connaissons pas. Voici maintenant la liste de ses mémoires : *Mémoires sur les dangereux effets de la vapeur du charbon dont M. Le Vayer vient d'être la victime, le 5 juin* 1764; Le Mans, 1764, in-8° de 16 pages. *Mémoire raisonné des remèdes et du régime à pratiquer dans la maladie qui afflige la ville de Mamers et les paroisses circonvoisines;* Le Mans (1767), in-12, de 32 pages. Ce mémoire se lit, en outre, dans le *Journal de l'Agriculture, du commerce et des finances;* février 1768, page 53-95. *Mémoire sur une espèce de seigle connu sous le nom d'ergot, seigle ergoté,* etc.; Paris, Imprimerie royale, 1770, in-4°, de 10 pages. *Histoire médicale des maladies dyssentériques qui affligent la province du Maine ;* Le Mans, Ch. Monnoyer, 1779, in-12. Le *Journal de Médecine*

contient, en outre, quelques articles de Vétillart du Ribert (1).

VIARD (Jacques).

On ignore le lieu natal de Jacques Viard, mais on sait qu'il exerça d'abord la médecine à Pontvallain, au Maine, et plus tard à Gouis, près Durtal, en Anjou. Suivant Du Verdier, il aurait été, vers la fin de sa vie, conseiller et médecin ordinaire de Charles IX. Il faut donc le distinguer d'un autre Jacques Viard, son contemporain, qui, pourvu de la charge de bailli de Blois à survivance, fut renvoyé, le 16 août 1553, par la cour du parlement de Paris devant la chambre du domaine, qui devait être juge de sa capacité (2).

Nous ne connaissons peut-être pas tous les ouvrages de notre médecin ; on en mentionne, toutefois, un certain nombre. D'abord celui-ci : *Médecine préservatrice et très-nécessaire pour guérir tous égarés à la foi chrétienne, nouvellement puisée en la claire*

(1) T. VIII, p. 437 ; t. XVI, p. 144; t. XVII, p. 433; t. XXII, p. 514.

(2) *Registres de la chambre du conseil,* à la biblioth. des avoc. à la cour de Paris, t. XXVI, fol. 291, verso.

fontaine de la haute... dame Théologie... dédiée du présent par la fontaine aux Calvinieux, etc., etc. Le Mans, H. Olivier, 1559, in-4°, et non pas 1569, comme le prétend La Croix du Maine. Tel est le titre singulier d'un poëme fort rare que ne possédait pas la bibliothèque de La Vallière et que nous ne trouvons pas non plus au catalogue de la Bibliothèque nationale ; mais une note manuscrite de Mercier de Saint-Léger nous en a transmis du moins les premiers vers. Les voici :

Ici voyant les grands abus du monde,
Et les erreurs dont tout mal nous abonde
Par nos méfaits difformes et damnables,
Parler je veux des maux innumérables.
Premièrement, sous périlleux obice,
Pour démolir du temple l'édifice
Et les statuts de notre antiquité,
Or l'ordre heureux toi, Calvin, as quitté (1).

Un tel début n'annonce pas un poëte. Les plus faciles approbateurs de tout ce qu'a rimé le XVIe siècle nous accorderont certainement que ces vers sont mauvais. Nous n'avons donc pas beaucoup à regretter de n'avoir pu retrouver les ouvrages suivants, dont les titres seuls nous sont indiqués par Du Verdier et La Croix du Maine : *Le Période du monde, dédié et*

(1) Mercier de Saint-Léger; notes manuscrites sur un exemplaire de l'édition de La Croix du Maine donnée par Rigoley de Juvigny; Bibl. nat., département des Imprimés.

présenté au roi Charles IX, nous ne savons à quelle date, et l'*Oraison du traité de paix entre le grand roi des rois et ses sujets;* Le Mans, H. Olivier, 1559. Jacques Viard était vraiment digne de composer des Almanachs et de faire des prophéties. On a de lui : *Almanach et prophétie pour huit ans*, *commençant l'an* 1561 ; Le Mans, H. Olivier, 1511, et *Almanach pour l'année* 1564, *calculé sur l'horizon du pôle solaire d'Anjou;* Paris, F. Moreau, 1562. Telle est la liste des ouvrages de Jacques Viard, suivant La Croix du Maine. Du Verdier y ajoute les titres suivants : *Diurnal fatal pour tout jamais, où est comprise l'intelligence de la vraie philosophie, tant naturelle, divine que humaine ;* Paris, G. Nyverd, 1572, in-8°; *Les articles salutaires de la paix catholique et universelle pour tout jamais ;* Paris, G. Nyverd, in-8°; *Stratagèmes et subtilités de guerre envoyés aux capitaines et soldats combattant pour la défense de l'Église catholique ;* Paris, Nyverd, sans date. Ces titres nous prouvent que Jacques Viard était un autre docteur universel. Comme il prévoyait habituellement l'avenir, il avait assurément l'intelligence de la philosophie divine ; en outre, il conseillait sur les affaires d'État les peuples et les rois et donnait même aux capitaines des Ligueurs des leçons de stratégie. Nous soupçonnons, à vrai dire, que ce présomptueux bavard était un peu fou.

VIEL (Pierre).

Né au Mans dans les premières années du seizième siècle, Pierre Viel entra au collége de Navarre en 1510 et y fut reçu docteur en 1547 (1). Nous le voyons ensuite élu recteur de l'Université de Paris, au mois de décembre 1558 (2). A ces dignités il faut joindre celle d'archidiacre de Passais dans l'église du Mans. En 1562, suivant Du Verdier, il publia un *Catéchisme ou Instruction chrétienne;* Paris, Jean Dallier, in-8°. La Croix du Maine a connu, dit-il, une autre édition de cet ouvrage ; Paris, Chesneau, 1564. La Croix du Maine se trompe peut-être. Nous avons une autre édition du *Catéchisme* de Viel, de l'année 1574, avec la traduction de plusieurs Psaumes, des remèdes contre les tentations et quelques autres pièces ajoutées par François Grandin, curé de Saint-Jean-Baptiste d'Angers. En l'année 1564, Frédéric Morel mit au jour une traduction par P. Viel du livre d'Optat contre les Donatistes ; *Histoire du schisme des Donatians traduite du latin d'Optat Milevitain, avec un*

(1) De Launoy, *Navarr. gymn. hist.*, dans ses Œuvres, t. IV, p. 648.
(2) *Ibid.*, p. 441.

supplément; Paris, 1564, in-8°. Ce supplément contient des corrections et des additions de Pierre Viel à l'histoire d'Optat. L'épître dédicatoire, datée du collége de Navarre, janvier 1563, est à l'adresse de Maurice Viel, oncle du traducteur, chanoine du Mans. Pierre Viel écrivit ensuite un livre intitulé : *Première instruction pour les enfants et tous chrétiens, selon l'usage ancien de l'Église catholique;* Paris, Chesneau, 1569, in-8°. Ce livre ne paraît pas avoir été très-goûté. Dans le catalogue manuscrit de la bibliothèque de Saint-Vincent du Mans, Dom de Gennes cite trois éditions différentes d'un opuscule liturgique de P. Viel que nous n'avons pas trouvé et dont voici le titre : *Heures de Notre-Dame à l'usage d'Angers.* La première de ces éditions est de Rouen, Hubault, goth., in-12, sans autre indication ; la seconde, de Paris, Chesneau, 1574, in-8°, et la troisième d'Angers, Élis, 1575, in-8°. Il traduisit aussi en français, selon La Croix du Maine, les Heures à l'usage du Mans ; mais on ignore la date de cette traduction, peut-être anonyme. Du Verdier et La Croix du Maine ne connaissaient pas un commentaire des Psaumes de David par P. Viel, publié en 1585 chez N. Chesneau, in-16, sous ce titre: *Davidis Psalmi, argumentis, orationibus et annotationibus, etc., etc., illustrati* (1). L'épître dédicatoire

(1) Il y a des exemplaires au nom de Jean Heuqueville.

de ce commentaire est à Guillaume Ruzé, évêque d'Angers. L'ouvrage le plus connu de P. Viel est son *Traité du mal qui par la simonie advient en la chrétienté*; Paris, N. Chesneau, 1576, in-8° : dédié à Jacques Angot, évêque d'Auxerre. Pierre Viel a fait quelque séjour à Angers : c'est au temps où il habitait cette ville qu'il mit la main à l'*Histoire de la vie, mort, passion et miracles des Saints*, publiée, en 1579, par Nic. Chesneau, en trois volumes in-fol. Il ne travailla qu'aux deux premiers volumes. Rappelé dans la ville du Mans en l'année 1576, il fut alors député par le clergé de son église à l'assemblée qui devait se tenir à Blois (1). Cette honorable commission ne lui permit pas de continuer ses travaux hagiographiques, auxquels s'employèrent après lui Jacques Tigeou, Angevin, chanoine de Metz, Clément, étudiant de la reine de France, et René Benoît, d'Angers, lecteur du roi en théologie. Une traduction espagnole de cette *Histoire* fut imprimée à Madrid en 1610.

Pierre Viel mourut au Mans, le 19 août 1582, Il avait été nommé, sans doute à son retour de Blois, chanoine de l'église de Saint-Julien.

Un autre Pierre Viel fut aussi recteur de l'Université de Paris. Celui-ci mourut le 13 mars 1728. La différence des dates doit empêcher de les confondre.

(1) Piolin, *Hist. de l'égl. du Mans*, t. V, p. 518.

YVON (Claude).

M. Weiss (1) et après lui M. Quérard (2) font naître en Normandie l'abbé Claude Yvon ; il naquit sur les frontières de la Normandie, mais dans le Maine, à Mamers, le 15 avril 1714 (3). On ne connaît rien sur les premières années de sa vie; tout ce que nous apprenons à cet égard, c'est qu'après avoir reçu les ordres il quitta sa province pour aller habiter Paris, où il vécut assez misérablement. Exerçait-il à quelque titre le ministère pastoral ? On ne le suppose pas; il avait des écoliers, qu'il préparait à subir les examens de la Sorbonne, et composait quelques écrits anonymes. C'était, pour associer deux termes qui maintenant ne s'accordent guère, un abbé philosophe.

Il y a des obligations d'état, nous le reconnaissons. Lorsqu'on s'en écarte, il faut agir avec réserve, en respectant les convenances sociales; nous l'accordons encore. Mais parce qu'on a laissé mettre des entraves à sa liberté par des engagements téméraires, ne serat-on jamais admis à déclarer qu'on ne peut s'accoutu-

(1) *Biographie universelle.*
(2) *France littéraire.*
(3) Renouard, *Essais histor.*, t. II, p. 196. — Desportes, *Bibliogr. du Maine.*

mer à la servitude? Que cette déclaration soit faite en des vues désintéressées, sans véhémence, sans éclat, et presque toujours elle sera bien accueillie. C'est un crime que de marcher à la fortune par l'apostasie ; c'est une action répréhensible que d'afficher partout une conversion sincère en prodiguant l'offense aux gens que l'on a quittés ; mais un juge équitable sera toujours plein d'égards pour les variations d'une conscience honnête et modeste. Disons maintenant que l'abbé Yvon eut cette modestie, et que, pour s'être compromis avec les philosophes, il ne donna dans aucun emportement. Il n'est pas resté disciple soumis de la Sorbonne ; cela est vrai. Considère-t-on les décrets de la Sorbonne comme les règles inviolables de l'orthodoxie ; eh bien ! qu'on blâme Claude Yvon d'avoir enfreint ces règles. Cependant il n'est pas nécessaire, pour exprimer ce blâme, de grossir la voix et de prendre ces airs farouches que nous voyons à l'abbé Renouard (1). Les canonistes disent que, lorsqu'un monitoire suffit, il ne faut pas employer les formules de l'anathème.

Yvon n'est pas, comme on l'a supposé, l'auteur de l'écrit intitulé : *L'Asiatique tolérant. Traité à l'usage de Zeokinizul, roi des Kofirans* (Louis XV, roi des Français), *par M. de...* ; Paris, Durand (1748), in-8°. Ce petit volume contient une apologie de l'édit de Nantes, un traité sur la tolérance,

(1) *Essais historiques*, t. II, p. 194.

un recueil d'invectives contre la cour de Rome et une déclamation vigoureuse contre la prétendue souveraineté des rois. Assurément, il y a, dans ce livre, de bonnes pages, mais il est écrit sur un ton qui ne convient pas à un prêtre. M. Barbier le donne à Crébillon fils, et cette attribution paraît mieux fondée. Il n'est certainement pas de l'abbé Yvon, qui n'a jamais eu la plume si légère, et qui, d'ailleurs, a combattu plusieurs opinions du libelliste anonyme.

Il fit ses débuts dans l'*Encyclopédie*, où il rédigea les articles *Ame*, *Athée*, *Dieu* et quelques autres. Ces articles, assez peu remarquables, furent, comme il paraît, trop remarqués par les contrôleurs officiels de la presse philosophique. Ils les signalèrent à l'avocat général Omer Joly de Fleury, qui, dans un réquisitoire véhément contre l'*Encyclopédie*, attaqua particulièrement l'article *Ame*, le disant infecté d'athéisme. C'est à l'occasion de ce réquisitoire que Voltaire écrivait : « Il demande justice à la cour contre l'article « *Ame*, qui, selon lui, est le matérialisme tout pur. « Vous remarquerez que cet article *Ame*, l'un des « plus mauvais du livre, est l'ouvrage d'un pauvre « docteur de Sorbonne qui se tue à déclamer à tort « et à travers contre le matérialisme. » Nous avons relu cet article. L'auteur y donne toutes sortes de preuves en faveur de l'âme et de Dieu ; mais celles qu'il préfère, et qu'il propose comme préférables, sont les preuves naturelles, c'est-à-dire philosophiques.

C'est pourquoi l'Église s'en est alarmée. Si pourtant on arrive aux conclusions de l'Église en prenant un chemin qu'elle n'a pas l'habitude de fréquenter, il semble qu'elle doive s'en applaudir. Voilà un argument de plus contre les conclusions opposées. Mais l'Église tient à sa méthode. Comme elle ne professe pas, sur les vérités fondamentales, d'autres opinions que la plupart des philosophes, sa doctrine ne sera plus, dès qu'elle aura sacrifié sa méthode, qu'une doctrine philosophique. Quand donc on lui conseille de faire ce sacrifice, elle se révolte, et ne prononce pas des paroles moins acerbes contre les rationalistes que contre les athées. Or, cela n'est pas contestable, l'auteur de l'article dénoncé raisonne sur Dieu, sur l'âme, il démontre l'existence de l'âme et de Dieu suivant les données du rationalisme. Mais cela ne peut s'appeler faire profession d'athéisme que dans l'idiome commun des sorbonnistes et des avocats généraux.

Yvon était donc, à leur avis, un athée convaincu. Cependant on ne l'aurait peut-être pas davantage inquiété pour cela, à cause du nombre et de la qualité de ses complices, quand survint un incident dont nous allons parler. Un des plus jeunes rédacteurs de l'*Encyclopédie*, l'abbé Jean Martin de Prades, sollicitait les insignes du doctorat. Sa thèse, lue tour à tour par le président de l'examen, par le syndic, par les trois censeurs, avait reçu leur appro-

bation, et, l'ayant fait imprimer, le postulant l'avait soutenue, développée, commentée en pleine Sorbonne, devant cinq docteurs de la Faculté, sans offenser aucune oreille. Cependant lorsque cette thèse eut été répandue dans le public, quelqu'un s'écria qu'elle n'était qu'un ramas de blasphèmes, et cette dénonciation fut vivement appuyée par plusieurs théologiens en renom. Elle niait les idées innées; en outre, elle enseignait que la notion du juste et de l'injuste est une notion acquise, que les miracles racontés par les évangélistes, s'ils sont certains, ne prouvent pas tout ce qu'on dit qu'ils prouvent, enfin que les faits historiques ne commandent jamais la certitude avec autant d'autorité que les preuves morales. Abominables sentences! Aussitôt qu'elles furent signalées à maître Tamponnet, ex-syndic de la Faculté, il en frémit d'horreur, et sur-le-champ la Sorbonne s'assembla pour délibérer sur la peine qu'avait méritée le criminel auteur de ces impiétés. La délibération fut longue; onze séances y furent consacrées. Finalement dix propositions extraites de la thèse approuvée furent, en appel, censurées comme blasphématoires, hérétiques, favorisant le matérialisme, renversant les fondements de la religion chrétienne, etc., etc. (1). Quant à l'abbé Jean Martin de Prades, exclu de la Faculté de théo-

(1) Ch. Jourdain, *Hist. de l'Univers.*, p. 392. — Voir un très-long récit de toute l'affaire dans les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1752, pp. 33 et suiv.

logie, de la Faculté des arts, puis exilé par sentence du parlement, il alla chercher un asile en Prusse. Dès qu'il eut passé la frontière, on se démanda comment la semence de l'ivraie avait pu si loin étendre ses racines dans l'esprit d'un bachelier, et généralement on ne voulut pas croire à une perversité si précoce. Comme il avait donné quelques articles à l'*Encyclopédie*, il devait connaître Yvon et Diderot. On le supposa l'intime ami de l'un et de l'autre (1), et l'on imagina le complot que voici. « Comme l'abbé de « Prades, dit l'avocat Barbier, est fort lié avec l'abbé « Yvon et M. Diderot, éditeur de l'*Encyclopédie*, « lequel est soupçonné de déisme, on a fait entendre « qu'on n'avait mis des propositions captieuses et « hardies sur la religion dans cette thèse de l'abbé « de Prades que de concert avec Diderot et l'abbé « Yvon, pour être autorisé, sur la foi d'une thèse « reçue et soutenue en pleine Sorbonne, pour répandre « de pareilles opinions dans ce grand diction- « naire (2). » Mais tous les nouvellistes n'admirent pas la conjecture d'un si noir dessein, et plus simplement ils racontèrent que cette thèse, « trop savante « pour être bien orthodoxe (3), » avait été de bonne foi rédigée soit par Diderot, soit par Claude Yvon.

Suivant Naigeon, elle est d'Yvon (4); mais il est en

(1) *Nouvelles ecclés.* de 1752, p. 44.
(2) *Journal*, édit. de l'année 1857, t. V, p. 150.
(3) *Ibid.*, p. 147.
(4) *Vie de Diderot*, t. I des *Œuvres*, p. 60.

cela contredit par un des amis d'Yvon, Palissot, lequel déclare expressément que cette imputation est chimérique. C'est Palissot qu'il faut croire. Nous le croyons, parce qu'au lieu de trouver dans les écrits d'Yvon les propositions censurées sous le nom de l'abbé de Prades, nous y voyons les propositions contraires. En philosophie, l'abbé de Prades était un disciple de Locke; Yvon ne reconnaît pas un autre maître que Descartes. L'abbé de Prades reproduisant, en politique, la doctrine de Bossuet, disait que les deux pouvoirs doivent en toute occasion se prêter une mutuelle assistance; l'opinion constamment défendue par Claude Yvon est que les deux pouvoirs, indépendants l'un de l'autre, ne peuvent combiner leurs forces que dans l'intérêt d'une criminelle tyrannie. On le voit, cette contrariété d'opinion porte sur les points les plus importants. Cependant les rumeurs qui partageaient la responsabilité du crime prirent assez de consistance pour intimider l'abbé Yvon. Une lettre de cachet allait confirmer les propos de ses accusateurs, lorsqu'il se rendit en Hollande, dans la terre d'exil de tous les libres penseurs.

Il y demeura dix années. On veut qu'il ait rédigé dans sa retraite la première et la seconde partie de l'*Apologie de l'abbé de Prades*, qui furent publiées par les libraires d'Amsterdam en l'année 1752. C'est encore là, suivant nous, une fausse attribution. Ces factums diffus sont d'un accusé qui défend sa propre

cause avec peu de dignité ; un tiers intervenant a toujours plus d'assurance. Nous y retrouvons, d'ailleurs, le style embarrassé des lettres écrites par l'abbé de Prades, et non celui des écrits authentiques de Claude Yvon. Quant à la troisième *Apologie*, beaucoup meilleure que les deux précédentes, elle est de Diderot. C'est ce que déclare très-sincèrement la fille même de Diderot, Mme de Vandeul (1).

Mais à bon droit on regarde Claude Yvon comme l'auteur d'un livre plus original, sous le double rapport du fond et de la forme, qui parut à Londres, en 1754, in-8°, sous le titre de : *La liberté de conscience resserrée dans des bornes légitimes ;* en trois parties. Puisque ce livre était déjà rare il y a quarante ans (2), nous devons en faire connaître l'esprit. L'auteur s'exprime ainsi dans une préface : « Le but que je me « propose dans cet ouvrage, c'est de faire voir que « l'intolérance ecclésiastique est nécessairement dans « la constitution de la religion chrétienne ; que c'est « en cela que consiste sa perfection, ce qui la caractérise principalement. Ici j'aurai à combattre cette « foule de tolérants qui livrent indignement le christianisme à ses plus cruels ennemis. Mais on se « tromperait fort si l'on s'imaginait que cette intolérance ecclésiastique dût entraîner après elle l'into-

(1) *Mémoires pour servir à l'hist. de la vie et des ouvr. de Diderot.*

(2) Renouard, *Essais histor.*, t. II, p. 197.

« lérance civile. Donnons-nous bien garde de les « réunir. Il est aussi expressément ordonné à la « société civile d'être tolérante en matière de religion « qu'il l'est à la société religieuse d'être sur ce point « intolérante. L'union de la tolérance civile avec « l'intolérance ecclésiastique peut seule maintenir « ces deux sociétés, et les faire concourir au bonheur « de l'homme pour qui elles sont établies. » Ces phrases nous offrent en résumé tout l'ouvrage de Claude Yvon, et, bien qu'elles semblent contenir un paralogisme, elles expriment en des termes irréprochables de très-sages conclusions.

Toutes les religions doivent être intolérantes ; et comment ne le seraient-elles pas ? Pour ceux qui professent telle ou telle croyance religieuse, cette croyance, émanée d'une révélation divine, est la vérité parfaite, et la vérité ne peut entrer en accommodement avec ce qui diffère d'elle ; car ce qui diffère d'elle, c'est l'erreur. Que les philosophes soient éclectiques ; c'est leur affaire. Comme ils ne reçoivent au titre de vérités que des connaissances laborieusement acquises par la raison humaine, ils n'ont pas de doctrines éternelles ; c'est même un de leurs principes que le travail de chaque génération consiste, d'une part, à répudier quelques préjugés anciens et, d'autre part, à produire quelques opinions nouvelles. Quant aux religions, elles ne changent jamais, ou, du moins, elles professent l'horreur du changement. Elles ne

peuvent donc être tolérantes. Ainsi, quand on leur demande de composer avec les mœurs et de signer des pactes avec des sciences toujours muables, on prétend leur imposer une contrainte qu'elles ne doivent pas subir. Mais la société civile n'a pas les mêmes engagements que la société religieuse. Pourquoi les religions ont-elles provoqué tant de tempêtes? Pourquoi leur légitime intolérance leur est-elle reprochée avec tant d'amertume? Parce qu'elles ont abusé de certaines circonstances pour usurper le pouvoir civil, et pour étendre ainsi leur empire au-delà de ses frontières naturelles. La société civile ne verra dans les religions que des sectes belligérantes ; elle devra les tolérer toutes au même titre, étendre sur elles une main protectrice, et sévir énergiquement contre quiconque oserait porter atteinte à leurs libertés. Que l'on ne confonde pas ce qui veut être distingué, la société civile et la société religieuse, leurs devoirs et leurs droits si divers : ainsi l'on ne conseillera plus au pouvoir civil de gouverner lui-même, c'est-à-dire d'opprimer la société religieuse, sous ce prétexte qu'elle est intolérante ; et l'on ne poussera pas la société religieuse à la révolte contre le pouvoir civil, sous cet autre prétexte qu'il est indifférent en matière de religion. Voilà ce que nous avons lu dans l'ouvrage de Claude Yvon. Ce sont là de bonnes maximes, auxquelles ne manque pas, d'ailleurs, un habile commentaire. Si l'on trouve que ce langage est plutôt

celui d'un philosophe que d'un prêtre, on se trompe. Il est bien vrai que les prêtres parlent tout autrement, surtout de nos jours ; mais nous n'hésitons pas à leur en faire le reproche, au nom de la justice. Nous prenons même la liberté d'ajouter que ce tout autre langage n'est conforme aux intérêts bien entendus d'aucune église.

Yvon revenait en France dans les premiers jours de l'année 1762. Voici dans quels termes Louis Bachaumont publia la nouvelle de son retour, sous la date du 4 février : « L'abbé Yvon, qui passait pour « avoir contribué en grande partie à la thèse de « l'abbé de Prades, et qui avait été comme enveloppé « dans sa disgrâce, après dix ans d'exil reparaît à « Paris. Tous les matérialistes applaudissent au « retour de cet illustre apôtre (1). » On connaît la grande légèreté de Louis Bachaumont et de ses collaborateurs. Ils qualifient dès l'abord, sans hésiter, les gens qu'ils connaissent le moins, sur des propos accueillis sans contrôle ; mais ils ne se croient pas tenus de persévérer dans ces jugements trop précipités. On les verra donc, après avoir si maltraité le prétendu complice de l'abbé de Prades, s'inscrire bientôt au nombre de ses défenseurs. Quoi qu'il en soit, Yvon, de retour à Paris, fit tous les efforts possibles pour se concilier son archevêque, Christophe de

(1) *Mémoires secrets*, t. I, p. 38.

Beaumont. Étant allé le trouver, il lui parla d'une histoire ecclésiastique qu'il devait composer, dans l'intérêt de la religion, suivant la méthode des philosophes. L'archevêque reçut fort bien cette ouverture, et même, dit-on, encouragea l'auteur à communiquer son dessein au public (1). Vers le même temps, pour mériter toute la confiance du prélat, Yvon donna : *Lettre à M. Rousseau, pour servir de réponse à sa Lettre contre le mandement de M. l'archevêque de Paris ;* Amsterdam, Rey, 1763, in-8°. Il devait ainsi publier quinze lettres, dont il a tracé le plan ; cependant il n'en a fait paraître que deux, et nous n'en connaissons qu'une. Elle est mieux écrite que bien pensée. Nous y retrouvons, il est vrai, la thèse d'Yvon sur les droits et les devoirs différents des deux puissances, car on pouvait en ce temps-là, sans choquer aucun de nos prélats français, soutenir que les rois ne sont pas simplement les ministres des papes ; mais tout le reste du libelle est dirigé contre les philosophes. Les journalistes qui s'étaient représenté Claude Yvon comme un « apôtre de l'athéisme » furent, disent-ils, très-étonnés de son changement (2). Il avait peu changé, mais le portrait qu'ils avaient fait de lui n'était pas fidèle.

Les deux premiers volumes de son histoire ecclésiastique parurent en 1778, Amsterdam (Paris),

(1) *Mémoires secrets*, 6 nov. 1762.
(2) *Ibid.*, 5 sept. 1768.

in-12, sous ce titre : *Discours généraux et raisonnés sur l'histoire de l'Église* (1). Dix autres volumes devaient les suivre ; mais ils ne les suivirent pas. Les premiers ayant été signalés au lieutenant de police comme renfermant plus d'une proposition suspecte, celui-ci demanda quel censeur avait été chargé de les examiner. On lui désigna la personne très-tolérante ou peu clairvoyante qui, tout récemment, avait approuvé le *Bélisaire* de Marmontel. Aussitôt, comme il s'agissait d'un prêtre, le lieutenant de police porta l'affaire devant l'archevêque, et celui-ci, pour prévenir quelque nouveau scandale, interdit à la fois et l'examen et la publication du troisième volume (2). Vainement Yvon promit de subir avec déférence toutes les corrections qu'un censeur plus sévère lui voudrait imposer ; on ne l'écouta pas. On commit donc à son égard un déni de justice. Qu'on lise aujourd'hui les *Discours généraux ;* on y trouvera des dissertations contre les hérétiques et les philosophes, et l'on supposera dès l'abord que cet ouvrage est un plaidoyer en faveur des doctrines les plus orthodoxes. Cependant il fut interdit, et il le fut brutalement. C'est alors que les journalistes se trouvèrent d'accord pour défendre Yvon. Palissot gourmanda l'étourderie, la mauvaise foi de ses juges.

(1) Quelques exemplaires ont pour titre : *Abrégé de l'histoire ecclésiastique.*

(2) *Mémoires secrets ;* 22 avril 1768.

Louis Bachaumont s'indigna lui-même de voir poursuivre « comme infidèle » l'homme « le plus croyant « de France (1). » Il n'y a pourtant pas à chercher bien loin le motif de cet acharnement. Au lieu de dogmatiser, ce prêtre savant et lettré raisonnait ; il discutait paisiblement avec les philosophes, au lieu de les accabler d'invectives. Il travaillait, disait-il, à concilier la science et la religion, la foi et le sens commun. Or, n'est-ce pas là précisément ce que s'étaient proposé dans tous les temps les patriarches des hérétiques ?

Nous retrouvons la même méthode et les mêmes principes dans les derniers ouvrages de l'abbé Yvon. On porte au catalogue de ses œuvres : *Accord de la philosophie avec la religion, prouvé par une suite de discours relatifs à treize époques ;* Paris, 1776, in-12 ; Panckoucke, 1782, ou 1785, 2 vol. in-8°. Nous ne rencontrons pas ces éditions ; mais nous croyons que l'ouvrage est, sous un autre titre, le suivant : *Histoire philosophique de la religion ;* Liége, Prompteux, 1779, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage se divise, en effet, en treize chapitres, ou treize époques, et il a pour objet de démontrer que la saine philosophie s'accorde avec la saine religion. N'est-ce qu'une paraphrase de lieux communs, ainsi que beaucoup d'autres livres composés sur le même argument ? Le prêtre s'y montre,

1) *Mémoires secrets*, 22 avril 1768.

il est vrai, beaucoup plus que le philosophe ; mais c'est un prêtre éclairé, qui sait apprécier toute la valeur des critiques philosophiques, et n'insulte jamais la raison au nom de la foi. Il y a, d'ailleurs, dans ce livre, des vues originales et ingénieuses.

Enfin l'on attribue à l'abbé Yvon une traduction française de l'*Analyse de la foi*, de Henri Holden, traduction qui n'a pas été imprimée, et une notice sur l'abbé Ladvocat publiée dans le *Nécrologe des hommes célèbres,* de 1767. Ladvocat avait été un des juges de l'abbé de Prades. L'abbé Yvon mourut à Paris, au mois de novembre de l'année 1791.

FIN DU TOME DIXIÈME ET DERNIER.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME I.

Page 75. — Il faut placer à cette page, après Nicolas Archange, François Arnoul, que nous avons omis, et dont voici la notice :

FRANÇOIS ARNOUL, né à Laval, embrassa l'institut de Saint-Dominique dans le couvent des Frères Prêcheurs de cette ville, vers l'année 1625. Il a laissé la réputation d'un habile homme, qui s'avança moins par le talent ou la vertu que par l'intrigue. Appelé près de la régente Anne d'Autriche, il gagna ses bonnes grâces et devint son chapelain ordinaire. C'est alors qu'il forma le projet bizarre d'établir un ordre de chevalerie pour les femmes, sous les auspices de la régente, et dans l'intérêt du culte de la Vierge. On trouve le prospectus de cet établissement dans un petit livre d'Arnoul qui porte ce titre : *Institution de l'ordre du collier céleste du Sacré-Rosaire par la reine régente, mère du roi, avec une instruction pour cinquante filles dévotes et toutes les âmes vertueuses ;* Lyon, J. Carteron, et Paris, J. Gost, 1647,

in-12. Ou l'on ne rechercha guère le collier proposé par notre Jacobin, ou les postulantes ne furent pas jugées dignes de porter les célestes insignes ; toujours est-il que ce projet d'un nouvel ordre n'eut pas de suites. Dédaignant alors ou laissant à d'autres la direction des âmes qu'il avait trouvées rebelles à sa voix, Arnoul s'occupa des soins que réclame le corps, étudia les vertus secrètes de quelques végétaux, plus spécialement celles de quelques déjections animales, et vint ensuite s'offrir au public comme possesseur d'onguents merveilleux, souverains pour la guérison de toutes les maladies connues et de plusieurs autres. Ce fut un vrai tour de charlatan. On a de lui : *Révélation charitable de plusieurs remèdes souverains contre les cruelles et périlleuses maladies qui puissent assaillir le corps humain, par le R. P. F. Arnoul, chapelain de Leurs Majestés* ; Lyon, P. Bailly, 1651, in-12. C'est une brochure de quarante-cinq pages, qui contient diverses prescriptions médicales dans le genre de celle-ci : « Pour étancher le sang qui vient par « le nez, prenez une poignée d'orties noires, froissez- « les entre vos mains, mettez-en dans vos deux « narines, ou bien mettez de la fiente de porc mâle « toute fraiche dans un linge, et faut en souffrir tant « soit peu l'odeur. » Il s'agit surtout dans ce livre d'une certaine « toile de Jacob, » composée par maître Arnoul, au moyen de laquelle on guérit infailliblement toutes les affections névralgiques et

les fluxions, catarrhes, etc., etc. Dans toutes ses préparations, c'est, nous le remarquons, la fiente de porc mâle (sauf le respect dû au lecteur) qui joue le principal rôle. Il se fit huer, nous dit Ansart (1). Suivant Échard (2), il obtint quelques succès. Il est vrai qu'il se rencontra deux ou trois médecins pour attester qu'il avait opéré diverses cures merveilleuses. Nous avons sous les yeux leurs certificats.

TOME II.

Page 79. — A la liste des ouvrages laissés par Pierre Belon il faut en ajouter un, qui est inédit, et qui se trouve dans le numéro 904 des manuscrits de l'Arsenal. Cet ouvrage, intitulé *La chronique de Pierre Belon, du Mans, médecin, au roi Charles neuvième,* n'est pas véritablement une chronique ; c'est plutôt une diatribe, d'un style facile, mais déclamatoire, contre les protestants. On y trouve beaucoup de détails sur la vie de Belon, ses voyages en Allemagne avant l'année 1546. « Jamais, dit-il « (p. 197), homme n'alla tant vicariant par les « pays de Saxonie et de Thuringie et de Poméranie « que moi.» Il raconte, page 98, son arrestation et son emprisonnement à Thionville, etc., etc. Si nous

(1) *Biblioth. littér.*
(2) *Script. ordin. Prædicat.*, t. II, p. 565.

avions connu cet ouvrage quand nous avons rédigé notre notice, nous en aurions cité quelques passages intéressants.

TOME III.

Page 191. — Nous corrigeons une date très-fautive. Marin Cureau de la Chambre n'est pas mort le 29 novembre 1675. M. Tamisey de Larroque est plus près de la vérité lorsqu'il rapporte l'événement au 29 décembre 1669 (*Lettres de Balzac*, p. 168); mais la date donnée par M. Desportes est la seule exacte : Marin Cureau de la Chambre est mort le 23 novembre 1669. Une lettre de Guy Patin (*Lettres choisies*, édit. de 1692, t. II, p. 496) dit : « Le bon homme, M. de La Chambre, est mort « âgé de soixante-seize ans... ; » et cette lettre porte la date du 13 décembre 1669.

TOME VI.

Page 142. — Avec Beaugendre, avec les auteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, avec tout le monde, nous avons attribué à Hildebert de Lavardin le *Tractatus theologicus* qui se trouve dans le recueil de ses Œuvres. Nous avons depuis reconnu que cette attribution est une erreur. L'ouvrage publié par Beaugendre sous le titre de

Tractatus theologicus et sous le nom d'Hildebert, est l'ouvrage imprimé par les Victorins, sous le titre de *Sententiæ*, parmi les Œuvres du célèbre Hugues de Saint-Victor. L'auteur véritable est Hugues de Saint-Victor et non pas Hildebert. Voir notre notice sur *Quelques lettres d'Innocent IV*, dans le tome XXIV, deuxième partie, des *Notices des Manuscrits*, à l'article *Eudes de Châteauroux*.

Page 168. — Aux œuvres mentionnées d'Ambroise Janvier il faut ajouter une traduction inédite, qui se trouve dans le num. 13721 de la Bibliothèque nationale, sous ce titre : *Liber Recti, doctoris Tam, in latinum translatus ab Ambros. Janvier; anno* 1651.

TOME VIII.

Page 101. — Suivant M. Samuel Menjot d'Elbenne (*Revue hist. et archéol. du Maine ;* t. I, p. 243), Louis-François-Henri de Menon de Turbilly n'aurait jamais été seigneur de Bresteau. Urbain-François de Menon, grand-père de Louis-François-Henri, aurait eu plusieurs fils, et l'aîné de ces fils, Louis-Philippe de Menon, père de Louis-François-Henri, aurait eu en héritage la terre de Turbilly en Anjou, non celle de Bresteau au Maine. La

terre de Bresteau aurait été le partage de François-Henri, fils puîné d'Urbain-François. Ainsi Madeleine-Gabrielle-Renée de Menon, mariée à Charles-Éléonord de Broc, comme il est dit plus loin, page 111, serait fille de François-Henri de Menon et non pas de Louis-François-Henri.

TOME IX.

Page 71, ligne 2. — Au lieu de « Polyxène, sœur « d'Astyanax », lisez « fille de Priam » ; — ligne 6, « au lieu de « veuve de Priam » lisez « veuve « d'Hector » ; — et ligne 8, au lieu de « ses enfants » lisez « son enfant. » Il est à peine besoin de corriger ces péchés d'inadvertance.

FIN DES ADDITIONS ET CORRECTIONS.